## **VILLE DE MARSEILLE**

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

15 NOVEMBRE 2010 - N° 355 - Le Numéro : 0,85 Euro

# SOMMAIRE

### **ARRETES**

DESIGNATIONS	2
DELEGATIONS	2
MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS	3 
FINANCES	6
REGIE D'AVANCES	7
REGIE DE RECETTES	7
SERVICE DES BIBLIOTHEQUES	8
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME	8
DIRECTION DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER	9
MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	9
MANIFESTATIONSVIDE GRENIERS	
MESURES DE POLICE	22
AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING	
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	24
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 SEPTEMBRE 2010 DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 <sup>ER</sup> OCTOBRE 2010	24 28
PERMIS DE CONSTRUIRE	31
PERIODE DU 16 AU 31 OCTOBRE 2010 PERIODE DU 1 <sup>ER</sup> AU 15 NOVEMBRE 2010	31 34
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2010	36

### **ACTES ADMINISTRATIFS**

### **ARRETES MUNICIPAUX**

#### **DESIGNATIONS**

#### 10/449/SG – Désignation de : Mme Geneviève USAI PASTORELLO

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches du Rhône Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'Organisation Administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/0230/HN du 04 avril 2008

Vu Notre Arrêté N° 08/287/SG du 16 mai 2008 ;

Vu la démission de Monsieur Raymond CAYOL signifiée par courrier du 17 octobre 2010,

ARTICLE UNIQUE Est nommée, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Marseille parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, menées dans la Ville de Marseille, non-membres du Conseil Municipal, en remplacement de Monsieur Raymond CAYOL :

Madame Geneviève USAI PASTORELLO Membre bénévole au sein du « Secours Catholique ».

FAIT LE 15 NOVEMBRE 2010

#### **DELEGATIONS**

### 10/415/SG – Délégation de signature de : M. Michel BOURGAT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur Patrick PADOVANI, Adjoint délégué aux Personnes Handicapées, à la Toxicomanie, au Sida, aux Comités d'Hygiène et de Sécurité, à la Médecine du Travail et au Plan Alzheimer, du lundi 18 octobre 2010 au samedi 30 octobre 2010 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

Monsieur Michel BOURGAT, Adjoint au Maire.

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 OCTOBRE 2010

### 10/417/SG – Délégation de signature de : M. Daniel HERMANN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Madame Laure-Agnès CARADEC, Adjointe au Maire déléguée, aux Parcs et Jardins, aux Espaces Naturels, à la Piétonnisation et aux Pistes Cyclables, à la Voirie et à la Circulation et au Stationnement, du lundi 25 octobre 2010 au vendredi 29 octobre 2010 inclus, est habilité à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

- Monsieur Daniel HERMANN, Adjoint au Maire

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 22 OCTOBRE 2010

### 10/448/SG – Délégation de signature de : Mme Danielle SERVANT

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 21 Mars

2008.

ARTICLE 1 Pendant l'absence de Monsieur José ALLEGRINI, Adjoint délégué au Bataillon de Marins-Pompiers, à la Protection Civile, au Plan Communal de Sauvegarde, aux Commissions de Sécurité, à la Gestion des Risques, aux Affaires Militaires et aux Anciens Combattants, du jeudi 4 novembre 2010 au samedi 6 novembre 2010 inclus, est habilitée à signer tous arrêtés, pièces et documents en ses lieu et place :

Madame Danielle SERVANT, Adjointe au Maire.

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

### 10/421/SG – Délégation de signature de : M. Domnin RAUSCHER

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu les articles L 2122-19, L 2122-20, L 2122-22 et L 2511-27 du

Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, Vu les délibérations n° 08/0232/HN du 4 avril 2008 et n°09/0342/FEAM du 30 mars 2009 relatives aux délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités

Territoriales, Vu la délibération n° 09/1340/FEAM du 14 décembre 2009, relative à la réorganisation des services de la Ville de Marseille

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Administration, d'octroyer des délégations de signatures au fonctionnaire ci-après désigné, dans les domaines de compétence où aucun adjoint ou Conseiller Municipal n'a reçu de délégation,

ARTICLE 1 L'arrêté n° 08/620/SG du 06 novembre 2008 est abrogé.

ARTICLE 2 Délégation de signature est donnée à Monsieur Domnin RAUSCHER, Directeur de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme, de la Délégation Générale Ville Durable et Expansion (identifiant 2002 0182), pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, établis dans le cadre des missions relevant des domaines de compétences de la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, et dont le montant est inférieur à 90 000 Euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Domnin RAUSCHER, Directeur de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme, de la Délégation Générale Ville Durable et Expansion sera remplacé dans cette même délégation par Monsieur Laurent MERIC, Ingénieur Principal à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme, de la Délégation Générale Ville Durable et Expansion (identifiant 1989 0851).

<u>ARTICLE 4</u> La signature et le paraphe des agents cités aux articles précédents, devront être conformes aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

<u>ARTICLE 5</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 26 OCTOBRE 2010

### 10/422/SG – Délégation de signature de : Mme Christine BRUN

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2511-27.

Vu l'arrêté n°2010/6484 du 17 août 2010, nommant : Madame Christine BRUN- Chef du Service des Crèches Identifiant : 2000 2449

ARTICLE 1 Délégation de signature est donnée à Madame Christine BRUN, identifiant 20002449, Chef du Service des Crèches, pour ce qui concerne :

La signature des bons d'engagements comptables pour l'exécution des marchés à bons de commandes, dans le cadre des crédits budgétaires alloués au Service des Crèches.

<u>ARTICLE 2</u> En cas d'absence ou d'empêchement, Madame Christine BRUN sera remplacée dans cette délégation par :

Monsieur Jacques BERTIN - Directeur de la Vie Scolaire, Crèches et Jeunesse. Identifiant : 1975 0592

<u>ARTICLE 3</u> La signature et le paraphe des agents cités plus haut, devront être conforme aux spécimens portés sur l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 4 Le présent texte abroge et remplace l'arrêté n°08/562/SG du 3 octobre 2008.

<u>ARTICLE 5</u> Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 27 OCTOBRE 2010

### 10/416/SG – Délégation de signature au sein des Bureaux Municipaux de Proximité

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône, Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles R2122-8 et R2122-10.

Vu la circulaire ministérielle n° 90/124 du 11 mai 1990

<u>ARTICLE 1</u> Délégation de signature est donnée aux agents titulaires, ci-après désignés, de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité :

Mme D'AMORE/PATALANO Anne-Marie	Adjoint Administratif 2ème classe	19900791
Mme CHIARAMONTE Véronique	Adjoint Administratif 2ème classe	20000758
Mme CRESPO Sylvie	Adjoint Administratif 2ème classe	19940634
Mme ALLIO/TITIMAL Fabienne	Adjoint Administratif 2ème classe	19870582
Mme PUGGIONI Nicole	Adjoint Administratif 2ème classe	20011001
Mme BENYAHIA TANI/DA COSTA SOARES Réoilia	Adjoint Administratif 2ème classe	20050051
Mme SCOTTO DI PERTA/JONCHERAY Sabrina	Adjoint Administratif 2ème classe	20022090
Mme STRAZEL Marlène	Adjoint Administratif 2ème classe	20021737
Mme CRAPANZANO Michelle	Adjoint Administratif 2ème classe	19820034

ARTICLE 2 A ce titre, les agents désignés seront chargés :

- en tant qu'Officier d'Etat Civil, de la Signature des copies et extraits des actes de l'Etat Civil, à l'exclusion de la signature des registres
- de la certification conforme des pièces et documents et la légalisation des signatures
- de la signature des attestations d'autorisation de sortie du territoire français délivrées aux enfants mineurs, non émancipés, de nationalité française, qui doivent franchir la frontière non accompagnés de la personne exerçant à leur égard l'autorité parentale.

ARTICLE 3 La présente délégation deviendra nulle à la date où ces agents cesseront d'exercer leurs fonctions au sein de la Division des Bureaux Municipaux de Proximité.

<u>ARTICLE 4</u> La signature manuscrite des intéressés sera suivie de l'indication de leurs prénom et nom.

ARTICLE Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille ainsi qu'aux Autorités Consulaires.

<u>ARTICLE 6-</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Marseille.

FAIT LE 20 OCTOBRE 2010

#### **MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS**

Mairie du 3<sup>ème</sup> secteur

### 10/014/3S – Délégation de signature de : M. Pascal GRUA

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code civil et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26 et R.2122-10.

ARTICLE 1 Notre arrêté N° 2008/28/3S du 30 juin 2008 est annulé et modifié comme suit :

ARTICLE 2 Il est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Monsieur Pascal GRUA, Rédacteur, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal déléqué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes .

ARTICLE 3 Il est donné délégation en ce qui concerne la réalisation de l'audition préalable au mariage ou à sa transcription.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 7 OCTOBRE 2010

### 10/015/3S – Délégation de signature de : M. Thierry PITTALIS

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code civil et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26 et R.2122-10,

ARTICLE 1 Notre arrêté 2006/09/3S du 29 juin 2006 est annulé et modifié comme suit :

<u>ARTICLE 2</u> Il est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Monsieur Thierry PITTALIS, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal déléqué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

ARTICLE 3 Il est donné délégation en ce qui concerne la réalisation de l'audition préalable au mariage ou à sa transcription.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel. FAIT LE 7 OCTOBRE 2010

### 10/016/3S – Délégation de signature de : Mme Suzanne GUILLELMET/NARDI

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code civil et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26, et R.2122-10,

ARTICLE 1 Notre arrêté N° 2006/13/3 S du 29 juin 2006 est annulé et modifié comme suit :

ARTICLE 2 II est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Madame Suzanne GUILLELMET/NARDI, Adjoint Administratif de 2ème classe, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes .

ARTICLE 3 Il est donné délégation en ce qui concerne la réalisation de l'audition préalable au mariage ou à sa transcription.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 7 OCTOBRE 2010

### 10/017/3S – Délégation de signature de : Mme Stéphanie BOUZIDI/HATTABI

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code civil et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26, et R.2122-10,

ARTICLE 1 Notre arrêté N° 2006/10/3S en date du 29 juin 2006 est annulé et modifié comme suit :

<u>ARTICLE 2</u> Il est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Madame Stéphanie BOUZIDI/HATTABI, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la

mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal déléqué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes .

<u>ARTICLE 3</u> Il est donné délégation en ce qui concerne la réalisation de l'audition préalable au mariage ou à sa transcription.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 7 OCTOBRE 2010

### 10/018/3S – Délégation de signature de : Mme Françoise USERA/SANTELLI

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code civil et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26 et R.2122-10,

<u>ARTICLE 1</u> Notre arrêté N° 2006/12/3S en date du 29 juin 2006 est annulé et modifié comme suit :

<u>ARTICLE 2</u> Il est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Madame Françoise USERA/SANTELLI, Adjoint Administratif de 2<sup>éme</sup> classe, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes .

<u>ARTICLE 3</u> Il est donné délégation en ce qui concerne la réalisation de l'audition préalable au mariage ou à sa transcription.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 7 OCTOBRE 2010

### 10/019/3S – Délégation de signature de : Mme Ginette BRUNA/LE BOT

Nous, Maire d'Arrondissements (4e et 5e Arrondissements de Marseille),

Vu le Code civil et le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-32 et L. 2511-26 et R.2122-10,

ARTICLE 1 Notre arrêté N° 2006/11/3S du 29 juin 2006 est annulé et modifié comme suit :

<u>ARTICLE 2</u> Il est donné – sous mon contrôle et ma responsabilité - délégation de signature au fonctionnaire titulaire de la commune, Madame Ginette BRUNA/LE BOT, Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe, en ce qui concerne :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état-civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature du fonctionnaire municipal délégué.

Le présent fonctionnaire délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'Etat civil prévus par le présent article peut valablement délivrer toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes .

ARTICLE 3 I est donné délégation en ce qui concerne la réalisation de l'audition préalable au mariage ou à sa transcription.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services d'Arrondissements est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Municipal Officiel.

FAIT LE 7 OCTOBRE 2010

### Mairie du 6<sup>ème</sup> secteur

### 10/023/6S – Délégation de signature de : Mme Véronique MURZEAU

Nous, Conseiller Municipal, Maire d'Arrondissements (11ème et 12ème arrondissements de Marseille);

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Procès Verbal d'Installation du Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements

Vu l'arrêté d'affectation de Mademoiselle MURZEAU Véronique n°2010/7947 en date du 11 octobre 2010

<u>ARTICLE 1</u> Est délégué à compter de ce jour, aux fonctions d'Officier d'Etat Civil, le fonctionnaire municipal dont le nom suit :

Véronique MURZEAU – Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe identifiant 1995-0165

ARTICLE 2 A ce titre, le fonctionnaire ci-dessus sera chargé de l'établissement et de la signature des documents destinés au recensement militaire ainsi que de la réception des déclarations de décès, de la délivrance des permis d'inhumer, de la signature des copies d'actes de l'état civil et de la mise à jour des livrets de famille.

Il n'est pas habilité à la signature des registres.

ARTICLE 3 La présente délégation est conférée à cet agent, sous notre surveillance et notre responsabilité et deviendra nulle à la date où il cessera d'occuper les fonctions actuelles.

ARTICLE 4 La notification de signature de l'agent désigné à l'article 1<sup>er</sup> ainsi qu'une ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône, Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

<u>ARTICLE 5</u> La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie par l'apposition d'un tampon humide, et de l'indication de son prénom et nom.

<u>ARTICLE 6</u>: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

### 10/024/6S – Délégation de signature de : Mme Véronique MURZEAU

Nous, Conseiller Municipal, Maire d'Arrondissements (11ème et 12ème arrondissements de Marseille);

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°2006-1376 du 14 novembre 2006 et son article 63 modifié Vu le Procès Verbal d'Installation du Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements

Vu l'arrêté d'affectation de Mademoiselle Véronique MURZEAU n°2010/7947 en date du 11 octobre 2010

<u>ARTICLE 1</u> Est déléguée à compter de ce jour, l'Officier d'Etat Civil dont le nom suit pour l'établissement et la signature des auditions des mariages mixtes ou simulés:

Véronique MURZEAU, Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe, identifiant 1995 0165.

ARTICLE 2 La présente délégation est conférée à cet agent, sous notre surveillance et notre responsabilité et deviendra nulle à la date où il cessera d'occuper ses fonctions actuelles.

<u>ARTICLE 3</u> Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

<u>ARTICLE 4</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

### 10/025/6S – Délégation de signature de : Mme Véronique MURZEAU

Nous, Conseiller Municipal, Maire d'Arrondissements (11ème et 12ème arrondissements de Marseille);

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Procès Verbal d'installation du Maire des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> Arrondissements

Vu l'arrêté d'affectation de Mademoiselle Véronique MURZEAU n°2010/7947 en date du 11 octobre 2010

ARTICLE 1 Est délégué à compter de ce jour, aux fonctions d'Officier d'Etat Civil, uniquement pour la signature des expéditions, extraits et ampliations d'actes, le fonctionnaire municipal dont le nom suit :

Véronique MURZEAU, Adjoint Administratif  $2^{\text{ème}}$  classe, identifiant 1995-0165.

<u>ARTICLE 2</u> Le fonctionnaire désigné ci-dessus n'est pas habilité à la signature des registres.

ARTICLE 3 La présente délégation est conférée à cet agent, sous notre surveillance et notre responsabilité et deviendra nulle à la date où il cessera d'occuper ses fonctions actuelles.

<u>ARTICLE 4</u> La notification de signature de l'agent désigné à l'article 1 ainsi qu'une

ampliation du présent arrêté seront adressées à Monsieur le Procureur du Tribunal de Grande Instance de Marseille.

<u>ARTICLE 5</u> La signature manuscrite de l'intéressée sera suivie par l'apposition d'un tampon humide et de l'indication de son prénom et nom.

<u>ARTICLE 6</u> Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié, affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

#### **FINANCES**

#### 10/08/DGSF- Dette Ville

Nous, Maire de Marseille ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 08/232/HN du 04 avril 2008 prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation à Monsieur Jean-Louis Tourret, 17<sup>ème</sup> Adjoint au Maire en ce qui concerne les Finances, le Budget et la Prospective ;

Vu la proposition d'emprunt de quinze millions d'Euros formulée par la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) qui peut se résumer comme suit :

Montant : 15 000 000 €Durée maximale : 16 ans

Duree maximale . To ans

Scommission d'engagement : 0,10% du montant de l'emprunt

Phase de mobilisation des fonds « Revolving »

☼ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,95%

♦ Commission de non utilisation : aucune

♦ Versement des fonds : jusqu'au 30.09.2011, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

♦ Durée : 15 ans

♦ Mono-index : Euribor 3 ou 6 ou 12 mois +0,70%

Amortissement : progressif

∜ Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans indemnité

Attendu qu'il convient de réaliser rapidement l'emprunt correspondant ;

<u>ARTICLE 1</u> En vue d'assurer le financement des investissements prévus au Budget Primitif 2010, un emprunt de quinze millions d'Euros sera réalisé auprès la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) ;

<u>ARTICLE 2</u> Les conditions de cet emprunt sont arrêtées comme suit :

♦ Durée maximale : 16 ans

♦ Commission d'engagement : 15 000 Euros (0,10% du montant de l'emprunt)

Phase de mobilisation des fonds « Revolving »

☼ Taux indexé : Eonia auquel s'ajoute une marge de 0,95%

♦ Commission de non utilisation : aucune

♦ Versement des fonds : jusqu'au 30.09.2011, terme de la phase de mobilisation.

Phase d'amortissement des fonds

♥ Durée : 15 ans maximum

♦ Mono-index: Euribor 3 ou 6 ou 12 mois +0,70%

♦ Amortissement : progressif

♦ Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans indemnité

<u>ARTICLE 3</u> La Ville de Marseille s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires au service des annuités correspondantes ;

ARTICLE 4 La Ville de Marseille prend à sa charge les impôts présents ou futurs ainsi que les droits et frais pouvant

résulter du présent prêt par décision de caractère général de tout organisme ayant pouvoir réglementaire ;

ARTICLE 5 Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, au Budget et à la Prospective est autorisé à signer le ou les contrats subséquents en application des dispositions de la délibération 08/232/HN du 04 avril 2008 du Conseil Municipal, et de l'arrêté 08/117/SG du 07 avril 2008 portant délégation de signature ;

ARTICLE 6 Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur des Finances de la Ville de Marseille sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

FAIT LE 22 OCTOBRE 2010

#### **REGIE D'AVANCES**

### 10/3632/R - Régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu notre arrêté n° 07/3320 R du 12 avril 2007, modifié par notre arrêté n° 09/3554 R du3 décembre 2009, instituant une régie d'avances auprès du Théâtre de l'Odéon,

Vu la note en date du 28 septembre 2010 de Monsieur le Directeur du Théâtre de l'Odéon,

Vu l'avis conforme en date du 6 octobre 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 L'article 4 de notre arrêté susvisé n° 07/3320 R du 12 avril 2007 est modifié comme suit :

"Les dépenses désignées à l'article 2 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- chèques.
- espèces,
- virement bancaire".

ARTICLE 2 Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 8 OCTOBRE 2010

#### **REGIE DE RECETTES**

### 10/3628/R - Régie de recettes auprès du Service des Autorisations d'Urbanisme

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 08/3412 R du 9 avril 2008 instituant une régie de recettes auprès de la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme - Service des Autorisations d'Urbanisme,

Vu la note en date du 24 septembre 2010 de Monsieur le Chef de Service des Autorisations d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme en date du 6 octobre 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

<u>ARTICLE 1</u> Notre arrêté susvisé n° 08/3412 R du 9 avril 2008 est modifié comme suit :

"Article 5 bis : Un fonds de caisse d'un montant de 150 € (CENT CINQUANTE EUROS) est mis à la disposition du régisseur".

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 13 OCTOBRE 2010

### 10/3634/R - Régie de recettes auprès de la Mairie des 1er et 7ème Arrondissements

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Communes,

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu notre arrêté n° 06/3291 R du 13 décembre 2006 instituant une régie de recettes auprès de la Mairie des 1er et 7ème Arrondissements,

Vu la note en date du 23 septembre 2010 de Madame le Directeur Général des Services de la Mairie des 1er et 7ème Arrondissements,

Vu l'avis conforme en date du 6 octobre 2010 de Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale.

ARTICLE 1 L'article 6 de notre arrêté susvisé n° 06/3291 R du 13 décembre 2006 est modifié comme suit :

"Il est institué des sous-régies de recettes pour l'encaissement des participations financières des usagers des équipements sociaux décentralisés (y compris divers remboursements par les familles) et situées sur les lieux suivants :

- C.A.L du Roucas Blanc : 232, chemin du Roucas Blanc 13OO7 MARSEILLE,
- C.A.L Malmousque : 233, corniche Kennedy 13007 MARSEILLE.
- C.A.Q Sénac (Espace Canebière) : 6, rue Sénac 13001

Maison de quartier et salle des fêtes des Lices : 12, rue des Lices 13007 MARSEILLE, sauf bâtiment affecté à la D G E P E (halte garderie)

C.A.L le Prophète : Anse du Prophète - 13007 MARSEILLE,

M.Q Saint-Georges: 49, rue Charras - 13007 MARSEILLE,

Espace multiactivités Velten : 16, rue Bernard Dubois 13001 MARSEILLE,

C.A.Q Corse : 10, avenue de la Corse - 13007 MARSEILLE (transféré

provisoirement au 22, rue des Girardins),

Tennis Pharo: 1, impasse Clerville - 13007 MARSEILLE,

Maison de quartier DUGOMMIER : Boulevard Dugommier 13001 MARSEILLE,

Maison de quartier de la ZAC des Catalans (maison des jeux) : boulevard Cieussa - 13007 MARSEILLE".

<u>ARTICLE 2</u> Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

FAIT LE 20 OCTOBRE 2010.

#### SERVICE DES BIBLIOTHEQUES

### 10/418/SG - Occupation du domaine public pour des séances de vente de livres dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alacazar

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants relatifs aux règles générales d'Occupation du Domaine Public,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence à l'issue duquel l'Association Libraires à Marseille a été désignée pour être autorisée à organiser des séances de dédicaces et de vente de livres au sein du domaine public du réseau des Bibliothèques Municipales,

Vu la convention en date du 3 juillet 2009 portant obligations réciproques des parties pour autoriser, sur le domaine public des bibliothèques municipales, la mise en place des séances de dédicaces et vente de livres par le titulaire susvisé,

Considérant que conformément à la mise en concurrence et à la convention susvisées, des séances de vente de livres peuvent être autorisées à l'issue des conférences suivantes :

Le 30 octobre 2010 : rencontre avec Annie LACROIX-RIZ

Le 9 novembre 2010 : rencontre avec Predrag MATVEJEVITCH

Le 12 novembre 2010 : rencontre « les dix ans de l'Ecailler »

Le 13 novembre 2010 : colloque « les belles étrangères : Colombie »

Le 17 novembre 2010 : rencontre avec Claude PONTI

Le 20 novembre 2010 : Serge HAMON : cultiver la biodiversité

Le 25 novembre2010 : rencontre avec Benoît JACQUES

ARTICLE 1 L'Association Libraires à Marseille est autorisée à organiser la vente de livres à l'occasion des conférences suivantes :

Le 30 octobre 2010 : rencontre avec Annie LACROIX-RIZ, de

14h30 à 17h

Le 9 novembre 2010 : rencontre avec Predrag MATVEJEVITCH,

de 18h à 20h

Le 12 novembre 2010 : rencontre « les dix ans de l'Ecailler », de

17h à 19h

Le 13 novembre 2010 : colloque « les belles étrangères

Colombie », de 18h à 20h

Le 17 novembre 2010 : rencontre avec Claude PONTI, de 9h à 16h

Le 20 novembre 2010 : Serge HAMON : cultiver la biodiversité, de 17h à 19h

Le 25 novembre2010 : rencontre avec Benoît JACQUES, de

11h à 14h

dans les locaux de la Bibliothèque Municipale de l'Alcazar, sise 58 Cours Belsunce, 13001 Marseille.

ARTICLE 2 La présente autorisation n'est valable que pour la date, les horaires et le lieu susvisés.

FAIT LE 26 OCTOBRE 2010

#### DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET **DE L'URBANISME**

10/437/SG - Ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de permis de construire en de restructurer et d'agrandir le stade Vélodrome de Marseille et ses parvis quartier de Saint-Giniez 8<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles R 423-32, R 423-57et R.442-1 d) du code de l'urbanisme.

Vu les articles L 123-1 et suivants, et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement

Vu l'arrêté municipal n°08/112/SG du 7 avril 2008 modifié par les arrêtés n°09/366/SG du 19 août 2009, n°09/382/SG du 4 septembre 2009 déléguant à Madame Danielle SERVANT, 12ème Adjoint au Maire, toutes décisions relatives au Droit des Sols,

Considérant la demande de permis de construire en vue de la restructuration et de l'agrandissement du stade Vélodrome et de ses parvis, déposée par la Société par actions simplifiée AREMA le 27 octobre 2010 et enregistrée en mairie de Marseille sous le n 10 H 1233 PC.P0.

Considérant qu'il y a lieu de soumettre à enquête publique la demande de permis de construire,

Vu la décision N°E10000155/13 du 15 octobre 2010 du Président du Tribunal Administratif de Marseille nommant les membres la Commission d'enquête publique,

ARTICLE 1 Il sera procédé à une enquête publique préalable à la demande de permis de construire présentée par la Société par actions simplifiée AREMA, c/o GFC Construction : Immeuble le Grand Large - 7 boulevard de Dunkerque - BP 10208 - F - 13572 MARSEILLE Cedex 02.

La demande de permis de construire a pour objet la restructuration et l'agrandissement du Stade Vélodrome de Marseille et de ses parvis. – Quartier Saint Giniez - Boulevard Michelet- Allée Ray Grassi- Rue Raymond Teisseire à Marseille dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

**ARTICLE 2** Conformément aux termes de la décision n° E10000155/13 en date du 15 octobre 2010 du Président du Tribunal Administratif de Marseille, dans le cadre de cette enquête publique,

- M. Bernard JULLIEN, Ingénieur général des Ponts et Chaussées retraité, exercera, les fonctions de Président de la Commission
- M. Francis POULALLION, Ingénieur Divisionnaire des Travaux ruraux , exercera la fonction de membre titulaire de la Commission d'enquête
- M. Roger PEIFFER, Général de la brigade Aérienne retraité, exercera la fonction de membre titulaire de la Commission d'enquête M. Patrick SCHMIDT, Ingénieur agronome - ancien directeur général de la SAFER, exercera la fonction de membre suppléant de la Commission d'enquête.

Cette enquête publique débutera le mercredi 24 novembre 2010. Elle se déroulera sur une durée d'un mois. Elle sera close le vendredi 24 décembre 2010. Le Président de la Commission d'enquête pourra proroger cette enquête pour une durée maximale de quinze jours dans les conditions établies aux termes de l'article R 123-21 du Code de l'Environnement.

Les pièces du dossier comportant notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés et tenus à la disposition du public durant toute la durée de l'enquête, les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30à 12h00 et de 13h30 à 16h30, à la Direction de l'Aménagement Durable Urbanisme de la DGVDE de la Ville de Marseille, Immeuble Communica, 2 place François Mireur.

ARTICLE 5 A compter du mercredi 24 novembre 2010 et jusqu'au vendredi 24 décembre 2010 inclus, le public pourra faire part de ses observations sur les registres établis sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le président de la Commission d'enquête, tenus à sa disposition à cet effet au lieu, jours et heures ci-avant mentionnés.

Le public pourra également faire part de ses observations par correspondance au président de la Commission d'enquête en adressant son courrier au siège de l'enquête, soit à : Monsieur Bernard JULLIEN - Président de la Commission d'enquête

Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme

de la DGVDE de la Ville de Marseille

Immeuble Communica A -

2, place François Mireur - 13001 Marseille.

Ces observations seront alors visées par le Président de la Commission d'Enquête et annexées au registre de l'enquête concernée.

La Commission d'Enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la DGVDE de la Ville de Marseille, située à l'adresse ci-dessus mentionnée aux jours, heures et lieu suivants :

Mercredi 24 novembre 2010 de 8h30 à 11h 30 de 13h30 à 16h30 de 13h30 à 16h30 de 8h30 à 11h 30 de 8h30 à 11h 30 de 8h30 à 16h30 de 13h30 à 16h30

Les autres jours ouvrés, du lundi au vendredi, le public pourra consigner ses observations de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, à la même adresse.

<u>ARTICLE 8</u> La Commission d'Enquête examinera les observations consignées ou annexées aux registres d'enquêtes et entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter ainsi que le maître d'ouvrage si celui-ci en fait la demande.

La Commission d'Enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera, dans un document séparé, des conclusions motivées en précisant si celles-ci sont favorables ou non pour le dossier.

ARTICLE 9 A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3, les registres seront clos et signés par le Maire de Marseille ou son représentant, puis remis dans les 24 heures au Président de la Commission d'Enquête qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de Marseille un dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

ARTICLE 10 Le Maire adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions de la Commission d'Enquête, au Président du Tribunal administratif de Marseille, au Maître d'Ouvrage et au Service des Autorisations de Construire, instructeur du permis de construire

Copie du rapport et les conclusions motivées de la Commission d'Enquête seront tenus à la disposition du public, à la Direction de l'Aménagement Durable et de l'Urbanisme de la DGVDE de la Ville de Marseille.

ARTICLE 11 Le Maire de Marseille est l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire à la Société par actions simplifiée AREMA .

ARTICLE 12 Un avis d'ouverture de l'enquête publique sera affiché quinze jours avant son ouverture et pendant toute la durée de celle-ci, sur le lieu de l'enquête, à l'Hôtel de Ville, en Mairie des 8 ème et 9 arrondissements, et sur le site Internet de la Ville de Marseille. Ces mesures de publicité seront justifiées par des certificats d'affichage.

En outre, le même avis sera inséré en caractères apparents par les soins du Maire de Marseille et au frais du pétitionnaire quinze jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux diffusés dans le Département (La Provence et La Marseillaise). Un exemplaire de chacun de ces avis parus dans la presse, sera annexé au dossier d'enquête.

Enfin, il sera procédé, dans les mêmes conditions de délai et de durée, par les soins du pétitionnaire, à l'affichage du même avis sur le lieu du projet visible de la voie publique.

ARTICLE 13 Le Secrétaire Général de la Mairie de Marseille, le Maître d'Ouvrage et le Président de la Commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes administratifs de la commune de Marseille.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

### DIRECTION DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER

### 10/450/SG – Interdiction de l'accès au Parc Borély à la circulation des véhicules le 21 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Vice-Président du Sénat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. L 2211-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, art. L 131-12 et R 610-5

Vu notre arrêté n° 97/007 SG du 9 janvier 1997, portant règlement général de police dans les espaces verts de la Ville de Marseille,

Vu notre arrêté n° 08/070/SG du 11 mars 2008 portant règlement particulier de police dans le Parc Borély,

Vu la demande présentée par l'A. S. P. T. T. / MARSEILLE

Vu la décision de la Ville de Marseille d'autoriser la manifestation «LES 10 KMS DE LA PROVENCE » dans le Parc Borély le dimanche 21 novembre 2010 dans le Parc Borély,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières afin d'assurer la sécurité du public,

Considérant que la manifestation dite «LES 10 KMS DE LA PROVENCE » est organisée le dimanche 21 novembre 2010,

ARTICLE 1 L'accès au Parc Borély sera interdit à la circulation des véhicules (dont cycles et voitures à pédales) le dimanche 21 novembre 2010, de 7 heures à 19 heures.

<u>ARTICLE 2</u> Madame l'Adjointe déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonnisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement,

Madame l'Adjointe chargée de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance, de la Police Municipale et Administrative,

Monsieur le Commissaire Central de Police,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 15 NOVEMBRE 2010

#### **MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

#### **MANIFESTATIONS**

# 10/412/SG – Installation du bus pour l'emploi sur le parking du métro Dromel les 7 et 28 octobre 2010 et 9 et 18 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par la Maison de l'emploi de Marseille, domiciliée 38, rue Breteuil – 13006 MARSEILLE et représentée par Monsieur Jacques ROCCA-SERRA, Président.

ARTICLE 1 LA VILLE DE MARSEILLE AUTORISE « la Maison de l'emploi de Marseille », domiciliée 38, rue Breteuil – 13006 MARSEILLE et représentée par Monsieur Jacques ROCCA-SERRA, Président à installer « LE BUS POUR L'EMPLOI » sur le parking de la station de métro « Dromel » sis boulevard Schloesing / 13009 :.

Manifestation : - JEUDI 07 OCTOBRE 2010 DE 10H30 À 16H30

- JEUDI 28 OCTOBRE 2010 DE 10H30 À 16H30

- MARDI 09 NOVEMBRE 2010 DE 10H30 À 16H30

- JEUDI 18 NOVEMBRE 2010 DE 10H30 À

ARTICLE 2 L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux facades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de

Respecter la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance - responsabilité civile à garantie illimitée - garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les ARTICLE 4 instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

Dans le cadre de la campagne de propreté mise ARTICLE 5 en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes:

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

**ARTICLE 6** Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

Monsieur le Directeur Général des Services. ARTICI F 7 Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance - Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 OCTOBRE 2010

### 10/414/SG - Installation de l'Euro-Studio sur la Canebière du 25 novembre au 3 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par « LE BUREAU D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN », domicilié 2, rue Henri Barbusse -13001 Marseille, représenté par Madame Isabelle COUSTET, Chef du Bureau.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « LE BUREAU D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN », domicilié 2, rue Henri Barbusse - 13001 Marseille, représenté par Madame Isabelle COUSTET, Chef du Bureau, à installer un « EUROSTUDIO » dans le cadre d'une semaine d'information sur les élections Européennes, sur le bas de La Canebière / 13001, conformément au plan ci-joint :

Jeudi 25 novembre 2010 de 09H00 à 20H00 Montage: Du vendredi 26 novembre 2010 au mercredi 1er Manifestation:

décembre 2010 de 10H00 à 19H00.

Jeudi 02 décembre 2010 de 10H00 à 22H00 Vendredi 03 décembre 2010 de 09H00 à 20H00 Démontage :

**ARTICLE 2** L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance - responsabilité civile à garantie illimitée - garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les ARTICLE 4 instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes:

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance -Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d' arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 OCTOBRE 2010

### 10/420/SG - Foire aux Santons sur la Place Général de Gaulle du 21 novembre au 31 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG du 19 janvier 1989 fixant la réglementation Marchés, Foires, Kermesses et des manifestations commerciales sur la voie publique et complété par l'arrêté n° 01-333/SG du 25 octobre 2001,

Vu l'arrêté du 15 novembre 1943 réglementant l'admission des forains dans les Foires et Kermesses,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Sur proposition de Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public,

ARTICLE 1 Les santonniers fréquentant la Foire aux Crèches, représentés par Monsieur Michel BOUVIER, Président de l'Association « Foire aux santons et aux Crèches de Marseille » seront installés sur la place Général De GAULLE du samedi 21 novembre 2010 au vendredi 31 décembre 2010.

ARTICLE 2 L'installation des santonniers aura lieu à partir du vendredi 13 novembre 2010.

Les installations devront impérativement être démontées le mardi 04 janvier 2011, avant 24 heures.

<u>ARTICLE 3</u> Les heures d'ouverture et de fermeture sont fixées comme suit :

- Du dimanche au jeudi inclus de 9 h à 20 h,
- Les vendredis, samedis et veilles de fêtes de 9 h à 21 h.

ARTICLE 4 En dehors des opérations de montage et de démontage des installations, l'accès de tous les véhicules est interdit sur le champ de foire et dans les passages entre les baraques.

<u>ARTICLE 5</u> L'emploi des hauts-parleurs et diffuseurs de musique est rigoureusement interdit.

<u>ARTICLE 6</u> Les santonniers sont autorisés à vendre des santons et des crèches à l'exclusion de tout autre article.

<u>ARTICLE 7</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

- Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie;
- Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.
- Il est indispensable de respecter les notions d'accessibilité des secours et de mise en station des échelles pompier aux façades d'immeubles qui surplombent la manifestation.
- Les installations doivent permettre le passage, la giration des engins de lutte contre l'incendie et la mise en station des échelles aériennes sur la totalité des voies signalées.
- Les emprises doivent permettre sans encombre de jour comme de nuit, l'accès des secours aux prises de colonnes sèches du parc de stationnement couvert « Charles De Gaulle ».
- Les installations doivent laisser libre l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité) y compris en façades d'immeubles.

<u>ARTICLE 8</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

- Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.
- Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.
- Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,
- La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 26 OCTOBRE 2010

### 10/425/SG – Lancement du guide étudiant "Citadingue" sur le cours d'Estienne d'Orves, le 26 mars 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par « EUROMED MARSEILLE » domiciliée Domaine de Luminy – BP 921 - 13288 Marseille cedex 09, représentée par Madame Clémence VAN ACKER.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « EUROMED MARSEILLE » domiciliée Domaine de luminy – BP 921 - 13288 Marseille cedex 09, représentée par Madame Clémence VAN ACKER, à organiser le lancement du guide étudiant « CITADINGUE » avec des animations de danses, coiffures, jeux et ateliers, un concert sera organisé en soirée, sur le Cours Estienne d'Orves, conformément au plan ci-joint.

Montage : Samedi 26 mars 2011 de 08H00 à 15H00 Manifestation : Samedi 26 mars 2011 de 15H00 à 23H00.

Démontage : Dés la fin de la manifestation au dimanche 27 mars

2011 à 06H00

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra veiller à respecter les autorisations de terrasses de bars et restaurants déjà accordés sur le Cours d'Estienne d'Orves.

<u>ARTICLE 3</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 6 Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 8</u> L'installation ne doit pas compromettre l'évacuation rapide et sûre des sorties du parking souterrain ainsi que l'accès à leurs moyens de secours.

Les installations ne doivent pas gêner la mise en station des échelles aériennes des marin-pompiers sur les voies latérales en cas de sinistre. Les hydrants qui se trouvent sur site doivent être libres de tout encombrements et accessible en permanence, de jour comme de nuit

ARTICLE 9 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 OCTOBRE 2010

# 10/426/SG – Cérémonie de présentation au drapeau des élèves de l'Ecole de Marins-Pompiers de Marseille sur la place Bargemon le 3 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par « LE BATAILLON DES MARIN POMPIERS DE MARSEILLE», 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, représenté par le Contre-amiral PANCRAZI.

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 2 Le Bataillon des Marin pompiers de marseille», 9, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, représenté par le Contre-Amiral PANCRAZI, est autorisé à organiser une présentation au drapeau des Élèves de l'École de marin pompier de marseille, sur la place Villeneuve Bargemon de l'hôtel de ville.

Manifestation: Le vendredi 03 décembre 2010 de 07H00 à

13H00, montage et démontage inclus.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 4</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 29 OCTOBRE 2010

### 10/428/SG – Collecte de jouets sur la place Clémenceau les 13 et 27 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par le « CIQ VALLIER-CONQ AVENUES-SEBASTOPOL » domicilié 10, rue de la Visitation – 13004 MARSEILLE, représenté par Madame Yvette PION, Présidente.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise «le « CIQ VALLIER-CONQ AVENUES-SEBASTOPOL » domicilié 10, rue de la Visitation – 13004 MARSEILLE, représenté par Madame Yvette PION, Présidente, à organiser la collecte de jouets sur la place Clémenceau, conformément au plan ci-joint :

Manifestation : Samedi 13 novembre 2010 de 10H00 à 18H00 Samedi 27 novembre 2010 de 10H00 à 18H00

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 4</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

### 10/429/SG – Marché provençal dans le cadre du Téléthon sur la place Raphaël le 11 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par Madame Berthe QUERO, Présidente du CIQ Saint Henri, Demeurant : 67, boulevard Grawitch – 13016 Marseille -

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> Le CIQ Saint Henri est autorisée à organiser en son nom un marché artisanal provençal

Le samedi 11 décembre 2010 sur la place Raphael - 13016 Marseille.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 5 h 00 Heure de fermeture : 19 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation. La personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 10</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

<u>ARTICLE 11</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 13 Aucune installation ne sera tolérée au droit : Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 14</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 15</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public Section « Foires et Kermesses ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 16</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

### 10/430/SG - Noël pour tous à bord de la Flaneuse" sur le quai d'Honneur du 18 au 23 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par l'association « CAP MARSEILLE » domiciliée 30; rue de l'Olivier – 13005 Marseille et représentée par Madame Jeanne COCONI, Présidente.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « CAP MARSEILLE » domiciliée 30; rue de l'Olivier – 13005 Marseille et représentée par Madame Jeanne COCONI, Présidente, à organiser des animations et distributions de cadeaux aux enfants dans le cadre de la manifestation « NOËL POUR TOUS A BORD DE LA FLANEUSE » sur le Quai d'Honneur, avec installation de tables, chaises et grilles d'affichage.

Manifestation: Du samedi 18 décembre 2010 au mardi 23 décembre 2010 de 09H00 à 19H00.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie,

Marseille le Grand Tour,

L'épar de confiserie.

Le marché aux fleurs,

Le marché aux poissons.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte conte l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

ARTICLE 5 Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée.

Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance – Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

# 10/431/SG – Fête du 1er mai 2011 sur le parc F. Billoux par la Mairie des 15ème et 16ème arrondissements

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par la « Mairie des 15e et 16 arrondissements » sise 246, rue de Lyon – 13015 MARSEILLE, représentée par Monsieur Malik BENMAZOUZ.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise la « Mairie des 15e et 16 arrondissements » sise 246, rue de Lyon – 13015 MARSEILLE, représentée par Monsieur Malik BENMAZOUZ, à installer 4 villages, 4 tentes 2m x 2m, 20 tables, 40 chaises, 1 mur mobile 3m x 3m, une scène de 10m x 10m, 1 buvette sur le Parc F Billoux 13015 Marseille dans le cadre de la « FETE DU 1ER MAI», conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION: LE 1ER MAI 2011 DE 12H00 A 18H00

MONTAGE: LE 30 AVRIL 2011 DE 08H00 A 22H00 LE 1ER MAI 2011 DE 07H00 A 12H00

DEMONTAGE: LE 1ER MAI 2011 DE 18H00 A 24H00

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 4 NOVEMBRE 2010

### 10/440/SG – Installation d'un bus Nokia sur le quai de la Fraternité les 23 et 24 novembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par « POSTER SCOPE », représentée par Monsieur Arnaud LALANDE, Directeur de Production, domiciliée : 4, place de Saverne Courbevoie - 92971 PARIS LA DEFENSE CEDEX.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « POSTER SCOPE », représentée par Monsieur Arnaud LALANDE, Directeur de Production, domiciliée : 4, place de Saverne Courbevoie - 92971 PARIS LA DEFENSE CEDEX, à installer le « Bus Nokia » sur le Quai de la Fraternité en zone 1, conformément au plan ci-joint.

Manifestation: Mardi 23 novembre 2010 de 09H00 à 20H00,

montage et démontage inclus

Mercredi 24 novembre 2010 de 09H00 à 20H00,

montage et démontage inclus

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie, Marseille le Grand Tour, Le marché aux fleurs le mardi et samedi matin,

Le marche aux fleurs le mardi et samedi matin L'épar de confiserie,

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte conte l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

### 10/441/SG – Installation de 3 chalets de Noël sur la Place Sébastopol du 1<sup>er</sup> décembre 2010 au 4 janvier 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010.

Vu la demande présentée par l'association « LA PLASE » domiciliée 2, boulevard Clemenceau – 13004 MARSEILLE, représentée par Monsieur Guy POU, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « LA PLASE » domiciliée 2, boulevard Clemenceau – 13004 MARSEILLE, représentée par Monsieur Guy POU, Président à installer trois (3) chalets de noël, sur la place Sébastopol.

Montage: A partir du lundi 29 novembre 2010

Exploitation: Du mercredi 1er décembre 2010 au mardi

4 janvier 2011.

Démontage : Jusqu'au jeudi 06 janvier 2011.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance — Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

# 10/442/SG – Cérémonies de l'offrande du blé entre le quai d'honneur et la place Bargemon le 4 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par l'association « Blé de l'Espérance – Maguy Roubaud », domiciliée 134, avenue Roger Salengro – 13003 Marseille et représentée par Monsieur Edmond Maurin, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « Blé de l'Espérance – Maguy Roubaud », domiciliée 134, avenue Roger Salengro – 13003 Marseille et représentée par Monsieur Edmond Maurin, Président, à organiser « Les cérémonies de l'offrande du blé », avec installation d'un car podium sur le Quai d'Honneur, déambulation entre le Quai d'Honneur et la place Bargemon, - offrande du blé sur la place Baremon

Manifestation: Samedi 04 décembre 2010 de 14H00 à 17H30,

montage et démontage compris.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie, Le Marché des Croisièristes, Marseille le Grand Tour, L'épar de confiserie,

Le marché aux fleurs.

Le marche aux neurs.

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte conte l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire

d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

### 10/443/SG - Marché de Noël sur la place Guy Durand le 11 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Nous, Maire de Marseille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212.1 et L. 2212.2,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par Madame Francine MAURIN Présidente du CIQ Saint Loup - Village, Demeurant : 10, impasse Meissel / 13010 Marseille -

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

<u>ARTICLE 1</u> Le CIQ CIQ Saint Loup - Village est autorisé à organiser en son nom un marché de Noël

Le samedi 11 décembre 2010 sur la place Guy Durand / 13010 Marseille.

ARTICLE 2 Les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire du CIQ, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité :

Heure d'ouverture : 9 h 30 Heure de fermeture : 19 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile.

Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation.

La personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

<u>ARTICLE 8</u> Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

<u>ARTICLE 9</u> Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux

personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 10</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie.

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

<u>ARTICLE 11</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 12 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 13 Aucune installation ne sera tolérée au droit : Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, Des portes d'entrée d'immeubles.

ARTICLE 14 Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 15</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du service de l'Espace Public section « Fêtes et Manifestations ».

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 16</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

### 10/444/SG – Installation d'un chapiteau sur le Quai de la Fraternité le 24 décembre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par l'association « ACLAP » domiciliée 50, rue Ferrari – 13005 MARSEILLE, représentée par Monsieur Guy BOCCHINO, Président.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise l'association « ACLAP » domiciliée 50, rue Ferrari – 13005 MARSEILLE, représentée par Monsieur Guy BOCCHINO, Président, à installer un chapiteau, sans piquetage au sol, sur le Quai de la Fraternité en Zone 3, conformément au plan ci-joint.

Montage: Vendredi 24 décembre 2010 de 15H00 à 18H00

Manifestation: Samedi 24 décembre 2010 de 18H00 à minuit

Démontage: Dimanche 25 décembre 2010 de 08H00 à

12H00.

Cet événement ne devra en aucune manière gêner :

Le petit train et sa billetterie, Le Marché des Croisièristes, Marseille le Grand Tour, L'épar de confiserie, Le marché aux fleurs.

<u>ARTICLE 2</u>: L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

L'installation de la manifestation ne doit en aucun cas gêner le passage des engins de lutte conte l'incendie sur le trottoir du Quai du Port dans sa totalité jusqu'au plan d'eau.

La largeur minimale libre de tout encombrement doit être de trois (3) mètres.

La sortie de station de métro du Vieux Port doit être libre afin de ne pas gêner l'évacuation du public sur le Quai de la Fraternité.

Veiller à ce que les emprises ne gênent pas la giration des engins de secours et de lutte contre l'incendie en une seule manœuvre, pour permettre les opérations de secours.

Les installations doivent permettre sans encombre et de jour comme de nuit, l'accès des secours aux regards techniques (en particulier, eau, gaz, électricité), y compris en façades d'immeubles.

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef du service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire

d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

## 10/445/SG – Spectacle pour enfants dans le Parc Chanot les 2, 5, 6, 9, 12, 13 et 16 février 2011 et du 19 février au 6 mars 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par « LES GONTELLIS» sise 11, rue Lafontaine 94190 VILLENEUVE ST GEORGES, représenté par Monsieur Serge GONTELLE.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « LES GONTELLIS.. », représenté par Monsieur Serge GONTELLE, Domicilié : 11, rue Lafontaine 94190 VILLENEUVE ST GEORGES,

La Ville de Marseille autorise « LES GONTELLIS. », représenté par Monsieur Serge GONTELLE, adresse 11, rue Lafontaine 94190 VILLENEUVE ST GEORGES, à organiser son « Spectacle pour enfants » dans le parc CHANOT les 2, 5, 6, 9, 12, 13, 16 février 2011 et du 19 février au 6 mars 2011

Horaires: Montage le 1er Février 2011 à 9 h

Manifestation les 2, 5, 6, 9, 12, 13, 16 février 2011 et du

19 février au 6 mars 2011 le 7 mars jusqu'à 15 h

INSTALLATION D'UN CHAPITEAU 7 M X 12 M

Démontage

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention – 09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

### 10/446/SG – Déballages de brocantes dans la rue Edmond Rostand les 20 mars, 15 mai, 18 septembre et 11 décembre 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les

articles L. 2212.1 et L. 2212.2, Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant

les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la Voie Publique,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par Monsieur Brice MARTIN, Président de

l'Association Rostand, Demeurant : 29, rue Edmond Rostand – 13006 Marseille -

Considérant que dans le but de sécurité publique, il convient de réglementer cette manifestation,

ARTICLE 1 l'Association Rostand est autorisée à organiser en son nom des déballages de brocantes dans la rue Edmond Rostand – 13006 les :

Dimanche 20 mars 2011.

Dimanche 15 mai 2011.

Dimanche 18 septembre 2011.

Dimanche 11 décembre 2011.

ARTICLE 2 les commerçants et artisans de la rue désirant occuper un emplacement public devront adresser au Service de l'Espace Public - 33 A, rue Montgrand - 13006 Marseille - par l'intermédiaire de l'Association, une demande sur papier libre.

ARTICLE 3 Horaires d'activité : Heure d'ouverture : 08 h 00 Heure de fermeture : 18 h 00

ARTICLE 4 L'association ou l'organisme visé à l'article 1 er n'est pas autorisé à sous-traiter l'organisation de cette manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Toutes circulaires, informations, affiches devront être réalisées sous l'entête et la signature de la personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup>.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs,

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

ARTICLE 7 Les participants à cette manifestation devront justifier de leur qualité de commerçants, artisans ou producteurs et se munir d'une attestation d'assurance à responsabilité civile. Ils devront régler leurs droits dus au titre de l'occupation du domaine public à l'agent assermenté à cet effet, le jour de la manifestation. La personne autorisée à l'article 1<sup>er</sup> n'est pas habilitée à percevoir les droits d'occupation du domaine public aux lieux et places du « receveur placier ».

ARTICLE 8 Toute location ou sous-location des emplacements pendant la durée de la manifestation est rigoureusement interdite et entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 Le présent arrêté est subordonné à la prise, par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à tout recours à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 10</u> Les mesures de sécurité suivantes seront strictement respectées :

Le maintien d'une voie de circulation d'une largeur de 3 m,

Le dégagement des différents accès pompiers, bouches et poteaux d'incendie,

Aucun déballage ne doit obstruer les sorties de secours des établissements recevant du public,

Respect du passage et de la circulation des piétons,

Aucune installation ne pourra se situer à moins de 0,50 m du bord du trottoir.

<u>ARTICLE 11</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie ;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

<u>ARTICLE 12</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition

ARTICLE 13 Aucune installation ne sera tolérée au droit : Des commerces qui ne participeront pas à cette manifestation, Des portes d'entrée d'immeubles.

<u>ARTICLE 14</u> Les participants devront veiller à respecter les autorisations de terrasses, kiosques, étalages déjà accordés à cet endroit.

<u>ARTICLE 15</u> La pose de banderoles annonçant la manifestation devra faire l'objet d'une demande préalable auprès du Service de l'Espace Public Section Fêtes et Manifestations.

Ne seront pas autorisées les banderoles surplombant la chaussée ainsi que les banderoles exclusivement publicitaires.

Aucun panneau publicitaire ou fléchage ne pourra être installé sur les arbres, feux tricolores et mâts de signalisation routière.

Les banderoles autorisées devront être retirées immédiatement après la manifestation.

<u>ARTICLE 16</u> Les mesures de police de la circulation et du stationnement devront être scrupuleusement respectées.

ARTICLE 17 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d' arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

# 10/447/SG – Journée Nationale de Commémoration de l'abolition de l'esclavage sur le Parc du 26<sup>ème</sup> Centenaire le 10 mai 2011

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2.

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par « LE COLLECTIF PACA POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE» sis Maison des Associations – 93, la Canebière 13001 Marseille, représenté par Madame Mona GEORGELIN.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « LE COLLECTIF PACA POUR LA MEMOIRE DE L'ESCLAVAGE» sis Maison des Associations – 93, la Canebière 13001 Marseille, représenté par Madame Mona GEORGELIN, à installer une scène de 9m x 6m, des stands composés de tables et de chaises sur le Parc du XXVIème Centenaire dans le cadre de la « JOURNEE NATIONALE DE COMMEMORATION DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE», conformément au plan ci-joint.

MANIFESTATION : LE 10 MAI 2011 DE 10H30 A 21H00 MONTAGE : LE 10 MAI 2011 DE 08H00 A 10H00

DEMONTAGE: LE 10 MAI 2011 DES LA FIN DE LA

MANIFESTATION

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie;

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours

Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers du domaine public et en particulier les personnes à mobilité réduite.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

ARTICLE 4 Avis favorable est donné pour l'organisation de cette manifestation sous réserve que la Commission de Sécurité compétente émette un avis favorable lors de sa visite avant l'ouverture de la manifestation et du respect des prescriptions formulées. Un dossier de sécurité, comprenant une notice de sécurité et des plans d'implantations et d'aménagements, devra être adressé au secrétariat de la Commission Départementale de Sécurité – Bataillon des Marins Pompiers – Division Prévention –

09, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille, au moins deux mois avant le début de la manifestation.

<u>ARTICLE 5</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 6</u> Dans le cadre de la préservation de la qualité des Espaces Publics mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 7</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance —Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Chef de Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 9 NOVEMBRE 2010

#### VIDE GRENIERS

### 10/413/SG – Vide-greniers sur la Place Bernard Cadenat le 24 octobre 2010

Nous, Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L. 2212.2,

Vu le Code de la Consommation et notamment l'article L. 221.1,

Vu l'arrêté n° 89/017/SG en date du 19 janvier 1989 réglementant les marchés, foires, kermesses et les manifestations commerciales sur la voie publique,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône du 22 juin 2000 relatif à la lutte contre les nuisances sonores,

Vu la délibération n° 09/1221/FEAM du 14 décembre 2009 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal pour l'année 2010. Vu la demande présentée par « LE BUREAU D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN », domicilié 2, rue Henri Barbusse – 13001 Marseille, représenté par Madame Isabelle COUSTET, Chef du Bureau.

ARTICLE 1 La Ville de Marseille autorise « LE BUREAU D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN », domicilié 2, rue Henri Barbusse – 13001 Marseille, représenté par Madame Isabelle COUSTET, Chef du Bureau, à installer un « EUROSTUDIO » dans le cadre d'une semaine d'information sur les élections Européennes, sur le bas de La Canebière / 13001, conformément au plan ci-joint :

Montage: Jeudi 25 novembre 2010 de 09H00 à 20H00

Manifestation: Du vendredi 26 novembre 2010 au mercredi 1er

décembre 2010 de 10H00 à 19H00.

Jeudi 02 décembre 2010 de 10H00 à 22H00

Démontage : Vendredi 03 décembre 2010 de 09H00 à 20H00

<u>ARTICLE 2</u> L'organisateur devra répondre aux obligations générales de sécurité.

Afin que la manifestation puisse se dérouler dans le respect des règles de sécurité, l'organisateur devra se conforter aux prescriptions ci-après :

Laisser libre l'accès aux façades, aux bouches et poteaux d'incendie :

Garantir une voie de circulation pour les véhicules d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 Le présent arrêté est subordonné à la prise par l'organisateur d'un contrat d'assurance – responsabilité civile à garantie illimitée – garantissant tout dommage pouvant être causé aux personnes et aux biens. Il doit comporter une clause de renonciation à l'encontre de la Ville de Marseille.

<u>ARTICLE 4</u> Par dérogation préfectorale du 22 juin 2000, les instruments de sonorisation sont admis tant que leur usage ne revêt pas de caractère agressif par leur durée, intensité ou répétition.

<u>ARTICLE 5</u> Dans le cadre de la campagne de propreté mise en place par la Ville de Marseille, il convient de respecter les dispositions suivantes :

Aucune détérioration sur le domaine public ne devra être constatée. Les organisateurs devront maintenir les lieux en constant état de propreté.

Les déchets devront être rassemblés et déposés dans les conteneurs.

La Ville de Marseille se réserve le droit de facturer les frais de nettoyage ou de réparation résultant d'éventuels désordres.

<u>ARTICLE 6</u> Les frais d'alimentation en eau et électricité sont à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 7 Monsieur le Directeur Général des Services, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée aux Parcs, Jardins, Espaces Naturels, Piétonisation et Pistes Cyclables, Voirie, Circulation et Stationnement, Madame l'Adjointe au Maire, déléguée à la Sécurité et Prévention de la Délinquance –Police Municipale - Police Administrative, Monsieur le Directeur du Service de l'Espace Public, Monsieur le Commissaire Central, Monsieur le Commissaire d'arrondissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT LE 20 OCTOBRE 2010

### **MESURES DE POLICE**

### **AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE-DANCING**

#### **MOIS D'OCTOBRE 2010**

D.G.P.P. - POLICE ADMINISTRATIVE AUTORISATIONS DE MUSIQUE ET MUSIQUE DANCING DU MOIS D'OCTOBRE 2010

AM : Autorisation de Musique d' Ambiance----AMA : Autorisation de Musique Amplifiée----

AFET: Autorisation de Fermeture Exceptionnelle Tardive ( jusqu' à )----

Susp : Suspension----

				AUTORISATIONS		
AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	délivrée le	période de validité	
AM/432/2010	MR MENDY Roger	ZIGUINCHOR	20, rue Pastoret - 13006	05/10/2010	PERMANENTE	
AM/463/2010	ME SASSI Monia	LE CONSTANTINOIS	8, rue Bernex - 13001	05/10/2010	2 MOIS	
AM/466/2010	MR IRRMANN Jean	JEAN'BON § CO	505, rue Paradis - 13008	05/10/2010	6 MOIS	
AM/468/2010	MR KHEDR Alaa Din	TOP 20	20, Bd de la Concorde - 13009	05/10/2010	1 AN	
AM/469/2010	MR ZIANI Toufik	E-WINE	94, Cours Julien - 13006	05/10/2010	6 MOIS	
AM/470/2010	MR BASCIANO Mathieu	LE BYRON	4, rue d'Israël - 13006	05/10/2010	2 MOIS	
AM/471/2010	MR GARCIA Gérald	LE POINTU	18, Cours d'Estienne d'Orves - 13001	05/10/2010	6 MOIS	
AM/472/2010	ME RABIA Fatiha	LE TWENTY	20, rue Saint Bazile - 13001	05/10/2010	1 AN	
AM/473/2010	MR CASTAGNOLI William	LES DANAIDES	4/6, Square Stalingrad - 13001	05/10/2010	6 MOIS	
AMA/250/2010	MR NIZZOLI Pierre	COMPTOIR DES RHUMS-MAXIMO	23, Place Thiars - 13001	10/10/2010	2 MOIS	
AM/474/2010	ME GAILLARD CLEMENTI Aurélie	ERA TEMPU	70, rue Sainte - 13007	11/10/2010	6 MOIS	
AM/475/2010	ME GARZIA Anne- Marie	GELATI NINO	59 A, Avenue de Montredon - 13008	11/10/2010	1 AN	
AMA/479//2010	MR PERETTI Pascal	LA VOILE	148, Avenue Pierre Mendès- France - 1300911/10/2010	11/10/2010	2 MOIS	
AM/480/2010	MR LE Yves	O'ZEN	17, Montée Cdt de Robien - 13009	11/10/2010	2 MOIS	
AM/313/2010	ME YAHIA- BERROUIGET	BAR DES SPORTS	3, rue de Case - 13007	13/10/2010	2 MOIS	
AM/341/2010	ME CELENTANO Maryse	LE MIRAMAR	315, Corniche Kennedy - 13007	13/10/2010	2 MOIS	
AM/381/2010	MR TRIBOLO Gilbert	BAR DU REPOS	16, rue Fort Sanctuaire - 13007	13/10/2010	2 MOIS	
AM/478/2010	MR GALLINA Frédéric	LA PARENTHESE	2, impasse de Riou - 13008	13/10/2010	6 MOIS	
AM/481/2010	MR MOKHTATIF Redouane	LE MIRAGE	1, Cours Lieutaud - 13006	13/10/2010	1 AN	
AM/484/2010	MR BLEINC Laurent	CAFE BAILLE	19, Boulevard Baille - 13006	13/10/2010	6 MOIS	
AM/487/2010	MR LEVY Frédéric	LE WAAW	32, rue des Trois Rois - 13006	13/10/2010	2 MOIS	

				AUTORISATIONS		
AUTORISATION N°	EXPLOITANTS	ETABLISSEMENTS	ADRESSES	délivrée le	période de validité	
AMA/492/2010	ME DONADIA Elisabeth	LE 5.5	15, rue Rouget de l'Isle - 13001	20/10/2010	1 AN	
AM/493/2010	MR ABRARD Olivier	NOOI	249, rue Paradis - 13006	25/10/2010	6 MOIS	
AM/494/2010	MR TIR Nordine	BAR ALBERT	58, rue Docteur Léon Perrin - 13003	25/10/2010	2 MOIS	
AEFT/495/2010	MR REYNIER Cyril	ASSOM	Parc Chanot - 13008	25/10/2010	Soirée du 29/10/10	
AM/352/2010	MR GRAND Michel	FLOOR	123, La Canebière – 13001	27/10/10	2 MOIS	
AM/382/2010	MR OHANESSIAN Nerses	SNACK BAR ARGENT	135, rue Auguste Blanqui – 13005	27/10/10	2 MOIS	
AM/391/2010	MR BOUCHAGOUR Billel	TROPICAL FOOD	11, Boulevard Dugommier – 13011	27/10/10	2 MOIS	
AM/405/2010	MR PAULY Julien	LE BOBOLIVO	29, rue Caisserie – 13002	27/10/10	2 MOIS	
AM/491/2010	MR SAFI Mounir	LA ROYALE	13, Boulevard Baille – 13006	27/10/10	2 MOIS	
AM/499/2010	MR LOVISETTO Daniel	LE STOP	16, rue Saint Saëns – 13001	27/10/10	6 MOIS	
AM/500/2010	ME MELILI Zehira	LAS VEGAS	1, rue Pythéas – 13001	27/10/10	6 MOIS	
AMA/501/2010	MR MAMO Patrice	LE WILTAS	2, Boulevard Campourière – 13011	27/10/10	6 MOIS	
AM/503/2010	ME FERADJ Yamina épse HAMDAN	CHEZ MEDI	5, rue Curiol – 13001	27/10/10	2 MOIS	

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

### DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 SEPTEMBRE 2010

#### **DELIBERATION N° 2010/029**

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 PORTANT BUDGET SUPPLÉMENTAIRE N°2 DE L'EPRD 2010 DU GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Par délibération du Conseil d'Administration du 17 décembre 2009, le Conseil d'Administration du GIP a adopté l'Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes (EPRD) 2010 du GIP.

L'EPRD présente les dépenses et les recettes prévues sur l'exercice 2010 conformément aux compétences statutaires du Groupement et telles que précisées dans la circulaire du 31 août 2009 relative à la préparation des budgets des opérateurs de l'Etat pour 2010. Une Décision Modificative n°1 portant Budget Supplémentaire n°1 a été adoptée par délibération n° 2010/022 du 5 juillet 2010.

La Décision Modificative n°2 portant Budget Supplémentaire n°2 présente les variations de dépenses et de recettes du Groupement. Celles-ci concernent :

- la diminution des dépenses et des recettes inscrites à l'EPRD 2010 relative au personnel municipal mis à disposition du Groupement;
- l'attribution de deux nouvelles dotations de fonctionnement : de la Ville de Marseille pour le financement des actions arrêtées lors du Comité de Pilotage du 12 juillet 2010 dans le cadre de la Dotation de Développement Urbain 2010, et de l'ACSE au titre de la 2<sup>ème</sup> programmation annuelle du CUCS.

La Décision Modificative n°2 s'élève à 377 029 €

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### 1- « chapitre 62 : autres services extérieurs» : - 114 805 €

Cette diminution de dépenses porte sur la dotation allouée par la Ville de Marseille pour le personnel municipal mis à disposition du GIP. En effet, lors de l'établissement de l'EPRD 2010, la dépense avait été évaluée sur la base du coût de revient de ce personnel en 2008. Cette dépense a été surévaluée au regard du coût de revient réel transmis par la Ville de Marseille pour son personnel mis à disposition du GIP au 31 décembre 2009, qui s'élève à 1 720 211 € au lieu de 1 802 790 € Pour mémoire, cette dépense correspond à l'inscription au budget du GIP des charges de personnels municipaux mis à disposition du Groupement (salaires et charges sociales afférentes) en vue de leur remboursement à la Ville de Marseille conformément aux dispositions de la loi n°2007-148 du 2 février 2007 modifiant substantiellement le régime juridique de la mise à disposition de fonctionnaires fixé par la loi du 26 janvier 1984. Le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville a déjà approuvé par délibération n°2007/029 du 16 octobre 2007 l'Avenant n°6 à la Convention n°99-127 du 8 mars 1999 conclu avec la Ville de Marseille pour se mettre en conformité avec les nouvelles obligations légales. Cet avenant prévoyait également que le remboursement par le GIP interviendrait à terme échu auprès du comptable de la Ville, Receveur des Finances Marseille Municipale, à la fin de chaque année civile sur présentation par la Ville d'un décompte annuel nominatif. Il avait été également prévu que les modalités d'application de cet avenant rentreraient en application à compter de l'exercice budgétaire 2008.

Le coût de revient de ces personnels a été chiffré à 1 720 211 € pour l'année 2009 par la Direction Générale des Ressources Humaines de la Ville de Marseille.

### 2 - « Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes » : 491 834 €

Il s'agit de deux dépenses nouvelles, l'une correspond aux actions de fonctionnements DDU 2010 à engager, l'autre aux dépenses relatives à la 2è délégation de crédit de fonctionnement de l'ACSE au titre de la programmation CUCS.

Dans le cadre de la décision du Comité de Pilotage restreint du 12 juillet 2010 réunissant la Ville de Marseille et l'Etat pour

l'attribution de la DDU 2010, et conformément aux dispositions de la convention financière pour l'attribution de la Dotation de Développement Urbain (DDU) 2010 entre la Ville de Marseille et le Groupement, le GIP doit subventionner les projets de fonctionnement retenus pour un montant total de 542 200 € Dans le cadre de la 2è programmation 2010 du CUCS, il s'agit d'une dépense complémentaire de 39 634 € couvrant le financement de la part ACSÉ des actions. Il s'agit de régulariser les écritures comptables entre le prévisionnel inscrit dans le cadre de l'EPRD

2010 pour l'ACSE, 4 559 664 € et le montant de la 2è délégation de

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

crédits de l'ACSE, 372 500€.

1- « Chapitre 74 : subvention d'exploitation » : - 114 805 €

Comme pour les dépenses, il s'agit d'une diminution des recettes prévisionnelles concernant la Ville de Marseille pour le personnel municipal mis à disposition au 31 décembre 2009 qui permettra par le GIP le remboursement conformément aux termes de la loi du 2 février 2007, à la Ville de Marseille, des rémunérations et des charges sociales des agents municipaux mis à disposition pour l'année 2009.

2- « Chapitre 75 : produits spécifiques de gestions courantes » : 491 834 €

Cette augmentation des recettes d'un montant de 491 834 € résulte de l'attribution de la dotation supplémentaire de l'ACSE pour financer les actions de fonctionnement de la 2è programmation 2010 du CUCS pour un montant de 39 634 € et de la dotation DDU 2010 attribuée par la Ville de Marseille au GIP pour un montant de 452 200 €

Le Budget Supplémentaire N°2 du GIP pour 2010 est équilibré en dépenses et en recettes. Il s'élève à 377 029 €

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la Décision Modificative n°2, portant Budget Supplémentaire n°2 du GIP pour l'exercice 2010, telle qu'elle vous est présentée dans les tableaux ci-ioints

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

#### **DELIBERATION N° 2010/030**

PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (C.U.C.S.) 2010 APPROBATION DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE L'ACSE ET LE GIP CINQUIÈME SÉRIE D'ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les statuts constitutifs du GIP pour la gestion de la Politique de la Ville précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille a été mis en oeuvre pour la période 2007-2009 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2009. La circulaire du 5 juin 2009 cosignée du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville est venue préciser la volonté de l'Etat de prolonger d'une année, en 2010, l'application des contrats urbains de cohésion sociale à l'identique. L'année 2010 constitue donc une année de transition pour préparer les nouveaux contrats qui succèderont aux CUCS au regard notamment de l'évaluation des actions actuelles de la Politique de la Ville. La circulaire définit les conditions de prolongation pour l'Etat en reconduisant notamment les crédits 2009 pour 2010.

En conséquence et à l'instar de la circulaire du 5 juin 2009, le Conseil Municipal par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009 a approuvé pour l'année 2010, la reconduction du CUCS de Marseille selon les modalités fixées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale adopté par délibération n° 07/0294/EHCV du 19 mars 2007.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a adopté, par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009, la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2010; celle -ci s'élève à 3 862 386 € Elle se décompose de la façon suivante : 308 800 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté la convention financière entre la Ville de Marseille et le Groupement par délibération n°2010/009 du 22 mars 2010.

De même, le Conseil d'Administration du 22 mars 2010 a adopté la première convention financière 2010 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Cette 1° convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2010. Elle s'élève à 5 153 000 € et elle se décline de la façon suivante : 926 202 € au titre des actions de pilotage et d'animation et 4 226 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS. Cette convention a fait l'objet d'un avenant n°1 modifiant les modalités de versement de la subvention.

Quatre séries d'actions de la programmation CUCS 2010 ont ainsi votées lors des Conseils d'Administration du 22 mars, du 26 avril, du 31 mai et du 5 juillet 2010 :

- une série d'actions CPO pour un montant total de 2 056 700 € dont une participation financière de l'ACSÉ pour 1 266 100 € et de la Ville de Marseille pour 790 600 €,
- la 1<sup>ère</sup> série d'actions de la programmation annuelle CUCS 2010, qui s'élevait à 5 082 430 € soit, pour la participation de l'ACSÉ, 2 924 940 € et pour celle de la Ville de Marseille, 2 157 490 €,
- la 2<sup>ème</sup> série d'actions de fonctionnement à 20 039 €, soit respectivement une participation financière de l'ACSÉ de 8 500 € et de la Ville de Marseille de 11 539 €
- la 3<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement pour un montant de 2 539 € portait sur la participation financière de la Ville de Marseille pour le financement d'un poste d'adulte relais,
- la 4<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement d'un montant de 38 720 €, soit 4 500 € pour la part ACSE et 34 220 € pour la part Ville.

Ces 4 séries d'actions de la programmation CUCS 2010 ont fait suite à la décision du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 12 février 2010 qui a arrêté la première liste des actions à financer au titre de la Programmation Annuelle 2010 ainsi que les plans de financement par action en découlant pour chaque partenaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Dans l'hypothèse de délégations de crédits supplémentaires de l'ACSE, il avait été prévu qu'une programmation d'actions CUCS complémentaire serait validée. Un avenant n°2 à la convention entre l'ACSE et le GIP d'un montant de 372 500 € vient d'être établie pour le financement de nouvelles actions.

La 5è série qui vous est présentée aujourd'hui porte sur les actions de fonctionnement de la Programmation Annuelle 2010 du CUCS validées par les partenaires du CUCS le 28 juillet 2010 dans le cadre d'un Comité de Pilotage par correspondance. Cette 5è série d'actions s'élève à 690 998 €, soit 351 600 € pour la part ACSE et 339 398 € pour la part Ville.

Elle porte également sur la participation financière de la Ville de Marseille pour le financement d'un poste d'adulte relais dont le titulaire est l'association SCHEBBA pour les relations école- famille - 1ère tranche − 1ère et 2ème années (régularisation) pour un montant de 4 556 € porté par la Ville de Marseille.

Pour mémoire il convient de rappeler que le Contrat de Ville de Marseille, puis le CUCS ont inscrit le développement économique et l'emploi comme une priorité de la lutte contre l'exclusion, et ont souhaité favoriser la recherche de nouveaux emplois pouvant être proposés au public des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la Ville de Marseille a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Adultes Relais » selon les dispositions de la circulaires DIV-DPT du 26 mai 2000.

Ce dispositif vise à favoriser la création d'emploi pour les personnes de plus de 30 ans au sein d'associations développant leurs activités dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Ville a décidé par délibération de principe du 19 janvier 2001 n° 01/117-CESS, qu'elle soutiendrait ce dispositif en participant au cofinancement des emplois ainsi créés, par le versement d'une subvention égale pour chaque emploi d'Adulte- Relais à 10% du coût annuel du SMIC, sous réserve d'un financement de l'Etat égal à 80% de la dépense.

La Ville co-finance prioritairement les emplois d'Adulte- Relais favorisant :

- Les relations école- familles,
- La médiation dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie.
- L'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la mutualisation des crédits de fonctionnement de la Ville et de l'Etat, le GIP a repris la gestion de cette mesure, ces actions étant financées par les crédits contractualisés de la politique de la ville.

Par ailleurs, il convient de préciser que cette action fait l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP. Cette convention précise les conditions d'attribution, le montant, les modalités de paiement de la subvention attribuée par le GIP et la durée de la convention.

L'association a déposé un dossier administratif réglementaire complet.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter:

- l'avenant n°2 à la convention financière 2010 de « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille pour un montant de 372 500 € ci - joint.

Madame BOYER, Présidente du GIP, est autorisée à signer la convention avec l'ACSE.

- la 5è série d'actions de fonctionnement de la Programmation Annuelle 2010 du CUCS telle que déterminée dans la liste ci-jointe ; le total des subventions de fonctionnement versées au titre de la 5è série d'actions figure dans la colonne « montant mutualisé » de la liste. Il s'élève à 690 998 € pour les actions de fonctionnement, et 4 556 € pour le poste d'Adulte Relais soit un total de 695 554 €

Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

### **DELIBERATION N° 2010/031**

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 1<sup>ère</sup> SÉRIE D'ACTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2010 ET ADOPTION DE LA CONVENTION FINANCIERE DE L'ACSE

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté par délibération n° 2005/013 du 30 septembre 2005 la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Éducative de Marseille entre l'Etat et le GIP. Le Programme de Réussite Educative sur le territoire marseillais est conçu pour s'intégrer et s'articuler au Volet « Education » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Au terme de cette convention, le Groupement a été désigné comme maître d'œuvre de ce Programme.

Comme pour le CUCS, la reconduction de ce dispositif a été confirmée par Madame la secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville le 6 février 2009 et les crédits afférents à ce programme ont été inscrits au budget triennal de l'Etat, pour 2010 et 2011.

L'objectif des programmes de réussite éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité, les enfants et adolescents, en prenant en compte, la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Le Programme de Réussite Educative se définit comme suit :

- Un projet d'accompagnement et de soutien personnalisé,
- Un projet de mise en réseau des professionnels autour d'enfants (2 à 16 ans) identifiés sur un territoire déterminé, pour apporter des réponses éducatives et de socialisation hors temps scolaire, dans le cadre d'un parcours individualisé de Réussite Educative.

A ce titre, le Groupement est chargé :

- De veiller à la mise en œuvre du Programme de Réussite Educative local,
- De proposer la répartition des crédits affectés aux dispositifs de Réussite Educative,
- D'animer les équipes de Réussite Éducative,
- D'évaluer le Programme de Réussite Educative (dispositif et actions financières).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter la convention PRE entre l'ACSE et le GIP pour 2010 ; le montant de la dotation versée par l'ACSE s'élève à 1 178 207 €

De même, en application de l'article 19-1 des statuts du Groupement et consécutivement à la réunion du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille du 19 mars 2009, il revient au Conseil d'Administration du GIP de voter l'attribution des subventions proposées au titre de la 1è série d'actions de fonctionnement 2010 du Programme de Réussite Educative.

Suite au Comité Technique du 6 juillet 2010, cette première série d'actions du Programme de Réussite Éducative est financée par la dotation de l'ACSE pour un montant de 319 422 €

En conséquence, il vous est proposé d'adopter :

- la convention financière entre l'ACSE et le GIP pour le financement du dispositif PRE en 2010 ; elle est d'un montant de 1 178 207 € Madame BOYER, Présidente du GIP est autorisée à signer la présente convention.
- la première série d'actions 2010 du Programme de Réussite Educative, pour un total de 319 422 € portés par l'ACSE. Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projets.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

### DELIBERATION N° 2010/032

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE AVEC L'ASSOCIATION AILITE (SOUTIEN SCOLAIRE)

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté par Délibération n° 2005/013 du 30 septembre 2005 la convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Éducative de Marseille entre l'Etat et le GIP; le Groupement a été désigné comme maître d'œuvre de ce Programme.

Dans ce cadre, le GIP fait appel à des prestataires de service pour répondre, par des actions individualisées, aux besoins des enfants dans le cadre des parcours de réussite éducative. En règle générale, ces prestations s'effectuent sur bon de commande. Pour certaines activités récurrentes, il convient de passer une convention avec le prestataire afin de faciliter les démarches administratives des équipes du Programme de Réussite Educative et de poser le principe du recours à un même prestataire.

Après étude des propositions des prestataires, le GIP a passé une convention avec l'Association AlLITE pour des prestations de soutien scolaire, en cours particuliers ou collectifs, pendant l'année scolaire 2009-2010.

Il vous est proposé de renouveler la convention selon les mêmes modalités, avec cette association, pour l'année scolaire 2010-2011, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2010 au 31 août 2011.

Le coût de la prestation a légèrement augmenté pour cette année scolaire ; il est de 31 € de l'heure pour des cours particuliers et de 41 € de l'heure pour des cours collectifs de 3 élèves maximum.

Pour cette année de mise en œuvre de la convention, il vous est proposé de budgéter une dotation de 60 000 €, correspondant à environ 25 enfants bénéficiant de cours particuliers deux fois par semaine durant l'année scolaire. Pour l'année civile 2009, 26 000 € environ ont été dépensés dans le cadre du PRE pour des activités de soutien scolaire.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la convention cijointe entre le Groupement et l'Association AILITE; la prestation sera réglée sur présentation d'une facture détaillée après service fait sur la base d'une commande administrative préalable.

Monsieur Pierre-Yves DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer la convention correspondante avec l'Association AlLITE.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

### **DELIBERATION N° 2010/033**

INTERNAT DE REUSSITE EDUCATIVE DE MARSEILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE 2010 ENTRE L'ACSE ET LE GIP - VALIDATION D'UN DISPOSITIF DE SORTIES PROGRESSIVES ENTRE SEPTEMBRE ET DÉCEMBRE 2010

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a prévu la mise en place de dispositifs de Réussite Educative afin d'apporter des réponses éducatives et de socialisation aux situations d'échec scolaire pour les enfants en fragilité et leur famille.

Le Programme de Réussite Educative sur le territoire Marseillais est conçu pour s'intégrer et s'articuler au Volet « Education » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille.

L'objectif des programmes de réussite éducative est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de leur scolarité les enfants et adolescents en prenant en compte, la globalité de leur environnement et leurs difficultés.

Les Programmes de Réussite Educative prévoient notamment la possibilité de mettre en place des projets d'accueil en internat d'enfants et d'adolescents en difficulté. Il doit s'agir d'intégrer ces jeunes dans des internats existants, afin de favoriser un cadre environnemental propice à la réussite éducative, sur la base d'un projet pédagogique proposé par la structure accueillante et validé par l'Équipe de Réussite Éducative. Ce dispositif est financé par une subvention de l'ACSE.

Mis en place depuis l'année scolaire 2006/2007, l'Internat de Réussite Educative constitue un des outils indispensables des parcours individualisés d'accompagnement décidés en Equipe de Réussite Educative. Il a été confié à la Fondation des Orphelins d'Auteuil - Maison VITAGLIANO par convention de prestation de

service avec le GIP. Cette convention a déjà fait l'objet de plusieurs renouvellements, dont le dernier voté lors du Conseil d'Administration du 30 octobre 2009 pour l'année scolaire 2009-2010.

Pour l'année scolaire 2009/2010, l'ACSE avait passé avec le GIP une convention financière d'un montant de 85 000 €, par anticipation pour la mise en œuvre de la prestation sur la période de janvier à juin 2010 ; ce produit constaté d'avance affecté à l'EPRD 2010 du GIP a permis de financer les 13 places occupées au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Depuis lors, il est acté que les crédits spécifiques de ce dispositif ne seront pas reconduits pour la rentrée scolaire 2010-2011.

Toutefois, pour couvrir les dépenses relatives à l'IRE, soit 14 places occupées jusqu'à l'échéance de la convention 2009/2010, l'ACSE attribue au GIP une convention financière d'un montant de 67 790 € Dans ce cadre il vous est proposé d'adopter la convention d'attribution de dotation avec l'ACSE relative à l'Internat de Réussite Educative d'un montant de 67 790 €

Les enfants ayant bénéficié de l'Internat de Réussite Educative au cours de l'année scolaire 2009/2010 sont des enfants particulièrement fragiles et/ou en difficultés. Pour une douzaine d'entre eux, il est absolument nécessaire d'accompagner la sortie de ce dispositif afin de consolider leur parcours. Les Equipes de Réussite Educative ont donc souhaité que ces derniers puissent bénéficier de l'aide de la Fondation des Orphelins d'Auteuil - Maison VITAGLIANO à la rentrée scolaire 2010/2011.

Il est proposé de confier à la Fondation des Orphelins d'Auteuil - Maison VITAGLIANO l'accompagnement vers la sortie progressive des enfants les plus en difficultés entre septembre et décembre 2010. Le budget correspondant (90 000 € maximum) est disponible et couvert par le budget réservé aux prestations de service du Programme de Réussite Educative. La dépense sera calculée au réel du nombre d'enfants et de jours d'accueil effectivement réalisés.

II vous est donc proposé d'une part d'adopter la convention d'attribution de dotation avec l'ACSE relative à l'Internat de Réussite Educative d'un montant de 67 790 € et d'autoriser, Madame Valérie BOYER, Présidente du GIP, à signer la Convention GIP/ACSE.

Il vous est demandé d'autre part d'autoriser le Groupement à passer prestation avec la Fondation des Orphelins d'Auteuil - Maison VITAGLIANO pour l'accompagnement à la sortie progressive des enfants les plus en difficultés entre septembre et décembre 2010. Monsieur DEBRENNE, Directeur du GIP, est autorisé à signer le bon de commande qui en découlera.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

#### **DELIBERATION N° 2010/034**

AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE 2010 N° 2010-0189 DU 8 JANVIER 2010 ENTRE LA VILLE DE MARSEILLE ET LE GIP POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - ATTIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DES RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES SOCIALES DES AGENTS MUNNICIPAUX MIS À DISPOSITION DU GROUPEMENT RELATIVES À L'EXERCICE 2009

Adopté par le Conseil d'Administration du 16 novembre 1998, la Convention n°99-127 du 8 mars 1999 fixe les modalités de mise à disposition du personnel municipal auprès du GIP.

Par courrier du mois de juillet 2007, la Direction Générale des Ressources Humaines de la Ville de Marseille informait le GIP des obligations imposées par la loi n°2007-148 du 2 février 2007 modifiant substantiellement le régime juridique de la mise à disposition de fonctionnaires fixé par la loi du 26 janvier 1984, imposant au GIP de rembourser les rémunérations et les charges sociales des personnels municipaux mis à sa disposition.

Dans ce cadre, le GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville a approuvé par délibération n°2007/029 du 16 octobre 2007 l'Avenant n°6 à la Convention n°99-127 du 8 mars 1999 conclu avec la Ville de Marseille afin de se mettre en conformité avec les nouvelles obligations légales.

Il convient de préciser que la Ville de Marseille continue à rémunérer le personnel mis à disposition dans les conditions actuelles. Le remboursement par le GIP, intervient à terme échu auprès du comptable de la Ville, Receveur des Finances Marseille Municipale, à la fin de chaque année civile sur présentation par la Ville d'un décompte annuel nominatif. Il a été également prévu que les modalités d'application de cet avenant rentreraient en application à compter de l'exercice budgétaire 2008.

La Ville de Marseille a adopté par délibération n° 10/0519/DEVD du Conseil Municipal du 21 juin 2010 l'Avenant n°1 à la Convention Financière n° 2010-0189 du 8 janvier 2010 entre la Ville de Marseille et le GIP relative à la mise à disposition du personnel municipal.

C'est pourquoi, il vous est proposé aujourd'hui d'approuver l'avenant n°1 à la convention financière 2010 n° 2010-0189 du 8 janvier 2010 entre la Ville de Marseille et le GIP relative à la mise à disposition du personnel municipal. En l'espèce, la Ville de Marseille attribue une subvention de à 1 720 211 € pour le remboursement des rémunérations et des charges sociales afférentes aux personnels municipaux mis à disposition, représentant le coût de revient pour l'année 2009, afin que le Groupement rembourse conformément aux termes de la loi du 2 février 2007 les rémunérations et les charges sociales de ces agents municipaux.

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention correspondante.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

#### **DELIBERATION N° 2010/035**

POSTE TEMPORAIRE D'ÉDUCATEUR « PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE » POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGÉ MATERNITÉ - RECTIFICATIF DÉLIBÉRATION N°2010/025 DU 5 JUILLET 2010

Par délibération du 5 juillet 2010, le Conseil d'Administration du GIP a approuvé la création d'un poste temporaire d'éducateur « parcours de réussite éducative » à mi-temps pour l'équipe « Littoral Nord – Ferry Rimbaud », pour la période exacte du congé maternité et de l'éventuel congé parental (entre 100% et 50%) de l'agent actuellement en poste. Les dates prévues pour ce congé sont du 14 juillet au 2 novembre 2010 ; il avait été acté de recruter l'agent à partir du 15 août 2010.

Il vous est aujourd'hui demandé de revoir le temps de travail proposé pour ce poste, pour le transformer en un poste temporaire à temps plein au regard du plan de charges de l'Equipe PRE concernée. En effet, le GIP dispose du budget nécessaire à cette embauche via le remboursement des indemnités journalières maternité de la Sécurité Sociale de cet agent et d'autres dans le cadre du dispositif PRE.

Il convient de rappeler pour mémoire, d'une part, que les statuts constitutifs du GIP prévoient dans l'article 14 « Personnel propre du GIP » que le Groupement peut recruter à titre subsidiaire, du personnel propre, par contrat de droit public. Les conditions de recrutement et d'emploi de ce personnel sont décidées par le Conseil d'Administration et soumises à l'autorisation préalable du Commissaire du Gouvernement et du Contrôleur d'Etat.

D'autre part, chaque équipe de Réussite Educative étant composée de deux agents, un coordonnateur de l'Equipe de Réussite Educative et un éducateur de parcours de réussite éducative, l'absence de l'un d'eux compromet l'efficacité du travail de l'équipe, particulièrement à certaines périodes. Il semble ici, intéressant et possible de remplacer l'agent afin d'assurer la continuité du service dans la mesure où les dates de l'absence sont connues et que cette absence est suffisamment longue. Ce remplacement est possible dans la mesure où il n'entraîne pas d'augmentation de la masse salariale du GIP telle que prévue au budget.

L'éducateur « parcours de réussite éducative » sera recruté selon le profil de poste validé par le CA; il le sera en référence au grade d'assistant socio-éducatif, sur la base du 3<sup>er</sup> échelon.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé d'approuver la transformation du poste de remplaçant éducateur « parcours de réussite éducative » à mi-temps en poste temporaire

- à temps plein à partir du 6 septembre et pour la période exacte du congé maternité, éventuellement prolongé jusqu'au 31/12/2010 maximum, date de fin de l'exercice budgétaire;
- à mi-temps ensuite si nécessaire c'est-à-dire en lien avec un éventuel congé parental (entre 100% et 50%) de l'agent en poste.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

### DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2010

#### **DELIBERATION N° 2010/036**

DOTATION DE DÉVELOPPEMENT URBAIN (DDU) 2010 : ADOPTION DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE GIP ET LA VILLE DE MARSEILLE

Par arrêté préfectoral du 19 janvier 2004, les statuts constitutifs du GIP pour la Gestion de la Politique de la Ville ont été modifiés pour confier au GIP les missions de pilotage et de conduite des projets contractualisés de la « politique de la ville » pour le compte de la commune de Marseille et de l'Etat.

Ils précisent également dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Par ailleurs, en application de la circulaire n°IOCB1011241C du 30 avril 2010, l'Etat désigne parmi les 100 communes éligibles la Ville de Marseille comme bénéficiaire de la Dotation de Développement Urbain (DDU) pour l'année 2010.

La DDU vise à aider les collectivités bénéficiaires à améliorer la qualité des équipements publics et l'offre de services rendus aux habitants. Elle vise à renforcer la mixité sociale dans les quartiers « politique de la ville » et leur périphérie, notamment via les associations de quartier par des actions menées dans les domaines économique, social, éducatif ou culturel contribuant à réduire les inégalités dans l'accès aux services collectifs.

Suite au Comité de Pilotage du 12 juillet 2010, la Ville et l'Etat ont arrêté la liste des actions éligibles en DDU. Ces projets répondent aux objectifs du CUCS. La Ville de Marseille a sollicité le GIP pour la mise en oeuvre de ces projets de fonctionnement.

Ainsi, la Ville de Marseille a adopté lors de la séance de son Conseil Municipal du 27 septembre 2010 la convention financière pour l'attribution de la Dotation de Développement Urbain (DDU) 2010 pour les projets de fonctionnement entre la Ville de Marseille et le Groupement d'Intérêt Public pour la gestion de la Politique de la Ville à Marseille.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver la convention financière pour l'attribution de la Dotation de Développement Urbain (DDU) 2010 entre le GIP et la Ville de Marseille adoptée par délibération du Conseil Municipal

La convention financière entre la Ville et le GIP précise le montant et les modalités d'attribution de cette dotation. Son montant s'élève à 452 500 €.

Madame la Présidente du GIP est autorisée à signer la convention avec la Ville de Marseille.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

#### **DELIBERATION N° 2010/037**

ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ENTREPRISE APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES LANCEMENT DE LA CONSULTATION SOMMAIRE DE PRIX

Le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville a contracté, sur décision du Conseil d'Administration du 19 avril 2004, deux contrats d'assurances multirisques professionnels et responsabilité civile employeur auprès du cabinet de courtage en assurances Montmirail SA.

Ces deux contrats d'assurances sont reconduits annuellement par tacite reconduction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A partir de 2011, il vous est proposé de lancer une nouvelle consultation en vue de désigner le futur prestataire.

Un cahier des charges a été établi afin de préciser la demande du GIP auprès des prestataires de service à solliciter. Les précédents contrats devront être dénoncés par LR-AR 2 mois avant l'échéance annuelle soit avant le 31 octobre 2010.

Aussi, il vous est proposé aujourd'hui :

- d'approuver le cahier des charges ci-joint,
- de lancer la consultation sommaire de prix,
- d'autoriser Mr. DEBRENNE, Directeur du GIP, à signer les contrats d'assurances correspondants.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

#### **DELIBERATION N° 2010/038**

OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE D'ÉDUCATEUR « PARCOURS DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE » POUR REMPLACEMENT D'UN AGENT EN CONGÉ MATERNITÉSUR L'ÉQUIPE PRE ARENC BACHAS BELLE DE MAI

Les statuts constitutifs du GIP prévoient dans l'article 14 « Personnel propre du GIP » que le Groupement peut recruter à titre subsidiaire, du personnel propre, par contrat de droit public. Les conditions de recrutement et d'emploi de ce personnel sont décidées par le Conseil d'Administration et soumises à l'autorisation préalable du Commissaire du Gouvernement et du Contrôleur d'Etat.

Chaque équipe étant composée de quelques agents, l'absence de l'un d'eux compromet l'efficacité du travail global. Il semble alors intéressant et possible de remplacer l'agent afin d'assurer la continuité du service. Ceci n'est possible que dans la mesure où les dates de l'absence sont connues et que cette absence est suffisamment longue. D'autre part ces remplacements ne sont envisagés que dans la mesure où ils n'entraînent pas d'augmentation de la masse salariale du GIP telle que prévue au budget.

En ce qui concerne le Programme de Réussite Educative, le Conseil d'Administration en sa séance du 30 septembre 2005, a adopté la Convention pluriannuelle attributive de dotation pour le Projet de Réussite Éducative de Marseille, qui a désigné le Groupement

comme structure juridique porteuse.

À ce jour, le Programme de Réussite Educative comprend 5 équipes opérationnelles, 1 sur St Barthélemy (bassin des collèges Manet - Pythéas), 2 sur le Grand Centre Ville (bassin des collèges Quinet - Versailles et Belle de Mai - Arenc Bachas) et 2 sur Littoral Nord (bassin des collèges Ferry – Rimbaud et Jean Moulin – Vallon des Pins).

Chaque équipe est composée d'un coordonnateur de l'Equipe de Réussite Educative et d'un éducateur « parcours de réussite éducative ».

L'équipe « Grand Centre Ville – Arenc Bachas Belle de Mai » va être privée de sa coordinatrice pendant son congé maternité. Il vous est donc proposé de valider la création d'un poste d'éducateur « parcours de réussite éducative » supplémentaire sur cette équipe afin de la renforcer pendant cette période. Ce poste serait créé à temps plein jusqu'au 31 décembre 2010, dans la mesure où le budget en personnel du PRE le permet (absence d'autres agents pendant l'année). Il pourrait ensuite être prolongé à mi-temps, pour la fin de la période du congé maternité de l'agent (et éventuellement de son prolongement par un

congé) puisque le budget nécessaire serait couvert par les indemnités journalières de la sécurité sociale. Les dates prévues pour ce congé sont du 20 octobre 2010 au 9 février 2011 ; il vous est proposé de recruter l'agent à partir du 20 octobre par contrat à durée déterminée de droit public.

L'éducateur « parcours de réussite éducative » sera recruté selon le profil de poste joint ; il le sera en référence au grade d'assistant socio-éducatif, sur la base du 3<sup>er</sup> échelon.

Pour mémoire, à ce jour le Conseil d'Administration a créé 40 postes pérennes et 2 postes temporaires pour remplacement. L'ensemble de ces postes est aujourd'hui pourvu.

Compte tenu de ces différents éléments, il vous est proposé :

- D'approuver la création d'un poste temporaire d'éducateur
- « parcours de réussite éducative », selon le profil joint, pour l'équipe « Grand Centre Ville – Arenc Bachas Belle de Mai », pour la période du congé maternité de l'agent en poste actuellement et d'éventuels congé consécutifs, dans la limite de la masse salariale inscrite aux
- budgets du GIP, 
  > D'autoriser Monsieur DEBRENNE, Directeur du GIP, à signer le contrat de travail correspondant.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

### **DELIBERATION N° 2010/039**

PROGRAMMATION ANNUELLE DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE (C.U.C.S.) 2010 SIXIÈME SÉRIE D'ACTIONS DE FONCTIONNEMENT

Les statuts constitutifs du GIP pour la gestion de la Politique de la Ville précisent dans leur article 19-1 que le Conseil d'Administration a compétence « de décider de l'attribution des subventions pour les actions présentées dans le cadre de la Programmation Annuelle aux Comités de Pilotage ».

Cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficulté, le CUCS de Marseille a été mis en oeuvre pour la période 2007-2009 et est arrivé à échéance le 31 décembre 2009. La circulaire du 5 juin 2009 cosignée du Ministre du Travail, des Relations Sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville est venue préciser la volonté de l'Etat de prolonger d'une année, en 2010, l'application des contrats urbains de cohésion sociale à l'identique. L'année 2010 constitue donc une année de transition pour préparer les nouveaux contrats qui succèderont aux CUCS au regard notamment de l'évaluation des actions actuelles de la Politique de la

Ville. La circulaire définit les conditions de prolongation pour l'Etat en reconduisant notamment les crédits 2009 pour 2010.

En conséquence et à l'instar de la circulaire du 5 juin 2009, le Conseil Municipal par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009 a approuvé pour l'année 2010, la reconduction du CUCS de Marseille selon les modalités fixées dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale adopté par délibération n° 07/0294/EHCV du 19 mars 2007.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille a adopté, par délibération n° 09/1224/DEVD en date du 14 décembre 2009, la convention financière entre la Ville et le GIP qui précise le montant et les modalités d'attribution de la dotation communale 2010 ;

celle -ci s'élève à 3 862 386 € Elle se décompose de la façon suivante : 308 800 € au titre des frais de structure et de personnel et 3 553 586 € pour le financement des actions retenues au titre de la programmation du CUCS.

Le Conseil d'Administration du GIP a adopté la convention financière entre la Ville de Marseille et le Groupement par délibération n°2010/009 du 22 mars 2010.

De même, le Conseil d'Administration du 22 mars 2010 a adopté la première convention financière 2010 « Mutualisation des crédits Politique de la Ville » entre l'ACSE et le GIP, relative au Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille. Cette 1e convention détermine les modalités d'attribution des crédits de fonctionnement pour le financement des actions initiées dans la Programmation et le montant de la dotation de fonctionnement du Groupement pour l'année 2010. Elle s'élève à 5 153 000 € et elle se décline de la façon suivante : 926 202 € au titre des actions de pilotage et d'animation et 4 226 798 € pour le financement des projets retenus au titre de la programmation du CUCS. Cette convention a fait l'objet de deux avenants :

- L'avenant n°1 modifiant les modalités de versement de la subvention.
- L'avenant n°2 adopté par délibération du 3 septembre 2010 d'un montant de 372 500 € pour le financement de nouvelles actions.

Cinq séries d'actions de la programmation CUCS 2010 ont ainsi votées lors des Conseils d'Administration du 22 mars, du 26 avril, du 31 mai, du 5 juillet et du 3 septembre 2010 :

- une série d'actions CPO pour un montant total de 2 056 700 € dont une participation financière de l'ACSÉ pour 1 266 100 € et de la Ville de Marseille pour 790 600 €,
- la 1<sup>ere</sup> série d'actions de la programmation annuelle CUCS 2010, qui s'élevait à 5 082 430 € soit, pour la participation de l'ACSE, 2 924 940 € et pour celle de la Ville de Marseille, 2 157 490 €,
- la 2<sup>ème</sup> série d'actions de fonctionnement à 20 039 €, soit respectivement une participation financière de l'ACSE de 8 500 € et de la Ville de Marseille de 11 539 €
- la 3<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement pour un montant de 2 539 € portait sur la participation financière de la Ville de Marseille pour le financement d'un poste d'adulte relais,
- la 4<sup>e</sup> série d'actions de fonctionnement d'un montant de 38 720 €, soit 4 500 € pour la part ACSE et 34 220 € pour la part Ville,
- la 5è série d'actions d'un montant de 690 998 €, soit 351 600 € pour la part ACSE et 339 398 € pour la part Ville.

Ces 5 séries d'actions de la programmation CUCS 2010 ont été adoptée à la suite des décision du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marseille qui a arrêté la première liste des actions à financer au titre de la Programmation Annuelle 2010 ainsi que les plans de financement par action en découlant pour chaque partenaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La 6è série qui vous est présentée aujourd'hui s'élève à 15 409 €. Elle porte d'une part sur l'action « ateliers pédagogiques d'initiation aux métiers du bois et de l'audiovisuel » de l'Association pour la musique et ses métiers : animation – insertion (AMAI).

Elle concerne d'autre part, la participation financière de la Ville de Marseille pour le financement d'un poste d'adulte relais dont le titulaire est l'association BARAKA pour l'action « Médiation familles-jeunes à l'Estaque les Riaux ».

Pour mémoire il convient de rappeler que le Contrat de Ville de Marseille, puis le CUCS ont inscrit le développement économique et l'emploi comme une priorité de la lutte contre l'exclusion, et ont souhaité favoriser la recherche de nouveaux emplois pouvant être proposés au public des quartiers prioritaires. Dans ce cadre, la Ville

de Marseille a été sollicitée par l'Etat pour la mise en œuvre du dispositif « Adultes Relais » selon les dispositions de la circulaires DIV-DPT du 26 mai 2000.

Ce dispositif vise à favoriser la création d'emploi pour les personnes de plus de 30 ans au sein d'associations développant leurs activités dans les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

La Ville a décidé par délibération de principe du 19 janvier 2001 n° 01/117-CESS, qu'elle soutiendrait ce dispositif en participant au cofinancement des emplois ainsi créés, par le versement d'une subvention égale pour chaque emploi d'Adulte- Relais à 10% du coût annuel du SMIC, sous réserve d'un financement de l'Etat égal à 80% de la dépense.

La Ville co-finance prioritairement les emplois d'Adulte- Relais favorisant :

- Les relations école- familles.
- La médiation dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie.
- L'insertion professionnelle.

Dans le cadre de la mutualisation des crédits de fonctionnement de la Ville et de l'Etat, le GIP a repris la gestion de cette mesure, ces actions étant financées par les crédits contractualisés de la Politique de la Ville.

Par ailleurs, il convient de préciser que cette action fait l'objet d'une convention spécifique entre le porteur de projet et le GIP. Cette convention précise les conditions d'attribution, le montant, les modalités de paiement de la subvention attribuée par le GIP et la durée de la convention.

L'association a déposé un dossier administratif réglementaire complet.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la 6è série d'actions de fonctionnement de la Programmation Annuelle 2010 du CUCS telle que déterminée sur la liste ci-jointe ; le total des subventions de fonctionnement versées au titre de la 6è série d'actions figure dans la colonne « montant mutualisé » de la liste. Il s'élève à 15 409 €. Monsieur le Directeur du GIP est autorisé à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projet.

Le présent rapport est converti en délibération du Conseil d'Administration, adopté à l'unanimité.

La Présidente du GIP Valérie BOYER La Vice Présidente du GIP Marie-Josèphe PERDEREAU

### PERMIS DE CONSTRUIRE

### PERIODE DU 16 AU 31 OCTOBRE 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU P	ETITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 H 1195PC.P0	18/10/10	Mme	MATTEI	15 TRA BRUNET 13008 MARSEILLE	59	Travaux sur construction existante;Surelevation;	Habitation ;
10 H 1207PC.P0	20/10/10	Mr	LATCHOUMANE	58 BD DE LA CAYOLLE 13009 MARSEILLE	359	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 H 1208PC.P0	20/10/10	Mr	BUFFIERE	1 RUE HENRI TOMASI 13009 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Garage;	
10 H 1232PC.P0	26/10/10	Société à Responsabilité Limitée	CG PATRIMOINE	26 RUE THEOPHILE BOUDIER 13009 MARSEILLE	108	Travaux sur construction existante;Surelevation;	Habitation ;
10 H 1235PC.P0	27/10/10	Société Civile Immobilière	MARSEILLE 9 EME BD DU CHALET	25 BD DU CHALET 13009 MARSEILLE	2830	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 H 1241PC.P0	27/10/10	Société en Nom Collectif	AVE DU CORAIL 13008 MARSEILLE	108 TRA PARANGON 13008 MARSEILLE	12059	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 H 1247PC.P0	28/10/10	Mr	GARDEL	101 BD DES VAGUES 13008 MARSEILLE	0		
10 H 1254PC.P0	29/10/10	Mr	DRAY	118 AV ANDRE ZENATTI 13008 MARSEILLE	0		
10 H 1257PC.P0	29/10/10	Société en Nom Collectif	COGEDIM PROVENCE	137 AV DU PRADO 13008 MARSEILLE	0		
10 H 1258PC.P0	29/10/10	Société par Action Simplifiée	CIFP	RUE DE L'HORTICULTURE 13009 MARSEILLE	0		
10 H 1260PC.P0	29/10/10	Mr	FARCOT	6 CHE DES CHALETS 13009 MARSEILLE	0		
10 J 1204PC.P0	20/10/10	Mr	LOUIS	CHE DE LA MONTADETTE LE CLOS DE LA MONTADETTE 13011 MARSEILLE	247	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 1217PC.P0	22/10/10	EURL	MORGAN HABITAT	223 CHE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE	160	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 1218PC.P0	22/10/10	Mme	LE TESSIER	54 BD DES CIGALES 13011 MARSEILLE	48	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 J 1236PC.P0	27/10/10	Mr	MARTELLINO	86 CHE DES PRUD HOMMES 13010 MARSEILLE	104	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 1239PC.P0	27/10/10	Mr	MIKAL	CHE DE LA MONTADETTE LE CLOS DE LA MONTADETTE LOT N°2 13011 MARSEILLE	249	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 1256PC.P0	29/10/10	Société par Action Simplifiée	URBAT PROMOTION	IMP DES FRENES 13010 MARSEILLE	0		
10 J 1259PC.P0	29/10/10	Société à Responsabilité Limitée	AVR TIM	39 CHE DES MINES 13011 MARSEILLE	0		
10 K 1196PC.P0	18/10/10	Mr	BRUNET	16 RUE AUDIBERT 13005 MARSEILLE	370	Construction nouvelle;Garage;	Habitation;
10 K 1197PC.P0	18/10/10	Société Civile Immobilière	LA CLEMENCE	3 IMP DE LEGLISE 13007 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;Garage;	
10 K 1206PC.P0	20/10/10	Mr	AZZOPARDI	20 RUE DE L'ECOLE 13007 MARSEILLE	30	Travaux sur construction existante;	Habitation ;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU P	ETITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 K 1210PC.P0	21/10/10	Mr et Mme	CADIER	6 TRA DE LA CASCADE 13007 MARSEILLE	0		
10 K 1222PC.P0	22/10/10	Mr et Mme	LOTITO	96 TRSE DU DIABLE 13012 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;Travaux sur construction exi	
10 K 1224PC.P0	25/10/10	Mr	SARAVELLI	9 BD DE GAILLARD 13012 MARSEILLE	24	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 K 1231PC.P0	26/10/10	Mme	DETAILLE	24 BD PAUL RIQUET 13012 MARSEILLE	23	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 K 1249PC.P0	28/10/10	Mr	SOLE BLANCO	32 BD BANON / RUE ALBE 13004 MARSEILLE	0		
10 K 1252PC.P0	29/10/10	Société Civile Immobilière	B4	15 BD DU COLONEL ROBERT ROSSI 13004 MARSEILLE	0		
10 K 1253PC.P0	29/10/10	Mr	BARRAL	65 RUE SAUVEUR TOBELEM 13007 MARSEILLE	45	Travaux sur construction existante;Niveau Suppléme	Habitation ;
10 K 1255PC.P0	29/10/10	Mr	ICHALLAL	54 RUE ALFRED DE MUSSET 13007 MARSEILLE	0		
10 M 1200PC.P0	20/10/10	Mr	LOCATELLI LOUIS CHEZ STYLE HOUSE	223 CHE DE LA GRAVE 13013 MARSEILLE	129	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 1201PC.P0	20/10/10	Mr et Mme	RIBET	CHE DE LA POUNCHE N°11 13013 MARSEILLE	107	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 M 1202PC.P0	20/10/10	Mr	GRITTI LOUIS CHEZ STYLE HOUSE	126 CHE DES MOURETS 13013 MARSEILLE	58	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 1209PC.P0	21/10/10	Mr	VILLENEUVE	46 CHE DE PARTY 13013 MARSEILLE	129	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 1212PC.P0	22/10/10	Société par Action Simplifiée	IMMOBILIER PUJOL	4 PL DAVIEL 13002 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 M 1215PC.P0	22/10/10	Société d'Economie Mixte	REGIE DES TRANSPORTS DE MARSEILLE	80 BD DU METRO 13013 MARSEILLE	57	Construction nouvelle;	Service Public ;
10 M 1216PC.P0	22/10/10	Mr et Mme	PAULINO	"46 CHE DU PARTY LOTISSEMENT ""L'EOLIENNE 2""lot 3 13013 MARSEILLE"	143	Construction nouvelle;Garage;	Habitation;
10 M 1220PC.P0	22/10/10	Société Civile Immobilière	KEVIN	44 CHE DE LA GRAVE 13013 MARSEILLE	179	Garage;	Habitation ;
10 M 1221PC.P0	22/10/10	Mr	TAVIAN	88 TSE DES PLATRIERES 13013 MARSEILLE	108	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 M 1225PC.P0	25/10/10	Mme	BOUTELIS	5 BD NEUF 13013 MARSEILLE	63	Travaux sur construction existante;Extension;Pisci	Habitation ;
10 M 1229PC.P0	26/10/10	Mr et Mme	MASSIERA	40 RUE CHRISTOPHE COLOMB 13006 MARSEILLE	66	Travaux sur construction existante;Extension;Surel	Habitation;
10 M 1234PC.P0	27/10/10	Mme	RAYMOND	25/27 RUE SAINT FRANCOIS D' ASSISE 13006 MARSEILLE	1159	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 1237PC.P0	27/10/10	Mme	ALLEMAND	25 IMP POUSSET 13013 MARSEILLE	121	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 1238PC.P0	27/10/10	Mme	ALLEMAND	17 CHE POUSSET 13013 MARSEILLE	127	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 1244PC.P0	28/10/10	Mr	DELEUIL	1 IMP DU QUIADOU 13013 MARSEILLE	132	Travaux sur construction existante;Extension;	Habitation;

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU P	ETITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 M 1246PC.P0	28/10/10	Mme	GUEYDON	85 CHE DE PAROYES 13013 MARSEILLE	111	Construction nouvelle;Garage;	Habitation;
10 M 1248PC.P0	28/10/10	Mr	ANTON	16 AV JULIEN 13013 MARSEILLE	0		
10 M 1250PC.P0	29/10/10	Mr	AISSAOUI	88 TSE DES PLATRIERES 13013 MARSEILLE	122	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 1194PC.P0	18/10/10	Mr	SAHLI	BD COLI 13014 MARSEILLE	115	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 N 1198PC.P0	19/10/10	Société par Action Simplifiée	KANOS ET SCI NORGE	480 CHE DU LITTORAL 13016 MARSEILLE	19324	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 N 1199PC.P0	19/10/10	Mr	PASCHETTA	CHE DE LA CARRAIRE 13015 MARSEILLE	0		
10 N 1203PC.P0	20/10/10	Association	SOCIETE NAUTIQUE MOUREPIANE	PROMENADE DE LA PLAGE 13016 MARSEILLE	272	Démolition Totale;	Bureaux ;
10 N 1205PC.P0	20/10/10	Société Civile Immobilière	ILIADIMO	25 RUE RABATTU 13015 MARSEILLE	208	Travaux sur construction existante;	Industrie ;
10 N 1211PC.P0	22/10/10	Société à Responsabilité Limitée	MATERIAUX MODERNES	14 RUE ALLAR 13015 MARSEILLE	0		
10 N 1213PC.P0	22/10/10	Mr	VASSAL	31 IMP DES ROSES 13016 MARSEILLE	221	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 1214PC.P0	22/10/10	Mr	VASSAL	31 IMP DES ROSES 13016 MARSEILLE	170	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 1219PC.P0	22/10/10	Mr	LE SAUCE	33 BD BELLEVUE 13015 MARSEILLE	119	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 1223PC.P0	25/10/10	Société Civile Immobilière	SIPAN	26 BD JOURDAN 13014 MARSEILLE	0		
10 N 1226PC.P0	25/10/10	Mr	CHAOUCH	15 IMP LAURENT POUDRETTE VILLA CAROLINE N°2 13015 MARSEILLE	48	Travaux sur construction existante;Surelevation;	Habitation;
10 N 1227PC.P0	25/10/10	Mr	BRUNEL	12 RUE DES DOMINICAINES 13001 MARSEILLE	0		
10 N 1228PC.P0	26/10/10	Société par Action Simplifiée	LA LIBERATION	124 BD DE PLOMBIERES 13014 MARSEILLE	1241		Bureaux Commerce ;
10 N 1230PC.P0	26/10/10	Mme	DE BROCHE DES COMBES	74 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE	140		Bureaux Commerce ;
10 N 1240PC.P0	27/10/10	Société	STEF-TFE	RUE PAYAN D'AUGERY 13014 MARSEILLE	0	Travaux sur construction existante;	
10 N 1242PC.P0	28/10/10	Société Anonyme	SAINT LOUIS SUCRE	43 CHE DE LA COMMANDERIE 13015 MARSEILLE	0		
10 N 1243PC.P0	28/10/10	Mr	CANO	83 BD LOMBARD 13015 MARSEILLE	54	Travaux sur construction existante;	Habitation;
10 N 1245PC.P0	28/10/10	Conseil Général	PACA	PL DU LYCEE 13001 MARSEILLE	148	Construction nouvelle;	Service Public ;
10 N 1251PC.P0	29/10/10	Société d'Economie Mixte	MARSEILLE HABITAT	19 RUE DE L ARC 13001 MARSEILLE	22	Travaux sur construction existante;	Habitation;

### PERIODE DU 1<sup>er</sup> au 15 NOVEMBRE 2010

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PE	TITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 H 1263PC.P0	02/11/10	Mr	TRAN	80 TRA DE CARTHAGE 13008 MARSEILLE	571	Piscine;Autres annexes : pool house;	Habitation;
10 H 1272PC.P0	03/11/10	Copropriété	LES FLOTS BLEUS	10/14 BD ARISTIDE BARTHE 13008 MARSEILLE	0		
10 H 1280PC.P0	05/11/10	Mr	SARTORIO	28 AV DU BASSIN 13009 MARSEILLE	0		
10 H 1285PC.P0	08/11/10	Mr	SEROR	9 AV MIREILLE 13009 MARSEILLE	0		
10 H 1286PC.P0	08/11/10	Société d'Economie Mixte	MARSEILLE HABITAT	15 RUE DES CORDELLES 13002 MARSEILLE	0		
10 H 1287PC.P0	08/11/10	Société d'Economie Mixte	MARSEILLE HABITAT	13 RUE DES CORDELLES 13002 MARSEILLE	0		
10 H 1288PC.P0	08/11/10	Société d'Economie Mixte	MARSEILLE HABITAT	4 RUE PUITS SAINT ANTOINE 13002 MARSEILLE	0		
10 H 1290PC.P0	09/11/10	Mr	VATAIRE	IMP DES ESPIGAOUS - BD DE LA CALANQUE DE SAMENA 13008 MARSEILLE	0		
10 H 1292PC.P0	10/11/10	Mr et Mme	AMRAM	15bis AVE DE LA PLANCHE 13008 MARSEILLE	0		
10 J 1265PC.P0	02/11/10	Mr	CHEVALIER	CHE DES FENETRES ROUGES 13011 MARSEILLE	129	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 1271PC.P0	03/11/10	Mr	TIBARON	17 BD DES PINS 13011 MARSEILLE	0		
10 J 1278PC.P0	05/11/10	Mme	ANGOULVENT	97 BD DE LA POMME LES JARDINS DE MONTBRUN N°43 13011 MARSEILLE	0		
10 J 1282PC.P0	05/11/10	Mr	VERNAGALLO	8 BD NOTRE DAME 13011 MARSEILLE	120	Construction nouvelle;	Commerce ;
10 J 1289PC.P0	09/11/10	Mr et Mme	SABADDIN JEAN-CLAUDE CHEZ PROVENCE ARCHITECTURE	65 CHE CHE DES ACCATES RESIDENCE LE VAL DES ACCATES 13011 MARSEILLE	135	Construction nouvelle;	Habitation ;
10 J 1294PC.P0	10/11/10	Mr et Mme	BOHAR	50 CHE DE PLUVENCE 13011 MARSEILLE	0		
10 J 1295PC.P0	10/11/10	Mr	CAPRINI CHRISTOPHE CHEZ STYLE HOUSE	CHE DE LA MONTADETTE LOTISS LE CLOS DE LA MONTADETTE N°8 13011 MARSEILLE	0		
10 J 1296PC.P0	10/11/10	Mme	CARRAZ	15 BD DE L OCTROI 13010 MARSEILLE	0		
10 K 1261PC.P0	02/11/10	Mr	COCCORESE	263 AV DES POILUS 13012 MARSEILLE	0	Construction nouvelle;	
10 K 1262PC.P0	02/11/10	Mme	MAZUK	218 AV DES CAILLOLS 13012 MARSEILLE	84	Travaux sur construction existante;	Habitation ;
10 K 1266PC.P0	02/11/10	Mr	STEPHANIDES	1 IMP DE LA FOURRAGERE 13012 MARSEILLE	87	Construction nouvelle;Démolition Totale;	Habitation ;
10 K 1267PC.P0	02/11/10	Mme	ESCOUFFIER	2 IMP DE LA CITERNE 13007 MARSEILLE	0		

N° DOSSIER	DATE DE DEPOT	NOM DU PE	TITIONNAIRE	ADRESSE	SHON A CREER	NATURE DES TRAVAUX	DESTINATION
10 K 1283PC.P0	05/11/10	EURL	KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE	3 RUE BERANGER/24 BD ROUGIER 13004 MARSEILLE	0		
10 K 1291PC.P0	10/11/10	Mr et Mme	CHIROLA	12 RUE DU SOLEIL 13007 MARSEILLE	0		
10 K 1293PC.P0	10/11/10	Société Anonyme	HOPITAUX PRIVE BEAUREGARD	12 IMP DU LIDO 13012 MARSEILLE	0		
10 K 1297PC.P0	10/11/10	Mr	BAYLES	9 TSSE SAINT PONS 13012 MARSEILLE	0		
10 M 1269PC.P0	02/11/10	Mr	PALMITESSA	33 RUE DE LA FUMADE 13013 MARSEILLE	109	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 1273PC.P0	04/11/10	Mr	BALANSARD	37 RUE DES CHARS 13013 MARSEILLE	42	Travaux sur construction existante;Autres annexes	Habitation;
10 M 1274PC.P0	04/11/10	Mr	BENHAMOU	8 AV VICTORIA 13013 MARSEILLE	151	Construction nouvelle;	Habitation;
10 M 1275PC.P0	04/11/10	Mr	BOCCHECIAMPE	0 TSSE GRANDJEAN 13013 MARSEILLE	129	Construction nouvelle;Garage;	Habitation ;
10 M 1281PC.P0	05/11/10	Mr	CHARRIAUD	30 RUE NAVARIN 13006 MARSEILLE	97	Travaux sur construction existante;	Habitation;
10 M 1299PC.P0	10/11/10	Mr	EISENLOHR	16 RUE DIEUDE 13006 MARSEILLE	0		
10 N 1268PC.P0	02/11/10	Société Civile Immobilière	SIPAN	26 BD JOURDAN 13014 MARSEILLE	246	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 1270PC.P0	03/11/10	Mr	DELERIA	CHE DU VALLON DES PINS 13015 MARSEILLE	0		
10 N 1276PC.P0	05/11/10	Mr et Mme	REYNAUD	151 AV MARIUS BREMOND 13015 MARSEILLE	140	Construction nouvelle;	Habitation;
10 N 1277PC.P0	05/11/10	Mr	PINATEL	45 BD BALTHAZAR BLANC 13015 MARSEILLE	0		
10 N 1279PC.P0	05/11/10	Société Commerciale	BIOCONFORT DE SAINT HENRI	3 IMP GUICHARD 13016 MARSEILLE	432	Construction nouvelle;Démolition Totale;	Habitation;
10 N 1284PC.P0	08/11/10	Mr	BELLAROUSSI	27 CHE LOT LES TERRASSES DU VALLON 13015 MARSEILLE	0		
10 N 1298PC.P0	10/11/10	Mr et Mme	ROLLAND	CHE DE LA CARRAIRE LES TERRASSES DU VALLON 13015 MARSEILLE	0		

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU 27 SEPTEMBRE 2010**

#### **VILLE DE MARSEILLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 27 septembre 2010 Compte rendu in extenso

La Séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de M. Jean-Claude GAUDIN, Maire de MARSEILLE, Sénateur des Bouches-du-Rhône

\* \* \*

Monsieur le Maire. - La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je vous propose de procéder à

l'appel.

(Mlle PUSTORINO procède à l'appel)

## Etaient présents Mesdames et Messieurs :

ALLEGRINI + ALLIBERT + ANDRIEUX + ASSANTE + BARLES + BARTHELEMY • BENARIOUA • BERNARDI • BIAGGI • BLUM • BOET • BOUALEM • BOULAINSEUR • BOULAY • BOULESTEIX • BOURGAT • BOYER • BRAMANTI • BRYA • CAMERA • CARADEC • CARREGA • CASANOVA • CASELLI • CHAMASSIAN • CHANTELOT • COPPOLA • D'ESTIENNE D'ORVES + DI NOCERA + DIAMANTI + DUTOIT + DUTTO + FRANCESCHI + FRUCTUS + GAUDIN + GAUNET-ESCARRAS + GHALI + GILLES + GINER + GOY + HERMANN + HONDE + HOVSEPIAN + HUGON + IMBERT + LOTA + MALRAIT + MARANDAT + MARI + MARRONE-LEVONIAN + MASSE C + MASSE F + MENNUCCI + MIRON + MORAINE + MULLER + MUSELIER • NARDUCCI • OLMETA • PADOVANI • PALMIERI • PARAKIAN + PASQUINI + PELLICANI + PIETRI + PIGAMO + PONCET-RAMADE + POZMENTIER-SPORTICH + PUSTORINO + REAULT • REMADNIA-PREZIOSI • REY • ROATTA • ROCCA SERRA • ROUZAUD • SAID • SERVANT • SPERLING • SPORTIELLO-BERTRAND • SUSINI • TEISSIER • TIAN • TOURRET • VALLETTE • VANELLE • VARESE • VASSAL • VENTURINO + VIARD + VLASTO + WEYGAND + ZAOUI + ZENOU

#### Etait absente et excusée Madame :

MOUKOMEL.

### **Etaient représentés Mesdames et Messieurs :**

BABOUCHIAN par BIAGGI • MILHAUD par MALRAIT • MOLL par TOURRET + ORTIZ par DUTOIT + ZAYAN par CASANOVA + ZOUAGHI par MORAINE.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous allons procéder à l'examen de l'ordre du jour, mais tout d'abord, je vous demande de bien vouloir adopter la procédure d'urgence sur le rapport 323, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* \* \*

### 1 - Approbation du procès-verbal des séances des 21 juin et 12 juillet 2010

Monsieur le Maire. - Avez-vous des observations à formuler sur ces procès-verbaux?

(Aucune observation)

Les procès-verbaux des séances des 21 juin et 12 juillet 2010 sont approuvés.

#### 2 - Compte rendu de décisions

Monsieur le Maire.- Avez-vous des observations à formuler sur le compte rendu de décisions ?

10/42/DGHUH Préemption exercée par la Ville de MARSEILLE d'un bien immobilier libre consistant en le lot 3 de l'immeuble situé 93. lа Canebière. 13001 MARSEILLE, cadastré sous le n°184 de la section C du Chapitre.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/48/DGUH

Délégation du droit de préemption à la société URBANIS AMENAGEMENT pour l'acquisition de huit lots de copropriété sis 149-151, rue de Lyon 13015, MARSEILLE, cadastrée quartier de la Cabucelle section H n°157.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

10/49/CONT

Note d'honoraires et de frais présentée par Maître Myriam GRECO, Avocate.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)

(Sans observation)

10/50/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume Rey, Pierre Charriaud et Raphaël Genet-Spitzer, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)

(Sans observation)

10/51/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Girard, Noël Durand, Mathieu Durand, Olivier Santelli, Dimitri de Roudneff et Martine Aflalou, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/52/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume Rey, Pierre Charriaud et Raphaël Genet-Spitzer, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/53/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Guillaume Rey, Pierre Charriaud et Raphaël Genet-Spitzer, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/54/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par Jean-Paul Decorps, Isabelle Decorps, Arnaud Decorps, Laurent Serri, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/55/DGUH

Préemption exercée par la Ville de MARSEILLE sur les lots 348 et 216, soit un appartement de 51,27 m² et une cave de 7 m², situés Chemin des Bourrely angle Chemin de la Bigotte, au 8<sup>e</sup> étage et sous-sol du bâtiment B du Parc Kallisté dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de MARSEILLE, cadastrés sous le n°109 de la section C de Notre Dame Limite.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/56/DGUH

Préemption exercée par la Ville de MARSEILLE sur les lots 1660 et 1544, soit un appartement de 73,25 m² et une cave de 8 m², situés Chemin des Bourrely respectivement au 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>e</sup> du bâtiment H du Parc Kallisté dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de MARSEILLE, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre Dame Limite.

(L.2122-22-15°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/57/MUSEES

Don au profit du Musée d'Histoire d'une Maquette en plâtre du projet de Monument au 15<sup>e</sup> Corps d'armée par L. Botinelly et A. Lange, 1939.

(L.2122-22-9°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/58/CONT

Action en justice au nom de la Commune de MARSEILLE devant le Tribunal Correctionnel de MARSEILLE.

(L.2122-22-16°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/59/DGUH

Actions en justice au nom de la Commune de MARSEILLE devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE d'une part et devant la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE d'autre part.

(L.2122-22-16°-L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/60/CONT

Actions en justice au nom de la Commune de MARSEILLE devant le Tribunal Correctionnel de MARSEILLE d'une part et devant le Tribunal pour Enfants de MARSEILLE d'autre part.

(L.2122-22-16°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/61/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP M. Hervé SANTELLI - Philippe GIRARD -Noël DURAND - Mathieu DURAND - Olivier SANTELLI - Dimitri de ROUDNEFF - Martine AFLALOU, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/62/DGUH

Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP M. Hervé SANTELLI - Philippe GIRARD -Noël DURAND - Mathieu DURAND - Olivier SANTELLI - Dimitri de ROUDNEFF - Martine AFLALOU, Notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

10/64/DGUH

Préemption exercée par la Ville de MARSEILLE sur les lots 1673 et 1557, soit un appartement et une cave de 51,75 m², situés Chemin des Bourrely et rue de l'Etoile 7<sup>e</sup> étage et rez-de-chaussée de la copropriété, bâtiment H du Parc Kallisté dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de MARSEILLE, cadastrés sous le n°115 de la section C de Notre Dame Limite.

(L.2122-22-15°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/65/DGUH

Préemption exercée par la Ville de MARSEILLE les lots 418-430-377-245-286 et 298, soit trois appartements et trois caves situés Chemin de la Bigotte, déclarés pour le lot 418, occupé, et pour les lots 430-377-245-298 libres, bâtiment B du Parc Kallisté dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de MARSEILLE, cadastrés sous le n°109 de la section C de Notre Dame Limite.

(L.2122-22-15°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/66/CONT

Note de frais présentée par Maître René Baccino, Huissier de Justice à MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/67/DGAC

Prix de vente de la publication Petit ABCDaire réalisée dans le cadre de l'exposition MARSEILLE au Moyen-Age.

(L.2122-22-2°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/68/GDB 63002 Notes d'honoraires et de frais présentées par Maître Michel Le Reste, Avocat au Barreau de MARSEILLE, membre du Conseil Judiciaire de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/69/GDB 42002 Mémoires de débours et honoraires présentés par la SCP Hervé Santelli, Philippe Durand, Noël Durand, Dimitri de Roudneff et Martine Aflalou, notaires associés, membres du Conseil Judiciaire de la Ville de MARSEILLE.

(L.2122-22-11°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

10/70/GDB 20502 Modification des prix des catalogues édités par les Musées de MARSEILLE.

(L.2122-22-2°- L.2122-23)

(Sans observation)

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Nous allons changer un peu l'ordre de quelques rapports pour permettre à certains collègues de regagner Saint-Pétersbourg. D'abord, les rapports présentés par M. ROCCA SERRA.

## FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. ROCCA SERRA Jacques

105 - 10/0744/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Renouvellement de l'accord-cadre avec l'Organisation Internationale pour les Migrations.

(10-20231-GDB12402)

<u>Madame DIAMANTI</u>.- Monsieur le Sénateur Maire, chers collègues, mon Groupe votera positivement le renouvellement de cette coopération avec l'OIM qui semble, rédactionnellement, déterminée à tenter de mieux gérer les flux de migrants et leur intégration. J'espère que sa mission première, celle de l'assistance aux migrants, ne passera pas au second plan.

Ce rapport nous est proposé à une période où, depuis plusieurs semaines, l'accumulation de mesures discriminatoires disproportionnées, rappelant des temps bien sombres qui semblaient révolus, nous inquiète très vivement. La traque aux "sans-papiers", le durcissement incessant des conditions d'accès au séjour, la propagande sentant mauvais sur le thème de l'identité nationale étatisent les encouragements à la délation, le ciblage des délinquants à la solidarité, la peur de l'autre, la haine, la xénophobie. Parfaite illustration, l'épisode honteux sur les Roms à MARSEILLE et dans tout le pays cet été et, aujourd'hui, la présentation du projet de loi Besson, le cinquième texte en sept ans à l'Assemblée Nationale, qui devrait encore modifier la condition des étrangers dans notre pays, dans un sens toujours plus restrictif et répressif.

Nationalement et localement, nous n'avons pas l'assentiment ni mandat des citoyens pour remettre en cause les libertés, de mettre en place et d'institutionnaliser la fragmentation sociale, la stigmatisation sociale, de désigner des groupes sociaux entiers, étrangers, gens du voyage, Roms, jeunes, pauvres, syndicalistes, comme boucs émissaires!

Et tout cela pour quoi ? Pour des calculs politiciens, pour draguer un certain électorat, mais aussi pour faire diversion, pour masquer l'échec d'une politique et les affaires nauséabondes.

A MARSEILLE, depuis fin août, de nombreuses familles de Roms, majoritairement des Roumains et Bulgares, donc citoyens européens, ont été chassées de leur logement, de leur camp, qui sont des pis-aller. D'autres sont menacées. Ils ne représentent que 0,25 % de la population à MARSEILLE. Les enfants ne sont plus scolarisés, alors qu'ils en ont le droit. Sédentaires, ils ne demandent, comme tout un chacun, qu'un logement décent.

Ce qu'il faut, c'est plus de constructions de logements sociaux, et non l'inverse avec le désengagement de l'Etat. Ce qu'il faut, c'est plutôt la recherche d'une solution durable de relogement et d'insertion et non une politique uniquement basée sur l'épreuve de force.

Cher Sénateur Maire, nous vous faisons la proposition qu'il n'y ait aucune expulsion sans solution de relogement durable et digne, que les mesures transitoires pour les conditions de séjour de ces populations prennent fin.

Monsieur le Sénateur Maire, une question : vous avez promis une réunion sur ce sujet, qu'en est-il ? Les associations l'attendent toujours. Elles ont en revanche été reçues plusieurs fois par la Préfecture. Merci.

(Mme BOULAY demande la parole)

Monsieur le Maire.- C'est sur le même sujet,

Mme BOULAY .- Oui.

<u>Monsieur le Maire</u>.- C'est hors sujet, mais vous pouvez quand même y aller !

(Réflexion de Mme BOULAY sur la démocratie,

inaudible)

Monsieur le Maire.- Quand vous serez élue au Parlement, vous pourrez faire ce genre de déclaration. C'est ce que je voulais dire gentiment à Mme DIAMANTI.

Madame BOULAY.- Nous soutenons l'Organisation Internationale pour les Migrations, les "délogés" aujourd'hui. D'après cette délibération, l'OIM promeut le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants. Nous sommes confrontés, à MARSEILLE, aux conséquences désastreuses des propos et des mesures gouvernementales, stigmatisant une catégorie de la population, les Roms, victimes désignées et persécutées depuis des siècles.

Les évacuations et reconduites en Roumanie sont des mesures inefficaces et néfastes pour la santé des personnes concernées, d'après Médecins du Monde. Nous nous refusons à faire de l'angélisme. L'installation de familles Roms sur nos territoires a toujours constitué un défi.

Aujourd'hui, nous sommes passés d'une situation de misère à l'urgence humanitaire : des familles entières sont jetées à la rue et traquées, des agressions verbales et physiques, la plupart des enfants scolarisés ne sont pas réinscrits à la rentrée. Or, s'ils trouvent un travail et un logement stable, ils s'insèrent vite dans la population. L'expérience tentée par la Préfecture, avant l'été, bien sûr nous l'a montré. Face à cette détresse humaine, nous refusons l'inaction. Chacun doit prendre sa part place et apporter des solutions humaines et acceptables.

A MARSEILLE, avec 2 000 personnes, nous sommes très loin des grandes vagues migratoires. L'accord de 2007 entre la Ville et l'OIM mettait l'accent sur les migrants en situation irrégulière et en situation de dénouement. Ce nouvel accord oriente l'OIM vers un centre d'études et de rencontres. Il s'agit à nos yeux de lutter contre les amalgames, les préjugés et la haine de l'étranger, d'arrêter les expulsions, de sécuriser les familles, de prévoir une cellule de crise en coordination avec le collectif d'associations mobilisées sur cette question.

Monsieur BLUM.- Monsieur le Maire, je voudrais en quelques mots répondre à Mme BOULAY et à Mme DIAMANTI, dont, pour la dernière en tout cas, les propos sont absolument scandaleux. Oser comparer le problème des Roms avec les heures sombres de l'occupation, c'est mal connaître son Histoire et ne pas se souvenir qu'ici, en janvier ou en février 1943, il y a eu une grande déportation. La déportation, cela voulait dire en principe Drancy puis Auschwitz. Donc, faire des comparaisons aussi grotesques et aussi inadmissibles me semble totalement scandaleux et je pense que les deux intervenantes auraient dû, de ce point de vue, être beaucoup plus prudentes. (Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Quant à l'affaire des Roms, il faudrait que Mme BOULAY comme Mme DIAMANTI relisent mieux le Traité de Lisbonne, qui autorise la libre circulation des personnes, ce qui signifie aussi que cette liberté de circulation ne vaut pas liberté de stationnement et qu'il appartient aux pays d'origine, c'est-à-dire la Hongrie et aussi la Roumanie, de régler eux-mêmes ce problème.

Il faudrait qu'elles sachent que 80 milliards d'euros ont été donnés à la Roumanie pour s'occuper de l'insertion des Roms et que sur ces milliards d'euros, à peine 20 milliards ont été utilisés, c'est-à-dire que ce pays n'a pas fait son travail. Et il n'appartient pas à ce pays de se défausser sur les autres de ses propres responsabilités.

J'ajoute que les expulsions qui ont été faites en France l'ont été conformément à la légalité républicaine, qu'il y a eu des jugements qui ont été rendus et que les expulsions se sont faites après ces jugements et conformément à ces jugements. Aussi, avant de se lancer dans des critiques contre le gouvernement aussi importantes et aussi ridicules, je crois qu'il vaut mieux que vous réfléchissiez à deux fois ! (Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je voudrais préciser, au nom de notre Groupe, sans rentrer dans cette conversation, je crois que l'on n'a pas du tout intérêt, compte tenu de la réalité de ce qui s'est passé, à faire des amalgames entre les heures sombres de notre pays, la situation qui a été faite aux Juifs dans la France occupée et dans l'Europe, et ce qui se passe, parce que je crois qu'en réalité cela abaisse l'argumentation.

En ce qui nous concerne, nous sommes, dans cette affaire, extrêmement clairs. Il peut y avoir évidemment des reconduites à la frontière, tout autant qu'elles sont dans le cadre légal. Il peut y avoir des fermetures de squats, et d'ailleurs, j'ai moimême demandé –et je pense que c'est le cas de Garo, c'est le cas de Lisette, c'est le cas de Samia— que des squats ou des camps illégaux soient fermés. Ce que nous n'acceptons pas, mais je crois avoir compris, Monsieur le Maire, que vous non plus vous n'étiez pas forcément dans cette façon de faire, c'est la profusion des caméras et du spectacle qui est donné. Et je crois que c'est dommage que l'on utilise ces populations, qui sont misérables et dans des situations extrêmement compliquées, pour faire de la propagande politique. Les choses se font depuis des années, elles ne se font pas devant les caméras. Et franchement, c'est beaucoup mieux, parce que cela a donné une image détestable de notre pays.

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, pour les caméras, on n'a pas besoin de leur dire d'aller ou de ne pas aller, bien entendu ils font exactement ce qu'ils veulent. Mais dans vos propos un peu nuancés par rapport à ce que l'on vient d'entendre, vous auriez pu aller jusqu'au bout, M. MENNUCCI, en disant que dans notre ville j'ai précisément veillé, avec Monsieur le Préfet, avec les autorités religieuses, que les choses se fassent conformément aux règles et aux lois du pays, mais avec beaucoup d'humanité. Et je crois que dans cette ville, nous n'avons pas eu beaucoup d'excès dans ce domaine. Pour le reste, vous n'attendrez pas de moi que je critique un gouvernement qui est composé essentiellement de mes amis politiques.

Le rapport 10/0744/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

#### 106 - 10/0745/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour des projets de coopération décentralisée.

(10-20232-GDB12402)

Le rapport 10/0745/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

107

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Engagement en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

(10-20239-GDB12402)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

108

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Adhésion à l'Agence Française pour des Villes et Territoires Durables.

(10-20237-GDB12402)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

109 - 10/0746/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • MISSION MARSEILLE EMPLOI - Adoption d'un avenant au protocole d'accord partenarial pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de MARSEILLE Provence Métropole Centre - 2008/2010.

(10-20145-GDB40202)

Le rapport 10/0746/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

110 - 10/0747/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission MARSEILLE Emploi - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2010 à l'association "Sortie d'Amphi MARSEILLE".

(10-20245-GDB40202)

Le rapport 10/0747/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 111 - 10/0748/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Mission MARSEILLE Emploi - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux associations agissant en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique - 3° série.

(10-20252-GDB40202)

Le rapport 10/0748/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

112 - 10/0749/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au Centre de Promotion de l'Emploi par la Micro Entreprise (CPEM) pour aide aux frais de fonctionnement de la structure - Exercice 2010.

(10-20144-GDB40202)

Monsieur COPPOLA.- Monsieur le Maire, vous nous demandez d'approuver une subvention complémentaire de 77 254 euros au CPEM pour aide aux frais de fonctionnement de la structure. Je vous le dis très tranquillement : franchement, vous ne manquez pas de culot ! A moins que ce ne soit une provocation après la condamnation de l'organisme par une ordonnance de la Cour européenne de Justice à rembourser 1 million d'euros de subventions européennes suite à des irrégularités.

En effet, en juillet dernier, des articles de presse ont laissé entendre des liens plus qu'étroits entre l'association et la Mairie, avec des doutes sur la destination réelle de ces subventions publiques, doutes étayés puisque j'ai rencontré la personne qui a soulevé le lièvre de cette affaire. Et aujourd'hui, vous osez demander aux contribuables marseillais d'en rajouter ! Certes, le CPEM n'est plus dirigé par votre ami et époux LAGARDE, mais l'opacité qui règne dans cette association et l'enquête judiciaire en cours devraient vous rendre plus prudent.

Aussi, je vous fais trois propositions, Monsieur le Maire. La première est de prendre la sage décision de retirer cette délibération. La seconde est de mettre en place une Commission de contrôle d'utilisation des fonds publics destinés aux entreprises privées. Et la troisième est de réserver cette subvention pour le Stade Vélodrome, non, je plaisante, pour des équipements sociaux ou sportifs. Il en va de la bonne utilisation de l'argent public!

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, nous sommes aussi soucieux que vous de la bonne utilisation de l'argent public!

Cette opération n'a donc aucune incidence financière ni pour la Ville ni pour le CPEM. Cette subvention ne concerne donc en rien le contentieux avec l'Union Européenne, qui est totalement soldé à ce jour, puisque le CPEM a remboursé la totalité de la subvention du FSE grâce à un prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations, garanti par la Ville. Cette subvention constitue pas une majoration de la subvention annuelle attribuée au CPEM pour le financement de ses activités d'accueil, de conseil, d'accompagnement et de financement de créations d'entreprise, qui jusqu'à présent avaient donné un bon résultat.

Voilà pourquoi nous ne retirons pas le rapport. Voilà pourquoi vous êtes libre de ne pas le voter. Mais sur la demande de M. ROCCA SERRA, je le mets aux voix quand même, que ce soit clair l

Je mets donc aux voix le rapport.

<u>Le rapport 10/0749/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Faire Gagner MARSEILLE s'abstenant.</u>

Monsieur COPPOLA. Et la Commission de contrôle ?

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur GILLES .- Ce n'est pas la même chose !

Monsieur le Maire.- M. COPPOLA, on ne rattrape pas par des associations, par des fédérations, par des commissions de contrôle, etc., où vous pensez avoir encore quelques militants qui viendraient ainsi bloquer le rôle des élus!

Monsieur COPPOLA. C'est la vie politique!

Monsieur le Maire.- La vie politique, M. COPPOLA, ce sont les élections ! Il vous arrive avec vos alliés, ou plus exactement à vos alliés et vous en addition, à gagner les élections : dans ce cas, nous le respectons. Il nous arrive à nous, depuis 15 ans, de diriger cette Ville ; nous essayons de le faire dans le respect des règles et des lois, et dans l'honneur! Constatez-le aussi!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

113 - 10/0750/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Attribution de subventions à sept associations.

(10-20229-GDB12402)

Le rapport 10/0750/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

114 - 10/0751/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Dépenses protocolaires liées à l'organisation de deux missions officielles à l'étranger.

(10-20250-GDB12402)

Le rapport 10/0751/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

115 - 10/0752/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Dépenses protocolaires liées à une mission officielle à Shanghai du 15 au 20 octobre 2010.

(10-20251-GDB12402)

Le rapport 10/0752/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

116

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES • Lancement de l'opération relative aux "prestations d'hébergement dans des hôtels 2, 3 et 4 étoiles pour les personnalités invitées par la Ville à séjourner à MARSEILLE".

(10-20227-GDB12402)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

Monsieur le Maire.- Nous passons maintenant aux rapports présentés par M. HERMANN.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. HERMANN Daniel

7

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Acquisition d'une œuvre d'art par la Ville de MARSEILLE pour le Musée d'Art Contemporain dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections muséales.

(10-19924-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

8

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Acquisition d'une œuvre d'art par la Ville de MARSEILLE pour le Musée des Beaux-Arts dans le cadre de sa politique d'enrichissement de ses collections muséales.

(10-19938-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

9

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Fonds Communal d'Art Contemporain - Acquisition d'œuvres d'art.

(10-19962-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

10

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Adhésion de la Ville de MARSEILLE à l'Agence du Court Métrage.

(10-19918-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

## 11 - 10/0672/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Délégation de service public pour la gestion et l'animation de la Cité de la Musique et de ses annexes - Saisine du Comité Technique Paritaire et de la Commission Consultative des Services Publics I ocaux

\* \* \*

(10-19916-GDB20502)

Monsieur le Maire.- M. TIAN demande la parole pour un rappel au règlement.

Monsieur TIAN.- Monsieur le Maire, ce n'est pas un rappel au règlement, c'est tout simplement pour que nous nous félicitions tous ensemble de la très belle réussite du Festival Marsatac, puisque, d'ailleurs vous y êtes allé et j'y suis allé, M. HERMANN y va souvent, cela a été un très beau succès.

Monsieur le Maire.- M. HERMANN m'y a traîné! Mais je n'ai eu qu'un désir, c'était de "m'arracher", pour employer les termes qu'il faut!

Monsieur TIAN.- M. HERMANN s'est beaucoup amusé, comme plus de 25 000 autres Marseillais, qui sont d'ailleurs très heureux de vous féliciter, Monsieur le Maire, de votre bon sens et de votre détermination, puisque c'est un très beau site qui a été trouvé, à la grande satisfaction de tous ceux qui y sont allés. Et surtout je crois que, rétrospectivement, tout le monde se félicite de ce choix parce qu'imaginez simplement une seconde le choc qu'aurait constitué l'annulation de ce 12° Festival de Marsatac s'il avait été organisé sur les Plages du Prado, avec 100 km/h de vent, ce qui aurait bien entendu conduit à l'annulation.

Merci, Monsieur le Maire, une nouvelle fois, de votre bon sens et de votre détermination !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MULLER.- Monsieur le Maire, je serai extrêmement bref. Je me ferai l'avocat également du Festival de Marsatac et en particulier cette année, même si sa programmation est extraordinaire depuis des années. Cette année, on a beaucoup parlé, dans tous les milieux musicaux et dans toute la France et même à l'extérieur, de la programmation du Festival de Marsatac. Donc c'est effectivement une belle opération.

<u>Madame NARDUCCI</u>.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme tout le monde je salue et vous savez que je suis fière d'appartenir à une Collectivité qui soutient grandement le Festival Marsatac. Néanmoins, je savoure aussi d'entendre mon collègue, M. TIAN, se féliciter effectivement de la tenue de ce Festival, et j'y mettrai quand même un bémol.

Vous savez comme moi que ce Festival, c'est trois nuits de concert, de musique, vraiment très animées, sauf que le seul lieu qui a été choisi cette année, évidemment vous l'avez remarqué, ce sont les Friches de la Belle-de-Mai. Et je rappelle simplement que, de la même façon que M. TIAN ne souhaite pas recevoir cette manifestation sur les Plages du Prado, pour les raisons que vous indiquez, je souhaiterais que l'on tienne quand même compte de l'espace non judicieux qui a été choisi, car les Friches, vous le savez, sont entourées d'habitations et que quand on a des concerts qui durent jusqu'à 4 ou 5 h du matin la première nuit et même 9 h du matin un samedi, il faut aussi se mettre à la place des résidants. Je crois qu'il y a des manifestations qu'il faut maintenir sur la ville, mais il faut aussi avoir le bon sens de choisir les lieux qui sont plus adaptés. (*Réactions dans les rangs de la majorité*)

Tout à fait ! Et la meilleure preuve, c'est que vous, vous l'avez refusé chez vous, comme vous l'avez fait pour la fête foraine, comme vous l'avez fait pour toutes les autres manifestations ! Donc, je veux bien que l'on se félicite, mais au moins que l'on ait la décence de ne pas l'évoquer là, ce matin, quand on impose un lieu qui a créé, on le sait, des nuisances et l'intolérance même de certains, au bout de trois nuits.

Monsieur le Maire.- Mme NARDUCCI, comme vous aviez attiré mon attention sur ce sujet et sur d'autres soucis que j'essaie de régler avec Mme CARADEC d'ailleurs, nous avons fait une insonorisation assez forte sur ce lieu. Mais on n'a pas de baguette magique, on ne peut pas tout transformer. Premièrement, il fallait trouver un lieu pour ce Festival Marsatac. Nous avons fait des propositions. Cela ne peut pas être toujours fait au même endroit. Et si c'était dans un endroit réservé essentiellement à la culture, il faudrait que toutes les précautions aient été prises pour ne pas gêner les riverains.

J'ai observé avec quand même un certain étonnement : Villeneuve Bargemon, nous y sommes, nous avons fait cette esplanade superbe, et si l'on ne fait rien sur cette esplanade, surtout en période d'été, on va dire que dans cette ville il ne se passe rien, que l'action culturelle n'est pas bonne ; je l'ai même entendu samedi à la télévision : "la politique culturelle de la Ville n'est pas bonne" ! Si j'avais été là, j'aurais réagi violemment contre le journaliste qui ose dire cela au moment où nous avons gagné MARSEILLE Provence Capitale de la Culture et que nous l'élargissons très largement. Par conséquent, nous sommes contents que Marsatac ait trouvé finalement un consensus et un lieu qui mérite d'être encore amélioré. Nous essaierons de le faire pour ne pas gêner les riverains. Cependant, quand je relis toutes les attaques que j'avais lues à une époque, que nous étions incapables de trouver une solution, la solution a été trouvée après plusieurs propositions qui ont été faites.

Et, Mme NARDUCCI, je vous invite, vous et vos collègues, à regarder à quel moment et à quel endroit on pourrait faire à ciel ouvert quelque chose qui rassemble les jeunes dans cette ville. M. MULLER, il faudra me faire des propositions. Si vous m'en faites, je les écouterai volontiers !

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je me félicite moi aussi de la réussite de Marsatac, mais contrairement au Maire du 4<sup>e</sup> Secteur, j'y suis allé. Je voudrais quand même attirer votre attention sur un point qui concerne à la fois le développement économique de la ville et l'argent que mettent les Collectivités Locales.

L'interdiction ou le refus de mettre Marsatac dans un lieu ouvert de type les Plages, nous a conduits à une situation de le mettre à la Friche. Lisette NARDUCCI a dit ce qu'il fallait dire sur le sujet. Mais je dois rajouter que l'installation à la Friche, il faut que les Marseillais le sachent et le Conseil Municipal est le lieu, a quand même coûté aux Collectivités 400 000 euros. Il a fallu dépenser 400 000 euros pour rendre la Friche capable d'accueillir Marsatac. 400 000 euros que je veux mettre en lien avec le nombre d'entrées à Marsatac dans la disposition jeudi, vendredi et samedi à la Friche, et limitée à 22 000 entrées. Ce qui veut dire corrélativement que les Collectivités auront à couvrir, si l'on veut que le Festival perdure –il existe depuis dix ans– le manque à gagner du Festival.

Je veux dire quand même que les Trans Musicales, c'est 45 000 personnes. A Lyon, la même opération que Marsatac, c'est 80 000 personnes sur trois jours. A Genève, cette opération, c'est 70 000 personnes. Ce que je veux dire, Monsieur le Maire, c'est que le type de musique qui est fait à Marsatac attire dans notre ville des gens qui vont venir de l'Europe entière, de Berlin, de Londres, de Milan. Aujourd'hui, nous avons une programmation fantastique, nous avons une équipe extraordinaire à la tête de Marsatac, mais nous sommes incapables d'accueillir plus de 20 000 personnes à ce Festival! Or, c'est un élément de développement pour notre ville, c'est un autre public. Et je dis pour ceux qui croient qu'à Marsatac il y a des racailles, des bagarres, etc. : en dix ans, la Police n'est jamais intervenue à l'intérieur du Festival! Marsatac est un Festival exemplaire, y compris dans son utilisation écologique. Donc, Monsieur le Maire, ce que je veux dire, c'est que nous sommes en train de perdre de l'argent!

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Mais cela ne vous dérange pas, vous, de perdre de l'argent ! Mais, nous, nous savons compter et nous perdons tous de l'argent ! Nous perdons de l'argent d'abord parce que nous sommes obligés d'aménager des lieux qui ne sont pas faits pour cela. Ensuite, parce qu'au lieu d'accueillir 50 ou 60 000 spectateurs qui payent 20 euros chacun, vous en avez 20 000 et que corrélativement, ce sont les Collectivités qui payent.

Eh bien ! Monsieur le Maire, je crois que vous devriez travailler, dans l'année qui vient, pour trouver une solution à cela. Et Marsatac, c'est un élément de développement considérable pour la ville de MARSEILLE, au même titre que beaucoup d'autres choses que nous faisons ici. Alors, essayons de nous mettre au travail ensemble pour cela !

Monsieur le Maire.- Lorsque Marsatac cherchait un lieu et que nous faisions des proposions et que les réponses de Marsatac étaient négatives, j'ai observé la discrétion de certains élus qui se félicitent aujourd'hui du résultat. Lorsque vous dites que l'on ne peut mettre que 20 000 personnes, ce n'est déjà pas si mal que cela. Avec la Fiesta des Suds, qui est un énorme succès depuis un certain nombre d'années et qui relève du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, avec ce que nous faisons nous-mêmes, il est clair que nous allons au fur et à mesure vers un accueil toujours plus équilibré, toujours plus intéressant pour les gens qui participent à ce Festival, et que donc, nous nous sommes réjouis de ce qui s'était passé.

Quant à faire une boîte de nuit pour les jeunes, tout cela est fort possible, il est même possible d'utiliser...

Réflexion dans les rangs du Groupe Socialiste : ...A

la plage!

Monsieur le Maire. Peut-être même au Cap Janet ! N'ayez pas toujours une attitude et son contraire !

Mais sur la plage, il se passe tellement d'autres choses, M. MENNUCCI, à moins que vous ne vouliez parler de la Plage des Catalans! Donc, réjouissons-nous aujourd'hui de ce que Marsatac a fait le plein et le fera encore!

Monsieur MENNUCCI.- Et perd 300 000 euros!

Monsieur le Maire.- Eh bien ! Le Conseil Général, dans sa grande générosité, le comblera ! Et je l'additionnerai en plus dans les comptes de la Ville de MARSEILLE !

Monsieur MARANDAT.- Je suis un peu étonné par rapport à ces remarques qui sont faites sur le choix de la Friche de la Belle-de-Mai quand nous apprenons, trois rapports plus loin, au rapport n°26, les sommes quand même assez importantes qui sont données aux organisations culturelles qui œuvrent dans la Friche de la Belle-de-Mai, où dans le rapport nous apprenons quand même que la Friche de la Belle-de-Mai a une subvention de l'ordre de 6 283 000 euros! Donc, si cette somme ne suffit pas et empêche d'organiser quelques manifestations culturelles de temps en temps, il ne faut quand même pas vouloir le beurre et l'argent du beurre! A un moment donné, il faut quand même que cet argent qui est donné pour les manifestations culturelles serve de temps en temps aux manifestations culturelles!

<u>Le rapport 10/0672/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

#### 12 - 10/0673/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Approbation de la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation de l'Affranchi Café-Musiques de Saint-Marcel - "Scène de musiques actuelles" - 11<sup>e</sup> arrondissement.

(10-19964-GDB20502)

Le rapport 10/0673/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 13 - 10/0674/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Extension, rénovation et mise en conformité du Café Musique "L'Affranchi" - 212 boulevard de Saint-Marcel - 11e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20283-GDB50202)

Le rapport 10/0674/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

14

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la constitution d'un fonds littéraire méditerranéen.

(10-19922-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

15

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES BIBLIOTHEQUES - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative à la remise à niveau du mobilier des bibliothèques.

(10-19923-GDB20502)

Rapport retiré

## 16 - 10/0675/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Restauration des Dolia du Musée des Docks Romains. Approbation de l'autorisation de programme.

(10-19925-GDB20502)

Le rapport 10/0675/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

17

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Reliure et restauration d'un fonds de livres anciens dans le cadre de la rénovation et l'extension du Musée d'Histoire de MARSEILLE - Approbation de l'affectation d'une autorisation de programme.

(10-19936-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

## 18 - 10/0676/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Chantier des collections du Musée d'Histoire de MARSEILLE. Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-19954-GDB20502)

Le rapport 10/0676/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 19 - 10/0677/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM - Approbation de la convention relative à la coréalisation d'une installation chorégraphique intitulée "Le Zoo Chaleur Humaine". (10-19961-GDB20502)

Le rapport 10/0677/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 20 - 10/0678/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - SERVICE DES MUSEES - Approbation de l'auffectation de l'autorisation de programme relative aux études en vue de l'élaboration d'un plan d'actions pour améliorer et harmoniser les mesures de sécurité et de sûreté des Musées de la Ville, labellisés Musées de France.

(10-19986-GDB50202)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, je me saisis de ce rapport portant sur la sécurisation d'un espace culturel à MARSEILLE, pour aborder devant le Conseil Municipal le sujet plus général de la sécurité dans notre ville.

Monsieur le Maire.- Mais on ne peut pas le traiter à ce moment du débat.

Monsieur MASSE.- Je voudrais bien, Monsieur le Maire. Notre Groupe aurait souhaité traiter de ce sujet dans le cadre de la discussion générale sur les rapports sur la prévention de la délinquance et sur le Contrat Local de Sécurité, mais leur enregistrement en 297<sup>e</sup> position dans l'ordre du jour que vous nous proposez aujourd'hui nous conduits à nous en saisir un petit peu plus rapidement que prévu.

(Réprobations dans les rangs de la majorité, puis vives réflexions entre élus de l'opposition et de la majorité)

Monsieur le Maire.- Chers collègues, c'est moi qui suis responsable de l'ordre du jour. Vous avez demandé à ce que l'on réduise le nombre de rapports, qui était trop important, nous l'avons fait, nous avons enlevé un nombre significatif de rapports. D'ailleurs, certains avaient déjà été enrôlés et c'est pour cela que je vous dis qu'ils sont reportés à la séance suivante. Mais, là, M. MASSE, non ! Il y a un ordre du jour du Conseil Municipal, je vous prie de le respecter.

(Les réflexions se poursuivent)

Monsieur le Maire.- Faites le rappel au règlement, si vous voulez !

Monsieur MASSE.- Permettez-moi de m'exprimer, laissez-moi la parole une seconde, s'il vous plaît, pour vous répondre sur ce sujet. Je souhaiterais vous demander de nous faire maintenant une proposition décente pour traiter d'un sujet très important qui est la sécurité. M. MENNUCCI vous avait demandé d'avancer ces rapports très importants, alors faites-nous une proposition!

Monsieur le Maire.- M. MASSE, je suis désolé de vous répondre "non" car, au fond, cela m'est égal que l'on mette cela à un moment ou à un autre, mais il y a eu une conférence des Présidents, nous avons établi l'ordre du jour et personne ne m'a fait de remarque sur ce sujet. Par conséquent, on ne va pas en changer.

(Les réflexions se poursuivent encore)

Monsieur le Maire.- Je suis désolé, la réponse est non ! Vous ferez votre intervention quand le moment arrivera et j'espère que tout le Conseil sera encore présent.

Le rapport 10/0678/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 21 - 10/0679/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Mise aux normes de sécurité de la Cité de la Musique "Cave à jazz" - 16 rue Bernard Du Bois - 1er arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (10-20117-GDB50202)

<u>Le rapport 10/0679/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

#### 22 - 10/0680/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Restauration de la salle de cinéma de l'Alhambra - 2 rue du Cinéma - 16e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(10-20211-GDB50202)

Le rapport 10/0680/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 23 - 10/0681/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Réalisation du Café-Musique Toursky - 16, Passage Léo Ferré - 3<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20278-GDB50202)

<u>Madame PONCET-RAMADE</u>.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes bien sûr favorables au programme de réalisation du Café-Musique Toursky. Mais comment peut-on passer d'une estimation de 152 000 euros de travaux à 2 400 000 euros ? Qui s'est trompé ?

Monsieur le Maire.- Mme PONCET-RAMADE, si quelqu'un dans cette ville et dans le domaine culturel n'a pas à se plaindre du Maire tout en affichant clairement des options politiques à l'opposé de celles du Maire, c'est bien la personnalité qui dirige le Théâtre Toursky.

Ne confondez pas ce qui fut une étude et la subvention généreuse que nous donnons. Je connais d'autres Assemblées où l'on est souvent plus restrictif qu'ici. Par conséquent, réjouissons-nous, mes frères, de ce que nous donnons au Théâtre Toursky et à M. MARTIN!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MENNUCCI .- II vous le rend bien !

Monsieur le Maire.- Eh bien, il a raison ! Quand même, M. MENNUCCI, vous n'êtes pas, vous, le distributeur des bons et des mauvais points, des anathèmes ou des provocations ! Pour une fois, voilà bientôt une heure que nous siégeons et vous n'avez pas encore fait de provocation !

Le rapport 10/0681/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

24 - 10/0682/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation de l'exposition "l'Orient en Tapis Volant" au Préau des Accoules.

(10-19948-GDB20502)

Le rapport 10/0682/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# 25 - 10/0683/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution d'une subvention d'investissement à "l'association des Œuvres Sociales et Régionalistes de Château-Gombert (Provence) gestionnaire du Musée du Terroir Marseillais". Approbation de la convention correspondante.

(10-19943-GDB20502)

<u>Le rapport 10/0683/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

#### 26 - 10/0684/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Attribution de subventions ou compléments de subvention de fonctionnement 2010 aux associations culturelles - 4<sup>e</sup> répartition (10-20279-GDB20502)

Le rapport 10/0684/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

## 27 - 10/0685/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • MUSEUM - Approbation de la convention conclue avec l'association "Afriki Djigui Théatri" dans le cadre d'une coopération de médiation culturelle.

(10-19963-GDB20502)

Le rapport 10/0685/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \*

#### 28 - 10/0686/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • Cité des Arts de la Rue 225 avenue des Aygalades - 15<sup>e</sup> arrondissement - Externalisation de la gestion locative et technique et des actions de communication et de médiation - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

(10-19984-GDB20502)

Le rapport 10/0686/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \*

Monsieur le Maire.- Et nous allons traiter le rapport 308, M. HERMANN, pour vous permettre de partir, puisque vous devez prendre un avion avec M. ROCCA SERRA, au nom de la Ville de MARSEILLE.

(Réflexions dans les rangs de l'opposition par rapport au refus opposé à M. MASSE, quelques instants auparavant)

## 308 - 10/0874/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Création des réserves des Musées et du Muséum de la Ville de MARSEILLE, avenue du Docteur Heckel, 11e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et à la première tranche des travaux.

(10-20317-GDB50202)

Monsieur le Maire.- Il y a un amendement présenté par les Verts.

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. En mai 2008, vous vous êtes engagé, Monsieur le Maire, auprès du collectif Médiathèque Rivoire et Carret à doter le Grand Est marseillais d'un équipement culturel structurant répondant aux besoins de ses habitants. Aussi, si nous sommes favorables à l'accueil dans l'ancienne usine Rivoire et Carret des réserves de la Direction Générale des Musées et du Muséum d'Histoire Naturelle de MARSEILLE, nous nous interrogeons sur la compatibilité de cet aménagement avec l'équipement culturel tant attendu par les riverains et les habitants de la Vallée de l'Huveaune.

Il apparaît urgent de réunir aujourd'hui le Comité de pilotage du projet. Aussi, nous vous proposons, Monsieur le Maire, un amendement au projet de délibération qui a été proposé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire. - Que dit votre amendement ?

<u>Monsieur BARLES</u>.- L'idée est de rajouter dans l'exposé des motifs la phrase suivante :

"Notre Conseil doit aussi se prononcer sur la création d'un local destiné à recevoir le public dans le cadre d'une gestion par une association de quartier, ainsi que sur l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et à la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux."

Par ailleurs, nous vous demandons de rajouter dans le délibéré l'article suivant :

"Afin de répondre aux besoins exprimés par les associations regroupées au sein du collectif Médiathèque Rivoire et Caret, il est proposé le réaménagement d'un local d'environ 1 500 m² sur le site de l'ancienne usine, et la mise en place de voies d'accès nécessaires à l'accueil du public."

Merci.

Monsieur le Maire.- M. BARLES, pardonnez-moi de vous le dire, avec humilité car cela nous arrive à tous, mais vous mélangez deux choses. Vous mélangez un rapport qui concerne le Musée d'Histoire au cœur de la ville, et c'est très utile et je crois que tout le monde est d'accord sur le fait de réaliser, à l'occasion de MARSEILLE Provence Capitale de la Culture, ce grand musée. Et vous nous parlez d'un autre sujet, sur lequel nous avons toujours donné un avis favorable et sur lequel nous avons toujours dit que cela dépendra aussi des moyens financiers dont nous disposons. Les moyens financiers ne sont pas considérables ; de plus, vous avez tendance à ne pas approuver les orientations que nous faisons !

Il est clair que dans MARSEILLE Provence Capitale de la Culture, c'est à la fin de l'année... Car vous savez, là aussi il est des endroits où sans doute le Maire aurait été hégémonique et le Maire aurait dit : "Puisque c'est nous qui avons gagné, puisque c'est MARSEILLE, je veux ceci, je veux cela". Il n'en est rien ! Il y a MARSEILLE Provence Métropole, nous l'avons accepté, il y a une administration présidée par M. PFISTER, la Ville de MARSEILLE n'y a qu'une voix autorisée, celle de Mme VLASTO, au même titre que les autres Institutions, et nous faisons confiance à M. LATARJET et à M. PFISTER pour nous faire, le moment venu, des propositions équilibrées.

A ce moment-là, il y aura sans doute des critiques, parce que parmi les milliers de personnes qui veulent faire réaliser des projets, tantôt spécifiques, tantôt un peu personnels, tantôt mettant en valeur leurs qualités architecturales de structure ou autres, il est clair que l'on ne pourra pas donner satisfaction à tout le monde. Et il est clair qu'à ce moment-là, il faudra trouver le moyen pour que ce soit juste, équitable et équilibré.

Pour ce qui concerne la Médiathèque justement, dont vous parlez, elle est toujours dans nos projets. Nous la réaliserons lorsque nous aurons les moyens financiers de le faire.

Et bien entendu, je ne suis pas favorable à votre amendement. Si vous le maintenez, nous allons le voter. Vous maintenez votre amendement, M. BARLES ?

Donc je mets aux voix l'amendement présenté par

les Verts.

L'amendement déposé par le Groupe Verts n'est pas

adopté.

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix le rapport

n°308.

Le rapport 10/0874/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Faire Gagner MARSEILLE s'abstenant.

<u>Monsieur le Maire</u>.- Nous reprenons maintenant les rapports dans l'ordre prévu.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

#### 1 - 10/0666/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ODEON - Organisation, au Théâtre de l'Odéon, d'un concours international d'opérettes et de théâtre musical en mars 2011 - Approbation du règlement du concours.

(10-19919-GDB20502)

Le rapport 10/0666/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR**: Mme BOYER Valérie

## 2 - 10/0667/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Réalisation de l'espace lecture à la Rue Edouard Vaillant, 3<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux trayaux.

(10-20246-GDB50202)

Le rapport 10/0667/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme D'ESTIENNE D'ORVES Anne-Marie

#### 3 - 10/0668/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS - Approbation du contrat d'autorisation de reproduction par reprographies d'œuvres protégées conclu entre la Ville de MARSEILLE et le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie.

(10-19915-GDB20502)

Le rapport 10/0668/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

4 - 10/0669/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Approbation d'une convention conclue avec l'association "Art-Cade" dans le cadre de l'exposition "L'autre Bord # 1".

(10-19966-GDB20502)

Le rapport 10/0669/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 5 - 10/0670/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE MARSEILLE - Attribution de bourses aux étudiants de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de MARSEILLE.

(10-19965-GDB20502)

Le rapport 10/0670/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. DI NOCERA Maurice

#### 6 - 10/0671/CURI

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES GRANDS EQUIPEMENTS • SERVICE PALAIS DES SPORTS DOME - Attribution de subventions aux organisations sportives pour les manifestations se déroulant au Palais des Sports pendant le 2<sup>e</sup> semestre 2010 - 4<sup>e</sup> répartition - Approbation de conventions de partenariat.

(10-20014-GDB10602)

<u>Le rapport 10/0671/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme IMBERT Jeanine

## 29 - 10/0687/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Partenariats avec la Société du Tunnel Prado Carénage et la Société Vinci Park France.

(10-19942-GDB20502)

Le rapport 10/0687/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 30 - 10/0688/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Partenariats communication avec le magasin "le Printemps" de MARSEILLE et la radio "France Bleu Provence".

(10-19979-GDB20502)

Le rapport 10/0688/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 31 - 10/0689/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation des conventions de mise à disposition de salles de l'opéra (annexe rue Sainte et Foyer de la danse) aux associations "Chœur Philharmonique de MARSEILLE" et "Ensemble Vocal Philharmonia" - Saison 2010/2011.

(10-19947-GDB20502)

Le rapport 10/0689/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 32 - 10/0690/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation de la convention de coréalisation du spectacle "Trace avec moi, Sweet Gershwin" avec l'association Ballet de l'Europe. (10-20197-GDB20502)

Le rapport 10/0690/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 33 - 10/0691/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Approbation du contrat de coproduction Opéra de MARSEILLE / Vlaamse Opéra pour l'ouvrage "Wozzeck" d'Alban BERG.

(10-19981-GDB20502)

Le rapport 10/0691/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 34 - 10/0692/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • OPERA - Contrat d'exploitation de la coproduction Opéra de MARSEILLE / Opéra de Bordeaux pour l'ouvrage "Madame Butterfly" de Puccini. (10-20260-GDB20502)

Le rapport 10/0692/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

35

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Renouvellement de l'adhésion à l'association Européenne des Conservatoires.

(10-20199-GDB20502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

36 - 10/0693/CURI

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • CONSERVATOIRE NATIONAL A RAYONNEMENT REGIONAL - Grands Prix pour l'année 2010.

\* \* \*

(10-20200-GDB20502)

Le rapport 10/0693/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. MALRAIT André

## 37 - 10/0694/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE GESTION ET VALORISATION - 7° arrondissement - Approbation de la Ville de MARSEILLE du classement du monument aux héros d'Orient et des terres lointaines, sis Corniche Kennedy, au titre des monuments historiques.

(10-19982-GDB43002)

Le rapport 10/0694/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 38 - 10/0695/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Conservatoire National de Région - 1 Place Carli - 1 er arrondissement - Mise en sécurité de la cour d'honneur - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20115-GDB50202)

Le rapport 10/0695/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 39 - 10/0696/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de maîtrise d'œuvre n°05/235 passée avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et le Vérificateur des Monuments Historiques pour la mise hors d'eau et la restauration des chapelles Nord de l'église Saint Laurent - 2° arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(10-20277-GDB50202)

Le rapport 10/0696/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 40 - 10/0697/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Travaux conservatoires de sauvegarde du pavillon de partage des eaux du Tore - Rue Jeanne Jugan - 4<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20121-GDB50202)

<u>Le rapport 10/0697/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

#### 41 - 10/0698/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Musée Cantini - 19 rue Grignan - 6° arrondissement - Création d'un PC sécurité, restauration des façades, sécurisation des menuiseries, réfection des étanchéités, accessibilité handicapés et traitement de l'hygrométrie - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(10-19985-GDB50202)

Le rapport 10/0698/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 42 - 10/0699/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Rénovation de locaux de bureaux à Borély - Approbation d'une affectation de l'autorisation de programme.

(10-20035-GDB41502)

Le rapport 10/0699/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 43 - 10/0700/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réhabilitation des locaux de l'ancienne école des Pinsons - 1 allée des Pinsons - 12<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(10-20288-GDB50202)

<u>Le rapport 10/0700/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

## 44 - 10/0701/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Atelier du Patrimoine - Attribution d'une subvention de fonctionnement 2010.

(10-20099-GDB41502)

Monsieur MALRAIT.- Monsieur le Maire, je voudrais profiter de ce rapport pour souligner l'importance de l'ensemble des rapports que nous venons de voter concernant le patrimoine. Ils montrent que la Ville de MARSEILLE a une pleine volonté de saisir l'opportunité de 2013 pour réaliser les investissements qui permettront à notre Ville d'assumer dans toute sa dimension son rôle de Capitale Européenne.

Ainsi, le schéma de rénovation des musées porte sur trois dossiers essentiels. Le premier dossier, c'est le Château Borély, qui est en voie d'achèvement. C'est le fleuron de notre patrimoine architectural et qui accueillera notamment l'ensemble des Arts Décoratifs, la Mode, et surtout les riches collections de la Faïence qui sont actuellement au Château Pastré. Cette rénovation du bâtiment, de la cour et des jardins, s'inscrira dans une reconfiguration générale du Parc Borély, qui deviendra l'un des points forts des déterminations touristiques de notre ville.

Le deuxième, c'est la grande salle d'exposition du Palais Longchamp, qui permettra d'accueillir dans les meilleures conditions, notamment au niveau des accès, toutes les expositions qui seront organisées dans notre ville à l'occasion de 2013 et surtout, la plus importante, "le partage des midis".

Dernier point et non pas le moindre, le Musée de l'Histoire de la Ville, qui sera l'un des axes majeurs du réaménagement du centre-ville et qui mettra en lumière la richesse du patrimoine urbain et des collections illustrant l'histoire de notre cité, la plus vieille de France.

Ces trois projets, et bien d'autres, bien sûr seront prêts pour 2013. Récemment, grâce à votre intervention auprès du Premier Ministre et du Ministre de la Culture, grâce aux bonnes relations que nous entretenons avec la DRAC, l'Etat vient de s'engager, dans le cadre du Plan Musées en régions, à un financement sur trois de nos projets. Il n'en finance au total que sept sur l'ensemble de la région. J'espère que cet engagement de l'Etat sera suivi par les autres Collectivités et que nous pourrons compter sur une aide véritable du Conseil Général et du Conseil Régional. Quant à l'Europe, les rendez-vous sont déjà pris avec les responsables susceptibles de nous aider.

Merci de m'avoir écouté pour mon intervention.

Monsieur le Maire. - M. MALRAIT, merci pour tout ce que vous faites. Vous y mettez beaucoup de cœur, beaucoup de ténacité...

Monsieur MENNUCCI.- ... Monsieur le Maire, un mot sur ce que vient de dire M. MALRAIT. Je voudrais dire que nous sommes extrêmement attentifs à ce qui est fait pour la mémoire de notre ville. Et je crois que notre ville, si elle veut se développer, et je crois que c'est notre volonté à tous, doit s'accrocher fortement à son passé. Elle a un passé que malheureusement les Marseillais, c'est ainsi que cela s'est fait dans l'histoire, ont un peu enfoui, comme nous le savons. Et je voudrais dire qu'il me semble qu'il y a trois choses primordiales, en tout cas dans notre passé lointain, qui doivent être mises en avant, et le travail qui est fait au Musée d'Histoire doit pouvoir le faire.

C'est d'abord, dans l'ordre, la grotte Cosquer, qui en définitive est le lieu le plus emblématique de ces populations du néolithique chez nous. Ce sont ensuite les bateaux qui ont été trouvés ici même, je peux dire quasiment dans cette salle puisqu'ils ont été trouvés sous la place Jules-Verne, avec à la fois le projet Protis, projet de constitution de maquettes, et le fait que l'on doit réhabiliter les bateaux qui aujourd'hui sont protégés mais ne sont pas du tout mis en valeur, pour que l'on se rende compte que ce sont des bateaux de l'époque de l'arrivée de nos ancêtres, les Grecs. Et parallèlement et au même moment, je veux souligner le trésor extraordinaire qui existe, et qui a été protégé, sous le collège du Vieux-Port, où nous avons un emporium, unique en Europe, d'un habitat des Grecs du VIe siècle. Et la troisième chose, qui est moins connue mais qui me paraît importante, et je crois que, Monsieur le Maire, vous serez d'accord avec moi, ce sont les sarcophages de la rue Malaval, c'est-à-dire ce témoignage absolument poignant -j'ai eu la chance de le visiter avec le Ministre Frédéric MITTERRAND qui, lui, m'a invité- du paléochrétien, qui est quelque chose d'également unique en Europe.

Si notre ville est capable, dans ce que vient de dire M. MALRAIT, de mettre en valeur ces trois ou quatre éléments considérables du patrimoine européen, je pense que pour 2013 mais aussi pour la suite, parce que 2013 n'est qu'une étape et peut être un déclencheur, un élément considérable pour le développement économique et touristique de notre ville, nous aurions intérêt à nous appuyer sur notre passé, qui a été magnifique faute d'être glorieux, qui a été extraordinaire d'un point de vue humain.

Monsieur le Maire.- Si nous nous trouvons à peu près tous d'accord sur les mêmes objectifs, c'est bien entendu dans l'intérêt de l'histoire et de la culture. Et je voudrais en même temps dire mes remerciements, je commençais à le faire à l'instant même, à André MALRAIT, également à Daniel HERMANN, pour l'action qui est menée.

Pour la grotte Cosquer, il y aura d'abord une représentation en réduction au nouveau Musée d'Histoire. Après, nous verrons ce que nous ferons ultérieurement, mais cela n'est pas au point, cela coûte cher, donc nous verrons ensuite ce que nous ferons, compte tenu des aides que nous espérons. Par ailleurs, nous étudions aussi la reconstitution de la grotte en grandeur réelle. Mais cela dépendra aussi des moyens que nous pourrons avoir.

Sur les sept projets que le gouvernement finance sur la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, si j'ai bien compris nous avons 3 millions, cela fait 4 projets qui sont susceptibles d'être aidés par le gouvernement. Inutile de vous dire, j'en profite pour le dire, que je ne suis pas satisfait du traitement que le gouvernement fait financièrement sur l'Opéra de MARSEILLE. Je m'en suis ouvert au Premier Ministre, il y a trois semaines ou un mois, et je l'ai répété lundi dernier en rencontrant M. MITTERAND et en lui disant qu'il n'est pas normal que la deuxième ville de France, ayant un Opéra que l'on a toujours maintenu et qui coûte 16 millions d'euros par an à la Ville de MARSEILLE, ne soit pas aidée au même titre que les autres Opéras. A Nantes, par exemple, 2 millions et demi ; à Bordeaux, 3 millions et demi ; à Nancy, 2 millions et demi ; et ainsi de suite. Je n'ai pas tous les chiffres en tête mais j'ai donné la comparaison au Premier Ministre. Ce n'est pas normal que la deuxième ville de France, où il y a 300 employés municipaux à l'Opéra, il y a 80 musiciens qui sont traités aussi un peu différemment que les simples employés municipaux...

(Réflexion de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Non, justement, parce qu'à 16 millions d'euros je ne veux pas que l'on engage un chef d'orchestre d'une manière ferme, parce que cela coûte trop cher, parce qu'il faut aussi loger la personne ou la famille de cette personne. Cela nous coûte trop cher, donc je ne le souhaite pas.

Ces jours-ci, nous venons non pas de faire une création mais de reprendre un spectacle qui n'avait plus été donné depuis plus de cent ans. Or, Andrea Chénier, de l'avis des journalistes spécialistes du traitement de ces représentations, cela a été un succès. Nous avons, depuis quelques années, un succès permanent à l'Opéra de MARSEILLE et l'Opéra de MARSEILLE et d'être mieux traité. Par conséquent, j'insiste beaucoup auprès du gouvernement pour que nous obtenions des crédits supplémentaires. Et si on ne les obtient pas, je parlerai encore plus fort que ce que je le fais depuis quelques semaines sur ce sujet.

Pour le reste, les choses se présentent plutôt bien et d'ailleurs, d'ici à la fin de l'année, nous inaugurerons aussi le Mémorial de la Marseillaise. M. BARLES, vous dites que là-bas il faudrait une médiathèque. On n'avait jamais pensé non plus qu'au lieu du Club révolutionnaire de 1792, lorsque les Marseillais sont partis pour aller prendre les Tuileries le 10 août 1792... Savez-vous ce qu'était devenu ce lieu ? Un bain turc ! Nous avons acheté ce lieu et nous le transformons, tel qu'il devait être à l'époque, en Club révolutionnaire, avec l'histoire jusqu'au 14 juillet 1789. Vous serez invité le jour de l'inauguration.

Et quant aux tombes de la rue Malaval, M. MENNUCCI, 228 tombes ! Inutile de vous dire qu'elles datent du V° Siècle et qu'elles ont des inscriptions comparables à celles qui se trouvent à l'Abbaye de Saint-Victor. Nous y sommes allés plusieurs fois, avant même que l'on y conduise M. MITTERRAND et qu'il vous prie de l'accompagner, ce qui n'était pas un crime de lèse-majesté pour nous ! Nous étions très heureux que M. MITTERRAND, qui, ce matin-là, avait déjà rencontré M. PEZET au titre de la Culture du Conseil Général, vous rencontre aussi l'après-midi et passe un long moment également avec nous.

Et vous savez très bien que parmi ces 228 tombes, il en est une monumentale. Lorsque nous y étions allés avec M. FREMONT, avec tous les gens de la Culture, on avait même prié le Cardinal PANAFIEU de venir avec nous. Et le Cardinal a dit : "Est-ce que l'on peut ouvrir la tombe ?" Nous lui avons dit : "C'est nous les patrons, oui!" On a donc ouvert la tombe. Evidemment, il y avait des osselets. Et nous faisons déchiffrer l'ADN de ces osselets pour savoir s'il s'agit d'une femme honorable ou de quelqu'un d'autre. Et nous avions demandé à Monseigneur PANAFIEU s'il s'agissait de la tombe d'un Saint. Ayant fait le tour deux ou trois fois, l'Archevêque est revenu vers nous et nous a dit : "Non, ce n'est pas un Saint, c'est un riche". Or, si c'est un riche, alors cela intéresse moins!

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, puisque vous avez parlé de l'Opéra de MARSEILLE, permettez-moi d'abord, encore une fois, de vous remercier pour votre gentillesse, je vous le dis comme ça parce que c'est vrai, d'avoir accepté que le Chœur Lyrique des Enfants de l'Estaque puisse se produire à l'Opéra. Mais il y a juste un petit problème, c'est que malheureusement vote Adjointe considère que le Chœur Lyrique des Enfants de l'Estaque n'est pas assez honorable pour être à l'Opéra de MARSEILLE... Non, sans polémique, Monsieur le Maire, parce que je pense que justement le Chœur Lyrique et les habitants espèrent vraiment, et vous l'avez promis...

Monsieur MENNUCCI.- L'opéra ne lui appartient pas

Monsieur le Maire. - Mais il y a d'autres raisons.

Madame GHALI.- ... Et vous l'avez promis, Monsieur le Maire. C'est vrai qu'elle a proposé une date, mais tellement impossible à réaliser, c'est-à-dire un jeudi après-midi, pour des enfants qui sont scolarisés! Et puis il y a aussi un travail qui est fait avec le Chœur Lyrique pour que justement les enfants soient prêts pour pouvoir chanter à une date donnée, bien sûr, mais on demande une soirée ou tout simplement un week-end dans l'après-midi, cela me paraît quelque chose de correct, mais pas un jeudi après-midi en pleine période scolaire.

Et concernant la culture, ce que je voudrais dire, notamment pour MARSEILLE Capitale Européenne de la Culture, c'est que les 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements ne sont pas en reste. Les "balades patrimoniales" ont permis qu'il y ait des milliers de personnes qui se déplacent pour venir dans les 15e et 16e arrondissements. Nous l'avons montré notamment à travers nos chambres d'hôtes, puisque nous avons eu la presse nationale voire et locale d'ailleurs, internationale, qui a énormément montré MARSEILLE du bon côté, puisque nous avons pu permettre à des personnes qui sont venues de Suisse, de Lille, de partout, de louer des chambres d'hôtes, que ce soit en HLM -je le dis- ou dans des maisons. Et c'est important. Et j'espère que la Ville de MARSEILLE y sera associée pleinement puisque d'ici 2013, nous aurons 50 chambres d'hôtes sur MARSEILLE. C'est une première en France et je crois que, là, vous pouvez vous en féliciter, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire.- Mme Samia GHALI, dans un de mes élans de générosité à l'égard de l'opposition, que quelquefois ma majorité me reproche, j'ai accédé à la demande que vous formuliez. J'ai prié instamment Mme IMBERT, malgré toutes les contraintes qu'elle a à l'Opéra, en dirigeant et en effectuant son rôle d'élue, à l'Opéra, par rapport au personnel, à l'Opéra, évitant les grèves, et faisant en sorte que notre gestion soit bonne. Il y a des problèmes de calendrier.

Alors, Mme IMBERT, vous notez que j'ai promis. Maintenant, vous allez faire les efforts nécessaires dans votre réponse à Mme GHALI.

<u>Madame IMBERT.</u>- Monsieur le Maire, je suis très étonnée des propos de Mme GHALI. Je lui ai écrit trois fois. Je lui ai écrit une première fois pour lui proposer une date, le 21 avril 2011. Elle ne m'a pas répondu. Je lui ai donc écrit une seconde fois pour lui demander si cette date l'intéressait.

(Réprobations de Mme GHALI)

<u>Madame IMBERT</u>.- Laissez-moi parler Mme GHALI! Quand on dit des mensonges, ce n'est pas très joli!

Je lui ai donc adressé une troisième lettre en lui disant que malgré les difficultés que nous avons pour trouver une date, j'avais trouvé celle du 21 avril, le soir et non l'après-midi, et que la Chorale de l'Estaque chanterait dans le décor de Don Juan, ce que nous ne faisons jamais parce que ce sont des décors très fragiles, et malgré cela, j'avais donné l'autorisation que la Chorale de l'Estaque chante dans le décor de Don Juan. Là-dessus, elle m'a répondu que pour la Chorale de l'Estaque il fallait un an de préparation et qu'elle désirait donc une date en 2012.

Monsieur le Maire, je voudrais également rappeler à M. MENNUCCI, qui dit sans arrêt que l'Opéra ne m'appartient pas : non, l'Opéra ne m'appartient pas ! Malgré tout, je vais lui rappeler que nous avons 3 900 abonnés à l'Opéra de MARSEILLE et que 50 % des abonnés viennent de la région. Donc qu'il pense surtout à nous subventionner l'Opéra et le Conseil Général aussi !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme GHALI, je vais parler à la place de M. TIAN : si d'aventure on n'y arrivait pas à l'Opéra, on le ferait à Bagatelle !

Le rapport 10/0701/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

45 - 10/0702/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE • SERVICE DE GESTION ET VALORISATION - 1<sup>er</sup> arrondissement - 17, rue Maurice Bourdet - Annulation de titres de recettes à l'encontre de Monsieur Bencheikh et Madame El Morsi.

(10-20027-GDB43002)

Le rapport 10/0702/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme VLASTO Dominique

46

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE - DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE- DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Actions d'animation et de restauration patrimoniale du site Caroline - Iles du Frioul - Subvention en faveur de l'association "Acta Vista".

(10-20223-GDB42002)

## Rapport retiré.

47 - 10/0703/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Attribution de subventions exceptionnelles pour congrès et colloques.

(10-20149-GDB40202)

<u>Le rapport 10/0703/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

48 - 10/0704/CURI

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Informatisation de la gestion des locations des salles du Palais du Pharo et de l'Espace Villeneuve Bargemon - Demande d'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20146-GDB40202)

Le rapport 10/0704/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. GAUDIN Jean-Claude

49 - 10/0663/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • 8° et 9° arrondissements - Projet de reconfiguration du stade Vélodrome et de ses abords - Autorisation de signer le contrat de partenariat.

(10-20308-GDB10102)

Monsieur le Maire.- Mes chers collègues, nous arrivons à un sujet important parmi ceux que nous avons déjà traités, c'est l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de partenariat pour la reconfiguration du Stade Vélodrome et de ses abords.

Avant, je dois dire que j'ai écouté, que j'ai lu attentivement toutes les recommandations, tout ce qui m'était demandé. J'ai essayé que les Services Municipaux, sous l'autorité du Secrétaire Général, répondent à la fois à M. DUTOIT, à M. MENNUCCI, à Mme GOY, de la manière la plus nette et la plus précise que nous pouvons faire.

Le 12 juillet, le Conseil Municipal a pris acte de la décision de la Ville de choisir le groupement GFC Construction pour la reconfiguration du Stade Vélodrome, aboutissement de la procédure de dialogue compétitif initiée le 9 juillet 2009. La désignation de la France, le 28 mai dernier, comme pays organisateur de l'Euro 2016 a renforcé l'urgence de la concrétisation de ce projet. Le dialogue compétitif a su démontrer l'intérêt de cette procédure pour une très bonne adéquation du projet à nos besoins et de l'efficacité face à une complexité et des contraintes importantes. Choisir le lauréat était la grande étape. Celle de signer le contrat de partenariat qui nous liera pour 35 années avec le groupement lauréat dès la fin du mois de septembre, était un défi que nous continuons à tenir.

Aujourd'hui, nous sommes donc en mesure de présenter au Conseil Municipal notre premier contrat de partenariat, qui a été mis au point pendant tout l'été pour parfaire l'équilibre entre les parties et protéger au maximum l'intérêt des Marseillais dans un souci d'optimisation financière. Ainsi, cette période aura largement été bénéfique, car elle aura, entre autres précisions sur le projet et ses modalités de mise en œuvre, permis de diminuer de façon conséquente le coût global de notre opération, en diminuant le coût annoncé de 273 millions d'euros à 267 millions d'euros.

Le coût du projet. Ce montant de 267 millions d'euros peut aujourd'hui être expliqué dans le détail. Il comprend plusieurs éléments. Tout d'abord, les coûts relatifs aux travaux : ils représentent 203 millions d'euros, comprenant 187,5 millions pour le Stade Vélodrome, le parking relais et les aménagements des berges de l'Huveaune, et 15,5 millions d'euros pour l'extension du stade Delort. La reconstitution et l'augmentation de l'offre en parkings relais, pour 750 places réparties sur trois sites entre le rond-point du Prado et la station de Sainte-Marguerite Dromel, se chiffrent à 5 millions d'euros. A ces 203 millions, il faut ajouter 49 millions d'euros de frais de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, assurant ces frais de chantier et notamment de phasage liés à l'occupation du site par l'Olympique de MARSEILLE pendant trois ans de travaux. Nous en sommes à 250 millions d'euros. Enfin, le différentiel de 15,5 millions d'euros s'explique par les frais financiers relatifs aux emprunts pendant la période de chantier.

Le groupement partenaire ne recevant de rémunération qu'à partir de l'acceptation de l'ouvrage correspondant à un accord de la Ville sur la réalisation conforme au cahier des charges des ouvrages, nous avons choisi, au stade de la signature du contrat de partenariat, de vous présenter un montage financier prudent sur la partie des frais financiers. Ainsi, dans les annexes qui vont ont été transmises, ces frais sont calculés sur la base des taux de mai 2010, date de la remise des offres finales. Pour autant, ces taux ont depuis baissé de 0,60 %. Les 267,5 millions d'euros sont donc un montant plafond qui devrait évoluer à la baisse, sauf dans le cas d'une augmentation de plus de 0,60 point de base des taux dans l'année à venir. La fixation des taux d'intérêt définitifs intervient à l'issue de la délivrance du permis de construire purgé de tout recours, comme dans tout projet.

Le financement du projet. Le projet est financé par des contributions publiques et un financement privé porté par le groupement partenaire. Le niveau des contributions publiques a été fixé, en juillet 2010, à 50 % du coût du projet. Ainsi, 132,5 millions d'euros seront versés par la Ville au partenaire. Sur ces 132,5 millions, 100 millions de subventions sont attendus : 78 millions sont d'ores et déjà confirmés, de la part du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, à hauteur de 30 millions d'euros, de la Communauté Urbaine, pour 20 millions d'euros, et de l'Etat, à hauteur de 28 millions d'euros, mais je me fais fort d'obtenir quand même 30 millions d'euros, c'est-à-dire au moins autant que la ville de Lille. Le Président du Conseil Régional n'a pas, à ce jour, précisé la hauteur de sa participation au projet et l'Etat doit concrétiser son engagement à hauteur de 10 % du projet, à concurrence –je viens de vous le dire— de 30 millions d'euros, comme nous l'avions sollicité.

Les redevances dues à la Ville. L'ensemble des droits et obligations du contrat de partenariat, incluant les investissements pour le projet, mais aussi l'entretien, la maintenance, le gros entretien et le renouvellement, ainsi que les services permettant d'organiser un grand nombre de manifestations dans le stade, se traduisent par une redevance brute à payer au partenaire sur 31 ans d'exploitation. Cette redevance brute annuelle s'élève à 23,5 millions d'euros. De cette redevance brute, il faut déduire les recettes suivantes : les recettes garanties par le partenaire, tirées de l'exploitation d'AREMA, en dehors des événements programmés par le service public et des matchs organisés par l'Olympique de MARSEILLE. Ces recettes garanties s'élèvent à un montant annuel de 12 millions d'euros. Elles comprennent également la valorisation du naming par le partenaire. Les recettes additionnelles qui seront réalisées au-delà des recettes garanties, seront reversées à hauteur de 60 % pour la Collectivité. De facon certaine, le montant annuel des redevances s'élève donc à 11,5 millions d'euros, dont il conviendra de soustraire le loyer versé par le Club résidant dans le cadre de la convention de mise à disposition du nouveau Stade.

Enfin, après déduction de l'ensemble de ces éléments, l'hypothèse de mise en œuvre de la variante OM, permettant à l'Olympique de MARSEILLE d'intégrer peut-être la société de projet AREMA, favorisera une optimisation tant sur la génération de recettes que sur la maîtrise des charges. Concernant cette variante, l'engagement pris par le groupement partenaire est réitéré dans le contrat de partenariat. Il relève désormais d'un accord avec l'OM.

Le programme immobilier d'accompagnement. La réalisation d'un programme de constructions relève de plusieurs objectifs. Tout d'abord, la volonté pour la Ville et ses partenaires d'intégrer le Grand Stade Vélodrome dans un quartier, de renverser une dynamique urbaine faite de contraintes et d'absence de liens avec l'activité locale. Ensuite, ce programme avait pour objectif d'offrir une plus grande variété de ressources financières pour le contrat de partenariat.

Cette spécificité propre au contrat de partenariat n'avait pas échappé en 2008 à notre concurrent à la fonction municipale, qui disait lui-même : "Le cahier des charges de la consultation devra être bâti dans cet objectif, en offrant une large possibilité aux entreprises de proposer des variantes innovantes, génératrices de recettes. Ce contrat concernera le Stade lui-même et l'ensemble des terrains municipaux attenants. Des équipements annexes renforçant l'attractivité du lieu, locaux d'activité, hôtels, restaurants, bureaux, pourraient être envisagés." C'était une suggestion de Monsieur le Président du Conseil Général, par écrit, du 15 février 2008.

Dès lors, la cession des terrains n'étant pas envisageable dans le cadre de ce type de contrat, des baux à longue durée, excédant même la durée du contrat de partenariat depuis la réforme législative de 2009, ont été proposés par les groupements candidats. L'examen des prix au m² de surface bâtie démontre qu'ils ne seront pas inférieurs à ceux qui seraient obtenus par les cessions directes de la Ville de MARSEILLE. Cette pratique est fréquemment utilisée pour des opérations de logement par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et par les Hospices Civils de Lyon. La conclusion des baux à construire des 100 000 m² proposés dans le cadre du plan d'aménagement mentionné à l'annexe 5, permet à la de MARSEILLE d'intégrer 30,3 millions d'euros supplémentaires, versés par le partenaire dans le plan de financement du projet.

Ainsi, ces explications financières et de montage opérationnel étant faites, il est pour moi essentiel de confirmer qu'aucun ajustement n'a eu pour effet de modifier les engagements que la Ville de MARSEILLE a pris auprès des Marseillais. Nous pouvons donc réaffirmer que le Stade est et restera municipal. Il continuera à s'appeler Vélodrome, même si nous avons acté la recherche d'une dénomination additionnée, dédiée, car elle présente des intérêts financiers démontrés pour la Collectivité.

Le Stade continuera à accueillir les manifestations de service public, à l'exception de la période de chantier pendant laquelle les contraintes des travaux nous ont conduits à suspendre nos activités. L'Olympique de MARSEILLE continuera à organiser ses matchs en accueillant jusqu'à 42 000 personnes dans le Stade pendant le chantier. La Ville restera la garante de la mise à disposition de l'équipement à l'Olympique de MARSEILLE, selon les prescriptions de la convention Ville de MARSEILLE - OM.

La signature de ce contrat ouvre une phase de nouvelle échéance dans la conduite des autorisations de construire et des procédures d'urbanisme, afin d'être à l'heure pour ouvrir le chantier de cette grande reconfiguration de notre équipement au mois de juin 2011. Ces procédures d'urbanisme sont essentielles pour faire du projet du Stade Vélodrome un grand projet d'aménagement pour notre ville, avec la réalisation d'un programme de construction complémentaire de l'activité sportive évènementielle, transformant un lieu de nuisances en un lieu d'accueil et de convivialité. Les modifications de notre Pan Local d'Urbanisme sont des vecteurs essentiels du succès du grand projet. Elles seront abordées à l'occasion des rapports 218 et 219. Elles permettront la réalisation d'un programme immobilier contractuel, représentant un engagement ferme du groupement GFC Construction pour une contrepartie de 30,3 millions d'euros. Des adaptations ont été souhaitées pour être en accord avec les inquiétudes exprimées par la population lors de l'enquête publique aui s'est déroulée au mois d'avril. Ainsi, certains ajustements au règlement d'urbanisme seront proposés et notamment les hauteurs des constructions qui seront diminuées et le stationnement des logements rééquilibré.

Enfin, pour revenir à la problématique de l'inondabilité, le travail entrepris entre la Ville, les Services de l'Etat et le Groupement, a permis d'avancer les études et de démontrer à partir d'hypothèses de calcul conjointement définies sur la base des réglementations de prévention les plus récentes, que l'ensemble du site est conçu en parfaite cohérence avec la gestion de ce risque naturel majeur. Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau sera soumis à une enquête publique qui sera initiée au début de l'automne.

Le résultat de ce travail de vacances m'autorise à rappeler les valeurs essentielles qui fondent la qualité de ce dossier. L'ambition que ce Stade et le quartier qu'il génère sont le symbole d'une volonté d'inscription de la ville dans le mouvement contemporain et des efforts partagés qui sont mis au service de cet objectif. Le partenariat qui a permis, au cours de ces deux mois, d'accélérer à la meilleure équation, au bénéfice de l'ensemble des Marseillais et des institutions. Enfin, l'innovation et la tradition, car ce projet en s'inscrivant dans son patrimoine identitaire qui est la passion pour le football et son Club centenaire, a su développer les meilleures capacités pour encore mieux les célébrer et les magnifier dans ces futures grandes manifestations.

Ce Stade, deuxième de France par sa capacité d'accueil, sera certainement le plus beau stade rénové de l'hexagone. C'est un sujet de fierté pour moi, pour mon équipe municipale, pour celles et ceux qui ont été totalement associés et qui ont pu tout voir de ce qui s'est préparé cet été, avec un large soutien de nos partenaires institutionnels, auxquels bien entendu j'adresse mes remerciements. Et c'est cela qui me permet de vous proposer aujourd'hui de m'autoriser à signer le premier contrat de partenariat engagé par la Ville de MARSEILLE.

Ayant dit cela, pour être vraiment très clair et très précis, j'ajoute qu'il y a quinze ans, mon prédécesseur avait engagé une rénovation du Stade Vélodrome. Nous l'avons conduite et nous l'avons faite. Quinze ans après, il y a beaucoup d'incertitudes sur ce Stade. A mes yeux, il est beau, mais il n'est pas couvert et il ne répond pas aux exigences futures. Donc, tant qu'à faire, faisons le Stade des cinquante prochaines années à venir, afin de ne pas y revenir. Et profitons de cette occasion pour faire aussi un superbe quartier à côté, et pour faire en sorte que la rentabilité financière aille en déduction du coût que je vous ai indiqué.

Voilà ce que je sais, mais je crois que M. TOURRET, sur le plan financier, a regardé cela tout l'été. Et je remercie les fonctionnaires de la Ville, qui n'ont pas ménagé leur temps tout l'été. Aujourd'hui, des neuf stades prévus sur notre pays, nous sommes sans doute ceux qui sont le plus en avance. Et par conséquent, il est clair que personnellement je pense que la deuxième Ville de France se doit de faire tout cela, et d'engager quand même avec beaucoup de considération et bien sûr de précautions nos finances.

M. TOURRET, s'il veut bien préciser ce que je n'aurais pas dit.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, si vous le voulez bien, je n'interviendrai pas pour le moment. Cela ferait double emploi parce que vous avez tout dit. Par contre, j'interviendrai ultérieurement si certains élus se posent des questions sur le rôle de la Ville de MARSEILLE dans cette opération.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, en juillet dernier, nous avons donné notre accord pour que le travail sur le Stade Vélodrome se poursuive et nous avions souligné à ce moment-là, dans les deux débats, l'importance d'un tel équipement à la fois pour l'attractivité de MARSEILLE et pour les retombées économiques et d'image pour notre ville. Nous avions aussi émis quelques réserves, vous vous en souvenez, dont la principale portait sur le coût éventuel de l'équipement pour notre Ville et son impact sur les prochains budgets qui seront présentés dans cette enceinte et sur la situation de MARSEILLE, toujours tendue, comme le rappelait Monsieur le Préfet de Région, la semaine dernière, dans une interview de presse.

Durant toute cette période, je dois le dire, les services de la Mairie de MARSEILLE, avec à leur tête Jean-Claude GONDARD et M. RAUSCHER, ont été à notre disposition pour que le travail soit compris le mieux possible et le plus intelligemment par le Groupe Faire Gagner MARSEILLE. Nous avons, ces derniers jours, échangé beaucoup de mails, beaucoup d'interrogations et de réponses ont été apportées jusqu'à hier soir tard et même ce matin. C'était bien la volonté, et je veux le souligner, du Groupe Faire Gagner MARSEILLE et de ceux qui ne sont pas membres de ce Groupe, mais qui participent ou participeront au financement du Stade dans les Institutions qu'ils président. C'était bien la volonté de notre Groupe d'assurer un vote positif, mais qui soit fondé sur la transparence, sur la réalité et sur des réponses auxquelles les Marseillais ont droit. Et le fait que vous ayez été amené ce matin à mettre sur table un nouveau rapport sur le Stade Vélodrome et à faire voter au Conseil Municipal son accord, montre -je crois- que le travail qui a été fait par le Groupe Faire Gagner MARSEILLE, en lien avec vos Services, était utile et nécessaire pour l'information pleine et entière des Marseillais.

Je vais donc dire en quelques mots ce qu'il nous a paru important de modifier et puis poser encore quelques questions, parce que nous avons encore quelques interrogations. D'abord, je me félicite que le groupement GFC Construction AREMA ait été qualifié et que nous sachions désormais quels sont les fonds de financement, les entreprises, les banques qui participent à ces fonds, je crois que c'était une question de transparence de le savoir.

Ensuite, je me félicite que le rapport ait pu à la fois distinguer les travaux pour le Stade Vélodrome lui-même, pour le stade Delort et puis tous les éléments annexes que vous avez bien voulu mettre en tableau, où nous pouvons désormais savoir que dans les 267 millions il y a une répartition, effectivement la partie la plus importante pour la construction, mais que d'autres éléments interviennent et qui sont importants à connaître. Et surtout, il apparaît à ce moment-là l'entretien et la maintenance des sites, ce qui sera un des éléments essentiels évidemment de notre acceptation du dossier, puisque, au fond, ce qui est assez nouveau, mais nous reconnaissons que la rapidité des choses était difficile, c'est que vous vous engagez sur une garantie absolue.

On aurait pu penser, très honnêtement, au moment des premières discussions, comme c'est souvent le cas dans les chantiers : "on part à 250 millions, mais où arriverons-nous ?" Et je dois dire que c'était pour nous l'inquiétude la plus importante. Or, ce rapport prend des engagements qui sont des engagements non pas du Maire mais qui sont y compris des engagements du "PPPiste" qui prend l'engagement que cette affaire ne dépasse pas 267,5 millions d'euros. C'est pour nous un premier point parce que c'est un point sur lequel on peut fonder réellement les finances de la Ville dans les années qui viennent. Donc, un point positif, c'est que nous passons d'une précision qui était 205 millions de travaux pour le Stade à un coût global.

Je dis un mot sur le stade Delort, 15,5 millions d'euros qui devraient être attribués au développement du rugby à MARSEILLE. Je le dis, nous regrettons, mais manifestement nous n'avons pas pu nous faire entendre, je pense qu'il est dommage de mettre une piste d'athlétisme. Je considère que la piste d'athlétisme est à Luminy. Si nous voulons un stade de rugby, il faut faire un vrai stade de rugby. Le rugby est un sport qui se voit du plus près possible et je trouve qu'il est dommage d'avoir une piste d'athlétisme de huit lignes, parce qu'à ce moment-là, ce ne sera pas un stade de rugby. Regardez à Paris, l'exemple de Charléty qui avait été construit pour le club résidant qui était le Stade de France à l'époque, et qui a été abandonné parce qu'il n'y avait pas de possibilité réelle de voir les matchs comme les supporters de rugby considèrent devoir les voir. C'est une remarque que je fais. Peut-être que cela peut encore être modifié.

Nous avons également, Monsieur le Maire, quelques questions concernant les parkings et une remarque d'une de nos collègues, je crois que c'est Nathalie PIGAMO qui le faisait remarquer tout à l'heure, nous avons eu, cela a été aussi le cas des élus du 8e et du 9e, des interrogations sur les places de parking et aujourd'hui, dans le rapport, nous voyons qu'il y a plus de clarté. Mais il me semble quand même qu'indiquer de façon aussi abrupte que les places qui seront dévolues, par exemple, à la grande surface seront mises à la disposition des supporters les soirs de match, me paraît quand même un peu étrange. Parce que je ne vois pas comment on va vider un supermarché à 18 h ou à 19 h, pour faire que les clients s'en aillent. Donc il va falloir demander au supermarché de fermer avant. Je pense que sur ce point, il faut quand même que l'on ait une vérité. S'il y a des places de stationnement pour le supermarché ou pour la zone commerciale, cela pourra quand même très difficilement être, sauf peut-être si on joue le dimanche à certains moments, des places de parking utilisables par ceux qui viennent à l'Olympique de MARSEILLE en voiture, à qui d'ailleurs nous ne pourrons, et je pense qu'Eugène CASELLI le dira tout à l'heure en parlant des transports, que leur conseiller de venir en transport en commun. Et nous pouvons le dire aussi d'ailleurs pour la période actuelle, avec les travaux du tunnel Prado Sud.

Enfin, Monsieur le Maire, sur le montage lui-même, nous comprenons bien qu'il y a 132,5 millions d'euros sur lesquels la Ville s'engage. C'est un engagement qui n'est pas un engagement gratuit pour la Ville. Il y a les aides des Collectivités, les aides de l'Etat, on ne connaît pas encore exactement ce que va faire la Région, mais une lettre de M. Michel VAUZELLE devrait nous arriver sur le Contrat de Ville, et l'Etat doit vous préciser si c'est 28 ou 30 Millions. Nous savons donc aujourd'hui que la Ville de MARSEILLE peut être engagée de façon maximum, c'était la demande que nous faisions, pour 54,5 millions d'euros. Ce chiffre maximum, dans cette partie et non pas dans la partie loyers, il faudra l'emprunter. Et vous nous avez assuré, Monsieur le Maire, que cet emprunt n'obérerait pas de facon durable les finances de la Ville. Nous voulons vous croire dans cette affaire, mais nous savons aussi les difficultés dans lesquelles nos prochains budgets se placeront, car ces 54,5 ou 30 millions, en fonction des apports des uns et des autres, obéreront automatiquement les finances de la Ville.

Enfin, la redevance. Vous l'avez dit, et je ne veux pas le redire, elle est clarifiée. La Ville de MARSEILLE doit 23,5 millions d'euros au PPPiste, pour une somme, sur 35 ans, de 132,5 millions d'investissements + le fonctionnement, l'entretien, pour le nettoyage je ne sais pas, il faudra nous le dire, mais on dit l'entretien du Stade. Ces 23,5 millions sont assurés par un engagement intangible du PPPiste de 12 millions d'euros. Et vous avez bien fait de dire, parce qu'il y avait une confusion dans l'esprit du public, que cet engagement contient le *naming* et que donc, les 11,5 millions d'euros restant à la charge de la Ville ne peuvent en aucun cas se comptabiliser avec le *naming*. Et donc, soit ces 11,5 millions d'euros doivent être payés par la Ville de MARSEILLE, soit la Ville de MARSEILLE augmente le loyer de l'Olympique de MARSEILLE pour arriver à rembourser cette somme. Evidemment, plus l'Olympique de MARSEILLE paiera, moins la Ville paiera.

Cela pose quand même la question du passage de l'actuel loyer, qui est d'environ 1 million et de 50 000 euros par match, à un loyer de 8 à 9 millions d'euros, qui n'est pas négocié aujourd'hui par l'Olympique de MARSEILLE –je crois qu'il faut qu'on le dise- et qui, de toute façon, s'il était négocié à cette hauteur, impacterait obligatoirement le prix des places et notamment les places de virage. Il vaut mieux que nous le disions! Il ne s'agit pas de dire que nous le contestons, mais regardons bien cette affaire parce que l'Olympique de MARSEILLE a un budget de 120 millions, et si elle met 10 % de son budget dans la location du Stade, cela aura des conséquences. Donc, il faut désormais que les dirigeants de l'Olympique de MARSEILLE et vous-même, vous nous indiquiez quelle est la hauteur du loyer de l'Olympique de MARSEILLE et quelles sont les conséquences de cette intervention sur le prix des places, ou pas, d'ailleurs, ce que nous souhaitons, parce que je pense qu'il y a d'autres moyens de faire des économies à l'OM. Donc, voilà, Monsieur le Maire, le sens de nos remarques.

Il y a aussi la question de la fourchette. J'avais et nous avions demandé à M. GONDARD de bien vouloir, mais c'est évidemment vous qui ensuite décidez, indiquer à cet instant quelle était la fourchette dans laquelle la Ville s'inscrivait. Vous ne le faites pas, mais je le dis : la fourchette est entre 10 millions, s'il n'y a pas d'augmentation du loyer de l'Olympique de MARSEILLE, et zéro, si l'Olympique de MARSEILLE paye 11,5 millions d'euros de loyer, ce qui paraît évidemment excessif. Mais disons que la fourchette est plus probablement entre 6 et 7 millions d'euros, si vous négociez bien avec l'Olympique de MARSEILLE, car ce n'est franchement pas gagné. Et d'ailleurs, il ne m'appartient pas de mener la négociation ni dans une partie ni dans une autre.

Enfin, les dernières questions relèvent du service public. Vous parlez d'événements de service public. Quels sont-ils ? Est-ce qu'il s'agit uniquement de la Fête des Ecoles ? Est-ce qu'il s'agit d'autre chose ? Il y a là pour l'instant une confusion et il ne faudrait pas qu'elle vienne percuter la délibération, l'antépénultième délibération qui prend en compte le fait qu'il y a une gestion publique par la régie du Stade Vélodrome. Et là encore, nous avons un certain nombre d'interrogations. Est-ce que la régie et le maintien de l'entretien du Stade, quand le PPPiste dit : "je paye l'entretien", estce qu'il se tourne vers la régie pour faire cet entretien ? Ce qui serait l'utilisation la plus intelligente en définitive du service public, puisque le PPPiste ferait travailler la Ville de MARSEILLE, ce qui aiderait la Ville de MARSEILLE et permettrait au PPPiste d'avoir des gens sur place. Est-ce que la maîtrise par la régie de l'utilisation de l'équipement est clarifiée et comment allons-nous la clarifier ? En gros, entretien et gestion, qui fait quoi entre le PPPiste et la régie ? Je pense que là nous avons besoin d'un certain nombre de réponses sur ce point.

Voilà, Monsieur le Maire, la position de notre Groupe, qui va voter favorablement ce rapport, avec l'espoir que les questions encore que nous posons trouveront une réponse et avec l'envie, pour les uns et pour les autres, qu'une étape du développement de notre ville soit marquée ce matin par ce vote. Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, concernant le rapport 49, la position du Groupe Communiste a déjà été exprimée au mois de juillet, s'agissant d'une simple autorisation de signature au contrat de partenariat le Groupe Communiste s'abstiendra.

Par contre, vous savez très bien que notre critique va essentiellement à la question du projet urbain qui est maintenant prévu dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme. Nous l'attendions d'ailleurs avec impatience, mais je dois bien l'avouer, cette enquête publique amène une très grande satisfaction de notre part puisque l'ensemble des propositions et remarques que nous avions formulées ont été prises en compte par les commissaires enquêteurs.

Je cite : "L'impossibilité pour le public d'apprécier la modification proposée, la réalité des problèmes de transport et de stationnement survenant à l'occasion des manifestations accueillies dans le Stade Vélodrome, l'absence de prise en compte sérieuse de ces problèmes dans le projet de modification et, par voie de conséquence, l'absence de solutions efficaces proposées pour améliorer la situation dans le secteur du Stade Vélodrome et de ses abords, la possibilité que le Stade Vélodrome soit rénové et couvert dans le cadre du POS en vigueur puisque ce dernier ne réglemente pas la hauteur des équipements publics sur ce secteur." Fin de citation.

Toutes ces critiques ont amené le commissaire enquêteur à émettre un avis défavorable sur ce projet. Vous comprendrez bien, Monsieur le Maire, que dans ces conditions nous ne boudons pas notre plaisir. Dans cette affaire, le Groupe Communiste a fait preuve de perspicacité, de clairvoyance, de discernement et surtout de fidélité à ses valeurs et à ses engagements citoyens. Pour ceux qui pourraient en douter, je les invite à prendre connaissance du recueil d'observations que nous avons déposé, le 2 septembre dernier, lors de la consultation publique de la présentation du projet.

Je suis bien convaincu, Monsieur le Maire, que de ce point de vue vous estimez notre travail. C'est ainsi que j'interprète le courrier que vous m'avez adressé à la veille de cette séance, afin de m'apporter "des réponses aussi complètes que possible" à nos observations. Vous validez ainsi la pertinence de nos remarques. Mais j'ai le regret de vous dire que vos précisions ne répondent que succinctement à nos inquiétudes, même si sur certains points je me félicite des avancées que nous avons obtenues.

Une remarque sur la procédure employée, d'abord. Reconnaissons que celle-ci n'a pas facilité l'expression du grand nombre des Marseillaises et des Marseillais. Vous conviendrez aisément avec moi que la période de juillet et août n'a en rien favorisé la participation populaire. Mais rentrons dans le vif du sujet. Vous parlez de l'aménagement de la berge Nord de l'Huveaune, de la requalification de l'axe de l'Huveaune ponctuée sur son cours, de projets d'aménagement de grande envergure.

Pour nous, les abords de l'Huveaune doivent être réhabilités dans leur intégralité, au risque de ne faire que de mauvais cache-misères et se trouver dans très peu de temps dans la nécessité de tout reprendre. Les rives et le lit sont dans un tel état qu'il nous semble urgent de les rénover complètement pour en faire un lieu de vie et de promenades piétonnières et cyclables. Mais sur cette question, j'ai cru comprendre que vous étiez également très sensible.

Vous m'annoncez que les premières conclusions de l'étude d'incidence hydraulique, sur un périmètre allant de Pont-de-Vivaux au débouché de l'Huveaune sur la mer, expriment une amélioration de la situation, avec un état de lieux plus fin qu'il y a dix ans. Mais par expérience très récente, nous avons pu constater que les études hydrologiques des zones inondables n'étaient que partiellement faites ou du moins pas au niveau qu'exige la Loi sur l'Eau, par exemple, et la loi Bouchardeau, réglementées par le Code de l'Environnement. Sans ignorer tout ce qui a pu être entrepris sur le tracé de l'Huveaune à ce jour et qui va dans le bon sens, vous comprendrez, Monsieur le Maire, que sur une question aussi importante nous souhaitons disposer de toutes les études, afin de nous rassurer et de rassurer la population.

Aussi, nous serons très vigilants sur les enquêtes publiques qui porteront sur l'ensemble des résultats hydrauliques. Nous attirons fortement l'attention sur les dernières catastrophes qui ont eu lieu dans notre pays. Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps les quartiers Sud et en particulier ce périmètre ont eu à faire face à d'énormes inondations.

Dans ce projet urbain, quid des équipements publics nécessaires aux besoins des nouveaux arrivants ? A la lecture de votre courrier, je cite : "Les études menées par la Direction de l'Education et de la Petite Enfance sur le secteur n'ont pas révélé de manque en matière d'équipements scolaires, maternelle et élémentaire". J'en suis fort aise, Monsieur le Maire. Vous ne prévoyez donc pas d'école maternelle, primaire, collège sur cette zone. Alors que vous avez annulé la construction d'un groupe scolaire dans la nouvelle ZAC du Rouet, à 800 mètres, privant les 1 100 familles supplémentaires de ce quartier, vous ne prévoyez toujours pas d'établissements publics avec l'apport nouveau de 600 appartements sur le projet urbain du Stade.

Sans remettre en cause les compétences de la Direction de l'Education et de la Petite Enfance, je trouve quelque peu extraordinaire que l'on puisse déjà envisager ces 1 700 familles sans descendance scolarisable. Le simple fait de rajouter dans une zone aussi urbanisée les nouvelles constructions prévues aux abords du Stade ne peut que nous conforter dans l'idée que nous allons droit vers de gros problèmes sur les maternelles, les primaires, et même le secondaire, les collèges aux alentours sont déjà à saturation. Mais malgré tout, vous restez prudent à ce sujet, dans votre courrier vous parlez de questions qui restent à étudier plus profondément. J'espère que ce besoin d'équipements publics sera étudié de plus près et au plus vite. Je vous y invite ardemment.

Par contre, vous admettez que le besoin en équipement d'accueil de Petite Enfance, de type crèche associative ou municipale, est réel et que –je vous cite encore– "le projet urbain permet aujourd'hui d'intégrer cet équipement de proximité au cœur du projet", en me précisant que les rez-de-chaussée des immeubles le long de l'Huveaune seront consacrés à des compléments d'activités publiques dans le secteur éducatif ou social. Voilà une première avancée, Monsieur le Maire, dont je me félicite et dont je vous remercie! Mais à nos yeux, c'est encore trop peu. Quid de la culture, Monsieur le Maire? J'espère que lorsque vous faites référence à des compléments d'activités publiques dans le secteur éducatif ou social, vous y intégrerez les besoins en bibliothèque, en lieux d'expression théâtrale ou, par exemple, une Ecole Conservatoire de la Musique pour les enfants et adolescents, afin de conjuguer sport et culture.

Troisième point, enfin, l'offre commerciale. Vous qualifiez de concurrence entre les différents points de développement de commerce, de complémentaire plutôt que de contradictoire. Permettez-moi d'en douter, Monsieur le Maire! Nous aurons une nouvelle zone commerciale dont on n'est pas assuré qu'elle ne nuise pas à l'activité des autres zones de même type environnantes, comme le centre-ville ou Bonneveine. La bourse de nos concitoyens n'est pas extensible. Ce qu'ils dépenseront dans cette zone commerciale, ils ne le dépenseront certainement pas dans les commerces du centre-ville.

Les deux points suivants vont pour moi de pair : le stationnement et les transports en commun. Vous affirmez que dans ce secteur, il existe -je cite- "une bonne desserte en transports en commun". Alors, là, Monsieur le Maire, je pense que sur ce point précis la réflexion déjà en cours doit être revue, car, à nos yeux, c'est incontestablement sur la question des transports en commun que ce projet pêche le plus. Les habitants du secteur sont déjà fortement affectés par les travaux du tunnel Prado Sud et sont très inquiets à ce propos. Alors que ce tunnel en cours de réalisation n'a aucune utilité, si ce n'est celle d'attirer encore un peu plus l'automobile pour remplir les caisses de l'exploitant, aucun moyen de transport collectif nouveau et supplémentaire à la ligne de métro et aux bus qui existent déjà, n'est prévu. Imaginons quand sera réalisé le nouveau Stade avec ses multiples manifestations et le projet urbain. Le seul moyen supplémentaire de transport que nous pourrons utiliser sera l'automobile.

Il est très probable que les quelque 1 880 places de parking prévues seront largement insuffisantes en période d'affluence extrême. Je suis prêt à prendre les paris dès aujourd'hui! Les riverains sont légitimement inquiets à ce sujet. Ce sont eux qui supporteront les conséquences de ces incohérences.

Pour conclure, Monsieur le Maire, merci d'avoir répondu aux remarques et propositions de mon Groupe. Nous faisons ainsi la démonstration que le combat politique, pour être sans concession, n'en est pas moins constructif pour peu que l'on adopte une attitude qui nous guide, celle de l'intérêt général. Mais pour moi, vos réponses sont encore trop succinctes, je dirai sans prétention : peut mieux faire !

Alors, comme vous allez passer outre l'avis défavorable du commissaire enquêteur, nous voterons contre le rapport 218 que vous nous présentez. Mais avec la nouvelle enquête publique de modification du PLU, que la Ville de MARSEILLE va demander à la Communauté Urbaine, avec le rapport 219, rien n'est encore joué. Les habitants du secteur ont une possibilité légale d'infléchir ces choix en intervenant une nouvelle fois directement.

L'enjeu est d'importance, la concertation doit être l'élément phare afin que le projet puisse être accepté par tous et pas seulement par les supporters de l'OM que nous sommes. Vous parlez de questions qui restent à étudier plus profondément, je souhaite qu'avec la nouvelle enquête publique, nous puissions continuer à avancer sur les thématiques qui nous préoccupent dans l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais. "Personne n'est obligé par une convention dont il n'est pas l'auteur, par conséquent on ne l'est pas non plus par une convention contraire au pouvoir qu'on a donné ou en dehors de celui-ci." Je n'ai fait que citer Thomas HOBBES. Voilà pourquoi, par contre, nous voterons le rapport 219.

<u>Madame GOY</u>.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous aurions aimé voter des deux mains ce projet, mais force est de constater que depuis le dernier Conseil Municipal du mois de juillet, le projet comporte encore et toujours une grande zone d'ombre.

Nous aurions aimé que le loyer de l'OM soit clarifié. Plus le temps presse, plus le projet est avancé et plus l'OM peut se défausser avec facilité, et nous, moins nous nous trouvons dans une position qui exige de l'OM un loyer conséquent qui permettrait de faire baisser la redevance annuelle de 12 millions par an qui sera payée par la Ville. Il aurait été plus cohérent, et ce afin de nous engager de manière ferme et définitive, de négocier avec l'OM sur le montant que le Club apporte dans la corbeille de la mariée. On nous dit que nous serons au maximum à 12 millions par ans de redevance pour la Ville de MARSEILLE. Le minimum, vous ne le savez pas.

Avec cette inconnue, nous ne pouvons que nous abstenir et tant qu'il y aura des inconnues dans ce projet financier, le MODEM s'abstiendra. Pourtant, on aurait pu penser qu'en septembre les données eurent été plus précises, pour une plus grande visibilité, surtout quand cela engage les générations à venir sur 35 ans. Je vous remercie.

Madame PONCET-RAMADE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Groupe s'est déjà exprimé, le 7 juillet, sur l'opportunité de ce projet. Nous avons déjà un Stade, il n'a que quinze ans, et même si la couverture est souhaitable pour le public, toutes les transformations programmées pour satisfaire aux exigences de l'UEFA ne nous semblent pas nécessaires, mais obéir seulement à une rentabilité du foot business : les loges des VIP, les hôtels, les aménagements de retransmission d'images, etc. Ce stade, tel que nous l'avons actuellement couvert, est suffisant pour l'usage courant de la population.

Les divers sondages effectués dans d'autres villes montrent que les préoccupations des citoyens ont d'autres objets : accès au logement, transport en commun, liaisons avec les autres villes, emploi, éducation, pollution, santé, etc. Les valeurs du foot, avec son cortège de scandales, ne sont pas nos valeurs. L'utilisation du foot comme distraction populiste à partir d'un sport populaire, le comportement des idoles du foot, dopage, prostitution, homophobie, avec suicide de Justin Fashanu, conduites délinquantes, salaires démesurés, ne sont pas pour nous exemplaires.

Et que dire des pelouses chauffées par mauvais temps, comme le 9 janvier 2010, le match Rennes-Caen, pour ne pas annuler une compétition qui rapportait trop d'argent ? C'est une aberration écologique, une dérive des esprits, alors que certaines personnes n'ont pas les moyens de se chauffer. Le monde a changé. Le football est passé de l'amateurisme et de facteurs d'intégration sociale au professionnalisme et au commerce.

Il faut repenser ce qui est de la fonction publique et ce qui est de la fonction privée. Le football d'aujourd'hui doit se financer sur des fonds privés, comme n'importe quelle entreprise. C'est vers cela qu'il faut tendre à l'avenir, il ne faut pas rester dans des demi-mesures qui consistent à demander d'importants équipements publics pour rendre crédible un projet privé. Le foot business est déjà subventionné par l'Etat, par les Collectivités Territoriales depuis la loi Buffet, par des mesures dérogatoires au droit commun comme la loi Lamour, qui permet de payer 30 % des indemnités des joueurs sous forme de droits d'image, sans charges sociales. Tout cela, c'est de l'argent public, c'est issu de nos impôts. Les charges sont publiques et donc obligatoires et l'activité des recettes est privée. Il faut garder seulement dans la sphère publique ce qui est essentiel pour la cohésion sociale, pour la vie, comme l'eau, par exemple, bien commun de l'Humanité.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, ce projet nous pose aussi beaucoup de questions. En effet, il est difficile de ne pas être sceptique sur le résultat qu'auront sur ce quartier, et sur la ville en général, les modifications entraînées par la reconfiguration du Stade et de ses abords, d'autant plus que l'on n'a pas été tellement concerté sur le choix entre les deux projets.

Pour autant, le principe de la reconfiguration du Stade nous agrée, avec sa couverture, que nous recommandions déjà en 1996 et ce qui est pour nous indiscutable, de même que sa mise aux normes pour l'Euro 2016. Et c'est sûr qu'à refaire un stade, qu'on le refasse le plus beau possible, nous sommes d'accord, mais le plus beau possible. Et ce qui nous gêne, c'est que pour arriver à ce possible, on doive passer sous les fourches caudines de l'obligation d'échanger du droit à bâtir contre les travaux de rénovation du Stade.

En effet, ce projet de modification comporte trois volets, avec chacun ses conséquences. Un stade plus beau, OK; des activités diversifiées autour, c'est bien, à condition, et il faut faire attention, qu'il n'y ait pas développement, comme cela se voit souvent, de grandes surfaces type supermarché, qui mettent en difficulté les commerces alentour. Quant au troisième volet, des immeubles de tout genre et de toute hauteur, avec en plus des logements sociaux, cela mérite réflexion et ces réflexions, nous le savons, ont été aussi formulées par le commissaire enquêteur et par quelques citoyens. C'est vrai que la concertation n'a pas eu beaucoup de succès et qu'il n'y a pas eu beaucoup de remarques.

Si donc nous sommes pour confirmer la présence d'un équipement public d'envergure internationale, nous sommes aussi plus réservés sur vos volontés affirmées d'urbanisation discontinue à dominante d'immeubles collectifs, avec renaissance urbaine du site, ce qui, pour vous, je ne comprends pas très bien pourquoi, assure et conforte la sécurité du site, vu que la grande partie, en plus, de logements sociaux n'ont pas la caractéristique première d'amener la sécurité et l'harmonie dans un quartier, c'est le moins que l'on puisse dire!

Sinon, par rapport aux remarques qui ont été faites par les consultés, il est évident, et cela ne peut être nié, que ce projet va entraîner un accroissement de la circulation. Comme je le dis souvent ici, quand on construit des logements en pleine ville, les gens ne vont pas aller chez eux en hélicoptère! Cela est sûr. Vous dites que l'accessibilité est aisée pour l'instant. Ce n'est pas la peine de détruire cette accessibilité aisée, comme cela a été fait dans tant d'autres endroits de MARSEILLE.

Ceci dit, c'est vrai aussi que ce sur quoi s'est appuyé le commissaire enquêteur, les observations formulées par quelques citoyens et CIQ sont aussi discutables et ont souvent pour but essentiel de préserver des intérêts particuliers, comme par exemple le vélo, ou pour s'offusquer, ce qui est de bonne guerre, du fait qu'une manifestation publique crée des problèmes de stationnement. Cela est sûr, il faut en prendre compte, le régler, car c'est évident qu'il y aura des problèmes de stationnement, mais ce n'est pas ce qui, pour nous, nous empêche de soutenir ce projet.

Nous soutenons aussi votre volonté que la vocation résidentielle de ce quartier soit maintenue, parce que c'est un beau quartier et ceci, c'est bien pour tous les Marseillais, et que le Stade Vélodrome soit dans un beau quartier, c'est quand même une vitrine pour tout MARSEILLE. Et quel que soit le quartier que l'on habite, on a une fierté à savoir que sa ville est belle, aérée et résidentielle, plutôt qu'écrasée sous les logements sociaux. Mais la construction d'immeubles de grande hauteur, associée à la privatisation d'infrastructures urbaines est, c'est sûr, contestable en matière de cadre de vie, d'autant plus, c'est un peu anecdotique, mais c'est là où j'ai appris à faire du vélo, que n'est pas tenu et pris en compte le Jardin d'Enfants du Parc Chanot.

De plus, et on le voit bien sur la maquette, tous ces grands immeubles et ces constructions alentour masquent, et je l'avais déjà dit, la façade principale du Stade Vélodrome, qui n'est de fait visible réellement bien que quand on est en face et qui, sinon, n'offre plus aucune perspective et est masquée dès que l'on est un petit peu en oblique. Faire un si beau Stade, enclavé au milieu d'immeubles, c'est une drôle d'idée. Le Stade de France, par exemple, on ne l'a pas construit au milieu de La Courneuve!

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet. Oui au Stade rénové, mais beaucoup de prudence et de craintes sur les réalisations alentour, et nous vous demandons d'y veiller. Merci.

Monsieur PELLICANI.- Monsieur le Maire, vous aviez promis de nous donner la transparence sur les dossiers. Il manque quand même la réponse sur le rendement de l'opération pour l'opérateur privé. J'ai simplement constaté que sur 135 millions d'euros mis, il va empocher 720 millions d'euros en 31 ans, cela fait un rendement de 18 %. Mais vous vous étiez engagé à nous donner plus d'informations.

Monsieur COPPOLA .- Monsieur le Maire, je serai très synthétique. J'aborderai juste l'aspect du coût et du financement, puisque l'on vous a déjà dit que par rapport au projet, manifestement vous n'avez pas les moyens de votre ambition, en tout cas cette ambition se fait au détriment d'autres équipements sportifs de la ville. Vous n'avez pas les moyens de votre ambition et c'est la raison pour laquelle vous cherchez des moyens chez les autres Collectivités Locales. Et je vous avais demandé en juillet : pourquoi ne demandez-vous pas à l'Etat une contribution plus importante ? L'Etat étant le seul contributeur à pouvoir financer de telles infrastructures, surtout si, comme vous le dites, le Stade Vélodrome sera le deuxième stade de France. Je parle de l'Etat car en demandant aux Collectivités Locales près de la moitié du coût de ce projet, il faut savoir qu'un contribuable marseillais paiera trois fois, par les impôts de la Ville, les impôts de la Communauté Urbaine et les impôts du Département. Ceci pour le premier point.

Deuxième point, vous demandez une subvention à la Région, sans réponse à ce jour, avez-vous dit. C'est votre droit de demander et d'ailleurs, vous ne vous en privez pas puisque la Région a octroyé, ces dernières années, 1 milliard d'euros, c'est-àdire la moitié d'un budget annuel de la Région, 1 milliard d'euros, bien entendu pour l'intérêt général des Marseillaises et des Marseillais. Mais c'est aussi le droit des élus régionaux de réfléchir longuement avant de vous donner une réponse, parce que ce n'est pas notre priorité. C'est d'autant moins notre priorité que vous et vos amis au niveau national, vous asphyxiez les Collectivités Locales par le gel des dotations de l'Etat et par des marges fiscales quasiment nulles. Ainsi, je peux vous dire que je suis élu de MARSEILLE et, je vous l'ai dit, l'intérêt général pour MARSEILLE va plutôt vers des équipements sociaux, des équipements sportifs et donc des équipements aussi qui vont vers les jeunes, mais je me battrai aussi, en tant qu'élu régional, pour ne sacrifier aucun euro destiné aux jeunes, aux lycées et aux transports, qui sont dans nos compétences. Le seul geste que nous pourrions commettre découle de la répartition de la fiscalité locale, où la Région ne représente que 5 %. Donc, calculez 5 % sur 100 millions ce que cela représente. Donc, c'est bien à l'Assemblée Régionale de décider et non pas à vous de réclamer 20 millions d'euros comme vous le faites.

Et donc, devant autant d'incertitudes, nous, en tout cas, nous sommes cohérents, nous ne vous soutiendrons pas dans ce rapport 49.

Monsieur CASELLI.- Monsieur le Maire, je voudrais en préambule dire notre satisfaction de voir que la notion de service public existe bien dans la délibération présentée. C'est ce qui était engagé et ce qui a été fait, nous en sommes satisfaits. Et pour ma part, je présenterai à la prochaine Assemblée Communautaire la modification nécessaire du PLU pour le lancement de l'opération. Puis, nous préparerons d'autres délibérations pour répondre aux avis du commissaire enquêteur et sécuriser la totalité du dispositif.

Néanmoins, nous souhaiterions obtenir quelques éclaircissements sur la façon dont votre Municipalité conçoit le Stade Vélodrome en régie publique. En effet, si le Stade est géré comme un équipement public, hormis les gros travaux d'entretien, la pelouse et la sécurité, en ce qui concerne l'utilisation de l'équipement et son activité en dehors des matchs de l'OM, cela demande un éclairage particulier. Je poserai donc deux questions.

La première : est-ce que la régie du Stade est considérée comme loueur, sans but lucratif bien sûr, de l'équipement pour les spectacles et animations, en donnant bien sûr priorité à l'OM et au PPPiste et sans intervenir bien entendu dans l'exploitation commerciale qui appartiendra à ces derniers ? Deuxièmement, si la régie organise des manifestations, est-ce que le PPPiste aura son mot à dire ?

Et je pense que ces deux points doivent obtenir une réponse pour lever rapidement toute ambiguïté sur la gestion future et trouver ainsi l'équilibre nécessaire entre ce qui relève du public, c'est-à-dire dans certains cas l'organisation, dans d'autres cas la mise à disposition de l'outil Stade Vélodrome, et ce qui relève du privé, c'est-à-dire l'exploitation commerciale et les retombées financières qui en découlent. Merci de votre réponse, Monsieur le Maire.

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, je serai très bref. La première chose, c'est quand même de souligner la qualité des débats. Je rappelle qu'en Commission des Finances le débat a été long, précis et je pense que nous avons tout regardé. Je rappelle également toutes les informations, notamment par mail, très précises, qui ont été données et je constate aussi aujourd'hui la qualité des échanges dont, je pense, on ne peut que se réjouir.

Je ne reviendrai pas sur la totalité du financement, mais beaucoup de questions se posent sur le solde actuel du financement, c'est-à-dire que restent à financer annuellement 11,5 millions d'euros. Pourquoi aujourd'hui ne présentons-nous pas ce solde ?

Parce que les choses doivent être faites les unes après les autres. Les discussions de l'été, sur lesquelles les Services ont énormément travaillé et il faut encore les remercier, ont porté sur la mise au point de la relation de la Ville et de l'ensemble du partenariat public-privé. Cela a été mis au point, précisé, les financements ont été bien expliqués et, Monsieur le Maire, vous avez été très complet. Reste aujourd'hui tous les ans à trouver 11,5 millions d'euros.

Pour trouver ces 11,5 millions d'euros, deux négociations sont en cours. Une première avec l'OM. Je rappelle que nous avons des références pour discuter avec l'OM, parce que les autres stades sont aussi loués et que donc tout cela se situe dans des fourchettes bien connues, et que l'OM a tout à fait intérêt à trouver des solutions et que MARSEILLE a aussi tout à fait intérêt à trouver des solutions. Nos intérêts sont donc totalement convergents.

Une deuxième recette va venir si l'OM participe au partenariat. Personnellement, et je n'engage que moi, je suis favorable à ce que l'OM participe au partenariat, parce que l'OM est dynamique, représente beaucoup de choses. Savez-vous qu'il y a 10 ou 12 millions de supporters de l'OM dans le monde ? Tout cela fait que la participation de l'OM au partenariat sera un plus et donc la Ville trouvera, grâce à cela, des recettes complémentaires.

Voilà donc le sujet sur lequel je comprends peut-être quelques inquiétudes, mais j'explique que nous sommes particulièrement sereins.

Un mot aussi sur les participations des autres Collectivités locales et nationales, bien sûr, il faut les remercier, mais le Stade, ce n'est pas que MARSEILLE, j'ai rappelé les 12 millions de supporters pour l'OM, mais c'est également des spectacles publics pour toute la région. Rappelez-vous de Pavarotti, presque à la fin de sa vie, ou de Johnny Hallyday. Mais c'est aussi, ne l'oublions pas, devenu le Stade fétiche de nos voisins du Var, du Racing Club de Toulon, et j'espère que cela va durer. Donc, le Stade Vélodrome n'est pas que le Stade de MARSEILLE, il est le Stade de toute une région. Il reçoit aussi des matchs internationaux, c'est donc aussi un Stade international et donc c'est pour cela qu'il concerne tout le monde.

Pour terminer, Monsieur le Maire, je voudrais m'adresser à vous parce que dans un quotidien finalement extrêmement politisé, vous êtes au cœur d'une sorte d'union sacrée et je considère que c'est une qualité rare, mais nécessaire que d'être capable de fédérer des forces politiques souvent antagonistes. Grâce à cette capacité, le Stade Vélodrome sera le Stade de tous ! C'est très bien ainsi ! Donc, merci Monsieur le Maire et merci à tous

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur le Maire. - Allez-y, M. ZERIBI, mais c'est contre tout usage. Je croyais vous avoir convaincu que vous pouviez le faire un peu plus tard, nous sommes là jusqu'à 14 h. Alors, allez-y! Mais ce n'est pas correct vis-à-vis même de vos propres amis, cela ne se fait pas!

Monsieur ZERIBI.- Merci Monsieur le Maire, de démontrer votre souci d'équité qui vous caractérise.

Il y a plus d'un an, Monsieur le Maire, le Groupe auquel j'appartiens votait son soutien sur le projet de reconfiguration du Stade Vélodrome dans le cadre d'un projet de partenariat. Nous avions en effet à l'époque soulevé l'importance d'un tel équipement pour l'attractivité de notre ville. Et je crois que les arguments, aujourd'hui, à ce niveau, n'ont pas changé. Mais nous avions aussi émis quelques réserves, dont la principale portait sur le coût réel d'un tel équipement et de son impact sur les prochains budgets alors que notre situation financière, chacun le sait, est déjà très tendue. Le projet à l'époque, il y a plus d'un an, était estimé à 160 millions d'euros.

Après plusieurs mois de négociation, la société GFC a été désignée comme lauréate avec son projet AREMA. Si l'aspect architectural de ce projet est indéniablement une réussite, nous avons appris que son coût était passé à 273 millions, soit une hausse de 75 % par rapport à l'évaluation initiale. Aujourd'hui, nous apprenons effectivement que le projet bouclé serait évalué à 267 millions d'euros.

Vous souhaitez aujourd'hui que nous entérinions la signature de ce contrat, mais les conditions dans lesquelles il nous est proposé de le faire ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Je sais bien que les délais sont très serrés, car le Stade doit être terminé en 2014. Mais cette précipitation ne peut absolument pas s'opérer au détriment de la transparence et d'une information complète de l'Assemblée Municipale. Nous avons reçu les annexes au contrat, soit plusieurs centaines de pages, cinq jours à peine avant ce Conseil, ce qui est notoirement insuffisant. Ce matin, nous avons un nouveau rapport sur table avec des éléments nouveaux. Ce matin, en arrivant, le rapport aujourd'hui que nous devons signer ne précise pas tout à fait la manière dont nous allons financer notre opération.

Et après avoir écouté M. TOURRET, je puis vous affirmer qu'il nous a clairement dit que sur la question de la redevance, nous avions aujourd'hui 11,5 millions d'euros par an, soit 400 millions sur 35 ans, dont nous ne savons pas comment nous allons les financer. Cela ne me semble pas être une somme à négliger. Bien évidemment, nous avons essayé d'en savoir plus en Commission des Finances, et je veux d'ailleurs ici rendre hommage au travail effectué par les Services de M. RAUSCHER, responsable du projet, qui a joué le jeu, qui a répondu aux questions. Mais il n'empêche que le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ne brille ni par sa clarté ni par ses qualités pédagogiques. Pour tout vous dire, après l'avoir lu, j'aimerais savoir en réalité, au-delà des postures effectivement que l'on peut entendre ici et là, combien d'élus ont compris exactement ce que cela allait nous coûter au final, quels sont les engagements précis pris par notre Ville pour les 35 prochaines années. Parce que c'est bien de cela dont il s'agit! Nous allons engager les finances de la Ville, celles de nos administrés, et cela engage des générations à venir. Et je crois que nous avons, de ce point de vue, une responsabilité qui n'est pas mineure.

Monsieur le Maire, je le répète une nouvelle fois, j'ai parfaitement conscience de la complexité, de la lourdeur et des délais très serrés pour boucler ce projet. Néanmoins, toutes ces contraintes ne peuvent pas nous dispenser de pratiquer une transparence exemplaire vis-à-vis de notre assemblée quant au coût réel de ce projet et la manière dont il sera géré, parce que j'ai entendu tout à l'heure que vous évoquiez, en dehors des matchs de l'OM, des opérations de service public, mais dans la gestion, il n'y a pas que les opérations de service public, il y a des opérations évènementielles qui sont d'ordre aussi privé. Qui va en avoir la gestion finale ? Qui va avoir le loisir de planifier, de gérer tous les événements, en dehors des matchs du Stade Vélodrome ?

Je le répète, je suis tout à fait partisan de ce projet, et là je veux qu'il n'y ait aucune ambiguïté, qui est nécessaire à notre ville. Mais la manière dont nous nous y prenons aujourd'hui, la méthode qui nous est proposée, n'est selon moi pas acceptable pour un élu responsable, attaché à la transparence comme j'essaie de l'être, ici, mais aussi dans d'autres fonctions. Il est hors de question pour moi de voter pour un équipement dont je ne sais pas s'il coûtera au final 200, 300 ou 400 millions d'euros d'argent public!

Je pense qu'il serait préférable de retirer ce rapport et de le représenter en octobre, après nous avoir fourni des documents clairs, avec des engagements précis de tous les partenaires. Aujourd'hui, vous ne savez pas ce que l'Etat va nous donner, nous ne savons pas ce que la Région va nous donner. Donc nous partons à l'aveuglette dans un montage financier qui n'est pas clair. Alors, je comprends que l'on puisse envisager deux ou trois scénarii, mais encore faut-il les chiffrer avec rigueur. Et vous pourriez, Monsieur le Maire, nous réunir avant le Conseil du 25 octobre, pour nous fournir toutes les précisions dont nous avons besoin pour y voir clair sur ce dossier.

Je le dis et je le répète, le Groupe auquel j'appartiens aujourd'hui est favorable sur le principe, au projet même d'une restructuration complète du Stade Vélodrome, nous n'avons pas changé d'avis. Mais je tiens, à titre personnel et vu l'importance des enjeux financiers, à ce que ce projet soit examiné dans une transparence totale vis-à-vis des élus, mais aussi des habitants de notre ville. Je n'ai pas pour habitude de signer un chèque en blanc. Aussi, si vous ne retirez pas ce rapport, avec regret, mais avec conviction je m'abstiendrai. Merci.

<u>Monsieur le Maire</u>.- Monsieur l'Adjoint au sport, peutêtre pourriez-vous donner votre avis ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends beaucoup parler de transparence depuis ce matin et moi qui ai la chance aussi de siéger dans d'autres institutions, je puis vous dire, Monsieur le Maire, au cas où vous auriez besoin de l'entendre, que la transparence, ici, existe! Ce n'est pas le cas ailleurs, où quand on pose des questions on a du mal à avoir des réponses!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Permettez-moi en complément de prendre quelques éléments qui ont été évoqués par les uns et par les autres et dire à M. DUTOIT –ce matin, je l'ai entendu à la radio, puis je l'ai entendu ici aussi– qu'il doit être très mal en position assise où il est sur deux chaises. Pour quelle raison ? On sait tous très bien qu'il est favorable personnellement à ce dossier, mais que ses amis alliés de son Groupe, ils sont quelques-uns, ils ont été trois à parler, ailleurs, dans une autre institution portent un discours complètement différent et donc, il lui est difficile de s'associer pleinement à cette position ici.

Je voudrais juste revenir sur : qu'est-ce que l'on n'aurait pas entendu si l'on s'était occupé seulement du Stade Vélodrome ! Nous nous sommes occupés également de tout le tour du Stade Vélodrome et aujourd'hui, les allées Ray Grassi sont un désert pour tous ceux qui les fréquentent tout au long de l'année, sauf les soirs de match. Les berges de l'Huveaune sont, à part pour la partie marseillaise, l'autre partie un petit peu plus haut, dans un état un peu difficile à accepter. Mais je suis certain que M. DUTOIT aura toute l'influence nécessaire auprès du Président du Syndicat de la Vallée de l'Huveaune, qui n'est autre qu'un de ses collègues Communistes, Adjoint au Maire de la Penne-sur-Huveaune, qui nous aidera à trouver les moyens nécessaires pour réaménager toutes ces berges de l'Huveaune et notamment près du stade de Saint-Menet qui est régulièrement inondé par le manque d'aménagement de l'Huveaune.

Mme PONCET-RAMADE, vous nous dites que nous n'avons pas besoin de ce Stade pour l'Euro 2016. Mais au-delà de la simple couverture, du réaménagement, de l'agrandissement et de l'embellissement du Stade Vélodrome, il y a aussi –et je parle sous le contrôle de mon collègue José ALLEGRINI– la nécessaire obligation pour nous de penser à l'avenir, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, pour les 50 ans à venir, et donc de mettre ce Stade aux normes de sécurité encore plus importantes, encore plus performantes, et aussi aux normes d'hygiène, parce qu'aujourd'hui nous sommes dans la difficulté à ce niveau et donc, il est important que nous puissions être, là aussi, des précurseurs sur l'avenir.

Quant au stade Delort, certains voudraient qu'il soit dédié exclusivement au rugby, je vais juste, en éclairage et en attendant que nous ayons une équipe de très bon niveau en rugby, vous dire qu'aujourd'hui, à MARSEILLE, Monsieur le Maire, en athlétisme comme en rugby, nous comptons le même nombre de licenciés, à savoir 1 600 personnes, ce qui est déjà important, mais ce qui nécessairement va amener des difficultés à accueillir de très grandes manifestations internationales qui pour elles, ont nécessité à se passer dans des villes capitales, on peut le regretter ou être partisan de ce genre de choses. En tout cas, pour nous, 5 000 places pour le rugby et l'athlétisme, ce sera de très bon niveau.

Merci, Monsieur le Maire, en tout cas pour ce projet et pour tout ce qui va autour !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- D'abord, je voudrais dire à Jean-Louis TOURRET bien entendu toute ma reconnaissance, toute mon estime, mon amitié lui est acquise depuis longtemps, pour les énormes efforts qui ont été faits avec les fonctionnaires qui ont été cités, pour tout l'été essayer d'harmoniser les choses.

Le mot "transparence" a bien parfaitement existé et nous avons répondu du mieux que nous le pouvions chaque fois que nous étions sûrs de la réponse que nous pouvions donner. Ainsi, je note pour le Président MENNUCCI que son vote positif est d'ailleurs fondé sur la transparence. Et si jusqu'au dernier moment, le weekend et même ce matin, on a modifié des choses, c'est que, prenant en compte ce que vous disiez, nous avons essayé de préciser. C'est cela, un travail normal, qui ne pouvait pas être fait bien entendu avec les 101 membres du Conseil Municipal, mais qui a été fait par celles et ceux qui siégeaient et qui se sont intéressés à ce projet. Et par conséquent, je dis merci, effectivement, pour avoir reconnu que nous avions fait tous les efforts.

M. DUTOIT, sur les affaires d'urbanisme, nous y reviendrons aux rapports 218 et 219, mais tout figurait déjà dans les annexes. Il y a 1 000 pages ! Que M. ZERIBI veuille bien les lire avec attention ! Evidemment c'est moins agréable qu'un polar ! Mais il est probable qu'il y trouvera beaucoup de réponses aux questions qui peuvent lui faire obstacle encore aujourd'hui sur son vote.

M. ZERIBI, vous êtes déterminé, vous êtes jeune, vous êtes compétent, vous êtes brillant, mais vous serez vous aussi confronté un jour à des difficultés. Quand je parle de la Communauté Urbaine et que je fais un chèque de 214 millions d'équilibre pour la RTM, Monsieur le Président CASELLI en fait un cette année de 146 millions pour l'équilibre de la RTM, un jour viendra où vous poserez aussi des questions aux Maires de MPM, qui ne sont en rien concernés par la RTM de MARSEILLE, en rien! Quand vous êtes à Cassis, quand vous êtes à Carnoux, quand vous êtes à Carry-le-Rouet ou à Ensuès-la-Redonne, vous n'êtes en rien concerné! Pourtant, nous faisons appel à la solidarité de ces Communes pour payer. Alors, soyez prudent dans la façon dont vous exprimez les choses, parce que l'expérience vous montrera que, de temps à autre, il faut avoir un peu d'humilité lorsque l'on veut s'exprimer.

Je dois dire qu'il n'y avait aucun inconvénient, bien au contraire, à faire figurer davantage de précisions chiffrées dans l'exposé des motifs, ce que nous avons fait en faisant justement encore un rectificatif ce matin.

Les événements de service public qui sont maintenus au Stade correspondent –je le dis au Président CASELLI– aux manifestations d'animation, de culture et de spectacle, dans les conditions où elles sont organisées aujourd'hui par la Direction des Grands Equipements. M. DI NOCERA aurait pu le dire après M. MIRON, c'est moi qui le dis pour que ce soit net et clair, en liaison bien entendu avec l'Adjoint compétent. Cette Direction de la Ville sera bien entendu maintenue pour cette mission, pour assurer la représentation de la Ville au Comité de Coordination qui fixera la programmation des événements du Stade. De même, cette Direction continuera à gérer l'interface avec l'OM pour la mise à disposition du Stade pour les matchs du Club résidant.

Et bien entendu, je remercie M. TOURRET, qui est meilleur que moi dans ce genre de négociation, pour faire comprendre à l'Olympique de MARSEILLE qu'il y a des comparaisons que l'on peut établir : combien le Club de Bordeaux paie à la Ville de Bordeaux, combien celui de l'OL de Lyon paie à la Ville de Lyon, quels sont les systèmes. Et bien entendu, il est clair que devant un tel projet, qui bénéficiera aussi essentiellement à l'Olympique de MARSEILLE, nous sollicitons une contribution du loyer plus forte évidemment que celle qui était en exercice.

S'agissant également de l'entretien du Stade, celuici relèvera des prestations du partenaire, au même titre que les réparations et le renouvellement, c'est-à-dire tout ce qui permettra de garantir pendant 35 ans la performance d'un équipement aussi exceptionnel. Voilà les explications que je peux donner.

Maintenant, ce matin, j'ai reçu une lettre qui était sur Internet, qui était annoncée dans la presse, mais que je n'avais pas eue, je viens de lire une lettre du Président VAUZELLE. Le Président VAUZELLE dit qu'il propose que l'on se rapproche rapidement pour discuter des termes d'un contrat entre la Région et la Ville pour des équipements divers et variés.

M. COPPOLA, vous ne manquez pas d'air quand vous dites que la Région aurait donné des milliards à la Ville de MARSEILLE! Alors, peut-être pensez-vous aux publicités dans un quotidien qui vous aide, ou pour les fêtes de l'Humanité, ou pour je ne sais quelles associations diverses ou variées. Pour moi, ce qui compte, c'est la participation de la Région sur les projets de la Mairie ! Le reste, bien entendu, comptabilisez-moi les collèges puisque vous y êtes ! La loi de M. DEFFERRE avait clarifié les choses : bien entendu, les collèges, c'est le Conseil Général, ce n'est pas la Ville. Nous en avons assez, nous, de nos maternelles et de nos classes primaires pour 450 écoles! Alors, ne jouez pas à ce petit jeu de dire que vous inonderiez la ville de milliards alors qu'en réalité, prenons l'exemple du tramway, vous nous avez donné, sur une facture de 800 millions d'euros, 29 millions de la Région! Alors arrêtez, cette démagogie ! Je vous tiens pour un adversaire politique correct, sensé. Vous faites une démonstration, ce matin, qui relève de la pure démagogie, nous ne pouvons pas l'accepter!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Quant à M. VAUZELLE, s'il veut faire un partenariat avec nous, s'il veut le faire avec d'autres, nous verrons. Ce qui compte pour nous aujourd'hui, c'est ce que la Région va devoir donner pour le chantier du Stade Vélodrome... Eh bien, si elle ne donne rien, elle l'expliquera! Mais nous dire "on va faire ceci ou cela en partenariat", non ! Il y a une demande, là, qui est précise. Elle est précise au nom de la Ville de MARSEILLE pour la Région : "est-ce que vous participez ?" Alors, je sais parfaitement que vous allez aussi participer à Nice ou ailleurs, mais à MARSEILLE, capitale de la Région, on ne peut pas la main sur le cœur dire : "Je vous aime et je vous distribue de l'argent comme des confettis au Carnaval de Nice" et nous dire, en même temps : "Voilà, on ne va pas répondre sur le Stade ou sur la couverture du Stade". M. VAUZELLE a dit l'autre jour : "M. GAUDIN ne vient pas à la Région". Je suis allé moimême lui proposer, lui montrer les deux dossiers que nous avions avant le choix. C'est moi qui ai fait la visite à la Région et c'est moi qui ai sollicité M. VAUZELLE. Il me répond aujourd'hui une lettre qui ne concerne pas le Stade Vélodrome. Nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire sur le Stade Vélodrome.

Voilà mes chers amis ce que je voulais vous dire...

 $\underline{\text{Monsieur MENNUCCI.}}\text{-} \dots \\ \text{Monsieur le Maire, cela}$  mérite une explication.

Monsieur le Maire.- Non, M. MENNUCCI ! Cela mérite une explication entre M. VAUZELLE et moi, et cela suffira !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je mets aux voix cette demande d'autorisation.

<u>Le rapport 10/0663/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen, et M. MARANDAT s'abstenant.</u>

\* \*

#### 50 - 10/0705/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur.

(10-20217-GDB10203)

Le rapport 10/0705/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \*

#### 51 - 10/0664/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • Désignation de représentants de la Ville de MARSEILLE.

(10-20001-GDB10203)

Le rapport 10/0664/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \*

## 52 - 10/0706/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES ASSURANCES - Affaires : FIORENTINO, BINOIS et PILOURDAULT.

(10-20025-GDB63002)

Le rapport 10/0706/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 53 - 10/0707/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Fourniture d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour le personnel des services municipaux.

(10-19956-GDB64002)

Le rapport 10/0707/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

5.1

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Fourniture de chaussures de travail, costumes et accessoires pour le personnel des services municipaux.

(10-19957-GDB64002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

#### 55 - 10/0708/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • Fourniture de matériel informatique en environnement Apple avec des prestations associées pour les services municipaux de la Ville de MARSEILLE.

(10-19996-GDB63502)

Le rapport 10/0708/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

56

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Fourniture de fils et câbles nécessaires au Service des Régies et aux Services Municipaux de la Ville de MARSEILLE - Lancement d'une consultation.

(10-20022-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

57

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES REGIES - Fourniture de peintures, vernis et enduits nécessaires au Service des Régies et aux Services Municipaux de la Ville de MARSEILLE - Lancement d'une consultation.

(10-20023-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

## 58 - 10/0709/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DES ACHATS - Vente aux enchères par la Ville de MARSEILLE de matériels réformés.

(10-19980-GDB64002)

Le rapport 10/0709/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 59 - 10/0710/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DE LA LOGISTIQUE • SERVICE DU COURRIER CENTRAL - Approbation d'une convention avec la Recette des Finances MARSEILLE Municipale relative au remboursement des frais d'expédition des avis des sommes à payer. (10-19976-GDB64002)

Le rapport 10/0710/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 60 - 10/0711/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de MARSEILLE, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état "faux plafonds" - quatre lots - Lancement d'une consultation.

(10-19999-GDB50202)

Le rapport 10/0711/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

61

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de MARSEILLE, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état "vitrerie, miroiterie" - quatre lots - Lancement d'une consultation.

(10-20002-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

62

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION DES EXPERTISES - Prestations de relevés architecturaux et topographiques nécessaires sur tous les types d'aménagement de bâtiments et espaces connexes - Lancement d'une consultation.

(10-20004-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

63

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des bâtiments et ouvrages divers constituant le patrimoine immobilier de la Ville de MARSEILLE, pour l'ensemble des services municipaux, dans le corps d'état "charpentes, étaiement, couvertures" - quatre lots - Lancement d'une consultation.

(10-20005-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

64

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION DES EXPERTISES - Entretien et maintenance des portes et portails automatiques dans divers établissements de la Ville de MARSEILLE - deux lots - Lancement d'une consultation.

(10-20006-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

65 - 10/0712/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION DES EXPERTISES - Travaux de réparation, d'entretien ou de rénovation des ascenseurs et appareils de levage équipant les bâtiments de la Ville de MARSEILLE - Deux lots.

(10-20138-GDB50202)

Le rapport 10/0712/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

66 - 10/0713/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - 2° arrondissement - Exploitation et maintenance multitechniques des installations et équipements de l'ensemble du site de l'Hôtel de Ville.

(10-20165-GDB50202)

Le rapport 10/0713/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

67

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION • SERVICE DES ETUDES ET DE L'INNOVATION - Système de pilotage financier - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20016-GDB63502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

(10-20265-GDB12802)

Marins-Pompiers.

71

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. ALLEGRINI José** 

68 - 10/0714/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Participation financière 2010 de la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole aux dépenses du Bataillon de Marins-Pompiers de MARSEILLE.

(10-20248-GDB12802)

Le rapport 10/0714/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

69 - 10/0715/FEAM

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - 16<sup>e</sup> arrondissement - Exploitation et maintenance multitechniques des installations et équipements du Centre d'Incendie et de Secours et du Centre d'Entraînement aux Techniques de Survie du Bataillon de Marins-Pompiers à Saumaty, sis chemin du Littoral / anse de Saumaty.

(10-20167-GDB50202)

Le rapport 10/0715/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

70 - 10/0716/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Approbation de la convention entre la Ville de MARSEILLE et l'association Baroudeur Massilia Pompiers du Monde.

(10-20256-GDB12802)

Le rapport 10/0716/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

72

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Anciens Marins-Pompiers de MARSEILLE.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE

MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Approbation de la convention entre la Ville de MARSEILLE et le Foyer du Bataillon de

(10-20264-GDB12802)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

73 - 10/0717/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Fourniture de pièces détachées et prestations de maintenance nécessaires à l'entretien de certains matériels et équipements du Bataillon de Marins-Pompiers.

\* \* \*

(10-20257-GDB12802)

<u>Le rapport 10/0717/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

74 - 10/0718/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS • BATAILLON DE MARINS-POMPIERS DE MARSEILLE - Facturation des interventions pour déblocage d'ascenseurs - Modification de la délibération n°10/0011/FEAM du 8 février 2010.

(10-20261-GDB12802)

Le rapport 10/0718/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \*

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme BIAGGI Solange

75

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Chambre Syndicale de l'Habillement pour la manifestation "Stock de Mode".

(10-20175-GDB40202)

## Rapport retiré.

\* \*

#### 76 - 10/0719/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Projet Centre-Ville - Attribution d'une subvention à la Fédération des Associations des Commerçants du Centre-Ville, MARSEILLE Centre, pour un programme d'actions de promotion et d'animation du commerce, dans le cadre du projet de re-dynamisation commerciale du centre-ville - Approbation de la convention.

(10-20176-GDB40202)

Madame SPORTIELLO.- Monsieur le Maire, chers collègues, avec ce rapport 76, nous allons voter une nouvelle fois des aides au petit commerce, qui en a bien besoin dans l'ensemble de nos quartiers. Bien sûr, ces aides ont leur importance, mais les études faites par la Chambre de Commerce ont parfaitement démontré que les difficultés de ce secteur sont structurelles et s'expliquent avant tout par la faible attractivité de nombreux quartiers de notre cité et plus particulièrement du centre-ville. Ce constat appelle donc des réponses en profondeur, réponses en matière d'urbanisme, de déplacements, d'entretien des espaces publics, de sécurité et de tissu commercial. Ainsi, nous savons que notre centre-ville a un vrai problème de diversité commerciale.

Sur les 503 millions d'euros de chiffre d'affaires dans l'hyper-centre, à peine 19 % sont liés à la culture, aux loisirs et au bien-être, qui sont les créneaux porteurs des prochaines années. A Lyon, ce chiffre atteint déjà 44 % et il se développe de plus en plus. Notre responsabilité en tant qu'élus est donc d'orienter et d'impulser l'implantation d'un certain type de commerces en centre-ville, mais aussi dans d'autres quartiers, pour en faire de véritables pôles d'attractivité. Un certain nombre d'outils sont à notre disposition, tel l'article 58 de la loi du 2 août et ses décrets d'application de décembre 2007, autorisant la préemption par les Communes des baux commerciaux.

Ce droit de préemption renforcé, nous l'avions voté voici quelques mois sur le périmètre d'une partie de la Canebière afin d'éviter la multiplication des commerces bas de gamme. Nous nous sommes aperçus en 2009 que ce droit de préemption n'avait pas été mis en œuvre en raison de problèmes administratifs. M. MORAINE et Mme BIAGGI nous ont indiqué qu'ils allaient immédiatement relancer ce processus, en liaison avec la Chambre de Commerce. Nous souhaitons donc savoir où en sont aujourd'hui les démarches que vous nous aviez promises d'engager sans retard.

Cet outil de la préemption renforcée est évidemment intéressant, mais il faut aller plus loin si nous voulons répondre aux défis qui se posent à l'heure actuelle au secteur du petit commerce. Parmi ces défis, et je l'ai déjà mentionné, la qualité de la ville est le plus important. Je veux ici parler de la qualité de l'urbanisme, de l'entretien des rues et de la facilité des déplacements, de la sécurité des usagers, autant de domaines où il reste de nombreux efforts à accomplir, comme nous le répétons régulièrement.

Mais il y a aussi, pour beaucoup d'acteurs économiques, un problème de visibilité de la politique municipale en matière d'urbanisme commercial. Je prendrai pour seul exemple, on en parlait justement, la rénovation du Stade Vélodrome, qui va amener l'implantation d'une nouvelle grande surface en centre-ville, après celle des Terrasses du Port et celle de la Capelette. Ces implantations seront peut-être, je l'espère, bénéfiques pour la ville, mais elles risquent de déstabiliser un certain nombre de petits commerces qui ne s'attendaient pas à voir arriver aussi soudainement de tels mastodontes.

Il est donc urgent, en liaison étroite avec la Chambre de Commerce et bien évidemment avec la Communauté Urbaine, de réactualiser le schéma de développement commercial voté en 2006, qui devrait permettre de planifier et d'encadrer la création de nouveaux commerces. Enfin, l'élaboration en cours du SCOT et du PLU doit aussi nous permettre de mettre en place, grâce à un certain nombre de prescriptions règlementaires, une politique beaucoup plus offensive en matière d'implantation et de diversification commerciale.

En conclusion, Monsieur le Maire, nous voterons les aides attribuées au petit commerce, tout en attirant une nouvelle fois votre attention sur le fait que ces aides sont insuffisantes pour améliorer significativement l'attractivité commerciale de notre ville. Je vous remercie.

Madame BIAGGI.- Monsieur le Maire, je voudrais indiquer trois choses. D'abord, pour les aides au petit commerce, vous le savez Mme SPORTIELLO, ce sont des aides aux associations de commerçants. Donc, ce n'est pas du tout structurel pour le schéma d'organisation commerciale, mais c'est très important pour ces associations de commerçants, parce que l'on voit, de plus, qu'elles se fédèrent, que les commerçants ont compris qu'il ne fallait pas jouer solo mais se mettre en association, et que l'on arrive à faire pas mal de choses avec eux. Je voudrais simplement dire que cet argent que l'on donne aux associations de commerçants vient d'un outil que j'utilise depuis maintenant 2001, qui est le FISAC, et que sur l'année je dépense à peu près 300 millions d'euros pour les associations de commerçants, mais que j'en fais rentrer à peu près 1 million à 1,2 million de l'Etat. C'est la première chose.

Pour les droits de préemption renforcés, vous savez très bien qu'après que cette loi soit sortie, elle a été modifiée, puis remodifiée et que cela a mis longtemps à se mettre en marche. Maintenant, on est en train de l'étudier sur le haut de la Canebière. Je pense, avec les Services de la Ville de MARSEILLE et surtout avec Monsieur le Maire et son Cabinet, qu'il ne s'agit pas de le faire de partout. On va le faire sur le haut de la Canebière et on est en train de l'étudier. Donc, là on est en train de faire. Vous savez par ailleurs qu'il y a la restructuration des Services, donc je suis en train de le remettre en place et on vous tiendra au courant de l'évolution de ce dossier.

Pour le schéma d'organisation commerciale et pour la structuration du commerce à MARSEILLE, Mme SPORTIELLO, vous savez que l'on a mis en place un schéma d'organisation commerciale et que la Ville de MARSEILLE, avec son Maire, a une forte ambition sur le commerce, qu'il y a quatre piliers pour agrandir ce centre-ville et pour faire revenir le commerce à MARSEILLE. Déjà, on a stoppé l'évasion commerciale, on a fait revenir beaucoup de commerces à MARSEILLE maintenant, même sur le centre-ville puisqu'il y a 600 enseignes et que l'on agrandit cet hyper-centre en un grand centre-ville. Pour ce grand centre-ville, vous avez quatre piliers qui se font, avec les Terrasses du Port sur la Joliette, avec la Capelette sur Cap Est, avec le Centre Bourse qui va être complètement rénové et avec le Stade Vélodrome, pour justement faire un centre-ville à dimension régionale. Et c'est sur cela que l'on travaille avec le schéma d'organisation commerciale.

Je pense aussi que le commerce appelle le commerce, comme l'argent appelle l'argent. Je pense que la concurrence est fondamentale et que de faire venir ces enseignes, de faire venir ces centres commerciaux et de structurer la ville ainsi sur le centre-ville, va apporter de plus en plus de commerces sur MARSEILLE. Et on le voit avec l'évolution du chiffre d'affaires. Pour le petit commerce, je m'emploie à travailler avec les enseignes et les petits commerçants pour justement qu'ils s'implantent sur MARSEILLE, et à tirer MARSEILLE vers le haut.

Voilà ce que j'avais à dire.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Mme BERTRAND-SPORTIELLO avait dit qu'elle votait le rapport, d'ailleurs. Très bien, j'espère que les réponses de Mme BIAGGI vous satisfont.

Le rapport 10/0719/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 77 - 10/0720/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Approbation de la convention entre la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole, la Ville de MARSEILLE, la Chambre de Commerce et d'Industrie de MARSEILLE Provence et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône pour une action de partenariat à conduire auprès des commerces et des entreprises dans le cadre de la réalisation du Tunnel Prado Sud - 8º arrondissement.

(10-20178-GDB40202)

Le rapport 10/0720/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 78 - 10/0721/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à la Fédération des commerces et services de proximité des Bouches-du-Rhône "Terre de Commerces" pour des actions d'animation du commerce.

(10-20055-GDB40202)

Le rapport 10/0721/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### \* \* \*

## 79 - 10/0722/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Dispositif d'aides à la rénovation des devantures commerciales du FISAC ZUS Centre-Ville/Euroméditerranée - phase 2 - 1 er, 2 et 3 arrondissements.

(10-20049-GDB40202)

Le rapport 10/0722/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 80 - 10/0723/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants et artisans de la Belle-de-Mai pour des actions d'animation du commerce - 3<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20057-GDB40202)

Le rapport 10/0723/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# \* \* \*

#### 81 - 10/0724/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants des Cinq Avenues Longchamp pour des actions d'animation du commerce -  $4^{\rm e}$  arrondissement.

(10-20050-GDB40202)

<u>Le rapport 10/0724/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

## \* \* \*

#### 82 - 10/0725/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association des commerçants du quartier Baille Lodi pour des actions d'animation du commerce - 5<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20249-GDB40202)

Le rapport 10/0725/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# \* \* \*

## 83 - 10/0726/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'Association des Commerçants des boulevards Chave et Eugène Pierre (ACBCEP) pour des actions d'animation du commerce - 5<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20058-GDB40202)

Le rapport 10/0726/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 84 - 10/0727/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Organisation d'un défilé de mode - Attribution d'une subvention à l'association des commerces de la Butte-Cours Julien - 6<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20272-GDB40202)

Le rapport 10/0727/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 85 - 10/0728/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants du Haut Breteuil.

(10-20273-GDB40202)

Le rapport 10/0728/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 86 - 10/0729/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des Commerçants "If-Frioul" pour une animation commerciale — 7º arrondissement.

(10-20224-GDB40202)

Le rapport 10/0729/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 87 - 10/0730/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association Union des Commerçants des Calanques.

(10-20275-GDB40202)

Le rapport 10/0730/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 88 - 10/0731/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention accordée à l'association Commerce Artisanat Plaisance Pointe Rouge et à l'association des commerçants de la Vieille Chapelle pour des actions d'animation du commerce -8<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20060-GDB40202)

Le rapport 10/0731/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 89 - 10/0732/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants "Le Cœur du Huitième" - 8<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20053-GDB40202)

Le rapport 10/0732/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 90 - 10/0733/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des artisans, commerçants, professions libérales et associations de Saint-Loup (A.D.S.L.) pour des actions d'animation du commerce - 10<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20054-GDB40202)

Le rapport 10/0733/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 91 - 10/0734/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants et des artisans de Beaumont pour des actions d'animation du commerce - 12e arrondissement.

(10-20052-GDB40202)

<u>Le rapport 10/0734/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

## 92 - 10/0735/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • SERVICE COMMERCE - Attribution d'une subvention à l'association des commerçants du centre commercial de Saint Barnabé Village pour des actions d'animation du commerce -12e arrondissement.

(10-20059-GDB40202)

Le rapport 10/0735/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 93 - 10/0736/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Autorisation d'une mission à Cannes au Marché International Professionnel de l'Implantation Commercial et de la Distribution (MAPIC) - Frais réels.

(10-20113-GDB10702)

Le rapport 10/0736/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. BLUM Roland

#### 94 - 10/0737/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Lancement de l'opération de gestion immobilière du Pôle Média Belle-de-Mai - 3<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20208-GDB40202)

Le rapport 10/0737/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme GINER Catherine

#### 95 - 10/0738/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de MARSEILLE au versement d'une subvention d'équipement pour l'opération "Développement des formations et de la recherche du campus de Saint-Jérôme", dans le cadre du CPER 2007/2013 - Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(10-20152-GDB40202)

Monsieur BOULESTEIX.- Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur deux rapports, le 95 et le 103. Je l'ai déjà exprimé ici, je voudrais le redire : MARSEILLE va bénéficier du Plan Campus et c'est une excellente chose. Mais cela ne nous empêche pas de prendre un peu de recul et d'analyser plus en détail les moyens qui seront consacrés dans les années à venir à notre développement universitaire.

Nous en sommes à notre 3<sup>e</sup> plan national de soutien à l'Université. Il y en a un tous les dix ans : Plan Université 2000 en 1990, Plan Université du 3<sup>e</sup> Millénaire en 1999 et Plan Campus annoncé en novembre 2007 par le Président de la République. Comme vous le savez le Plan Campus se distingue des plans précédents sur au moins deux points : sa territorialisation très sélective, une dizaine de villes françaises seulement, et le recours généralisé au partenariat public-privé. Evidemment, ces deux aspects vont avoir une importance particulière à MARSEILLE.

D'une part, la territorialisation ne fait pas qu'exclure les villes universitaires souvent renommées, comme Nice ou Rennes, du dispositif de financement. Elle exclut également certains sites universitaires à l'intérieur des villes sélectionnées. A MARSEILLE, seul le site de Luminy émarge au Plan Campus, alors que ni la Timone, ni Saint-Charles, ni la Canebière, ni Puget, ni Château-Gombert, ni Saint-Jérôme, ni Médecine Nord ne sont directement concernés.

D'autre part, contrairement au plan précédent, il n'y a pas de subvention. Le mécanisme financier est plus complexe. Le produit de la vente de 3 % des actions EDF abondées par le projet de loi de finances rectificative instituant le Grand Emprunt, dégage une somme théorique de 5 milliards d'euros, mais une partie seulement sera directement affectée au projet universitaire. En fait, les 5 milliards sont placés et seuls les intérêts seront utilisables. Ainsi, sur 25 ans, moins de la moitié sera in fine investie sur les Universités.

Le rapport n°103 est à cet égard instructif. L'Etat revient un peu en arrière, garantissant un montant, mais estime seulement son effet, car les intérêts du capital placé restent sur une longue période bien sûr incertains. Il s'agit donc de monnaie plus sonnante que trébuchante, surtout lorsqu'on la regarde en volume. Chaque année, l'Etat consacre 10 milliards d'euros à ses Universités. Ces 5 milliards du Plan Campus, qui ne rapporteront que moins de 2,5 milliards en 25 ans, ne représentent en fait que 1 % d'augmentation du budget annuel des Universités.

Quoi qu'il en soit, même 1 %, c'est important pour MARSEILLE. Il s'agit de 100 millions d'euros d'investissement immobilier supplémentaire, totalement justifié par l'état dramatiquement dégradé de notre patrimoine, les conditions souvent inacceptables de l'accueil de nos étudiants et des besoins de développement des activités de recherche et de la venue de chercheurs étrangers.

Je ne suis pas convaincu que nous ayons été favorisés, loin de là ! Comparativement à Aix-Marseille, des villes comme Bordeaux ou Grenoble, moins peuplées, ont obtenu des financements comparables. En fin de compte, le financement des Universités d'Aix-Marseille est inférieur à celui de la moyenne de toutes les villes bénéficiaires du Plan Campus : 6 927 euros par étudiant, contre 7 668 euros en moyenne. Mais consolons-nous, il est sans doute bien supérieur à celui qui aurait été obtenu en cas de non-sélection. Par contre, la territorialisation excessive du Plan Campus pose problème, vous le savez, Monsieur le Maire, dans notre ville. Comme je l'ai déjà dit, seul Luminy est directement concerné par les financements.

Vous nous proposez donc, et je l'approuve, le rapport n°95, qui conforte le développement universitaire de Saint-Jérôme, en s'appuyant sur le Contrat de projet Etat-Région. Il est vraisemblable que nous serons saisis, dans les prochains mois, de plusieurs rapports semblables concernant les autres sites oubliés du Plan Campus. A MARSEILLE, sans doute moins qu'ailleurs, le développement universitaire ne peut être territorialement sélectif et nous devons veiller à ce que tous les secteurs d'excellence, au Nord, au Centre et au Nord-Est, se développent autant qu'au Sud, surtout lorsque l'on souhaite une meilleure articulation entre l'Université, le développement économique local et l'amélioration de l'emploi. Je suis de ceux qui pensent que la parcellisation du financement par site de notre développement universitaire n'est pas cohérente. Elle n'est ni cohérente par rapport à la dynamique de l'Université unique, ni cohérente par rapport à la vision métropolitaine de la place de l'Université dans notre développement.

La question que cela m'amène, Monsieur le Maire, et sur laquelle je me permets de vous interpeller à nouveau, comme je n'en manque jamais l'occasion, vous le savez, est celle d'une expression encore et toujours plus forte de votre part pour développer nos Universités. Il s'agit d'un enjeu majeur pour notre ville. Et si nous vous remercions, bien sûr, de votre soutien constant, force est de constater que notre force de conviction n'est pas encore comparable à celle de Lyon ou de Bordeaux, où le développement de l'Université est sans cesse affirmé comme stratégiquement prioritaire.

Et ne parlons pas de la capitale! M. SARKOZY s'est rendu, il y a trois jours à peine, sur le plateau de Saclay pour annoncer un effort supplémentaire de l'Etat de 1 milliard d'euros s'ajoutant aux 850 millions promis dans le Plan Campus: 1 850 millions pour, dit-il dans son discours, 10 % du potentiel scientifique français concentré dans le Sud de Paris. Force est de constater que MARSEILLE, seconde ville scientifique de France, avec 5 % du potentiel national, a à peine obtenu 10 % de cette somme.

Monsieur le Maire, je suis optimiste, je suis certain qu'à votre demande personnelle, M. SARKOZY se fera un plaisir de venir visiter nos laboratoires et nos Universités et que, comme à Saclay, il reconnaîtra la grande valeur du plateau marseillais et qu'il nous annoncera un effort supplémentaire de l'Etat en nous octroyant les moyens qui nous font encore tant défaut.

<u>Monsieur le Maire</u>.- Merci, M. BOULESTEIX. Mme GINER, peut-être voulez-vous répondre à M. BOULESTEIX ?

Madame GINER.- Monsieur le Maire, M. BOULESTEIX oublie les mesures d'accompagnement des Collectivités Territoriales qui vont se répercuter sur tous nos Campus. Nous sommes effectivement le deuxième pôle scientifique français, mais ce que je voudrais dire, c'est que ce Plan Campus est derrière nous. Nous l'avons obtenu grâce au consensus qu'il y a eu entre toutes les Collectivités et tous les acteurs scientifiques et je crois qu'il faut maintenant regarder devant nous et que le nouvel enjeu, c'est le Grand Emprunt. Et c'est là-dessus qu'il va falloir continuer à s'unir pour bénéficier de toutes ces nouvelles mesures d'excellence qui sont prises par l'Etat.

Monsieur le Maire.- On peut se féliciter, ici, de la fusion des trois Universités. On oublie un peu trop facilement que 4 000 à 5 000 étudiants sont obligés d'aller à Aix, qu'ils y vont par les moyens de transport mis à leur disposition ou leur voiture personnelle, qu'ils sont obligés quelquefois de se loger à Aix. Nous n'avons jamais dit quoi que ce soit sur l'intitulé de l'Université d'Aix-Marseille. Entre nous, M. BOULESTEIX, MARSEILLE pourrait être et avoir le siège de l'Université. Mais je ne veux pas de complication particulière avec Madame le Maire d'Aix, si alerte pour parler de ceci ou de cela.

On tient compte de vos observations. Mme PECRESSE, quand elle vient, me donne toujours le sentiment de venir en abondant financièrement un certain nombre de choses. Quant au Président de la République, lui, il viendra quand il saura ce que l'on fait à ITER, si l'on continue les financements notamment de la Région à ITER ou si, sous l'influence des Verts, ces crédits sont coupés, ce qui serait quand même dramatique dans la perspective de l'avenir.

Le rapport 10/0738/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 96 - 10/0739/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE au versement d'une subvention d'équipement pour l'opération "Création d'un Institut Méditerranéen de Recherches Avancées" (IMÉRA) dans le cadre du CPER 2007/2013 - Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(10-20168-GDB40202)

Le rapport 10/0739/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 97 - 10/0740/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE au versement d'une subvention d'équipement pour la création d'un infectiopôle sur le site de La Timone, dans le cadre du CPER 2007/2013 - Approbation d'une convention - Affectation de l'autorisation de programme.

(10-20170-GDB40202)

Le rapport 10/0740/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

98

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE à la création d'un laboratoire de type P2 pour le laboratoire de Microbiologie Biotechnologie des Environnements Chauds - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20173-GDB40202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE à la création d'un simulateur de systèmes énergétiques pour l'habitat - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20179-GDB40202)

99

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

100

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERHE - Attribution d'une subvention d'équipement - Participation de la Ville de MARSEILLE à la création d'une plate-forme d'analyse et de valorisation de la biodiversité - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20182-GDB40202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

## **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. VANELLE Patrice

## 101 - 10/0741/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de MARSEILLE à la réalisation d'un Restaurant Universitaire dans le cadre de l'opération "Campus Canebière", au titre du CPER 2077/2013 - Approbation de la convention de financement entre le CROUS et la Ville de MARSEILLE.

(10-20180-GDB40202)

Le rapport 10/0741/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme GINER Catherine

#### 102 - 10/0742/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE à des manifestations scientifiques-

(10-20187-GDB40202)

Le rapport 10/0742/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 103 - 10/0743/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE aux mesures d'accompagnement de l'Opération Campus Aix-Marseille Université - Modification de la convention.

(10-20191-GDB40202)

Le rapport 10/0743/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

104

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de MARSEILLE au fonctionnement de l'association "Echo Association" pour son service de navette nocturne gratuite aux étudiants marseillais.

(10-20157-GDB40202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. TOURRET Jean-Louis

#### 117 - 10/0753/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009.

(10-20091-GDB62002)

Le rapport 10/0753/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

118 - 10/0754/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Budget Supplémentaire 2010

(10-20132-GDB62002)

Le rapport 10/0754/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

### 119 - 10/0755/FEAM

DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS • DIRECTION DES FINANCES - Dotations financières 2011 allouées aux Mairies de Secteur.

(10-20220-GDB10203)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, nous délibérons ici même de la dotation financière qui est attribuée aux Mairies de Secteur, dotation qui va permettre donc à chacune de nos Mairies d'Arrondissements de faire vivre, dans l'unique intérêt des Marseillais, les 183 plateaux sportifs, les 46 stades, les 92 gymnases, les 10 tennis, les 42 mini-foots, les 3 salles polyvalentes et espaces culturels, les 150 boulodromes, les 127 centres d'animation et centres aérés, les 197 espaces verts, bref 851 équipements de proximité transférés aux Mairies d'Arrondissements.

Dès votre élection, Monsieur le Maire, dès 1995, vous avez défini des règles pour l'attribution de la dotation de fonctionnement. Bien évidemment, des règles respectueuses de la loi, sachant que la loi définit un cadre à respecter et qu'elle permet ensuite dans ce cadre une grande liberté aux trois villes qui y sont soumises.

Monsieur le Maire, cette dotation de fonctionnement évolue chaque année en fonction du coût de l'inflation, donc progresse. Mais le budget général de la Ville de MARSEILLE, lui, progresse de façon plus importante. Alors une question : pourquoi la dotation financière aux Mairies d'Arrondissements ne pourrait-elle pas être multipliée par le même facteur que celui du budget général de la Ville ? Car il y a des besoins de proximité, de nombreux équipements ont dû modifier leurs usages, des pratiques sportives nouvelles existent, des règles juridiques elles-mêmes ont évolué. En 1995, les centres aérés sans restauration n'existaient pas, etc. Et je ne vous parle même pas des normes qui nous imposent, par exemple, de changer une à une toutes les cantines des centres aérés ou encore de désamianter presque tous les gymnases.

Bref, Monsieur le Maire, vous avez établi des règles qui n'intègrent pas la vétusté des équipements, car aujourd'hui, les 851 équipements transférés ont 15 ans de plus. Cette situation est à prendre en considération collectivement, même si les ressources se raréfient, et nous le savons. Les Mairies d'Arrondissements sont en rupture, nous sommes unanimes à le dire. Alors, pourquoi ne pas engager des partenariats plus efficaces ?

Monsieur le Maire, rendez-vous compte : les 2 euros par habitant pour le budget d'investissement et les 32 centimes par habitant pour la dotation d'animation locale, dont la loi précise qu'elle est censée financer les dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie locale et aux interventions d'urgence. Deux dotations que la loi relative à la démocratie de proximité de 2002 a rendues obligatoires. Que peuvent faire avec de telles sommes nos Mairies d'Arrondissements ?

Pendant de nombreuses années, vous avez dit et redit que MARSEILLE était exemplaire dans son application de la loi PLM. Soit, et c'était vrai ! Mais force est de constater que nous commençons à prendre du retard. Chers collègues, élus dans nos Mairies d'Arrondissements, vous savez que nous souffrons énormément. Il y a le manque de personnel qui met en difficulté pour assurer un service public de qualité, le budget ne nous permet d'assurer que le minimum et, comme dans toute situation de crise, on doit jouer ensemble la transparence et l'échange.

Mais vous connaissant, Monsieur le Maire, je suis persuadé que vous allez remédier à cela. Monsieur le Maire, et ce sera ma conclusion, invitez-nous à travailler dans une conférence des Maires de Secteur afin qu'ensemble et conformément à la loi, et sous votre autorité, nous puissions réformer un petit peu la dotation financière aux arrondissements, pour répondre, au-delà de nos appartenances respectives, aux attentes légitimes de nos concitoyens.

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, je vois la modération de vos propos mais je voudrais faire une évocation, pour M. TEISSIER et moi-même : si vous saviez, à l'époque où nous étions Maires de Secteur, dans d'autres temps immémoriaux, on ne s'est jamais intéressé de savoir comment nous fonctionnions, avec qui et comment, et nous n'avions rien du tout ! Mais rien du tout ! Depuis, les choses ont bien changé, même si je suis d'avis d'essayer de les améliorer. En fait, je suis d'avis de maintenir les Maires de Secteur mais de changer la loi PLM, sauf que pour l'instant, mes propres amis politiques ne partagent pas tous mon sentiment. Mais c'est surtout pour eux que je le fais, plus que pour moi. Mais peu importe !

Monsieur TOURRET.- Monsieur le Maire, un mot en réponse aux demandes de M. HOVSEPIAN.

Premièrement, sa demande, c'est d'être conforme au budget de la Ville de MARSEILLE. Je pense qu'il a tort de demander cela, parce que, vous le savez, actuellement nos dépenses de personnel progressent moins vite que l'inflation et nous n'avons jamais touché au problème du personnel des Mairies de Secteur.

Et deuxièmement, l'investissement s'est stabilisé. Donc si nous appliquons aux Mairies de Secteur les règles du budget général, les Mairies de Secteur se trouveront avec moins d'argent qu'aujourd'hui. Donc, je pense que M. HOVSEPIAN a totalement tort de se plaindre.

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, on fait la Conférence de programmation, je la préside moi-même, vous savez que c'est une innovation depuis notre Municipalité. Jadis, le Maire ne présidait pas la Conférence des Présidents, le Maire ne présidait pas la Commission que nous faisons chaque année pour regarder les travaux, faire avancer, essayer de faire des efforts.

Evidemment, il faudrait plus d'argent, c'est vrai, vous avez raison, je le reconnais. A une époque, c'est nous qui donnions le plus aux Mairies d'Arrondissements. Je crois que telle n'est plus la situation aujourd'hui, nous avons sans doute été rattrapés par d'autres villes, mais nous faisons ce que nous pouvons. 11 500 employés municipaux, M. HOVSEPIAN, nous ne pouvons pas en avoir plus ! A peu près la moitié de notre budget ne passant que pour le personnel municipal, cela nous ampute des réalisations, cela nous oblige à faire ce que nous avons fait tout à l'heure ! On pourrait évidemment, si on avait plus de moyens, investir davantage.

Nous sommes une grande ville, la deuxième ville de France. Nous voulons être dans le top 20 des grandes villes, pour cela il faut toujours que nous fassions de grands équipements. Mais cela veut dire aussi que nous sommes attachés au fait que les Mairies de Secteur fonctionnent bien et que grâce aux Maires, elles fonctionnent bien. On fera un effort !

<u>Le rapport 10/0755/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.</u>

\* \* \*

#### 120 - 10/0756/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Office du Tourisme et des Congrès - Compte administratif et compte de gestion 2009.

(10-20042-GDB62002)

Le rapport 10/0756/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, Mme VLASTO ne participant pas au vote.

\* \* \*

## 121 - 10/0757/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Indemnités allouées aux Elus.

(10-20290-GDB62002)

<u>Le rapport 10/0757/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 122 - 10/0758/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Opération "Guibal PLUS-PLAI" - 1er arrondissement - Acquisition/amélioration de 31 logements sociaux.

(10-20031-GDB62002)

Le rapport 10/0758/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 123 - 10/0759/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM Logirem - Opération "Bon Pasteur" - 2<sup>e</sup> arrondissement - Acquisition et amélioration de 16 logements sociaux PLAI.

(10-20061-GDB62002)

Le rapport 10/0759/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

### 124 - 10/0760/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société SOGIMA - Opération "Tasso PLS" - 7<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 26 logements.

(10-20045-GDB62002)

Le rapport 10/0760/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 125 - 10/0761/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - 7<sup>e</sup> arrondissement - Garantie d'emprunt - Société Sogima - Opération "Tasso PLUS/PLAI" - Construction de 28 logements.

(10-20046-GDB62002)

Le rapport 10/0761/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 126 - 10/0762/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Nouvelle d'HLM de MARSEILLE - Opération "Anse du Pharo PLUS" - 7<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 26 logements sociaux.

(10-20047-GDB62002)

Le rapport 10/0762/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, MARANDAT votant contre.

127 - 10/0763/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Garantie d'emprunt - Société Anonyme Foire Internationale de MARSEILLE - Opération "Palais des Congrès/Hall 2" - Travaux de restructuration du Parc Chanot.

(10-19974-GDB62002)

Le rapport 10/0763/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 128 - 10/0764/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Opération "La Capelette PLUS/PLAI"- $10^{\rm e}$  arrondissement - Construction de 16 logements sociaux.

(10-20032-GDB62002)

Le rapport 10/0764/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

#### \_\_\_\_

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM ICF Sud-Est Méditerranée - Opération "Le Village" - 1<sup>er</sup> arrondissement - Acquisition en VEFA de 10 logements sociaux PLS.

(10-20033-GDB62002)

129 - 10/0765/FEAM

Le rapport 10/0765/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

## 130 - 10/0766/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - S.A. d'HLM Logirem - Opération "Jourdan PLUS/PLAI - 10<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 20 logements sociaux.

(10-20048-GDB62002)

Le rapport 10/0766/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

#### 131 - 10/0767/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - SA d'HLM Phocéenne d'Habitations - Opération "Les Libérateurs" — 11e arrondissement - Réhabilitation de 204 logements.

(10-20083-GDB62002)

Le rapport 10/0767/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 132 - 10/0768/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM Erilia - Opération "Château-Vento" - 14<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 24 logements sociaux PLUS/PLAI.

(10-20039-GDB62002)

Le rapport 10/0768/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts et M. MARANDAT votant contre.

#### 133 - 10/0769/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM Logirem -Opération "les Oléandres 2" - 14e arrondissement - Acquisition de 5 logements sociaux.

(10-20063-GDB62002)

Le rapport 10/0769/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

#### 134 - 10/0770/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Foncière d'Habitat et Humanisme - Opération "La Simiane PLAI" -14<sup>e</sup> arrondissement - Acquisition-amélioration de 2 logements socialix

(10-20266-GDB62002)

Le rapport 10/0770/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 135 - 10/0771/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM - Opération "Terminus" - 15<sup>e</sup> arrondissement Logirem Acquisition/amélioration de 4 logements sociaux PLAI.

(10-20122-GDB62002)

Le rapport 10/0771/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

136 - 10/0772/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM Logirem - Opération " les Mûriers" - 16<sup>e</sup> arrondissement -Réhabilitation de 173 logements sociaux.

(10-20082-GDB62002)

Le rapport 10/0772/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DIRECTION **GENERALE** DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE · Association pour la modernisation des bassins de la Seine, du Rhin, de la Moselle, du Rhône et de la Saône et pour leur connexion par des liaisons fluviales à grand gabarit - Exercice 2010.

(10-19928-GDB12202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

138

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Syndicat Mixte d'Etudes pour le Tunnel du Montgenèvre (SETUMONT) - Modification des statuts - Versement de la cotisation année 2010.

(10-19929-GDB12202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut Mode Méditerranée au titre de l'exercice 2010.

(10-19940-GDB12202)

139

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

140

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Cotisation de la Ville de MARSEILLE à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) - Exercice 2010.

(10-19926-GDB12202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

141

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Adhésion de la Ville au Club des utilisateurs CORIOLIS.

(10-20205-GDB62002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

#### 142 - 10/0773/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION EVALUATION POLITIQUE PUBLIQUE/GESTION EXTERNALISEE • Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM) - Attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle pour 2010.

(10-20269-GDB12202)

Le rapport 10/0773/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

143

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Déficit dans la régie du Service de la Santé Publique et des Handicapés.

(10-20209-GDB62002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \*

# 144 - 10/0774/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Procédure des admissions en non-valeur.

(10-20164-GDB62002)

Le rapport 10/0774/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. VANELLE Patrice

145

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de MARSEILLE au fonctionnement de l'Ecole Centrale MARSEILLE au titre du projet "ECHANGES PHOCEENS".

(10-20155-GDB40202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

146

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE à une manifestation scientifique intitulée "Le Village des Sciences" organisée par l'association "Les Petits Débrouillards".

(10-20184-GDB40202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

147

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • Enseignement Supérieur et Recherche - Participation de la Ville de MARSEILLE au fonctionnement de l'Antenne Méditerranéenne de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage - Approbation d'une convention.

(10-20185-GDB40202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

148 - 10/0775/FEAM

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE • ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Participation de la Ville de MARSEILLE à la manifestation "Forum Emplois Stages".

(10-20192-GDB40202)

<u>Le rapport 10/0775/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme VASSAL Martine

149 - 10/0776/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Création d'un marché alimentaire Allées de Meilhan - 1<sup>er</sup> arrondissement.

(10-19951-GDB30502)

Madame PIGAMO.- Monsieur le Maire, chers collègues, vous le savez, l'Aïd el Kebir est prévue aux environs du 20 novembre ; même si la date reste encore plus ou moins incertaine, cela aura donc lieu dans peu de temps. Durant cette fête qui dure deux jours, a lieu le sacrifice des moutons. Depuis 1989, la Ville de MARSEILLE a missionné pour l'organisation de ce sacrifice le Comité des chevillards marseillais. Ce Comité est une association regroupant des personnes soucieuses de structurer et d'organiser dans les meilleures conditions possible l'abattage des moutons pour tous les Musulmans marseillais. Chaque année, une entente est établie avec la Ville pour que cette fête soit organisée aux Abattoirs de Saint-Louis, dans le 15<sup>e</sup>.

A la fermeture des abattoirs, il y a quelques années, l'organisation de l'abattage s'est déroulée sur la place de Saint-Louis, toujours près des anciens abattoirs, et toujours en accord avec la Ville. D'année en année, le Comité des chevillards investit pour assurer dans les meilleures conditions sanitaires cette fête célébrée par grand nombre de Musulmans. Cette association qui regroupe plusieurs Musulmans investit dans la vie économique de la ville. En effet, vous savez, Monsieur le Maire, que cette association compte parmi ses membres de nombreuses personnalités de notre ville et qu'elles défendent, si besoin en était de le préciser, un islam républicain. Ils ne cessent de lutter contre les clichés faciles qui sont souvent véhiculés, notamment lors de la fête de l'Aïd, où l'on déplore des sites d'abattage sauvages dans d'affreuses conditions.

Le site de Saint-Louis est le seul pour l'ensemble des quartiers Nord de MARSEILLE. Il est également, et de loin, le plus important pour toute la ville. Un site à l'extérieur, même limitrophe, est très difficilement envisageable, car les espaces potentiels sont déjà occupés. Puis, pour des raisons pratiques, il est nettement plus approprié d'avoir un espace dans notre ville.

Depuis deux ans, Mme VASSAL est en lien avec le Comité des chevillards. Pour l'année 2009, l'autorisation de la Ville de mettre à disposition le site de Saint-Louis a été donnée dans la précipitation, mais là n'est pas le problème puisqu'il avait été convenu entre Mme VASSAL et le Comité que, pour cette année, la Ville s'engageait à travailler avec l'association bien en amont. Or, depuis janvier 2010, Mme VASSAL n'a plus souhaité répondre au Comité des chevillards. A l'heure actuelle, aucune autorisation n'a été donnée et pour l'instant, des milliers de Musulmans ne savent pas où ils pourront aller pour pratiquer leur religion dans des conditions décentes. Nous courons ainsi le risque d'avoir ensuite des sites d'abattage sauvages dans les cours, les jardins des maisons, voire, pire, dans des appartements!

Pourtant, Mme VASSAL a été, avec Mme GHALI, une des premières élues à s'insurger face à l'attitude d'Harry ROSELMACK, dont il n'est pas besoin, ici, de rappeler le montage caricatural de son émission. Nous devons ainsi empêcher que des citoyens marseillais soient montrés du doigt, tout simplement parce qu'ils n'auraient pas la possibilité, dans la deuxième ville de France, de fêter correctement un moment important de leur vie. Ainsi, je vous demande, Monsieur le Maire, de vous occuper de ce problème et de demander à vos élus de considérer ce dossier avec le plus grand sérieux et rapidement, car le temps presse. Par ailleurs, il serait bien que la Ville et l'association puissent enfin s'organiser bien en amont et qu'elles identifient un site qui deviendrait pérenne. Je vous remercie.

<u>Madame VASSAL</u>.- Monsieur le Maire, je vais répondre avec grand plaisir à Mme PIGAMO. Mme PIGAMO, vous semblez oublier un partenaire principal, qui est la Préfecture et qui est en charge de l'organisation de l'Aïd.

Monsieur le Maire, pendant des années, nous avons mis à disposition les Abattoirs parce que c'était un espace qui pouvait accueillir ce type de manifestation. Ces Abattoirs ont été fermés, pour différentes raisons, on n'y reviendra pas dessus. Mais sur le principe, nous avons essayé pendant deux ans de travailler en collaboration avec la Préfecture, je le rappelle, parce que ce sont eux les organisateurs principaux qui sont en charge de cela, et les chevillards, pour essayer de compenser un petit peu et d'aider et de tendre la main, comme nous avons l'habitude de le faire. Mais malheureusement, au fil des années, nous nous apercevons que nous n'avons pas, nous, la compétence pour pouvoir contrôler au niveau de l'hygiène ce qu'il se passe.

Et donc, là, Mme PIGAMO, je vous invite à vous retourner vers le Préfet pour lui demander quels sont les sites, car c'est lui qui en est responsable, qu'ils vont mettre à disposition pour pouvoir faire cette organisation de l'Aïd dans les meilleures conditions. Car, juste un petit détail, oui, vous avez raison, nous avons été stigmatisés, nous étions avec Mme GHALI devant M. ROSELMACK l'année dernière, mais sans aller jusque-là, il est vrai que nous avons constaté, nous, les Services de la Ville, que malheureusement les chevillards ont des procédés aussi un peu particuliers. Et devant moi, des têtes de moutons sont sorties, devant moi des moutons sont sortis. Et là-dessus, effectivement, nous ne pouvons pas cautionner ce type de manifestations si elles ne se font pas dans les règles d'hygiène et surtout, en concordance avec la Préfecture.

La Préfecture, pour votre information, parce que bien entendu nous nous sommes renseignés, parce que nous avons à cœur que cette manifestation se passe bien, nous nous sommes donc renseignés auprès de la Préfecture. La Préfecture a fait plusieurs manifestations, mais comme à leur habitude, les chevillards n'ont pas répondu à l'invitation du Préfet. Donc, làdessus, Mme PIGAMO, il est quand même difficile de pouvoir se substituer aux Services de l'Etat qui sont en charge de cette manifestation. Donc, je vous invite à contacter M. SAPPIN, pour savoir quelles sont les dispositions qu'il a prises pour faire cette fête de l'Aïd.

Monsieur MENNUCCI .- Monsieur le Maire, je voudrais savoir si l'on a un Conseil Municipal de MARSEILLE, si c'est pour nous entendre dire : "ce n'est pas moi, c'est le Préfet" ! Je ne remets pas en cause le fait que c'est une coproduction entre la Ville et le Préfet. Je vais vous dire une chose, à vous, Monsieur le Maire. Vous êtes attaché à la liberté de culte, vous êtes attaché à la liberté de tous les Marseillais de pouvoir pratiquer leur religion dans des conditions de dignité. Je vous demande, à vous et non pas à Mme VASSAL, de prendre ce dossier en main. Cela fait maintenant sept mois que les chevillards demandent des rendez-vous qu'ils n'arrivent pas à avoir. Alors, j'attire votre attention sur cette affaire. Il ne s'agit pas de demander à M. SAPPIN de régler des problèmes qui sont des problèmes marseillais et des problèmes de culte que l'on connaît et qui sont ceux-là. Mais je pense qu'il vous appartient, à vous, le premier Magistrat de la Ville, de prendre les choses en main et de régler ce problème, parce que nous allons au-devant d'une situation très difficile si l'on continue à écouter ce que dit Mme VASSAL en disant : "ce n'est pas moi, c'est l'autre" !

Monsieur le Maire.- Monsieur le Président MENNUCCI, il y a quinze ans que l'Aïd se déroule à MARSEILLE, et j'ai dû y participer douze ou treize fois. Il n'y a que les jours où j'ai peut-être été souffrant ou que je présidais la séance du Sénat où je ne m'y suis pas rendu. Je m'y suis rendu régulièrement.

C'est nous qui organisons toujours la célébration de l'Aïd, c'est-à-dire l'abattage des moutons dans les rites nécessaires. Mais Mme VASSAL a raison de dire que c'est de la responsabilité de l'Etat. Et vous-même, sans arrêt, vous faites reproche à l'Etat de ne pas nous donner assez de crédits pour ceci et pour cela. Vous le faites!

Monsieur MENNUCCI. - Mais l'Etat, c'est vous !

1

Monsieur le Maire. - Non ! Ce n'est pas moi, l'Etat ! J'aimerais bien, mais ce n'est pas moi ! Il est clair quand même que nous ne mâchons pas nos mots quand le Préfet relaie nos dossiers, que ce soit d'ailleurs ceux de la Ville ou ceux des autres Institutions, auprès des Ministres et de l'Etat. Nous en sommes satisfaits, nous sommes contents. Là, il n'en demeure pas moins que vous ne pouvez pas renvoyer la responsabilité du Préfet sur la Ville. C'est l'Etat...

Monsieur MENNUCCI .- Mais vous pouvez intervenir

Monsieur le Maire.- Non, et cela préfigure ce que nous allons dire dans un moment sur la sécurité des personnes et des biens. L'organisation de l'Aïd relève de l'Etat. Et si l'Etat est défaillant, ce n'est sûrement pas moi qui serai gêné pour le dire. Je dis ce que je veux, quand je veux et lorsque je pense que l'on n'accorde pas notre droit à la Ville de MARSEILLE.

Mme PIGAMO a eu raison de rappeler l'expérience absolument ahurissante que le grand journaliste Harry ROSELMACK voulait faire, avec la complicité d'ailleurs de quelques personnalités locales. C'est-à-dire, mes chers collègues, pour ceux qui ont perdu le fil de cette affaire, prendre un mouton, puisque le jour de l'Aïd il y a les moutons rassemblés devant les anciens Abattoirs de Saint-Louis, vous avez là le mouton de la Crau, celui de Sisteron, celui de Mérinos, celui qui pisse et celui qui ne pisse pas ! Vous avez là l'ensemble des moutons qui sont rassemblés, et ceux qui veulent observer la foi musulmane par rapport au Coran viennent choisir leur mouton, l'amènent à l'intérieur et là, des gens habilités tranchent la gorge du mouton, enlèvent la laine, etc. Tout ceci se fait d'une manière normale et régulière. Mais, l'année dernière, ce grand reporter de télévision que l'on voit souvent, voulait à tout prix prendre un mouton, le mettre dans le coffre d'une voiture et l'emmener pour qu'il soit exécuté ailleurs, si possible dans un HLM et volontiers dans une baignoire de HLM! Et cela aurait fait sensation dans un reportage à la télévision ! Et ce sont les élus qui étaient présents, notamment Mme VASSAL et Mme Samia GHALI, et d'autres encore, qui se sont interpelés et qui lui ont dit : "Ceci, vous ne pouvez pas le faire !"

Et ce qu'un jour, le Préfet m'a dit : "Vous serez content cette année, j'ai obtenu des chevillards et des autres que l'on fasse l'Aïd sur deux jours". Or, je m'étais un peu renseigné avant et je lui ai dit : "Monsieur le Préfet, on s'est moqué de vous". Pour le Musulman qui est respectueux du Coran, il faut égorger le mouton avant la 4<sup>e</sup> prière du jour. Et la 4<sup>e</sup> prière du jour est vers 16 h, donc elle n'est pas le lendemain. Et par conséquent, le lendemain, il n'y aurait eu personne qui serait venu faire égorger le mouton. Vous voyez, M. MENNUCCI, qu'à force de forger, on devient forgeron! Mais, tout ceci, vous le saurez un jour, puisque je vous l'aurai appris! Et vous en profiterez vous-même!

Mais il est clair qu'aujourd'hui, premièrement, nous ne sommes pas responsables de cela. Et deuxièmement, je dis à Mme VASSAL que je tiens à ce que l'on célèbre l'Aïd et les chevillards. Il faut peut-être un peu les bousculer et notamment qu'ils payent un peu aussi les chevillards, que ce ne soit pas toujours que la Ville de MARSEILLE qui intégralement assume une responsabilité qui en réalité ne lui appartient pas. Mais nous le faisons pour les conditions que l'on évoquait tout à l'heure, à la fois de cohésion sociale, d'équilibre de nos communautés, de respect de nos communautés et de respect de la "liturgie", mais entre guillemets car ce n'est pas le terme exact, de chaque religion.

Mme VASSAL, je souhaite que l'on fasse l'Aïd dans de bonnes conditions, mais que tout le monde sache que c'est un cadeau de la Ville de MARSEILLE à l'égard d'une communauté. Et comme aurait dit Melle RAPUZZI en son temps, on dit : "guili-guili" à Monsieur le Préfet ! C'est un clin d'œil pour Melle RAPUZZI, qui se porte bien et j'en suis ravi !

Monsieur MENNUCCI.- Et le Préfet ?

Monsieur le Maire.- Le Préfet, quand il dit que nos finances, à la Ville ou à la Communauté Urbaine, sont justes, qu'il fasse les efforts nécessaires pour que des Ministres, pour les transports ou pour la culture, nous donnent un peu plus d'argent ! Voilà ! Et quand M. VAUZELLE donnera, je donnerai !

<u>Le rapport 10/0776/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

150

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarification des droits de voirie et de stationnement sur le domaine communal pour l'année 2010 - Cabanons de l'espace Borély.

(10-19952-GDB30502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

#### 151 - 10/0777/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Tarifs de référence de droit commun - Taxe locale sur la publicité extérieure - Année 2010.

(10-19953-GDB30502)

<u>Le rapport 10/0777/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

# 152 - 10/0778/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Division Interventions Logistiques - Prestations de propreté et Entretien de Compétence Communale.

(10-19990-GDB30502)

<u>Le rapport 10/0778/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

#### 153 - 10/0779/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L'ESPACE PUBLIC - Exonération des redevances d'occupation du Domaine Public pour les manifestations - "La Fête des Associations" le 12 septembre 2010 et "la Fête du Vent - Le Festival des Festivals" du 15 au 19 septembre 2010

(10-19993-GDB30502)

Le rapport 10/0779/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 154 - 10/0780/FEAM

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE L' ESPACE PUBLIC - Division Foires et Kermesses - Attribution d'une subvention à l'association Foire aux Santons et aux Crèches de MARSEILLE.

(10-19989-GDB30502)

<u>Le rapport 10/0780/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

# 158 - 10/0784/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Marché de travaux - Voirie, réseaux divers et génie civil sur le territoire de la commune de MARSEILLE y compris les îles - Approbation de l'opération.

(10-19939-GDB41502)

Le rapport 10/0784/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. GAUDIN Jean-Claude

#### 155 - 10/0781/DEVD

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL • Accueil du 6<sup>e</sup> Forum Mondial de l'Eau - Approbation d'une convention d'occupation temporaire et de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement d'Intérêt public (GIP) dénommé " Comité International du Forum Mondial de l'Eau ".

(10-20222-GDB10102)

Le rapport 10/0781/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

\* \* \*

# 156 - 10/0782/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION, DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN - SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Plan climat - Installation d'équipements photovoltaïques sur la toiture du Palais des Sports - Approbation de la convention d'occupation temporaire au bénéfice de la Société DHAMMA ENERGY.

(10-20267-GDB42002)

Le rapport 10/0782/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

# 157 - 10/0783/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Désignation du représentant de la Ville de MARSEILLE à la Commission Locale d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base.

(10-20247-GDB42002)

Le rapport 10/0783/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR**: Mme BIAGGI Solange

#### 159 - 10/0785/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Projet Centre-Ville - Périmètre de Restauration immobilière "Thubaneau" - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Approbation de l'avenant n°14 à la concession d'aménagement 93/177 entre la Ville et MARSEILLE Aménagement.

(10-20086-GDB42002)

(M. PELLICANI souhaite prendre la parole)

Monsieur le Maire.- Vous avez fini votre temps de parole, M. PELLICANI, je suis désolé! En plus, je vous en ai déjà donné tout à l'heure. On a fait une Conférence des Présidents, on ne peut pas aller plus loin, sinon on n'abordera les questions de sécurité que trop tard. Je suis désolé!

<u>Le rapport 10/0785/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.</u>

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme BOYER Valérie

# 160 - 10/0786/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • POLITIQUE DE LA VILLE - Attribution d'une Dotation de Développement Urbain à la Ville de MARSEILLE - Liste des projets d'investissement et de fonctionnement retenus - Conventions financières à passer avec l'État et le GIP pour la gestion de la Politique de la Ville.

(10-20080-GDB42002)

Madame BOYER.- Monsieur le Maire, quelques minutes pour rappeler que pour la seconde année consécutive, le GIP Politique de la Ville apporte d'importants financements supplémentaires sur les quatre grands territoires du CUCS de MARSEILLE. Ces crédits sont consécutifs à l'attribution d'une dotation urbaine de développement, la DDU, par l'Etat.

Je voudrais dire que, cette année, 800 000 euros ont été octroyés à MARSEILLE pour intervenir dans les quartiers prioritaires, en plus des 10 millions annuels contractualisés entre la Ville, l'Etat et le Conseil Régional, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Donc, la Ville de MARSEILLE a souhaité consacrer 452 millions d'euros, sur les 800 000, au soutien associatif, qui sont répartis entre quatre grands territoires. Je voudrais juste vous citer quelques chiffres : Nord Littoral, 16,2 %; Nord-Est, 26 %; Grand Centre-Ville, 37 %; Littoral Sud, 16 %. Cette année, 22 000 euros seront plus particulièrement consacrés au financement du programme de réussite éducative présenté au CUCS.

Je voudrais dire aussi qu'un euro investi déclenche trois euros de financement de la Politique de la Ville et qu'aujourd'hui, nous avons décidé d'apporter notre soutien à quelques projets qui sont situés dans le secteur de la Vallée de l'Huveaune et qui vont permettre de réaliser ou de remettre à niveau des équipements nécessaires à la population. Donc, il s'agit de l'aménagement d'un équipement de proximité à Air Bel, qui en a bien besoin, de la création de vestiaires pour l'équipement sportif de proximité des Escourtines, de la réfection des cours d'écoles maternelle et élémentaire d'Air Bel, du réaménagement de la cuisine et des locaux du personnel de la crèche municipale de Saint-Marcel et de la restauration de la section complète de la crèche. Donc, ces dotations de développement urbain existent depuis ces deux années sur MARSEILLE.

J'insiste sur le fait que la Politique de la Ville a toujours financé des opérations d'investissement menées par les associations. Les subventions, accordées après une instruction technique extrêmement rigoureuse et un avis pris par les partenaires en Comité de pilotage, permettent non seulement aux associations d'agrandir ou de rénover leurs locaux, mais surtout de les mettre en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Et les conditions d'accueil aux populations des secteurs CUCS se sont considérablement améliorées et participent au changement d'image de ces quartiers.

Je ne vais pas revenir, pour ne pas alourdir le Conseil, sur les 18 opérations d'investissement qui sont réparties sur les quatre grands territoires du CUCS. Elles sont financées par nos partenaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, dont le Conseil Général, hors financement Politique de la Ville, et le montant de ces subventions s'élève à 444 millions d'euros. Nous en avons à Saint-Louis, à Littoral Séon, à Frais Vallon la Rose, au centre-ville, à Saint-Lazare, à Saint-Mauront, dans la Vallée de l'Huveaune, et aussi sur certaines opérations comme la Cité des Métiers ou l'Association pour la Réadaptation Sociale. Voilà. !

Monsieur le Maire.- Merci, Mme BOYER ! C'est une excellente politique de la Ville qui est menée. Je fais observer qu'elle est généralement menée dans le secteur Nord de la ville. Vous le faites avec beaucoup de compétence et nous sommes heureux d'abonder toujours tous les crédits nécessaires.

Le rapport 10/0786/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 161 - 10/0787/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Politique de la Ville - Programmation DSU 2010 - 1<sup>ère</sup> série d'opérations d'investissement.

(10-20081-GDB42002)

<u>Le rapport 10/0787/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.</u>

\* \* \*

#### 162 - 10/0788/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de rénovation urbaine (PRU) du site des créneaux - Saint-Louis - 15<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de financement n°07/1062 des Créneaux passée entre la Ville et le GIP du GPV.

(10-20077-GDB42002)

Le rapport 10/0788/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 163 - 10/0789/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Projet ANRU ZUS Centre Nord - Etude préopérationnelle concernant le pôle Velten-Korsec - Approbation de l'autorisation de programme.

(10-20151-GDB42002)

Le rapport 10/0789/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 164 - 10/0790/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DE L'ESPACE URBAIN - Opération de rénovation urbaine ZUS "Soude/Hauts de Mazargues" - 9<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'opération d'aménagement - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Approbation de l'autorisation de programme.

(10-20221-GDB41502)

Le rapport 10/0790/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 165 - 10/0791/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • Grand Projet de Ville - Approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public pour le Grand Projet de Ville MARSEILLE - Septèmes concernant l'élargissement de son territoire d'intervention.

(10-20174-GDB42002)

Le rapport 10/0791/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme CARADEC Laure-Agnès

166 - 10/0665/DEVD

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - Délégation de service public pour la gestion du stationnement payant sur voirie - Approbation de l'avenant n°6 relatif à la prolongation de la convention n°04/1008.

(10-20029-GDB30502)

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, il semble que vous n'envisagez pas le retour en gestion publique. Or le rapport 2007, le seul que nous ayons malgré nos demandes sur l'activité du délégataire, n'est pas satisfaisant. La DSP est inefficace et coûteuse. Inefficace, avec 124 minutes payées par place et par mois et le stationnement sauvage est toujours là. Coûteuse: 64 % des sommes collectées vont à l'opérateur privé. Le rapport souligne en outre les carences d'information de la part du délégataire: détail des frais de gestion, absence d'état des biens et immobilisations. Nous ne sommes donc pas en mesure de contrôler les comptes de la DSP, ce qui est pourtant de notre responsabilité. Pour autant, le bénéfice de l'opérateur privé est de 22 % après impôts. Mettons à profit ces six mois de délai pour étudier un retour en gestion directe par la Ville. Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

<u>Madame CARADEC</u>.- Monsieur le Maire, très rapidement, la Délégation de Service Public fait l'objet d'un rapport annuel qui est vu par tous les élus en Commission. Et là, c'est Mlle BOULAY qui représente le Groupe des Verts. Donc tout est transparent, il n'y a aucun souci.

Et je rappelle les vertus du stationnement payant puisque l'on vient de faire deux extensions importantes, une dans le 6-8 et une dans le 4-5. Et l'on s'aperçoit qu'il y a moins de voitures ventouses, que cela favorise les résidants, que la rotation commerciale est favorisée notamment pour un dynamisme commercial et qu'aujourd'hui les mentalités ont évolué. Et au Rouet, qui était farouchement hostile au stationnement payant, les gens en ont demandé, les résidants, les Présidents de CIQ, et on a beaucoup octroyé, là, en ce moment, cette extension. Donc, làdessus, les vertus sont reconnues, l'efficacité aussi. Merci.

Monsieur le Maire. - On est passé de 5 000 places à 15 000 places et c'est une très bonne chose ! Et il faut surtout continuer.

Et je l'ai dit l'autre jour, mais M. Bruno GILLES a fait la même chose, d'ailleurs M. MENNUCCI a été surpris aussi, quand certains veulent faire des choses dans cette ville, qu'ils aient la délicatesse de prévenir au moins la Mairie de Secteur si l'on ne veut pas prévenir la Mairie Centrale! Mais on ne fait pas des opérations culturelles ...

Monsieur MENNUCCI.- Mais vous avez donné la subvention!

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas une raison, parce que nous avons donné la subvention, ce qui montre notre libéralité! Mais quand on veut occuper le territoire public, quand on veut occuper des bâtiments publics, quand on veut nous demander d'interdire la circulation pour faire un film, etc., la moindre des choses, c'est de demander l'autorisation! Que ce soit demandé à un Maire de Secteur, que ce soit demandé au Maire de la Ville, peu importe! L'essentiel, c'est que les gens comprennent qu'il faut faire la démarche!

Ce n'est pas la loi ; vous l'avez dit tout à l'heure, l'Etat, c'est moi ! Là, c'est le respect de la loi !

Le rapport 10/0665/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts et M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

167

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Travaux de créations, de grosses réparations et d'entretien des espaces verts dans les 13°, 14°, 15° et 16° arrondissements.

(10-20015-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

168

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Travaux d'entretien des jardinières.

(10-20011-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

169

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du Massif de l'Etoile - Approbation de la contribution financière de la Ville de MARSEILLE pour les années 2010/2011.

(10-20125-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

170 - 10/0792/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Groupement d'intérêt public des calanques de MARSEILLE à Cassis - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention constitutive du GIP prolongeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2011, et complétant ses objectifs et missions.

(10-20102-GDB41502)

Monsieur BARLES.- Monsieur le Maire, nous ne pouvons que nous féliciter et approuver l'avenant rajoutant comme missions au GIP des Calanques la création de l'Etablissement Public du Parc National des Calanques, ainsi que son organisation opérationnelle. Nous nous réjouissons par ailleurs de l'annonce faite, il y a quelques jours, par le Ministre de l'Environnement, M. Jean-Louis BORLOO, concernant la création officielle du Parc National avant la fin de l'année. Notre ville pourra ainsi s'enorgueillir de disposer du 3º Parc périurbain du monde et du 1er Parc National sur le sol métropolitain depuis 30 ans.

Il ne reste plus qu'à valider la charte. Les Ecologistes ont toujours eu une position de principe qui est de dire que ce Parc devra éviter deux écueils : le parc d'attractions et le sanctuaire naturaliste. Ce Parc est une chance historique de valoriser la richesse de la biodiversité et de réguler les usages entre plaisanciers, chasseurs, excursionnistes, cabanonniers. Préserver la culture locale en respectant l'environnement est la clé du succès pour préserver ce massif d'exception pour les générations futures. Merci

Monsieur le Maire.- C'est ce que nous essayons de faire, M. BARLES, non sans difficulté !

Le rapport 10/0792/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 171 - 10/0793/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Développement Durable - Aménagement du pôle environnemental du parc Borély - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de MARSEILLE et la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole.

(10-20019-GDB41502)

Le rapport 10/0793/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# 172 - 10/0794/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Aménagement du jardin des Roches - 10<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20021-GDB41502)

Le rapport 10/0794/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

173

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORALE ET DE LA MER - Attribution de subvention à l'association "Voiture and Co".

(10-20281-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. REAULT Didier

174

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Location de bâtiments ou modules préfabriqués et de tentes.

(10-19941-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

# 175 - 10/0795/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Autorisation d'occupation temporaire délivrée par le Grand Port Maritime de MARSEILLE - Approbation de la convention avec l'association des pêcheurs du bord marseillais.

(10-20044-GDB51502)

<u>Le rapport 10/0795/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

# 176 - 10/0796/DEVD

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES - Mise à disposition à titre gratuit des locaux des postes de secours et leurs annexes - Approbation d'une convention type de mise à disposition.

(10-20150-GDB51502)

Le rapport 10/0796/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

177

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Service des Activités Nautiques et des Plages - Politique de la mer et du littoral - Approbation du Plan Plages et Littoral 2010/2020 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme correspondante.

(10-20094-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

178

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de gestion de la Rade de MARSEILLE - Approbation de la Politique de la Mer et du Littoral à mettre en œuvre sur les années 2010/2020 et du principe de l'affectation des moyens et budgets nécessaires à sa mise en œuvre - Approbation de l'engagement de la Ville de MARSEILLE dans une démarche de Contrat de Baie.

(10-20274-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

179

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS DU LITTORAL ET DE LA MER - Opération "RECIFS PRADO" - Programme de recherches scientifiques sur les récifs artificiels de la baie du Prado - Autorisation d'installation de matériel scientifique par le Centre d'Océanologie de MARSEILLE (Université de la Méditerranée) - Approbation d'une convention d'occupation précaire.

(10-20284-GDB41502)

Rapport retiré.

180 - 10/0797/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Projet de Parc National des Calanques - Plan de gestion de la rade de MARSEILLE - Approbation de la participation financière de la Ville de MARSEILLE au Projet FHUVEL sur la caractérisation de la fréquentation littorale et de la vulnérabilité écologique du littoral - Attribution d'une subvention à l'Université Paul Cézanne Aix MARSEILLE III (UPCAM).

(10-20177-GDB41502)

Le rapport 10/0797/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

181

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Plan de Gestion de la Rade de MARSEILLE - Attribution d'une subvention à l'Association Frioul, un Nouveau Regard (AFNR) pour ses activités liées à la mer et aux îles du Frioul.

(10-20092-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

182

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Opération "Récifs Prado" - Attribution d'une subvention pour l'exercice 2010 au Centre d'Océanologie de MARSEILLE.

(10-20096-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

183

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES - Attribution de subventions aux associations - Approbation de l'avenant n°1 à la convention 100396 passée avec la Société Nautique de MARSEILLE et de l'avenant n°1 à la convention 100642 passée avec l'Office de la Mer du Bassin de Vie de MARSEILLE - 4e répartition - Budget Primitif 2010.

(10-20129-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

184

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Expédition Tara Arctic - Attribution d'une subvention pour l'exercice 2010.

(10-20158-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

185

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS DU LITTORAL ET DE LA MER - Approbation du versement de la cotisation à la Société Franco-Japonaise d'Océanographie pour l'année 2010.

(10-20241-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

186

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS DU LITTORAL ET DE LA MER - Intégration et adhésion au réseau des aires marines protégées "MedPAN" (Méditerranée Network of Protected Aerial) - Versement de la cotisation au titre de l'année 2010.

(10-20243-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

187

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES - Plan de gestion de la Rade de MARSEILLE - Approbation de l'adhésion pour l'année 2010 de la Ville de MARSEILLE au "Club Provence Nautisme".

(10-20136-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

#### 188 - 10/0798/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Travaux de reprofilage bathymétrique du bassin du Roucas Blanc - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

\* \* \*

(10-20095-GDB41502)

Le rapport 10/0798/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme SERVANT Danielle

189 - 10/0799/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT - Projet Centre-Ville - Périmètre de Restauration Immobilière "Centre-Ville" - 1<sup>er</sup> arrondissement - Demande d'une 2<sup>e</sup> prorogation de la Déclaration d'Utilité Publique du troisième programme de travaux (3<sup>e</sup> DUP) "Noailles-Chapitre".

(10-20078-GDB42002)

Le rapport 10/0799/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant.

\* \* \*

#### 190 - 10/0800/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE — 8° arrondissement - Périer - Rue Auguste Marin - Retrait de la voirie communautaire d'une partie de la voie - Approbation de l'avenant n°3 au procès-verbal de transfert du domaine public routier n°02-1052.

(10-20162-GDB42002)

Le rapport 10/0800/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 191 - 10/0801/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 11e arrondissement - Quartier Saint-Menet - Cession au profit du Conseil Général des Bouches du Rhône d'un terrain nécessaire à la régularisation foncière suite aux travaux d'aménagement en 2 X 2 voies de la Route Départementale 2 (RD2) situé avenue de Saint-Menet

(10-20097-GDB42002)

Le rapport 10/0801/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 192 - 10/0802/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 3º arrondissement - Saint-Lazare - 6, 12,14 et 16 rue du Racati - Cession d'un ensemble immobilier à Habitat MARSEILLE Provence.

(10-20183-GDB42002)

Le rapport 10/0802/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

193

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE – 8 arrondissement – Saint-Giniez - 470 avenue du Prado - Cession d'un terrain non bâti à la Société Foncière Immobilière et de Location - Groupe E.D.F.

(10-20188-GDB42002)

Rapport retiré.

\* \*

#### 194 - 10/0803/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13e arrondissement - Château Gombert - ZAC du Pôle Technologique de MARSEILLE Château Gombert - Angle rue Nicolas Copernic et rue Jean-François Champollion - Cession d'une parcelle de terrain à titre gratuit à la Société MARSEILLE Aménagement.

(10-20258-GDB42002)

Monsieur HOVSEPIAN.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet l'approbation du protocole foncier par lequel la Ville cède à titre gratuit à la Société MARSEILLE Aménagement un terrain qui est situé dans le 13º arrondissement, dans la ZAC du Pôle technologique de Château-Gombert, et à peu près d'une superficie de 10 000 m². Ce terrain, initialement voué aux besoins des habitants de ces nouveaux quartiers, est cédé gratuitement à MARSEILLE Aménagement qui, dans le cadre d'une opération immobilière privée, le cède pour 3 080 000 euros. La participation de la Ville, normalement justifiée au titre des ZAC pour les réalisations des équipements, est ici utilisée à d'autres fins. Ce foncier était destiné à la construction d'une école et d'un parking, destination aujourd'hui abandonnée pour réaliser 123 logements.

Ce programme proposé par EIFFAGE Immobilier est hors proportions, trop dense, ne prévoit aucune mixité sociale et présente une architecture médiocre. Les habitants de cette zone attendaient des équipements publics, c'est ce qu'ont fait miroiter les promoteurs des résidences qui sont limitrophes à ce terrain, et les habitants ont donc été victimes, et là je cite une phrase qui est dans une lettre qu'ils vous ont adressée, le 13 septembre dernier, Monsieur le Maire, où ils disent que "c'est une vaste escroquerie et une énorme publicité mensongère". C'est le Collectif Poumon Vert qui écrit cela dans la lettre qui vous a été adressée, le 13 septembre dernier, demandant le rejet du permis de construire.

La Mairie de Secteur a porté un avis défavorable au permis de construire qui vient de lui être soumis, il y a trois ou quatre jours, aux motifs que je viens d'évoquer. Monsieur le Maire, le Collectif Poumon Vert et la Mairie de Secteur espèrent que le bon sens prévaudra.

Monsieur le Maire.- M. HOVSEPIAN, on ne peut pas mélanger le fait que l'on mette un terrain à disposition de la ZAC et le permis de construire. Quant aux associations qui m'écrivent en me parlant d'escroquerie, je ne répondrai même pas !

Monsieur HOVSEPIAN. - Ce n'est pas pour vous !

 $\underline{\text{Monsieur le Maire.}}\text{-} \text{ Mais oui, c'est pour moi }!$  Puisque l'on dit que c'est la Ville. On fait les choses dans le respect, encore une fois, des règles et des lois !

Monsieur HOVSEPIAN. - C'est pour les promoteurs!

Monsieur le Maire.- Félicitez-moi plutôt quand on fait une école neuve superbe à Château-Gombert, quand on fait plein de choses à Château-Gombert ! Et même, je le dis à Mme BOYER, de ma réserve parlementaire, je mets un peu d'argent aussi sur le Musée de Château-Gombert !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0803/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Faire Gagner MARSEILLE et le Groupe Verts votant contre.

#### 195 - 10/0804/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - 15° arrondissement - Le Verduron - Avenue Jorgi Reboul - Opération de rénovation urbaine "Plan d'Aou / Saint Antoine / La Viste" - Convention pluriannuelle avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine - Cession d'un terrain à titre gratuit à l'Association Foncière Logement.

(10-20262-GDB42002)

Le rapport 10/0804/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 196 - 10/0805/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIER - 15e arrondissement - Les Borels - 99, boulevard de La Savine - Cession à la Logirem des anciens logements de fonction du groupe scolaire de La Savine.

(10-20259-GDB42002)

<u>Le rapport 10/0805/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

#### 197 - 10/0806/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION STRATEGIE IMMOBILIERE ET PATRIMOINE - 2° et 3° arrondissements - Quartier Grands Carmes - Arenc - Villette - Cession par la Ville de MARSEILLE à l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée de biens immobiliers situés dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée.

(10-20254-GDB42002)

<u>Le rapport 10/0806/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

# 198 - 10/0807/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 1er arrondissement - Quartier Belsunce - Clôture foncière de l'ex ZAC de la Bourse - Transfert de propriété des biens et droits acquis par MARSEILLE Aménagement dans le cadre de la concession de la ZAC de la Bourse à la Ville de MARSEILLE.

(10-20206-GDB42002)

Le rapport 10/0807/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 199 - 10/0808/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 3° arrondissement - Saint-Lazare - Acquisition par expropriation de lots de copropriété sis 14 rue des Frères Pérez - Fixation amiable des indemnités d'expropiation et des indemnités accessoires entre la Ville de MARSEILLE et Madame Suzanne Menahem d'une part, et la Ville de MARSEILLE et la SCI Laufa d'autre part.

(10-20255-GDB42002)

Le rapport 10/0808/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. SUSINI Bernard

200

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention à l'association Atelier Méditerranéen de l'Environnement pour le fonctionnement de la Maison de l'Ecologie Urbaine et Pratique.

(10-20127-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

201

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association U MARINU pour l'organisation des évènements "Mer en Fête" et "Med'educ".

(10-20130-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

202

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution de subventions aux associations "La Lyrone", "La nature racontée", et "Culture et Patrimoine en Provence et Méditerranée" pour leur programme d'éducation à l'écocitoyenneté, destiné au jeune public.

(10-20134-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

203 - 10/0809/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Attribution d'une subvention à l'association "Champs Libres" pour son programme de sensibilisation à l'eau à travers le spectacle "Crescendo, et si l'eau devenait rare".

(10-20147-GDB41502)

<u>Le rapport 10/0809/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

204

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Réduction de la pollution des milieux aquatiques par les déchets - Attribution d'une subvention à l'association Mer-Terre pour la coordination des opérations de nettoyage sur le littoral marseillais.

(10-20153-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

205

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS - Attribution d'une subvention à l'association "Institut Méditerranéen du Littoral".

(10-20280-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

206

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • Plan Climat Territorial - Attribution d'une subvention à l'association GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités) pour l'animation de l'Espace Info-Energie MARSEILLE-Provence - Approbation de la convention avec le GERES.

\* \* \*

(10-20234-GDB41502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

# **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. VALLETTE Claude

207

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - ZAC et concession de Saint-Just - 4° et 13° arrondissements - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Participation de la Ville de MARSEILLE à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°14 à la Concession d'Aménagement.

(10-19983-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

208

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT- ZAC du Pôle Technologique de Château Gombert - 13° arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009. Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n° 13 à la convention d'aménagement.

\* \* \*

(10-20131-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

209

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- ZAC de la Jarre - 9° arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°11 à la convention d'aménagement.

(10-20133-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

210

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Concession d'aménagement de la Capelette - 9° et 10° arrondissements - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Approbation de l'avenant n°9 à la convention de concession.

(10-20087-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

211

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - ZAC DU ROUET - 8° arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009- Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n° 10 à la convention d'aménagement.

(10-20135-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

212

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT- ZAC DE LA VALENTINE - 11<sup>e</sup> arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n° 11. (10-20148-GDB42002)

\* \* \*

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT- ZAC des Hauts de Sainte Marthe - 14° arrondissement - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'aménagement.

\* \* \*

(10-20143-GDB42002)

213

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

214

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - 15° arrondissement - Z.A.C. de Saint-Louis - Avancement de l'opération – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°12 à la convention d'aménagement. (10-20140-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* :

215

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - ZAC de Saumaty Séon - 16<sup>e</sup> arrondissement - Convention d'aménagement entre la Ville de MARSEILLE et MARSEILLE Aménagement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2009 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°11 à la concession d'aménagement.

(10-20137-GDB42002)

#### Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010

216 - 10/0810/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - ZAC SAINT-CHARLES - Porte d'Aix - 1er, 2e et 3e arrondissements - Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Modalités de la concertation préalable à l'aménagement du cœur de ZAC.

(10-20079-GDB42002)

Le rapport 10/0810/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme LOTA Marie-Louise

# 217 - 10/0811/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE - Approbation du lancement de la concertation préalable pour la réalisation par la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole du prolongement de la ligne 2 du métro, de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

(10-20093-GDB42002)

(M. MARANDAT souhaite prendre la parole)

 $\underline{\text{Monsieur MENNUCCI}}.\text{- Monsieur le Maire, il n'a plus de temps de parole !}$ 

<u>Monsieur le Maire</u>.- Soyez convenable ! Oh ! Torquemada ! Vous n'êtes pas obligé de tout regarder !

 $\underline{\text{Monsieur MENNUCCI}}. \ \ \text{Mais tout à l'heure, vous l'avez refusé à M. PELLICANI !}$ 

Monsieur le Maire.- C'est vrai, mais le chef de M. PELLICANI s'était exprimé avec une lenteur digne de la réponse à la lettre de quatre pages que je lui avais adressée, ce qui voulait dire que je prenais en considération les remarques de ses propres amis politiques!

Donc, M. MARANDAT, faites vite parce que la remarque était justifiée.

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que M. MENNUCCI vous demande de ne pas me donner la parole que vous êtes obligé d'obtempérer, il ne faut pas non plus exagérer, M. MENNUCCI ne dirige pas le Conseil Municipal!

Et je tiendrai à lui faire remarquer que la démocratie telle qu'elle est faite fait que je représente, seul, 20 à 25 % des Marseillais! C'est déjà un scandale que je sois seul, ce n'est pas la peine non plus d'exagérer et de prendre tous les temps de parole, avec votre grosse voix, et d'interrompre chaque fois tout le monde et de rouspéter parce que l'on me donne la parole, alors que j'ai un temps de parole d'une minute et demie! Il ne faut pas non plus exagérer!

Monsieur le Maire. - Qu'avez-vous à dire justement ?

Monsieur MARANDAT.- Monsieur le Maire, je voulais intervenir sur le rapport 216, c'était sur la Porte d'Aix et la façon dont on fait les choses. Sur le rapport 217, et là je voulais compléter mon intervention précédente, bien sûr, nous ne pouvons être que pour la création de ce pôle d'échanges, qui ne peut être que bénéficiaire aux quartiers adjacents et à MARSEILLE en général. Ceci, c'est la théorie.

Malheureusement, nous sommes habitués depuis quelques années à ce que la concrétisation de ces projets, qui devraient être bénéfiques et profitables aux habitants, se transforme grâce, comme je voulais le dire tout à l'heure, à la bêtise perverse d'imbéciles pétris d'idéologie autophobe, en véritable enfer. Je prendrai comme exemple, dans le même genre, et pour vous sensibiliser à ce sujet afin que les mêmes erreurs ne se reproduisent pas au Capitaine Gèze, ce qui vient d'être fait au Pôle de la Fourragère, à l'autre extrémité du métro.

Il y a là toute la place que l'on veut, dans ce quartier où jusqu'à présent la circulation était fluide et tranquille. Il y a eu création de parkings, une grande gare pour les bus, des accès faciles. Tout est bien et l'on se dit que, dans ces conditions, cela va être un succès et que les habitants des quartiers alentour vont venir en nombre pour garer leur voiture et pouvoir descendre en ville facilement, ce qui est le vrai rôle d'un parking relais. Mais, là, incroyable ! La route d'accès a été refaite bien sûr étroite et tortueuse, avec sur 50 mètres une seule voie étroite, alors qu'il y avait toute la place ! Et au milieu de cette voie étroite, un arrêt de bus planté en plein milieu, qui fait que quand le bus s'arrête, tout est bloqué! Arrêt de bus, entre nous soit dit, à dix mètres à vol d'oiseau du terminus des autobus de la Fourragère! Et pareil de l'autre côté! La circulation est devenue un enfer et l'on ne peut plus accéder à cet endroit qui est à fuir, à moins d'être obligé d'y passer. Et l'on voudrait que les gens viennent pour prendre les transports en commun! Mais comment peut-on être aussi "couillon", entre nous! Il n'y a d'ailleurs qu'à voir les chiffres de fréquentation, ils ne sont pas aussi bons que ce que l'on pensait, ce qui est un peu normal.

Donc, nous sommes d'accord avec ce rapport sur Capitaine Gèze, mais essayez de ne pas nommer le même concepteur des abords ! Merci.

<u>Madame LOTA</u>.- Monsieur le Maire, je voudrais présenter ce rapport 217 et en même temps peut-être essayer de convaincre M. MARANDAT, mais je ne sais pas si j'y arriverai parce qu'il est fermement déterminé.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, justement c'est MPM qui fait les réalisations. Donc la Ville de MARSEILLE se félicite que MPM trouve les ressources nécessaires pour finaliser ce que vous, Monsieur le Maire, avec votre majorité, avez initié et souhaité voir se poursuivre, à savoir le développement des transports collectifs en site propre dans notre ville.

Aujourd'hui, il s'agit donc, dans les quartiers situés au Nord de MARSEILLE, de prolonger la ligne 2 du métro de Bougainville au Capitaine Gèze et, demain, c'est là toute son importance, conformément à vos orientations et aux choix de votre majorité, Monsieur le Maire, il s'agira de poursuivre la ligne du tramway Belsunce Castellane, se prolongeant vers les quartiers Est et Sud. C'est indispensable.

Le rapport que nous votons aujourd'hui est donc une nouvelle étape de la marche en avant de MARSEILLE sur les rails du transport collectif et, plus largement, du développement durable. D'ailleurs, ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche EcoCité d'Euroméditerranée 2, programme particulièrement ambitieux, et cette labellisation donnera droit à une subvention sur le Grand Emprunt, ce qui est une excellente chose! Offrir aux Marseillais une vraie alternative à la voiture, à condition justement qu'elle passe bien du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, leur permettant ainsi de se déplacer partout dans la ville, en toute liberté—un petit clin d'œil— à condition bien sûr d'avoir en poche son titre de transport.

Je vous remercie.

Le rapport 10/0811/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. VALLETTE Claude

#### 218 - 10/0812/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE-Modification n°22 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MARSEILLE - Avis du Conseil Municipal concernant l'évolution du secteur du stade Vélodrome et de ses abords - 8° et 9° arrondissements.

(10-20303-GDB42002)

<u>Monsieur VALLETTE</u>.- Monsieur le Maire, je voudrais intervenir sur les rapports 218 et 219, qui sont liés ensemble.

On a beaucoup parlé de finances, de dépenses, de lourdeur des investissements. Je voudrais pour ma part insister sur la dimension urbaine et la qualité exceptionnelle de ce projet du Stade Vélodrome. Un Stade, oui ! Un équipement exceptionnel, certainement ! Un vecteur de communication en même temps qu'un outil remarquable dans la capitale française du Football, à n'en pas douter ! Mais au-delà, le nouveau Vélodrome représente beaucoup plus !

Lors de votre premier mandat, Monsieur le Maire, à l'occasion de la Coupe du Monde de Football, en 1998, vous avez fait le choix de rénover le Stade Vélodrome sur place. Je crois que ce fut un bon choix pour le Sud de la Ville.

Après la réalisation du Parc du 26e Centenaire, après le remodelage et la réhabilitation du Rouet, après le Palais Omnisports MARSEILLE Grand Est, le Stade Vélodrome représente la base, le pilier central de la reconquête urbaine du centre-ville Sud, zone à fort potentiel de reconstruction de la ville sur la ville. Ce vaste secteur urbain, adossé à la coulée verte de l'Huveaune, sera exemplaire d'un urbanisme inspiré par les nouvelles dispositions du Grenelle de l'Environnement, dont celles liées à l'énergie pour le Stade lui-même.

Un ambitieux projet urbain prend corps autour du Stade, un véritable quartier de vie se constitue, logements, commerces et bureaux, réels enjeux pour notre développement économique, mais le potentiel en réalité va bien au-delà des chiffres de l'opération elle-même, car l'espace en cause porte sur plus d'une centaine d'hectares, en remontant jusqu'à Saint-Loup.

Je tiens ici, d'entrée, à préciser que nous veillerons particulièrement aux équipements publics, écoles, crèches, Mme CASANOVA est vigilante sur ce sujet, et à l'espace public le long de l'Huveaune. Cela a déjà été évoqué, mais c'est un sujet extrêmement important.

J'ai expliqué en Commission les deux rapports sur le PLU, je vais donc être très bref. Le fait que nous votions le rapport n°22, malgré l'avis du commissaire enquêteur, basé uniquement sur ce qui était hors sujet par rapport à la demande, et je dis en plus, rapport qui est à la limite de l'acceptable pour ceux qui l'ont lu, donc aujourd'hui nous allons, pour garantir la sécurité juridique de l'opération, lancer le rapport n°26.

Et on le sait d'autant plus que contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, notamment par M. DUTOIT, le commissaire s'appuie en fait sur 7 réponses de riverains. Sur un sujet identique à Lyon, il y a eu 900 ou 1 500 réponses. Donc, la population n'est pas inquiète du tout. Après le Rouet, vous avez attaqué, et cela marche parfaitement bien. C'est pour vous un nouvel os à ronger, me semble-t-il, et vraiment vos remarques sont totalement déplacées.

Nous allons donc proposer la modification du PLU sur le projet lui-même, pour éviter toute dérive, les hauteurs bien entendu, le stationnement, on en a aussi parlé tout à l'heure, et les préconisations liées à l'Huveaune, ce qui n'avait pas été possible lors de la procédure du dialogue compétitif qui avait été choisie concernant le contrat de concession qui ne pouvait pas être public à ce moment-là.

Monsieur le Maire, merci d'avoir impulsé ce projet et rassemblé autour de vous les Collectivités Locales pour ce partenariat, la Communauté Urbaine, le Conseil Général pour cofinancer et participer pleinement à ce grand chantier sur MARSEILLE. Vous l'avez dit et rappelé, le grand absent, c'est la Région. La Région a pourtant des compétences en matière économique. C'est un pôle économique régional important qui est en cause. Donc, il me semble que la Région devrait pleinement jouer son rôle pour ce projet d'urbanisme.

Monsieur le Maire, sans revenir sur les éléments du projet, cet équipement métropolitain de grande qualité, avec 67 000 places et de très beaux équipements, sera le deuxième grand Stade français, vous l'avez dit. Ce territoire de la ville, pendant Sud d'Euroméditerranée, retrouve sa dynamique avec un grand geste architectural, je crois qu'il faut le souligner, sous la signature des architectes Aymeric ZUBLENA et Didier ROGEON, comme on a su le faire ou l'Etablissement Public d'Euroméditerranée a sur le faire avec d'autres signatures prestigieuses.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si nous n'étions pas dans cette salle du Conseil Municipal, je vous inviterais tous à reproduire ce qu'ont traduit les architectes dans la forme du Vélodrome, une grande "ola" d'enthousiasme !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- M. VALLETTE, je note en même temps que vous répondiez à quelques interrogations de M. DUTOIT. Il est clair que vous avez indiqué aussi que le commissaire rapporteur avait émis des avis avant même de voir les deux projets et de savoir sur lequel finalement nous nous porterions. Je trouve que c'est un peu excessif, mais peu importe!

Nous allons essayer de tenir compte des remarques qui peuvent être faites. On a dit : pas d'immeubles trop hauts, il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas une concentration trop importante, il faut de la mixité sociale. Il faut absolument tout et je tiens à ce que l'on vérifie et que l'on regarde que tout sera bien fait. C'est votre rôle.

Quand justement on parle du Plan Local d'Urbanisme, depuis l'an 2000 il se fait à la Communauté Urbaine. Qu'est-ce que, sous ma présidence, nous avions fait à la Communauté Urbaine ? Quand une Commune demandait la révision de son POS, ce que l'on appelle maintenant le PLU, on constituait une commission ad hoc, essentiellement composée des élus de la Commune concernée, et seul le Président de la Commission d'Urbanisme que vous étiez à l'époque pouvait aussi assister à ces réunions.

C'étaient donc les élus de la Commune concernée qui faisaient leur POS ou leur PLU, avec l'aide technique bien entendu de la Communauté Urbaine. Je souhaite que cette initiative soit poursuivie et qu'elle soit bien entendu appliquée sur l'ensemble des Communes, ce qui me semble être le cas pour l'instant.

<u>Le rapport 10/0812/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre, le Groupe Verts et M. MARANDAT s'abstenant.</u>

#### 219 - 10/0813/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE - 8° et 9° arrondissements - Secteur du stade Vélodrome et de ses abords - Demande à la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole de prescrire une enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MARSEILLE concernant l'adaptation du règlement du zonage UCs.

(10-20304-GDB42002)

Le rapport 10/0813/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Verts s'abstenant.

\* \* \*

# 220 - 10/0814/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 3° arrondissement - Demande à la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole de prescrire une modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MARSEILLE, en vue de permettre la réalisation du projet complexe dit des "Docks Libres".

(10-20194-GDB42002)

Le rapport 10/0814/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

#### 221 - 10/0815/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - Demande à la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole de prescrire une modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de MARSEILLE, en vue de permettre la restructuration du bâtiment d'accueil de la Basilique Notre-Dame de la Garde - 6° et 7° arrondissements.

(10-20062-GDB42002)

Le rapport 10/0815/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 222 - 10/0816/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE PLANIFICATION URBAINE - 3° arrondissement - Étude de gestion de la pollution des sols sur le terrain dit des 'Docks Libres' - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie.

(10-20171-GDB42002)

Le rapport 10/0816/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme VASSAL Martine

#### 223 - 10/0817/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE ESPACE URBAIN - Opération d'Intérêt National Euroméditerranée - Aménagement de la place de Strasbourg, de la place Roussel et de la section Camille Pelletan - 3<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes.

(10-19949-GDB41502)

Le rapport 10/0817/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 224 - 10/0818/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • DIVISION PREVENTION DES RISQUES NATURELS - Lutte contre les inondations - Recalibrage du ruisseau des Aygalades entre le boulevard de Briançon et la mer - 2<sup>e</sup> arrondissement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20026-GDB41502)

<u>Le rapport 10/0818/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

# 225 - 10/0819/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • DIVISION PREVENTION DES RISQUES NATURELS - Lutte contre les inondations - Création du bassin souterrain de rétention d'eaux unitaires Lajout, dans l'ancien tunnel ferroviaire désaffecté, sous la rue Melchior Guinot, entre l'avenue Roger Salengro et le boulevard de Dunkerque, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de la convention de subvention d'équipement entre la Ville de MARSEILLE et la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20036-GDB41502)

Madame PONCET-RAMADE. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous déplorons le choix de bassin unitaire qui recueille à la fois des eaux usées et des eaux pluviales, en obligeant à construire des collecteurs unitaires surdimensionnés et qui coûtent donc plus cher, tout en se privant de la ressource des eaux pluviales. 56 % de l'eau utilisée en France n'a pas besoin d'être potable et la récupération des eaux pluviales pour le lavage des rues permettrait une économie importante aux Collectivités. L'excuse des raisons techniques ne tient pas.

<u>Madame VASSAL.</u>- Mme PONCET-RAMADE, juste un petit détail, effectivement dans le monde de "Oui-Oui" tout le monde est idéal, mais dans le monde réel c'est différent!

Il faut savoir que lorsque l'on a un réseau différent pour récupérer les eaux pluviales, à ce moment-là il faut l'entretenir. Cela existait auparavant, mais le coût d'entretien est beaucoup plus important et coûte beaucoup plus cher à la Collectivité. Donc dans un système beaucoup plus logique et idéal, bien sûr ce serait l'idéal de le faire de cette façon. Mais juste un petit détail là-dessus, je crois que l'on n'a pas de leçon à recevoir sur la façon dont on traite les bassins de rétention, et j'ai souvent eu l'occasion de le dire et Mme PONCET-RAMADE me donne l'occasion de le rappeler, c'est grâce à ce que vous avez mené depuis 1995 comme politique et grâce aux engagements de M. ASSANTE sur la création de plus de 200 000 m³ de bassins de rétention qui font qu'aujourd'hui la population est beaucoup plus en sécurité que ce qu'elle l'était.

Et ces trois opérations que nous venons de voter assez rapidement sont des engagements financiers considérables pour la Ville de MARSEILLE et qui mettent en sécurité des populations sur le quartier d'Euroméditerranée, sur les quartiers de la Grave et des Médecins, et là-dessus je pense qu'il faut insister sur la politique volontariste de la Ville de MARSEILLE justement pour protéger ces populations. Donc, là-dessus, sur des petites eaux dans les caniveaux, je crois que nous faisons de grandes rivières et nous sommes fiers de les faire et nous continuons dans ce sens. Merci. Monsieur le Maire.

Le rapport 10/0819/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.

#### 226 - 10/0820/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • DIVISION PREVENTION DES RISQUES NATURELS - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour la desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins - 13<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20024-GDB41502)

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, je veux tout d'abord intervenir sur ce rapport pour vous exprimer toute la satisfaction des élus de notre majorité en Mairie du 7<sup>e</sup> Secteur, à l'annonce du programme de travaux de desserte pluviale des quartiers de la Grave et des Médecins à Château-Gombert. Nous avons tous une pensée pour nos administrés qui attendaient dans l'inquiétude depuis plusieurs années la réalisation de ces aménagements. Nous ne pouvons oublier les années 1996, 2000 et 2003, où de très fortes intempéries se sont abattues sur MARSEILLE, causant d'énormes dégâts matériels mais aussi des pertes humaines, et précisément dans ce quartier des Médecins.

Certes, depuis 2003, quelques travaux ont vu le jour, notamment la réalisation du bassin de rétention au boulevard Bara. Si nous concédons, tous, que ce bassin du boulevard Bara a déjà le mérite d'exister, il reste un emplâtre sur une jambe de bois, sans aménagements collinaires adaptés. Fort heureusement, depuis 2003 nous n'avons plus connu de si fortes intempéries dans ce quartier.

Je souhaite souligner, Monsieur le Maire, une nouvelle fois, que les opérations de desserte pluviale citées dans ce rapport sont des plus nécessaires et urgentes, et nous nous félicitons de les voir se réaliser. Mais devant la réalité de la topographie de la ville de MARSEILLE, d'autres travaux importants de rétention et de retenues collinaires doivent impérativement être engagés sur ce secteur, car de leur réalisation dépendra le rendement optimum des travaux qui vont être effectués.

Certes, ce sont des Communes limitrophes, en amont de ces quartiers du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui sont concernées par de nouveaux aménagements. Mais en aucun cas ces Communes ne peuvent suppléer, seules, à ces réalisations, car elles ne sont pas responsables des facteurs aggravants que la ville de MARSEILLE cumule. Il y a d'abord les cours d'eau qui traversent les quartiers, prêts à déborder à chaque orage violent. Vient ensuite la topographie de la ville, comme je le citais précédemment, avec les nombreux bassins versants qui accélèrent le ruissellement. Le feu qui avait détruit aussi le Massif de l'Etoile, mais aussi et surtout, en dehors de tout phénomène naturel, la bétonisation engendrée par l'urbanisation excessive et galopante dans nos quartiers, qui ne fait qu'augmenter, et de manière significative et dangereuse, les catastrophes liées aux inondations. La nature reprend toujours ses droits et s'embarrasse très peu des intérêts politiques ou financiers de qui que ce soit.

Voilà près de dix ans, Monsieur le Maire, que les élus de la majorité du 7<sup>e</sup> Secteur réclament le gel des permis de construire dans ces quartiers, et même plus largement sur l'ensemble du territoire du 7<sup>e</sup> Secteur, pour d'autres raisons, mais qui sont toujours liées au manque d'accompagnement préalable tant en termes d'aménagement que de prévention de risques.

Les élus de votre majorité, Monsieur le Maire, et parfois vous-même, vous nous taxez régulièrement d'être hermétiques ou systématiquement opposés à tout programme immobilier. C'est faux ! Nous souhaitons un accompagnement à toute nouvelle construction. J'entends "accompagnement" la programmation des besoins de réalisations d'ordre public qui vont être générés par l'arrivée d'une nouvelle population: établissements publics, structures éducatives, sportives, déplacement, voirie. Mais avant même toute étude préalable du besoin, il est impératif, Monsieur le Maire, que MARSEILLE se dote d'un plan de prévention des risques d'inondation. Besoin impératif à l'heure où la Ville de MARSEILLE lance la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

Avec ce rapport, nous constatons la volonté politique de la Ville de MARSEILLE de diminuer la vulnérabilité des zones à risque déjà urbanisées, et nous sommes tous conscients des coûts financiers de telles réalisations, coûts qui freineront la mise en sécurité nécessaire sur l'ensemble de la ville. En 2004, vous annonciez en Mairie que pour faire une mise hors d'eau de MARSEILLE, il fallait 1 milliard d'euros, budget colossal pour la Ville de MARSEILLE. Si nous ne pouvons plus revenir sur le passé, il nous faut prévoir de ne pas davantage urbaniser les zones exposées et ne pas succomber au chant des sirènes.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, en votre qualité de premier Magistrat de notre Ville, et vous qui avez la maîtrise de l'urbanisation, un moratoire afin de pouvoir analyser l'ensemble des situations sur l'ensemble du territoire de la Commune et demander l'implication de l'Etat, comme l'a fait en son temps Christophe MASSE alors député, accompagné de M. Garo HOVSEPIAN, en interpellant Monsieur le Préfet sur la réalisation d'un projet d'intérêt public réunissant les différentes Collectivités et Municipalités concernées, afin de créer toutes les conditions autour d'un projet technique concerté et d'un financement adapté permettant une mise en sécurité du territoire face à ces catastrophes naturelles.

Maire.

Je vous remercie pour votre attention, Monsieur le

Madame VASSAL.- Je remercie Mme MASSE de reconnaître les travaux considérables que nous engageons dans cet espace. C'est vrai que les choses ont pris du temps, mais il y a des règles, il y a des lois, il faut faire des enquêtes publiques et, là, aujourd'hui, on en arrive au bout. C'est quand même un investissement de plus de 15 millions d'euros qui va avoir lieu dans cet espace et nous le faisons malgré tout, parce que, et Mme MASSE a raison de le souligner, MARSEILLE est en dessous et reçoit toutes les eaux qui sont au-dessus. Donc il y a des tas de projets qui sont en cours, avec La Penne, avec Septèmes. Nous essayons de créer une certaine homogénéité dans la gestion justement de ces bassins versants. Aujourd'hui, nous travaillons avec M. Jean-Pierre BERTRAND, le Maire de Plan-de-Cuques, pour essayer de faire des retenues collinaires au-dessus de la Grave et des Médecins, justement pour éviter de décolliner sur la Grave et les Médecins.

Nous regrettons toujours, comme d'habitude, le manque d'investissements, mais là je suis sûre que Mme MASSE va m'aider à ce niveau-là, au niveau du Conseil Général notamment, sur une participation financière sur ces bassins versants, parce qu'effectivement, comme Mme MASSE le soulignait très justement, c'est l'ensemble du département qui vient jeter ses eaux sur la ville de MARSEILLE et là, il est logique, nécessaire et indispensable de pouvoir avoir une implication du Conseil Général et même du Conseil Régional, pour pouvoir nous aider dans ces investissements qui, comme vous le souligniez, Madame, sont très importants; Aussi, je compte sur vous pour insister auprès de nos collègues et notamment au niveau du bassin de l'Huveaune pour que tout le monde puisse faire une gestion commune au niveau du bassin de l'Huveaune et à influencer le Maire d'Allauch, M. POVINELLI, qui est un de vos amis, pour qu'il rentre à l'intérieur de cette structure, pour que cette gestion soit commune à tous et à toutes.

En ce qui concerne les permis, eh bien, oui ! MARSEILLE devient célèbre, à MARSEILLE on a envie d'y habiter. Nous sommes fiers, nous allons continuer en ce sens, parce que de toute façon l'urbanisation se fera, ne serait-ce qu'aux portes de MARSEILLE, donc c'est exactement la même chose. Ces travaux sont indispensables, doivent être menés, et je suis sûre que je vais pouvoir maintenant avoir le soutien de Mme MASSE au niveau des autres Institutions. Merci.

<u>Madame MASSE</u>.- Monsieur le Maire, je voudrais juste dire à Mme VASSAL que les Communes concernées, pour parler de Plan-de-Cuques ou d'Allauch, étaient déjà autour de la table et je pense qu'elles sont prêtes à y revenir.

Monsieur le Maire.- Mme MASSE, deux choses. Premièrement, sur les bassins de rétention et la collaboration si vous discutez avec Plan-de-Cuques, je vous souhaite beaucoup de moments agréables avec la Commune de Plan-de-Cuques, que nous avons largement aidée en son temps mais visiblement qui l'a oublié! Ceci est un premier point.

Deuxièmement, 24 000 hectares sur la Commune, entourés d'un corset montagneux. 10 000 hectares protégés, mais là où il n'y a pas la protection, nous voulons construire, et je vous répondrai un autre jour sur la construction, sur le logement, sur le développement économique.

Quand nous sommes arrivés ici avec mes amis, on construisait 1 500 logements par an. Aujourd'hui, on construit 5 000 logements par an, dont 1 500 logements sociaux. Je suis très fier de cela et je souhaite que l'on continue, même à un endroit, Mme MASSE, chemin des Cagarassiers, à Château-Gombert ; j'ai entendu cela dans le passé.

<u>Le rapport 10/0820/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme VENTURINO Hélène

227

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution d'une subvention à l'association Lumicom - Trophée des Lumières.

(10-20128-GDB10702)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION ECLAIRAGE - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2011 à l'association "LUMICOM".

(10-20172-GDB41502)

228

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

229 - 10/0821/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE MAITRISE DE L'ENERGIE - DIVISION ECLAIRAGE PUBLIC - Contrats de fourniture d'énergie électrique - Approbation d'un contrat de service avec E.D.F. portant sur une facturation regroupée avec option Excel et son annexe 1.

(10-20190-GDB41502)

Le rapport 10/0821/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. GAUDIN Jean-Claude

230 - 10/0822/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Mairie du 8º Secteur sise 265 rue de Lyon - 15º arrondissement - Extension des locaux du service de l'état civil - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20263-GDB50202)

Le rapport 10/0822/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. ALLEGRINI José

231

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Anciens Combattants, des Victimes de Guerre et Sinistrés - 1ère répartition 2010.

(10-20111-GDB21502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

232

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Construction du poste d'intervention du Bataillon de Marins-Pompiers de la Valbarelle - Rue du Docteur Heckel - 11<sup>e</sup> arrondissement - Modification du Programme - Approbation de l'avant-projet définitif - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20196-GDB50202)

#### Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

233

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Restructuration des locaux de la Protection Civile Urbaine de la Pauline - 344, boulevard Romain Rolland - 9<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

\* \* \*

(10-20286-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

234

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES - Sécurité Civile - Partenariat technique avec l'association pour la Recherche et le Développement des Méthodes et Processus Industriels (ARMINES) dans le cadre d'une thèse doctorale en vue de développer un Système d'Aide à la Décision à Référence Spatiale (SADRS) pour la gestion des situations d'urgence - Approbation d'une convention de subvention.

(10-20270-GDB30502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme BABOUCHIAN Colette

235 - 10/0823/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Politique en faveur de la Famille - Attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et approbation des conventions et des avenants correspondants.

(10-20037-GDB20001)

Le rapport 10/0823/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-LITTORAL - Mise en conformité de la cuisine et réaménagement de la crèche de la Butte des Carmes - 2 rue des Grands-Carmes - 2<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

(10-20212-GDB50202)

236

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

Monsieur le Maire.- Mme BABOUCHIAN à qui nous souhaitons un prompt rétablissement parce qu'elle a été un peu souffrante.

\* \* \*

# **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. BOURGAT Michel

237

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Partenariat entre le Samu Social de la Ville de MARSEILLE et l'association Les Petits Frères des Pauvres.

(10-20103-GDB21502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

# 238 - 10/0824/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Unité d'Hébergement d'Urgence - Paiement au gestionnaire de la révision de la participation financière de la Ville pour l'année 2009.

(10-20106-GDB21502)

Le rapport 10/0824/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme CARREGA Sylvie

# 239 - 10/0825/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Mode de gestion des Maisons Pour Tous de la Ville de MARSEILLE - Autorisation de saisine du Comité Technique Paritaire et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

(10-20100-GDB21502)

(Mme GHALI souhaite prendre la parole)

Monsieur le Maire.- Vous prenez vous aussi tout le temps de M. MASSE pour intervenir sur le rapport 297.

<u>Madame GHALI</u>.- Comme pour le Front National, vous nous rajouterez sept minutes, Monsieur le Maire!

Monsieur le Maire.- Je vous en prie ! Ce n'est pas digne d'un sénateur ! Mais enfin ! Il a aussi le droit de parler, même si cela ne vous plaît pas !

Madame GHALI.- Moi aussi, j'ai le droit de parler!

Monsieur le Maire. - Essayez de faire vite, alors !

Madame GHALI.- Monsieur le Maire, vous avez, il y a quelques mois, rassuré la population de l'Estaque pour le Centre Social de l'Estaque. A ce jour, je dirai qu'il n'y a aucune esquisse ou il y a eu mais elle a disparu, concernant ce Centre Social qui ne voit toujours pas le jour, et l'on ne répond plus à la population et aux associations, au collectif de parents de l'Estaque qui se sont regroupés. Donc ma question : est-ce que la question du Centre Social et de la crèche qui va avec est toujours d'actualité ou pas ? Comme vous l'avez dit à Mme CARREGA, au plan d'Aou lorsque vous étiez là, vous lui avez demandé d'aller très vite et que l'on en finisse avec ce Centre Social. A ce jour, malheureusement rien n'est fait

Monsieur le Maire.- Oui, parce que nous n'avons pas de baguette magique ! Mme CARREGA, essayez de rassurer Mme Samia GHALI.

Monsieur MENNUCCI. - Ce sera difficile!

Monsieur le Maire.- Cela m'étonnerait! En tout cas, elle ne peut pas dire que nous n'allons pas dans ce secteur, nous y sommes tout le temps! Et nous inaugurons des logements sociaux, des logements superbes. Et d'ailleurs, votre présence serait toujours bienvenue si vous nous faisiez l'honneur d'y participer!

Madame CARREGA.- Monsieur le Maire, effectivement pour rassurer Mme GHALI, vous savez très bien que je suis de très près ce dossier. Nous nous sommes déplacés l'année dernière pour présenter une maquette au collectif des habitants de l'Estaque, avec les architectes, avec tous les Services de la Ville, et bien évidemment, nous n'avons pas mis de côté ce projet. Seulement, il y a eu des priorités au niveau de la Ville mais je pense que les quartiers de Mme GHALI ne sont pas en reste puisque nous avons quand même inauguré la Maison pour Tous de Saint-Antoine, avec un budget de 3,5 millions d'euros, nous avons également inauguré le Centre Social Saint-Joseph Fontainieu, qui représente le même budget. Donc, je pense que dans ces quartiers, la Ville n'a pas à rougir... Pardon ?

 $\underline{\text{Madame GHALI}}.\text{- Mais dans cet arrondissement il n'y a pas de Centre Social }!$ 

Mme CARREGA.- Bien entendu, mais vous savez très bien, Mme GHALI, je vous ai répondu à vos courriers, Monsieur le Maire l'a fait également, que ce projet n'est pas mis de côté et qu'il sera encore sur les tablettes à partir de l'année prochaine, et que le Centre Social de l'Estaque verra le jour puisque tous les aménagements et toutes les infrastructures ont été faites aux alentours pour voir la naissance de ce Centre Social. Donc, vous pouvez rassurer le collectif. Et je ne me dérobe pas quand je ne leur réponds pas, c'est simplement que j'y suis allée déjà une fois, mais je veux y retourner avec des réponses précises et concrètes, et des dates effectives. C'est tout simplement pour cela que je n'ai pas répondu présente lors de leur dernière invitation. Mais on ne se dérobe pas et la Ville sera présente sur l'Estaque, ne vous faites aucun souci!

Le rapport 10/0825/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

240

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Mise en conformité des cuisines du CAQ Saint-Jérôme, 30 Avenue de Saint-Jérôme, 13<sup>e</sup> arrondissement et du CAQ Canet Larousse HLM Massalia, Boulevard Larousse, 14<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20051-GDB50202)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme CASANOVA Danielle

#### 241 - 10/0826/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - DIVISION CONDUITE D'OPERATIONS - Construction du groupe scolaire de la ZAC de Château Gombert, rue Robert de Roux - 13<sup>e</sup> arrondissement - Clôture de l'opération confiée en mandat à la Société d'Economie Mixte MARSEILLE Aménagement, par la convention n°02/217 - Quitus donné à MARSEILLE Aménagement.

(10-19987-GDB50202)

Le rapport 10/0826/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 242 - 10/0827/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Création de classe dans un ancien logement de fonction - Ecole maternelle Abbé de l'Epée 7A square Sidi Brahim - 5° arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-20088-GDB50202)

Le rapport 10/0827/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# 243 - 10/0828/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Restructuration de l'école élémentaire Verduron Haut - 71, boulevard Marius Brémond - 15e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20142-GDB50202)

(Mme BRYA souhaite prendre la parole)

Monsieur le Maire. - Vous prenez tout le temps de M. MASSE! Vous vous en moquez complètement, tant pis!

<u>Madame</u> <u>BRYA.</u>- Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite aborder ici une nouvelle fois la question de l'école dans notre ville. Je veux le faire de manière constructive, car je sais bien que rien n'est simple dans ce domaine où parents, enseignants et élèves, expriment légitimement beaucoup de besoins.

Je voudrais souligner que le rôle de l'école et de l'enseignement me paraît encore plus fondamental à MARSEILLE qu'ailleurs. Toutes les études montrent en effet que la population marseillaise souffre d'un manque évident de qualifications, avec des parcours scolaires souvent vite interrompus. Sans oublier que MARSEILLE, ville populaire, accueille de nombreux immigrés pour qui l'école représente un espoir formidable d'intégration et d'ascension sociale pour leurs enfants.

Bien évidemment, c'est de l'ensemble du parcours scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'à l'université, dont il faut se préoccuper. Mais les compétences de la Ville s'arrêtent à l'école primaire et je m'en tiendrai donc là. Je ne m'étendrai pas sur la politique du gouvernement, mais personne ici ne peut prétendre qu'elle a amélioré les conditions d'accueil des enfants, ni les conditions de travail des enseignants. 30 000 postes ont été supprimés depuis cinq ans et il n'y a que le Ministre du Budget pour s'en féliciter!

Malgré votre soutien à cette politique désastreuse, je reconnais qu'au niveau local votre action est beaucoup moins brutale. Vous allez ainsi nous rappeler les 30 millions d'euros que vous investissez chaque année dans les écoles, même si ce chiffre est en fait de 27 millions en 2010. Vous n'allez pas manquer non plus de nous parler des 1 000 enfants que vous nourrissez gratuitement à la cantine et je vous en félicite. Mais je vois d'ailleurs mal comment on pourrait ne pas le faire quand les parents n'ont pas les ressources suffisantes pour payer cette prestation. Votre politique municipale mobilise ainsi plus de 160 millions d'euros, soit 11,6 % du budget total.

Malgré ces chiffres qui paraissent impressionnants, je constate l'insatisfaction de nos concitoyens vis-à-vis de l'école dans notre ville. Et cette insatisfaction, Monsieur le Maire, j'ai l'impression que vous n'en prenez pas vraiment la mesure. Répondant à Mme Samia GHALI, en juin, vous avez ainsi déclaré, et je vous cite : "Aucun enfant de plus de 3 ans ne restera au bord du trottoir à MARSEILLE". La rentrée actuelle vous donne une nouvelle fois tort et la presse s'est largement faite l'écho de plusieurs dizaines d'enfants qui auront 3 ans cette année et qui n'ont pas trouvé de place. Pour ne citer que les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, le 3 septembre, c'était 80 enfants qui étaient en attente. Des efforts ont été faits pour les inscrire, mais il en reste encore beaucoup sur le carreau.

Alors, Monsieur le Maire, que répondez-vous à la mère de famille qui a trouvé un travail mais pas de place en école maternelle et n'a plus le droit à l'aide de la CAF ? Que répondez-vous aux parents dont l'enfant de 3 ans a été inscrit dans une autre école que celle de leur quartier, avec tout ce que cela entraîne en termes d'organisation ? Que répondez-vous aux instituteurs qui voient leurs classes atteindre des effectifs de 30, voire 31 élèves, en école maternelle ?

Ce que nous vivons actuellement à MARSEILLE traduit le désengagement programmé de l'Etat et la disparition à terme de l'école maternelle publique, laïque et gratuite, au profit des modes de garde privés. Le plus grave dans cette volonté politique, c'est que la plupart des enfants concernés sont ceux des quartiers populaires du Nord ou du Centre, alors que ce sont eux qui ont le plus besoin d'être aidés et d'une éducation précoce soutenue.

Malgré les 30 millions investis chaque année, notre ville manque aussi cruellement de locaux scolaires et de nombreuses écoles sont encore dans des états scandaleux ! Certaines n'ont pas vu un coup de peinture ou le renouvellement de leur mobilier depuis des années. D'autres n'ont pas de cantine ! Certaines ont un chauffage défectueux, des problèmes d'humidité, de clôture, pas assez de lits pour le dortoir. Faute de moyens humains, une vitre cassée peut attendre deux ans avant d'être réparée et ce, malgré le dévouement et la compétence des Services Techniques au service de notre ville. Dans la quasi-totalité des écoles, se posent aussi régulièrement des problèmes de fournitures et c'est souvent à chaque famille d'amener une ramette de papier, une boîte de mouchoirs ou un rouleau de papier toilettes, voire les trois à la fois.

Monsieur le Maire, vous qui avez su trouver le financement du Palais de la Glace et de la Glisse, qui encore ce matin avez trouvé 270 millions pour rénover le Stade, n'est-il pas possible de trouver 20 millions supplémentaires pour mettre en place un plan de mise à niveau de l'ensemble de nos établissements scolaires ? Ne considérez-vous pas que ce soit la priorité des priorités ? Notre Groupe sera ainsi très attentif au montant des crédits inscrits à cet effet au prochain budget.

Les petits Marseillais sont aussi confrontés à des problèmes de garde surveillée, problèmes qui avaient été largement débattus l'an dernier alors que la Mairie du 1<sup>er</sup> Secteur avait décidé de prendre le taureau par les cornes en payant ces garderies. Finalement, cette initiative semble avoir fait avancer les choses puisque, cette année, la quasi-totalité des écoles semble bénéficier d'une étude surveillée. Mais là aussi, il y a un problème : ces études se terminent majoritairement à 17 h 30, ce qui pose de vraies difficultés à des parents qui travaillent et ne peuvent pas tous se libérer à une heure aussi précoce.

L'insatisfaction, Monsieur le Maire, est grande chez de nombreux parents et instituteurs qui considèrent que la Ville ne consacre pas assez de moyens à ses écoles et à leur fonctionnement quotidien. Aussi, Monsieur le Maire, je vous invite à réunir, sous votre autorité, l'ensemble des Maires de Secteur et de la communauté éducative, pour arrêter ensemble les priorités de notre Ville de MARSEILLE pour les petits écoliers.

Bien sûr, vous n'êtes pas responsable de tous les problèmes qu'affrontent aujourd'hui les élèves, les parents et les enseignants. Le gouvernement y a largement sa part. Malgré ce chevauchement des compétences, l'éducation reste aujourd'hui une compétence majeure des Communes. Elle traduit l'engagement du Maire pour celles et ceux qui feront le MARSEILLE de demain. Notre Groupe Faire Gagner MARSEILLE souhaite que votre Municipalité dégage des moyens supplémentaires et fasse véritablement de l'école, la priorité des priorités. Investir pour la jeunesse, c'est le meilleur moyen d'assurer l'avenir et le rayonnement de notre ville. Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Monsieur le Maire.- Ce n'est pas votre déclaration qui m'y incitera! Nous consacrons 190 millions d'euros par an pour nos 450 écoles maternelles et primaires, 42 millions cette année que pour les travaux! Nous faisons des équipements, nous faisons des self-services. Et nous ne laissons pas, malgré ce que vous avez dit, car si c'était vrai, vous auriez eu toutes les caméras de télévision, eu tous les journalistes de la création qui seraient venus montrer que nous ne scolarisons pas tous les enfants.

Vos propos ne sont pas acceptables! Partout où j'ai exercé l'exécutif, partout l'Education Nationale a été ma priorité! A la Région pendant 12 ans, ici depuis que nous y sommes! Et je rends hommage aux Adjoints au Maire qui ont été en charge, Mme LOTA il y a quelques années, maintenant Mme CASANOVA, de l'effort que nous faisons, de la cohésion que nous avons avec l'Inspecteur d'Académie! Et si vraiment il y avait eu des dérapages, rassurez-vous, on l'aurait su! Et votre propos serait mieux de me dire : "Vous avez fait une bonne rentrée, mais peut-être qu'il faut améliorer ceci, mais peut-être qu'il faut améliorer cela".

(Réflexion de M. MENNUCCI, inaudible)

Monsieur le Maire.- Oh oui ! Ne m'obligez pas à vous dire dans quel état nous avions trouvé les écoles communales, dans quel état les choses se passaient !

Bien entendu, nous avons fait un énorme effort et même vous l'avez fait, Mme CASANOVA il faut le dire, sur les dérogations. Faut-il mettre les points sur les "i" ! Sur 1 600 dérogations, vous en avez accordé 1 400 ! Là aussi, cela pose un vrai problème lorsque les parents viennent vous dire : "Je veux choisir l'école de mes enfants, parce que dans cette école, je ne veux pas qu'ils y aillent". Et ceci, vous ne pouvez pas, pas plus que nous, l'accepter !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

<u>Madame CASANOVA</u>.- Je crois que vous faites un peu preuve, Madame, d'une certaine mauvaise foi, parce qu'il y a beaucoup d'avancées qui se font et je ne pense pas qu'il y ait dans votre secteur beaucoup d'enfants qui ne soient pas scolarisés.

J'aurais espéré que vous disiez un petit merci pour l'école maternelle Saint-Gabriel, que nous avons refaite entièrement, qui est magnifique, et tous les gens qui passent dans ce quartier m'en félicitent et me disent : "Cette école est magnifique". Je ne vous ai pas entendu dire un mot de cela ! Donc il faut aussi remettre les choses dans le bon sens.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Madame CASANOVA.- Par contre, quand vous dites que les enfants manquent de ramettes de papier, je vous signale quand même que dans la ville de MARSEILLE nous donnons en moyenne 35 euros par enfant pour que les enseignants choisissent le matériel scolaire qu'ils veulent commander. Et si les enseignants choisissent d'acheter des logiciels plutôt que des ramettes de papier, c'est peut-être une façon intelligente pour eux d'employer cet argent. En tout cas, ils ont 35 euros en moyenne par élève pour acheter des fournitures scolaires pour les enfants des écoles. Je pense que là vous ne pouvez pas nous faire de reproche.

Puisque vous parliez des garderies, sachez que j'ai voulu qu'elles soient équitables sur l'ensemble de la ville et non pas réservées aux enfants, comme on sait, très déshérités, du 7<sup>e</sup> arrondissement. Donc j'ai mis en place ces garderies et toutes les familles qui sont en difficulté financière ont la même exonération de paiement de garderie que pour les cantines.

Je rappelle quand même une nouvelle fois qu'il y a 20 000 enfants sur MARSEILLE qui mangent à demi-tarif et qu'il y en a plus de 1 000 qui en ont la gratuité. C'est exactement désormais la même chose pour les garderies et c'est sur l'ensemble de la ville, de façon équitable, je le rappelle. Ces garderies sont très utiles à la population et elles sont en nette augmentation cette année puisque, en même temps, nous avons diminué le nombre d'enfants qu'il faut pour les ouvrir : désormais, à partir de 5 enfants, les garderies du matin et du soir ouvrent. Donc vous voyez qu'un effort conséquent est fait.

Pour ce que vous dites et qui relève beaucoup de l'Inspecteur d'Académie, je l'ai eu ce matin au téléphone alors que je rentrais dans cette salle, puisque nous avons l'habitude de nous appeler tous les lundis matin pour faire le point de ce qui se passe dans nos écoles et il me signalait que la semaine dernière, il s'était rendu dans toutes les écoles du centre-ville et que la moyenne d'enfants dans les écoles du centre-ville, constatée la semaine dernière, est de 19 enfants par classe. Donc on est bien loin du surpeuplement, comme vous le dites !

(Réprobations de M. MENNUCCI, puis brouhaha dans la salle)

Madame CASANOVA.- Il se trouve que, vendredi 24, il y avait encore des enfants qui n'étaient pas rentrés de vacances des pays étrangers. Je pense qu'il serait temps de respecter un peu plus l'école et de rentrer avant quand même qu'il y ait un mois de classe qui se soit écoulé.

M. MENNUCCI demande à l'Inspecteur de l'Académie de faire la carte scolaire plus tôt. Mais, par contre, dans les écoles du centre-ville, on nous demande de faire la carte scolaire après l'Aïd. Alors, je vais garder la carte scolaire fixée par la République, je trouve que c'est bien mieux comme cela!

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Absolument ! J'ajoute que nous avons eu l'étonnement quand même, l'Inspecteur d'Académie, Mme CASANOVA et moi-même...

(Réprobations de M. MENNUCCI)

Monsieur le Maire.- Non ! Ce qu'elle dit est l'exacte

vérité!

Mes chers collègues, nous avons eu la surprise, l'étonnement, le jour de la rentrée scolaire, l'Inspecteur d'Académie, Mme CASANOVA et moi-même : 500 parents ont amené leurs enfants sans même les avoir inscrits avant ! 500 ! Et en trois jours, tout a été réglé ! Allez, cela annule exactement les propos excessifs que vous avez tenus !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Le rapport 10/0828/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 244 - 10/0829/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - Création d'une Unité de Restauration au Groupe Scolaire Bernard Cadenat - 3<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-20282-GDB50202)

Le rapport 10/0829/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 245 - 10/0830/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition d'un bâtiment préfabriqué et construction des locaux de restauration à l'école maternelle Sévigné - Rue Aviateur Lebrix - 9<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Autorisation de signer la demande de permis de démolir.

(10-20285-GDB50202)

Le rapport 10/0830/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 246 - 10/0831/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Réhabilitation des cours de récréation du groupe scolaire Air Bel - Allée des Platanes, Cité Air Bel - 11<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

(10-20287-GDB50202)

Le rapport 10/0831/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 247 - 10/0832/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation de locaux scolaires - Ecole maternelle Reynarde - 11e arrondissement.

(10-20235-GDB20102)

Le rapport 10/0832/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 248 - 10/0833/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation d'un terrain scolaire mitoyen au groupe scolaire Notre Dame Limite Jean Perrin HLM - 15<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20236-GDB20102)

Le rapport 10/0833/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 249 - 10/0834/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation des locaux de l'école maternelle Mourepiane -  $16^{\rm e}$  arrondissement.

(10-20238-GDB20102)

Le rapport 10/0834/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 250 - 10/0835/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE - Désaffectation de locaux scolaires - Groupe scolaire Saint Tronc/Les Marronniers - 10<sup>e</sup> arrondissement.

(10-20240-GDB20102)

<u>Le rapport 10/0835/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme CHANTELOT Catherine

#### 251 - 10/0836/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Attribution de subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers" - 1<sup>ère</sup> répartition 2010.

(10-20210-GDB20001)

Le rapport 10/0836/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 252 - 10/0837/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2010 de la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques - 3<sup>e</sup> répartition.

(10-20214-GDB20001)

Le rapport 10/0837/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 253

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Premier financement dans le cadre du CEJ d'un "Accueil de Jeunes".

(10-20218-GDB20001)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

#### 254 - 10/0838/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE • Contrat Enfance Jeunesse CEJ - Attribution de subventions aux organismes et équipements sociaux "Objectif Jeunes" - 3<sup>e</sup> répartition 2010.

(10-20225-GDB20001)

Le rapport 10/0838/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

#### 255 - 10/0839/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action MARSEILLE Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS).

(10-20226-GDB20102)

Le rapport 10/0839/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

## 256 - 10/0840/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE • SERVICE DE LA JEUNESSE - Approbation des tarifs des activités du Service de la Jeunesse.

(10-20233-GDB20102)

Le rapport 10/0840/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme FRUCTUS Arlette

#### 257 - 10/0841/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Rue du 141ème RIA- 3º arrondissement - Attribution d'une subvention à la S.A. d'HLM ERILIA pour la production de 212 logements étudiants PLS et de 12 logements sociaux (10 PLUS et 2 PLAI).

(10-20064-GDB42002)

Le rapport 10/0841/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 258 - 10/0842/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - "Le Théâtre" 24/40 rue Edouard Vaillant - 3° arrondissement - Attribution d'une subvention à la S.A. d'HLM Logis Méditerranée pour la production de 23 logements (18 PLUS et 5 PLAI).

(10-20065-GDB42002)

Le rapport 10/0842/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, M. MARANDAT votant contre.

#### 259 - 10/0843/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 36 rue de l'Académie dans le 1<sup>er</sup> arrondissement - Subvention à la SEML MARSEILLE Habitat pour la production de 5 logements étudiants PLS.

(10-20066-GDB42002)

Le rapport 10/0843/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 260 - 10/0844/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 6 rue Canonge - 1er arrondissement - Subvention à la SEML MARSEILLE Habitat pour la production de cinq logements sociaux PLUS.

(10-20067-GDB42002)

Le rapport 10/0844/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 261 - 10/0845/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - 13ème arrondissement - "Domaine des Fleurs" - Avenue de Frais Vallon - Approbation de l'avenant n°2 à la convention de financement n°08/756 du 1er juillet 2008 passée avec la S.A. d'HLM Nouveau Logis Provençal et modifiée par avenant n°1 pour la construction de 32 logements sociaux PSLA.

(10-20068-GDB42002)

Le rapport 10/0845/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 262 - 10/0846/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - Engagement Municipal pour le Logement - Accession à la propriété sociale - Attribution de subventions aux primo-accédants.

(10-20069-GDB42002)

Le rapport 10/0846/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

263

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Eradication de l'Habitat Indigne - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2009 de la concession "d'Eradication de l'Habitat Indigne" - Lot n°2 - Convention n°07/1455 passée avec Urbanis Aménagement - Approbation de l'avenant n°8 (actualisation de la liste des immeubles à traiter).

(10-20071-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

264 - 10/0847/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT - "Eradication de l'Habitat Indigne" - 15e arrondissement - Concession d'aménagement - Acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble situé 149/151 rue de Lyon.

(10-20072-GDB42002)

Le rapport 10/0847/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 265 - 10/0848/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT - Projet Centre-Ville - 1er arrondissement - Acquisition par voie d'expropriation en vue de la résorption de l'habitat insalubre de l'immeuble sis 49, rue du Petit Saint-Jean.

(10-20073-GDB42002)

Le rapport 10/0848/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

266

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - RHI Saint-Mauront / Gaillard - 3° arrondissement - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) 2009 - Approbation de l'avenant n°4 à la convention de concession n°06/1405 passée avec MARSEILLE Aménagement - Augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme.

(10-20074-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

#### 267 - 10/0849/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT - Éradication de l'Habitat Indigne - Approbation de l'avenant n°8 à la convention de concession n°07/1437 (lot 1) passée avec MARSEILLE Habitat.

(10-20075-GDB42002)

<u>Le rapport 10/0849/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

268

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- Attribution d'une subvention pour l'exercice 2010 à l'Association d'Aide aux Jeunes Travailleurs (AAJT) pour le fonctionnement de la Boutique Habitat Jeunes (BHAJ).

(10-20076-GDB42002)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

269 - 10/0850/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT – Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain MARSEILLE-Euroméditerranée - Approbation de conventions financières à passer avec la Région.

\* \* \*

(10-20108-GDB42002)

Le rapport 10/0850/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

270 - 10/0851/SOSP

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE AMÉNAGEMENT ET HABITAT - Réhabilitation de l'habitat ancien - subventions aux propriétaires privés - Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH RU "Marseille Euroméditerranée" - Prorogations de subventions dans le cadre du dispositif d'aides du PRI "Panier Vieille Charité" et de l'OPAH "Centre-Ville III".

(10-20126-GDB42002)

Le rapport 10/0851/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

<u>COMMISSAIRE RAPPORTEUR</u>: Mme GAUNET-ESCARRAS Françoise

271 - 10/0852/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Approbation d'une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, l'Agence Régionale de Santé de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Ville de MARSEILLE - Plate-forme d'information à destination des médecins généralistes de MARSEILLE Centre-Ville.

(10-19977-GDB30502)

Le rapport 10/0852/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

272

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations développant des projets de Santé Publique - Budget primitif 2010 - 3<sup>e</sup> répartition.

(10-19978-GDB30502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

273

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Achat d'un nouveau vaccin pour le Centre de Vaccinations Internationales.

(10-20181-GDB30502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

274

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Tarification des opérations de vaccination.

(10-20189-GDB30502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. MIRON Richard**

#### 275 - 10/0853/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Mise à disposition exceptionnelle de la salle Vallier au profit de la Mairie du 3<sup>e</sup> secteur, de l'association Parole d'Enfants, et des équipements sportifs municipaux au profit des associations participant à l'édition 2010 du Téléthon.

(10-19935-GDB51502)

Le rapport 10/0823/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# 276 - 10/0854/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution d'une subvention d'équipement à l'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes des Bouches-du-Rhône pour la rénovation d'un plateau sportif - Approbation d'une convention.

(10-19944-GDB51502)

Le rapport 10/0854/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 277 - 10/0855/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution d'une subvention d'équipement à l'association "Sportezvous bien" pour la réalisation d'un terrain multi sports.

(10-19997-GDB51502)

Le rapport 10/0855/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# 278 - 10/0856/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Attribution de subventions aux organismes sportifs - 7º répartition 2010.

(10-20034-GDB51502)

Le rapport 10/0856/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

279 - 10/0857/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Transport en autocars des enfants et des jeunes vers les piscines municipales du secteur 1 : Castellane, Nord, La Martine, 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements.

(10-20089-GDB51502)

Le rapport 10/0857/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Travaux de dépose, démolition et désamiantage des équipements sportifs constituant le patrimoine immobilier de la Ville de MARSEILLE - Lancement d'une consultation.

(10-20154-GDB51502)

280

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

281

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Travaux de création, d'entretien et de rénovation des revêtements de sol des équipements sportifs couverts ou d'extérieur - Lancement d'une consultation.

(10-20166-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

282

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Travaux d'entretien, de rénovation ou d'aménagement des terrains de sport et des espaces extérieurs annexes des équipements sportifs constituant le patrimoine immobilier de la Ville de MARSEILLE - Lancement d'une consultation.

\* \* \*

(10-20169-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

#### 283 - 10/0858/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Exonération de la redevance due au titre de l'année 2009 et du 1<sup>er</sup> semestre 2010 par le Cercle Sportif MARSEILLE Tennis - Approbation de la gratuité pour le 2<sup>e</sup> semestre 2010 et l'année 2011. (10-19991-GDB51502)

Le rapport 10/0858/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

284

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Snack de la piscine Vallier - Exonération partielle de la redevance due au titre de l'année 2010 par Monsieur Patrice MARINO.

(10-19992-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

285

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Contrat d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation du snack de la piscine de Luminy - Exonération de la redevance due par Monsieur William GERBEYS pour l'exploitation du snack.

\* \* \*

(10-19995-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

286

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Etudes pour la création d'une Maison du Vélo dans le 11<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de la création de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité Année 2010.

(10-20105-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

#### 287 - 10/0859/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Construction de vestiaires et de sanitaires sur le stade des Escourtines - 11<sup>e</sup> arrondissement - Zone urbaine sensible de la Millière - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité année 2010.

(10-19967-GDB51502)

<u>Le rapport 10/0859/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

288 - 10/0860/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Stade Michelier - 8<sup>e</sup> arrondissement - Création d'un revêtement en gazon synthétique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, pour la réalisation des travaux.

(10-20160-GDB51502)

Le rapport 10/0860/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

289 - 10/0861/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Modernisation et homologation du stade Roger Couderc - 15<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (10-20161-GDB51502)

Le rapport 10/0861/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

290 - 10/0862/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Démolition du gymnase du Sablier - 8<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, pour les travaux de démolition et le lancement des études pour la reconstruction d'un nouvel équipement.

(10-20163-GDB51502)

Le rapport 10/0862/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 291 - 10/0863/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Travaux de création d'un terrain multisports (mini-foot/basket) dans la cité Air-Bel - 11<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Solidarité année 2010.

(10-20228-GDB51502)

Le rapport 10/0863/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 292 - 10/0864/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - DIRECTION DES SPORTS, DU NAUTISME ET DES PLAGES - Création d'un espace accueil à la base nautique de Corbières - 16° arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-20244-GDB50202)

Le rapport 10/0864/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### 293

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES • Renouvellement de l'adhésion de la Ville de MARSEILLE à l'association AIRES et règlement de la cotisation pour l'année 2010.

\* \* \*

(10-20207-GDB51502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

# **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme MOLL Solange

# 294 - 10/0865/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Seniors - 3<sup>e</sup> répartition 2010.

(10-20110-GDB21502)

<u>Le rapport 10/0865/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire. – Mme MOLL va mieux, mais elle ne marche pas encore. Je vous rappelle qu'elle s'est cassé les deux pieds au début de l'été. Mais elle est bien soignée chez M. MUSELIER.

295

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DES DROITS DE LA PERSONNE Animations Seniors - Approbation du tarif de nouvelles activités proposées aux Seniors.

(10-20230-GDB21502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

## **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. PADOVANI Patrick

# 296 - 10/0866/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE DES ETUDES, EXPERTISES ET CONDUITE D'OPERATIONS - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux diagnostics en vue de la mise aux normes de l'accessibilité de l'ensemble des bâtiments communaux aux personnes handicapées.

(10-20268-GDB50202)

Le rapport 10/0866/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme POZMENTIER-SPORTICH

## 297 - 10/0867/SOSP

Caroline

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - Prévention de la délinquance - Signature du Contrat Local de Sécurité.

(10-19960-GDB30502)

Monsieur le Maire.- On va donner dix minutes par Groupe, c'est pour donner la parole à M. MASSE qui n'a plus de temps compte tenu des élucubrations que nous avons entendues.

<u>Madame POZMENTIER</u>.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je soumets à votre approbation la signature du Contrat Local de Sécurité marseillais, conformément aux dispositions de la loi du 5 mars 2007.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville, dans le champ de la prévention et de la sécurité. Il est bien évident qu'à ce titre, ce contrat n'est pas là pour se substituer aux prérogatives de quiconque et encore moins de la Police Nationale, de la Justice, qui, comme chacun le sait, ont des compétences régaliennes et celles-ci sont garanties par l'Etat.

Mais il est évident, Monsieur le Maire, que vous avez un rôle à jouer dans le champ de la prévention. Et ce rôle, Monsieur le Maire, vous l'assumez pleinement avec votre majorité. Et vous l'assumez tellement bien que ce Contrat rebaptisé Stratégie Territoriale par le nouveau Plan National de Prévention de la Délinquance est une première en France. MARSEILLE est la première Ville de France à présenter la signature d'une Stratégie Territoriale en matière de prévention et de sécurité.

Ce contrat, c'est aussi une continuité, une étape supplémentaire du travail que nous avons accompli, et je rends hommage bien entendu à mes prédécesseurs en la matière, en prévention, qui a abouti l'an dernier à la signature du volet transport avec la RTM. Enfin, ce contrat est la concrétisation d'un large partenariat engagé par la Ville avec les Services de l'Etat, Police, Justice, Education Nationale, mais aussi avec les Collectivités Territoriales et le monde associatif.

Ses objectifs : ils sont avant tout de renforcer les moyens de lutte contre les incivilités, de lutte contre tous les manquements, et il en a été question ce matin, aux lois et aux règlements, par la mutualisation des moyens et selon un principe de réalité. Il s'agit de mettre en exergue, Monsieur le Maire, ce à quoi la Ville consacre ses efforts et ses moyens, et des moyens importants, c'est-à-dire le civisme et la citoyenneté. La Stratégie Territoriale répond, vous l'avez compris, aux attentes fortes de nos concitoyens pour assurer la tranquillité publique dans notre ville.

Il comprend un certain nombre de mesures renforcées, parfois innovantes, qui ont été mises en place et qui seront mises en place à l'issue d'un diagnostic partagé dans le cadre d'une très large concertation avec les Services de l'Etat, j'insiste encore, les Collectivités Territoriales, les Maires de Secteur, qui ont été auditionnés et qui ont beaucoup apprécié cette démarche, les associations et les Comités d'Intérêt de Quartier. Ce sont 22 modes opératoires qui sont élaborés, d'abord en direction de quatre publics, des publics davantage concernés par la délinquance, sur quatre pôles d'attractivité et sur quatre phénomènes majeurs.

Cette concertation, qui était pour nous importante, a permis pour les publics de mettre l'accent sur des préoccupations essentielles, à savoir protéger les personnes les plus vulnérables, les plus fragiles. Bien entendu, premier public, les Seniors et je vous rappelle que depuis le 20 septembre, nous avons lancé par une convention avec le CCAS mais également avec Mme CARREGA et avec Mme MOLL, toute une campagne de prévention et d'information à l'attention des Seniors et ce sera sur toute la ville de MARSEILLE. Les victimes d'infraction : nous renforcerons notre partenariat pour l'aide aux victimes, et je sais que mon collègue Michel BOURGAT y est très attentif. Les mineurs, oui, les mineurs : les concernant, il nous est apparu essentiel, fondamental d'anticiper, de prévenir au plus tôt de tout ce qui peut entraîner chez les mineurs, chez les jeunes, des comportements déviants et des situations pouvant conduire à la délinquance.

C'est pourquoi sur 22 modes opératoires, des actions phares vont être déclinées dans le cadre de ce Contrat, à savoir, et c'est au cœur de notre préoccupation, la lutte contre l'absentéisme scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, avec le développement des stages parentaux qui sont de véritables alternatives aux poursuites et qui sont mis en place par le Parquet pour contribuer à restaurer l'autorité parentale là où elle fait défaut.

Et à ce titre, je crois qu'il est intéressant de rappeler, peut-être que certains d'entre vous l'ont vu, qu'un sondage TNS Sofres des 15 et 16 septembre publié dans *L'Express*, commandé par l'Association des Maires de France, indique que 20 % des personnes interrogées répondent que le manque d'autorité des parents sur leurs enfants est la première cause de l'insécurité, devant la crise économique et le chômage, pour 19 %, et devant le recul de certaines valeurs morales, pour 17 %. Ces mesures qui doivent contribuer à travailler sur l'éducation, la transmission des valeurs morales et sur le lien de parentalité, nous les avions mises en place avant ce sondage. Ce qui tend à démontrer combien ce diagnostic partagé, que nous avons effectué, est pertinent et correspond à la réalité et aux attentes de nos concitoyens.

Vous l'avez compris, toutes ces mesures concernent nos citoyens. Nous nous sommes également adressés aux acteurs économiques, aux commerçants, qui voient, sous l'égide de Solange BIAGGI, leurs relations renforcées avec la Police Nationale, par un plan mis en place, avec des référents. Nous avons également travaillé, avec mes collègues Martine VASSAL mais également Françoise GAUNET, pour l'établissement d'une Charte de la Tranquillité Nocturne, avec les responsables professionnels bien entendu, pour que dans notre cité, activité économique, attractivité et tranquillité publique, fassent bon ménage.

Une charte d'information, mais aussi une procédure de délivrance d'autorisations, par la Police Administrative, plus cohérente, mais aussi des actions coercitives dans le cadre de contrôles mixtes des Services Municipaux et de la Police Nationale.

Autres mesures innovantes que la Ville a tenu à voir appliquer, Monsieur le Maire, et qui tendent à ce que nous souhaitons tous, le respect des lieux publics, la lutte contre les dégradations, qui nuisent à l'intérêt général et coûtent trop cher à la Collectivité. Deux équipements publics ont été placés en priorité. Ceci relève encore du diagnostic et c'est une demande très forte des territoires et particulièrement des Maires de Secteur, je pense aux parcs et jardins et aux équipements sportifs. Ainsi, des mesures sont prises afin d'agir fermement et faire appel à la citoyenneté et au civisme des usagers. Ce sera la mise en place de chantiers éducatifs dans les parcs et jardins ou encore une procédure allant jusqu'au rappel à l'ordre solennel en cas de dégradation des équipements sportifs.

Oui, MARSEILLE a de grands projets! MARSEILLE va connaître de grands événements! Des sites balnéaires au grand centre-ville, sur les zones touristiques et commerçantes et sur les chantiers les plus exposés, nous voulons mieux maîtriser les faits de délinquance et d'incivilité. L'installation de la vidéo protection, oui, Monsieur le Maire! Les missions de la Police des chantiers contribueront à ce que notre espace public soit mieux apaisé et nous continuerons à travailler en coordination avec nos partenaires dans le cadre du Contrat Local.

Encore un peu d'attention, mes chers collègues ! Monsieur le Maire, nous renforcerons bien entendu toutes les mesures qui existent et qui ont fait leurs preuves : la médiation sociale aux abords des établissements scolaires, dans le centreville, sur les sites balnéaires et ce de Sormiou à l'Estaque, les intervenants sociaux en commissariat, avec la création d'un nouveau poste. Enfin, ces mesures ne constituent pas, et je suis à la disposition de chacun, un catalogue d'intentions, mais bien des mesures concrètes qui doivent contribuer à assurer la tranquillité publique dans notre ville.

Les partenaires se sont engagés, ce contrat doit montrer des résultats, chacun est pleinement conscient que cette stratégie doit être suivie d'effet. Vous, Monsieur le Maire, qui avez des prérogatives dans le domaine de la prévention, vous pouvez compter sur votre majorité municipale et sur son engagement. Je compte sur tous nos partenaires pour leur efficacité dans le champ de leurs compétences, dans le cadre de cette action coordonnée par le Maire et pour sa parfaite information, parce que c'est de cela dont il s'agit dans la loi de 2007, l'information du Maire.

Bien entendu qu'un contrat ne vaut que par l'engagement réciproque de chacun. Il se doit d'être efficace, suivi d'effet et je dirai porteur d'une obligation de résultat. Et je dis à nos partenaires : les Marseillais ne comprendraient pas, je dirai même qu'ils ne comprendraient plus qu'il en soit autrement. Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur MASSE.- Monsieur le Maire, tout d'abord merci de nous accorder ce laps de temps supplémentaire, mais comme vous le constatez, avec les propos de Mme POZMENTIER, je crois que cela méritait largement à la fois l'explication de ce rapport et les observations que nous pouvons formuler. Car si notre Groupe a souhaité intervenir ce matin sur la question de la sécurité, c'est évidemment parce qu'il s'agit d'un sujet grave, qu'il faut absolument regarder en face, sans détour, avec force et conviction.

Il fut un temps où la Gauche éprouvait, je vous l'accorde, des réticences à aborder cette problématique. A nos yeux, ces temps sont révolus. L'angélisme n'a plus sa place dans le discours politique quand la violence s'installe durablement, et c'est le cas en ce moment.

Ce qui inquiète nos administrés, vous le savez tous, c'est l'augmentation du degré de violence, une violence souvent aveugle et qui semble pouvoir frapper n'importe quand, n'importe où, mais aussi et surtout, n'importe qui. Je ne cherche pas à attiser les craintes, mais il existe une urgence impérieuse à se pencher sur ces questions, sachant que beaucoup de Marseillais, déjà, ont baissé les bras.

Je ne suis pas ici pour stigmatiser la politique menée par le gouvernement. Ai-je seulement besoin de le faire ? Les faits parlent d'eux-mêmes. Cependant, il est vrai aussi que notre société ne s'est pas réveillée violente, du jour au lendemain. C'est un glissement sournois qui s'est opéré au fil du temps et il faut l'endiquer.

En France, la Police Nationale, sous l'ordre des Préfets, détient le droit régalien de protéger nos administrés. Force est de constater que les moyens sont largement insuffisants pour répondre à cette attente. Et aujourd'hui d'ailleurs, plus personne ne s'en cache, ni les Préfets de Police, ni les responsables de commissariat, complètement désemparés face au manque d'effectif et de moyens, ni bien sûr nous, ici, collectivement, les élus dans cet hémicycle. Et ce n'est pas l'interview du patron de la Sécurité Publique, ce matin dans *La Provence*, qui va malheureusement nous rassurer.

Il est un fait acquis également, et Mme POZMENTIER d'ailleurs l'a souligné, les populations touchées par les phénomènes de violence sont bien souvent les personnes âgées et les plus jeunes, c'est-à-dire des populations à faible degré de résistance, qui souffrent le plus souvent en silence.

Alors, certes, on nous dit que les moyens ne sont pas tout, qu'il faut réfléchir à une réorganisation des Services de Police. Nous voulons bien le croire, mais la peur du gendarme reste à nos yeux le premier rempart face aux incivilités et à la petite délinquance qui empoisonnent notre existence.

C'est vrai aussi que ces maux ne sont pas spécifiques à MARSEILLE. Ils n'en demeurent pas moins une réalité dans notre ville. Nous ne pouvons plus, nous, responsables politiques, quelles que soient nos couleurs, vivre hors la réalité du monde tel qu'il est, tel qu'il bouge. Et c'est en substance ce que nous disons lorsque nous échangeons avec Jean-Noël GUERINI ou Eugène CASELLI sur le sujet. Il y a dans cette assistance des élus de tout bord, c'est ce qui fait la richesse de nos Institutions. Mais chacun d'entre nous ne se sent-il pas désarmé face à ces phénomènes ? Nous savons, Monsieur le Maire, que ces problématiques vous touchent d'ailleurs, et nous avons tous conscience des efforts que vous faites, notamment auprès des médias lorsque l'image de MARSEILLE est salie, et nous vous en remercions. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de faire en sorte de trouver les solutions adaptées, de militer pour un renforcement des unités de Police Nationale, afin que la lutte contre l'insécurité soit enfin identifiable.

Je voudrais aussi aborder le problème et le rôle de la Police Municipale. C'est un outil formidable, une véritable force de dissuasion, mais encore faudrait-il qu'elle soit présente en nombre, ce qui malheureusement n'est pas le cas à MARSEILLE. Alors, soyons clairs sur ce point, et comme l'a indiqué votre Adjointe en charge de cette délégation, il n'est pas question pour nous de demander à la Police Municipale de faire le travail de la Police Nationale. Les employés municipaux tentent de faire pour le mieux leur mission, avec malheureusement des effectifs serrés et des sollicitations de plus en plus nombreuses.

Néanmoins, la Police Municipale doit être un vrai moyen de prévention et ne peut rester aujourd'hui dans ce contexte –pardonnez-moi l'expression– de gadget actuel. Notre Ville compte à ce jour 240 policiers municipaux, soit 1 policier municipal pour 3 600 habitants, quand une ville comme Lyon en compte 1 pour 1 500. C'est-à-dire que MARSEILLE, avec ses 240 policiers municipaux, dénombre le même nombre de fonctionnaires qu'une ville comme Cannes. Tout le monde connaît ces chiffres et leur seule évocation définit la situation présente.

L'intérêt d'une Police Municipale est multiple. Elle permet souvent de se sentir en sécurité dans un espace urbain apaisé. "Apaisé", c'est l'expression qu'a d'ailleurs employé aussi votre Adjointe, à ce sujet. Et c'est vrai, c'est cela qui fonctionne dans les villes où les effectifs de Police Municipale sont conformes à l'importance de l'agglomération. Et c'est de cette prévention active que nous souhaitons parler avec vous. Elle a, elle aussi, toute sa place dans la lutte contre l'insécurité.

Vous l'avez donc compris, les questions de sécurité ne doivent plus être un tabou à MARSEILLE. Et la pirouette qui consiste à dire que la sécurité n'est pas une affaire pour la Police Municipale ne suffit malheureusement plus. Elle n'est conforme d'ailleurs ni à la demande sociale, ni à la déliquescence de la Police Nationale, ni même à la loi, qui fait par exemple du Directeur de la Police Municipale un officier de police judiciaire.

Il est donc indispensable, Monsieur le Maire, qu'un vaste débat ait lieu sur la sécurité, sur l'apport possible de la Police Municipale dans un champ de responsabilité bien limité. Nous ne prendrons certainement aucune décision ce matin, mais notre Groupe souhaite prendre toute sa place dans cet indispensable aménagement d'avenir.

Un mot aussi sur la vidéo surveillance, qui est en effet un des outils du dispositif de sécurité municipale, même si son efficacité n'est pas encore totalement avérée. Seule, elle est inutile et ne remplacera jamais les moyens humains. Je dirai aujourd'hui que la vidéo surveille, mais ce n'est pas sûr qu'elle protège. Elle doit néanmoins continuer à être testée sur la durée, à condition d'y mettre là aussi des moyens, visionnage, entretien, coordination en temps réel avec la Police Nationale.

Mais, Monsieur le Maire, je ne veux pas tomber dans la facilité de me contenter de souligner tout ce qui ne va pas. Je veux donc, ici, insister sur l'absolue nécessité de débloquer les moyens nécessaires pour permettre les investissements pouvant contribuer à l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens. Vous remarquez, chers collègues, que je n'emploie pas le terme de sécurité ou d'insécurité, mais bien de lutte contre la violence quelle qu'elle soit. Nous devons ici, et je le fais avec force, col-lec-ti-vement nous engager à opérer, s'il le faut, des reports dans certains budgets, afin de réaliser les investissements financiers, comme la Ville de Lyon a su le faire en 2002 et où les chiffres de la délinquance ont baissé de près de 20 % en 8 ans. Ces résultats sont simplement la conséquence d'un investissement judicieux en personnel sur le terrain et en matériel de pointe. Si vous vous engagez dans cette voie, vous trouverez en face de vous un Groupe politique constructif et partenaire dans le cadre d'une grande concertation.

Et je voudrais enfin évoquer, à la suite de ces explications, l'importance de la mise en place des CLSPD et du rapport 297, que nous voterons bien entendu avec grand plaisir, ainsi que la Stratégie Territoriale qui l'accompagne. Ces structures ont été initiées par une loi de 2007. Ce sera, je crois, un formidable outil pour tous ceux qui veulent dire "stop" à la violence. Mais, là aussi, nous souhaitons apporter quelques contributions.

Tout d'abord, avec la création des CLSPD dans chaque secteur de MARSEILLE, afin que nos administrés puissent faire des points réguliers avec les principaux acteurs sociaux, en relation avec les représentants des forces de l'ordre, afin de signaler l'apparition d'une tension, dans le but d'arranger une situation avant que celle-ci ne se dégrade. Une autre idée nous intéresserait, celle d'intégrer toutes les questions de prévention dans chaque opération d'urbanisme à MARSEILLE, c'est ce qui est appelé la prévention situationnelle, dans les quartiers sensibles ou pas d'ailleurs. Ce projet pourrait permettre, lors de la délivrance de chaque permis de lotir sur de grandes opérations, de vérifier si tous les dispositifs de prévention et de répression peuvent être actionnés sur ce secteur.

Voilà, j'en ai presque terminé. La lutte est encore longue. Mais aujourd'hui, je crois qu'il faut absolument dire les choses, établir des constats et prendre des décisions qui ne soient pas seulement de l'ordre du symbole.

Cette lutte contre la violence n'est pas une guerre d'hommes de Gauche ou d'hommes de Droite. Nous sommes tous embarqués sur le même navire à essayer de vivre dans une société plus juste et plus apaisée. Traiter au mieux les problématiques de violence n'a rien de honteux, bien au contraire! Je dirai même qu'il en va de l'équilibre social de notre belle cité pour les cinquante années à venir. Or, si nous tardons à agir, les conséquences seront terribles!

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur ZAOUI.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. J'espère que très bientôt nous pourrons régler cette situation nous concernant qui me dérange un petit peu pour m'exprimer.

Je voudrais répondre à Madame l'Adjointe, Déléguée à la Sécurité, que j'ai bien écoutée, que c'est vrai qu'installer le CLSPD et réfléchir aux problèmes qui concernent tous ces maux de notre société, établir des diagnostics selon un principe de réalité, est quelque chose d'extrêmement positif et nécessaire. Et puis c'est un organisme qui est installé depuis déjà quelques années. Mais une fois que l'on a fait cela, il faut agir. Et puis agir, c'est aussi donner des réponses aux gens qui nous interpellent.

J'aimerais donner une réponse à quelques personnes de mon entourage proche, et j'imagine que chacun d'entre nous, ici, a ce même type de rapport et de relation très proche, qui ont été concernées, dans les dernières semaines, sans remonter très loin, par un problème de délinquance et de délinquance violente.

J'aimerais donner une réponse à Marlène qui s'est vue agresser au rond-point du Prado il y a quelques jours et à qui on a arraché le collier en lui donnant des coups relativement violents et qui est traumatisée comme on ne peut pas l'être plus, d'une telle violence. J'aimerais donner des réponses à une dame qui s'appelle Marie-Jeanne, qui a 77 ans, qui a été agressée et jetée à terre, battue, qui est hospitalisée dans un fauteuil roulant, pour le simple fait de se promener avec son sac à main rue Raphaël. De plus, veuillez m'excuser, je parle de ce que l'on a communément tendance à appeler les beaux quartiers de MARSEILLE. J'imagine ce que cela pourrait être dans les quartiers qui sont moins beaux, comme l'on dit! Et le centre-ville n'est pas en reste. Et je voudrais donner une réponse à Eric, au boulevard Michelet, qui a 11 ans et qui, il y a une dizaine de jours, s'est fait agresser et s'est fait lui aussi un peu taper dessus, et on lui a volé son portable. Ou à Julien, rue du Commandant Rolland, même motif, il sort de l'école, on lui arrache sa sacoche et on lui prend son portable. Veuillez m'excuser, mais ce sont quelques exemples ! Je voudrais donner également des explications à des touristes qui déjeunent dans un restaurant du centre-ville que je connais bien et qui se sont fait agresser cet été, aussi. J'en ai eu au moins quatre exemples.

Monsieur le Maire, je ne pense pas que vous soyez complètement désintéressé de ces problèmes de sécurité, je suis même sûr que vous y êtes très attentif et très sensible. Notre ville est vraiment confrontée à un grand problème de délinquance. Je ne veux pas rentrer dans des statistiques, les statistiques ne sont pas bonnes, elles sont même très mauvaises concernant cette petite délinquance et on l'appelle "petite" délinquance, mais elle n'a que le mot de "petite" délinquance tant elle est violente aujourd'hui. C'est quand même la délinquance qui provoque le plus de violences et de traumatismes auprès des Marseillaises et des Marseillais. Et ces problèmes sont récurrents.

Il n'est pas possible que l'on se satisfasse d'une telle situation. Il n'est pas possible que l'on prenne le risque également de voir se dégrader l'image de notre ville, en termes de résultats et de croissance économique. Donc, face à une qualité de vie déplorable, il y a également un risque de catastrophe économique qui s'en suit. Vous avez une certaine responsabilité dans la sécurité des Marseillais et des Marseillaises. Je sais que vous considérez que cette lutte fait partie des fonctions régaliennes de l'Etat.

Mais lorsque l'on a fait le constat, malheureusement, que l'Etat a d'autres tâches, que l'Etat ne peut toutes les assumer, que l'Etat diminue les effectifs d'année en année, face à une délinquance qui se développe de plus en plus il faut en tirer les conséquences.

Les conséquences, c'est peut-être de s'appuyer, et là nous sommes dans la proposition, et dans la proposition totalement constructive, c'est peut-être de s'appuyer sur une Police Municipale un peu plus efficace, mais elle ne peut être efficace que si le nombre de ses policiers et de son effectif augmente. Bien sûr, on sait également que la Ville ne peut recruter indéfiniment du personnel municipal et c'est vrai, mais nous pouvons travailler sur un redéploiement qui sur, deux ou trois années, pourrait nous permettre d'augmenter cet effectif municipal de quelques centaines de personnes, parce que je suis ambitieux dans ce domaine et je pense que 230 policiers municipaux, c'est largement insuffisant, mais peut-être que 300 ou 400, cela le serait tout autant. Donc, peut-être prévoir une Police Municipale beaucoup plus importante que ce qu'elle ne l'est aujourd'hui. Et je voudrais vous rappeler simplement qu'en 2001, il y avait 300 policiers municipaux dans notre ville. Et aujourd'hui, mes chers amis, il y a, en effectif actif dans la ville, entre les deux rotations du matin et de l'après-midi, 30 policiers municipaux le matin et 30 policiers municipaux l'après-midi. Sur 230 personnes, il ne peut y avoir effectivement par jour que 60 personnels disponibles et pas plus, et c'est normal.

La deuxième suggestion, Monsieur le Maire, et c'est une proposition aussi très concrète que je voudrais vous faire, ce serait de recruter ce personnel en proportion de l'image des communautés de notre ville. C'est un exemple que le Maire de New-York a mis au point, il y a une dizaine d'années, et qui s'est révélé extrêmement efficace. C'est-à-dire que donner l'image d'une Police Municipale qui est conforme à l'image des communautés de notre ville permet d'installer le dialogue entre ces communautés et permet une plus grande efficacité.

Ce sont vraiment des propositions positives. Je vous remercie d'y réfléchir, mais je vous remercie aussi de prendre le problème en main, parce que nous sommes dans un réel problème.

Madame HUGON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme à mon habitude je serai brève. Notre Groupe se réjouit de constater que votre politique en matière de sécurité affiche un louable souci de prévention, loin des rodomontades parisiennes du tout répressif, idéologiques et électoralistes. Et nous vous félicitons de ce pragmatisme. Mais l'Etat met de moins en moins de moyens et c'est un exemple de plus à nos yeux, de la tendance à faire peser de plus en plus de charges sur les Collectivités Locales.

Comme le montre une étude récente publiée dans Le Monde au mois de septembre, il y a une corrélation nette entre la délinquance et le chômage. Et tant que l'insécurité sociale sera ce qu'elle est, tous nos efforts risquent d'être voués à l'échec. Nous souhaitons toutefois attirer votre attention sur une analyse récente de la Chambre Régionale des Comptes de Rhône-Alpes sur l'efficience de la vidéo surveillance urbaine à Lyon, après l'étude sur Saint-Etienne. Et les conclusions en sont claires : l'impact de la vidéo surveillance sur la répression de la délinquance est marginal, avec une procédure par caméra et par an. Son rôle dans la prévention est tout aussi peu significatif. Il faut vraiment lire cette étude.

Investir dans l'humain est certainement beaucoup plus efficace, comme le montre la comparaison entre Lyon et Villeurbanne, qui n'a pas de caméra et qui a préféré investir dans la présence sur le terrain. La seule utilité démontrée des caméras est dans les espaces clos comme les transports ou les centres commerciaux, mais dans la rue elles ne servent à rien. Inefficace, la vidéo surveillance est de plus coûteuse. Selon ce même rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'argent dépensé aurait permis à Lyon de créer une centaine d'emplois de proximité. Donc, cela ne profite qu'aux marchands de caméras.

Ne nous obstinons-pas, je vous en conjure, dans l'erreur. L'argent public serait beaucoup mieux employé à mettre un peu plus de "bleu" dans le paysage urbain. Nous vous demandons donc de réorienter tous les moyens consacrés à ces matériels de vidéo surveillance, à leur maintenance et à leur surveillance derrière des écrans, vers plus de présence humaine en termes de Police Municipale, en termes de médiateurs ou de gardiens de square, plus de présence sur le terrain. Nos compatriotes se sentiront beaucoup plus en sécurité de cette manière et le seront. Je vous remercie.

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Maire, le Groupe Communiste s'engagera très volontiers dans ce débat pour garantir la sécurité de nos concitoyens.

Je veux le dire aussi, après Christophe MASSE, pour nous cette question n'est en rien taboue et il ne nous faut absolument pas faire preuve d'angélisme, ce que beaucoup nous ont adressé comme critique ces derniers temps. Mais je ne peux oublier que les deux premières décisions qu'avait prises à l'époque le Ministre de l'Intérieur nouvellement nommé, en 2002, aujourd'hui Président de la République. Première décision : supprimer tout de suite la Police de proximité. Deuxième décision : supprimer les Contrats Locaux de Sécurité. Depuis, effectivement le débat fait avancer les choses.

Il s'agit donc pour nous de ne jamais vouloir traiter les questions de sécurité si l'on ne veut pas aller au fond des problèmes. En tout cas, nous ne nous engagerons jamais sur une démarche démagogique et populiste. Alors mettons les choses au clair.

Premièrement, si elle fondamentalement indispensable, mettons-nous d'accord sur le fait que la répression n'est en aucun cas suffisante pour régler des problèmes de sécurité. Réprimer un problème de sécurité, tout le monde le sait, surtout quand on est sur le terrain, on le côtoie tous les jours, ne règle rien quand on essaye de trouver la solution sur un territoire précis, mais c'est tout simplement transférer le problème sur le territoire du voisin.

Redisons fortement les choses : l'Etat, oui, doit assumer sa compétence régalienne sur la sécurité publique. Et effectivement, comme l'a dit Christophe MASSE, ce n'est pas l'interview de M. Pascal LALLE, responsable de la Sécurité Publique, dans *La Provence* ce matin, qui va nous rassurer, puisque entre 2003 et 2009 l'augmentation des violences contre les personnes a été de 16 % en France. Depuis trois ans, 9 000 postes de policiers et de gendarmes nationaux ont été supprimés. Enfin, il est annoncé par ce même Gouvernement la suppression dans les trois ans de 3 500 postes de policiers et de gendarmes.

Enfin, selon le sondage dont parlait Mme POZMENTIER tout à l'heure, effectué par TNS Sofres, à une question posée, "parmi les Institutions suivantes, quelles sont selon vous celles qui peuvent agir le plus efficacement possible contre l'insécurité ?", 49 % des Français répondent la Police, la Gendarmerie, 37 % répondent l'Etat et 24 % les Municipalités. Comme quoi, nos concitoyens ne font pas des Municipalités un acteur de premier plan de la lutte contre la délinquance.

Là aussi, et je crois qu'il faut que l'on ait le débat avec mon ami Christophe MASSE, mettons-nous d'accord : est-ce que nous avons comme débat de vouloir faire en sorte que les Mairies se substituent aux carences de l'Etat pour régler les problèmes de sécurité ou pas ? Les élus Communistes sont farouchement opposés, comme les Verts d'ailleurs, je viens de l'entendre, au transfert des responsabilités entre le Gouvernement, l'Etat et les Collectivités. Notre position est simple : ne demandons pas aux policiers municipaux d'assurer les compétences de l'Etat. Concentrons les policiers municipaux sur les missions municipales, sur les compétences ville. Et là, effectivement, il y a un gros travail à faire, je rajouterai, Monsieur le Maire, y compris à MARSEILLE bien entendu.

D'ailleurs, de ce point de vue, si mes informations sont bonnes, lors de la 10° Conférence des grandes villes, à laquelle vous n'avez pas participé mais certainement pour de bonnes raisons, il a été confirmé par les Maires des grandes villes que c'était à l'Etat d'assumer ses responsabilités, qu'il était le premier responsable de la sécurité alors que la Police Nationale manque de moyens, ce que d'ailleurs en filigrane M. LALLE dit dans son interview de *La Provence*. D'ailleurs, je partage ce que dit à ce propos mon ami, Gaby CHARROUX, Maire de Martigues : "L'Etat n'entend pas les besoins du territoire et massacre la démocratie locale de ce point de vue". Et la 10° Conférence des grandes villes a continué à dire : "Arrêtons de demander aux Maires de suppléer au désengagement de l'Etat".

A l'issue de cette conférence, mercredi 22 septembre, les Maires des grandes villes de France soutiennent l'idée d'un Grenelle de la sécurité. Ils ont adopté un manifeste, tous les Maires des 48 villes de plus de 100 000 habitants, qui demande la tenue d'une rencontre nationale pour, je cite bien, "clarifier les compétences de chacun, dissiper les malentendus, affiner les nouveaux enjeux de la sécurité publique et relancer une coopération dynamique et durable, et en déterminer les moyens nécessaires". D'après la presse, ils demandent concrètement le gel du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans la Police Nationale et la Gendarmerie, une meilleure utilisation des effectifs de la Police sur le terrain. Nous partageons cette opinion des Maires des grandes villes de France.

Enfin, dernier élément. Vous comprendrez que nous sommes tout à fait favorables à la démarche du Contrat Local de Sécurité, ou le CLSPD, dont a parlé Mme POZMENTIER. Il faut lui donner plus de moyens. Comme l'a dit Christophe MASSE, un des éléments, c'est de travailler à la cohérence des interventions de toutes les Collectivités. Or, là où nous manquons de moyens, de volonté politique, c'est quand même bien sur le terrain du travail social et éducatif. Oui, il y a beaucoup de travail en ce domaine. En aucun cas, les élus Communistes souhaitent que les Mairies se substituent à l'Etat dans le domaine de ses compétences régaliennes, ce qui d'ailleurs lui permet d'enfoncer le clou de ce point de vue.

Juste pour information, contrairement à ce que dit M. LALLE, c'est d'ailleurs paru dans un article de *La Provence* il n'y a pas longtemps : "les autorités souhaiteraient réorganiser leur travail, notamment dans les quartiers Nord de MARSEILLE où de simples bureaux de police remplaceraient certains commissariats". Et autre information que je viens d'avoir : le Commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement est muté à Noailles, et c'est la Commissaire du 3<sup>e</sup> arrondissement qui fera fonction de principal dans les deux arrondissements des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements.

C'est donc sur ces bases-là que les élus Communistes seront partie prenante pour travailler au Contrat Local de Sécurité. D'ailleurs, entre parenthèses, cela fait presque plus d'un an qu'il n'a pas été réuni dans sa totalité et qu'une problématique comme celle des femmes battues n'a pas été soulevée par Mme POZMENTIER. Je vous remercie.

Monsieur TEISSIER.- Monsieur le Maire, juste quelques mots pour dire combien je suis satisfait de ce bel unanimisme sur la sécurité. J'ai encore en mémoire le souvenir récent d'une chanson de Georges Brassens qui disait —et Dieu sait que Brassens n'était pas un homme de Droite—: "Dès qu'il s'agit de rosser les cognes, tout le monde se réconcilie". C'était au marché de Brive-la-Gaillarde, à propos de bottes d'oignons. Et voilà qu'aujourd'hui, Socialistes, Communistes, Verts, nous chantent presque tous les mérites et les bienfaits d'une société policée!

Monsieur MENNUCCI.- Ça a l'air de vous poser un problème!

Monsieur TEISSIER.- Cela ne m'en pose aucun, mais permettez-moi de vous dire, mon cher collègue MENNUCCI, que je peux quand même avoir le droit de m'étonner! Et je suis enchanté de voir qu'aujourd'hui vous allez partager les options de cette Droite que vous décriez en permanence! Cette Droite qui veut toujours "plus de police, plus de sécurité, beaucoup moins de laxisme en matière de judiciaire"! Et voilà que maintenant...

(Réflexion dans les rangs du Groupe Faire Gagner MARSEILLE : C'est pour les Marseillais...!)

Monsieur TEISSIER.- Oui, au bal des faux culs vous ne seriez sûrement pas les derniers !

Alors, est-ce que, M. MENNUCCI, mes chers collègues, ce serait de la *real politique* ? Est-ce que d'un coup vous arriveriez enfin à vous mettre devant les réalités et à voir les choses en face, car dans les Municipalités que vous contrôlez, Socialistes ou Communistes, vous appliquez ce principe de *real politique*, vous demandez l'évacuation des étrangers en situation irrégulière ! Vous vous en étonnez et vous poussez des cris d'orfraie dans les Municipalités de Droite, dans les assemblées, au Sénat ou à l'Assemblée Nationale. Mais lorsque vous êtes en charge de gouverner, vous faites de la *real politique*. Et puis, comme, là, en plus, vous approchez des élections et que vous vous êtes aperçus parfaitement que c'était une préoccupation très importante de nos populations, vous essayez en quelque sorte de sauter dans le fourgon! Et voilà!

Je voudrais dire tout simplement que nous avons entendu les Verts dire que vous voulez plus de "bleu". Eh bien ! Je croyais que les bleus, c'était plutôt des écolos de Droite, mais si les Verts deviennent bleus, on est ravi ! Et je voudrais vous dire que vous voulez voir plus de bleu sur la route, comme nous, mais sans état d'âme et sans bleu à l'âme ! Car nous, nous le demandons depuis toujours et nous sommes ravis de voir des policiers ou des gendarmes, des policiers municipaux, des policiers nationaux, dans nos rues pour assurer la sécurité.

Vous avez dit, Madame, que les caméras ne servaient à rien. Mais si elles ne servaient qu'une seule fois dans l'année à arrêter un délinquant grave et à permettre ainsi de faire justice, je trouve que dans ce cas, cette caméra n'aurait vraiment rien coûté. Et je suis surpris que des gens comme vous qui d'ordinaire ne font pas appel au marché, puissent quantifier le prix d'une caméra par rapport à la sécurité d'un concitoyen ou d'une concitoyenne.

 $\underline{\text{Madame HUGON}}.\text{- Ce n'est pas moi qui le dis, c'est dans le rapport...}$ 

Monsieur TEISSIER.- Mais, Madame, ce n'est peutêtre pas vous, mais vous vous en êtes fait le porte-parole!

Ensuite, je voudrais dire à notre collègue du parti Communiste, donc notre collègue DUTOIT que j'aime bien par ailleurs, et qui évidemment, dans le conservatisme qui le caractérise, nous dit "il faut que rien ne bouge", "ne touchons rien", les policiers nationaux doivent rester policiers et les policiers municipaux, eux, doivent se rouler les pouces ou faire quelques petits travaux autour de la Mairie, ne pas aller chez MENNUCCI qui leur demande à cor et à cri de venir chez lui! Et donc, je me dis que franchement, c'est une vision passéiste, parce que tout change, tout évolue et les Polices Municipales doivent, dans des mégapoles, dans des grandes villes comme les nôtres, prendre aussi part à la sécurité et venir en complément de la Police Nationale.

Evidemment, lorsque la peur du gendarme suffisait, le garde-champêtre suffisait aussi ! Mais on n'en est plus là ! On n'est pas dans cette société ! On n'est pas dans le meilleur des mondes, et d'ailleurs, *Le Meilleur des Mondes* n'a été décrit que par Aldous Huxley dans sa 25<sup>e</sup> heure ! Mais peut-être ne l'avez-vous pas encore lu, et je vous invite à le lire.

Donc, mes chers collègues, merci de ce soutien ! Merci de ce renfort en quelque sorte inattendu ! Et que le Sénateur Maire et les Députés qui sont tous ici présents se réjouissent, car à l'avenir ils savent que les Députés et Sénateurs de Gauche ne feront qu'un avec eux lorsqu'ils réclameront davantage de moyens, davantage de justice, moins de laxisme et beaucoup plus de sévérité! Merci.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

(M. MENNUCCI demande la parole)

Monsieur le Maire.- Quelques mot simplement, on avait dit dix minutes.

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Maire, je n'avais pas du tout prévu d'intervenir, Christophe MASSE étant l'orateur du Groupe, mais M. TEISSIER nous y oblige puisqu'il y avait un consensus conjoncturel sur une situation qui est très inquiétante à MARSEILLE et je regrette que M. TEISSIER, que j'apprécie dans la façon qu'il a de gérer les choses, veuille absolument faire de la politique politicienne ce matin et essayer de développer une vision ringarde de ce que nous avons dit.

Or, j'ai bien entendu ce qu'a dit M. MASSE et je suis au regret de vous dire, mes chers collègues, que c'est une vision extrêmement moderne, extrêmement réaliste de la situation, et que vous avez tort, dans un débat de cette nature, de caricaturer, car je sais qu'au fond de vous, M. TEISSIER, vous souhaitez que ce que vient de dire M. MASSE soit mis en œuvre.

Alors, essayons, quand on le peut, de ne pas politiser inutilement des débats qui sont importants. Pourquoi sontils importants ? Monsieur le Maire, nous avons les chiffres de la délinquance violente sur MARSEILLE, au 30 août. Ces chiffres, écoutez-les, mes amis, je crois que vraiment cela ne fait pas l'objet de cris : nous avons une augmentation de la délinquance violente, arrachés, braquages et violences sur les individus, de 30 %. Cet élément, je ne l'ai pas inventé, ce sont les chiffres qui viennent du Cabinet du Préfet de Police, ils sont à la disposition de ceux qui les veulent. Et quand on connaît un peu le milieu policier, on les a quelques jours avant, mais ce sont les chiffres réels.

Le deuxième chiffre qu'il faut connaître, c'est qu'aujourd'hui, en 2010, il y a 249 gardiens de la Paix en poste à MARSEILLE de moins que ce qu'il n'y en avait en 2007. Et le troisième chiffre, c'est bien que M. LALLE, pour qui j'ai beaucoup de considération, nous dise qu'il n'y aura pas de commissariat fermé dans les quartiers, il ne nous dit pas que dans le 2<sup>e</sup> et dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, la Préfecture de Police a retiré l'Officier. Ce sont des arrondissements qui désormais sont dirigés par les Majors. Il n'y a plus de Capitaine, il n'y a plus de Commandant et nous sommes dans une situation qui pose un problème à la Police puisque, notamment dans le 7<sup>e</sup>, le Major n'est pas OPJ. Donc, nous avons dans cette affaire, Monsieur le Maire, un véritable problème.

Et je ne partage pas la façon dont M. TEISSIER présente la question de la Police Municipale, mais je ne partage pas non plus la vision de Frédéric DUTOIT. Parce que la réalité aujourd'hui, c'est que, nous le savons, 108 000 policiers dans le pays, ou 100 000 comme le veut M. SARKOZY, cela ne permet pas de régler non pas les problèmes d'insécurité, mais les problèmes d'incivisme ! Moi, j'appelle à une Police Municipale qui ne soit pas une Police de Rambo! J'appelle à une Police Municipale, quand on a 50 voitures garées sur la Canebière à 23 h, que l'on puisse agir ! Quand on a 50 voitures qui bloquent le bus à Saint-Antoine, que l'on puisse agir! Quand on a 90 voitures garées, comme tous les weekends, sur le Cours Belsunce, alors qu'à la Communauté Urbaine nous avons investi sur ce Cours Belsunce 19 millions d'euros pour faire un magnifique parking, j'appelle la Police Municipale à agir ! Quand nous avons du bruit dans des bistrots du Port qui ne respectent pas l'horaire que vous avez fixé, de 2 h du matin, ne vous attendez pas à ce que ce soit la B.A.C. qui y aille pour dire aux tenanciers "il faut que vous arrêtiez", parce qu'elle est en train de courir après les voleurs. C'est un travail de Police Municipale!

Monsieur le Maire, si vous ne la faites pas travailler la nuit, si vous ne l'organisez pas, vous n'aurez jamais de solution ! C'est ce que nous voulions vous dire ce matin et j'espère que cela a été entendu!

(M. MARANDAT demande la parole)

<u>Monsieur le Maire</u>.- Non, vous vous êtes déjà beaucoup exprimé ce matin, cela suffit, et ce que vous voulez dire, nous le savons.

Monsieur MARANDAT.- Mais ce qu'a dit M. MENNUCCI, on le sait aussi !

Madame POZMENTIER.- Monsieur le Maire, vous avez, contrairement à ce que beaucoup pensent, souhaité que ce débat s'instaure. La preuve en est, j'aurais pu tout simplement présenter un rapport. Rapport dont il faut quand même peut-être porter à la connaissance de tous mes collègues que la collectivité, Région, Conseil Général, Communauté Urbaine, est présente depuis maintenant des mois. Donc ce n'est pas une découverte, je l'espère, dans d'autres Collectivités Territoriales, mais bien le contraire puisque bientôt j'espère que des commissions valideront la signature du Contrat Local de Sécurité.

Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, M. ZAOUI, si la loi de 2007 existe, c'est bien parce qu'il y a eu des modifications, qu'aujourd'hui la politique de prévention et de sécurité est orchestrée par le Maire et non pas par le Préfet comme c'était par le passé.

Donc, la loi de 2007, nous la mettons en place, mais quand nous la mettons en place, nous restons complètement fidèles à la territorialité, et notamment au découpage des territoires dans notre ville, en travaillant avec les Maires de Secteur, M. MENNUCCI d'ailleurs m'en a suffisamment remercié, ravi du travail qui a été fait avec tous les Maires de Secteur. Lui-même a souhaité faire une présentation du diagnostic commun, mais je pense qu'il a bien compris que c'était un outil pour tous les Marseillais et toutes les Marseillaises, et non pas seulement, même s'il a beaucoup à faire dans son secteur, pour le 1<sup>er</sup> et le 7<sup>e</sup>.

Les choses étant un petit peu rétablies, de quoi vous parle-t-on depuis le début ? Lorsque je vous parle de Contrat Local de Sécurité, je ne vous parle de rien d'autre que de mutualisation, de principe...

(Réflexion de M. MENNUCCI, inaudible)

Madame POZMENTIER.- Vous n'avancerez jamais, M. MENNUCCI, si vous contestez, critiquez, essayez d'amender alors que vous n'y arrivez pas, vous n'avancerez jamais! Mais nous, nous avançons! Et nous avançons lorsque nous discutons avec nos partenaires. Lorsque la Police Municipale et la Police Nationale vont travailler sur le territoire, justement... Je vous interdis de soulever les épaules, d'abord parce que je vous demande de respecter l'investissement des agents de Police Municipale...

Monsieur MENNUCCI.- Allez interdire à vos enfants, si vous voulez!

(Vives réprobations dans les rangs de la majorité)

<u>Madame POZMENTIER</u>.- Je pense qu'il est important de montrer l'exemple. C'est vrai que si vous montriez l'exemple, ce serait déjà un pas bien avancé!

Je reviens sur l'essentiel, Monsieur le Maire, et rapidement parce que je pense que l'on n'a pas fini d'y revenir, quand il a une idée en tête, il n'en a pas d'autre! Les effectifs, les effectifs, on va y avoir droit!

Donc, puisque l'explication intelligente et cohérente des partenaires est de mutualiser les moyens au cœur d'actions complètement pragmatiques, lorsque je parle de travailler sur la tranquillité nocturne il s'agit bien avant tout d'avoir des actions visibles, et les actions visibles, c'est sur les épiceries de nuit, comme je l'ai déjà fait avec Monsieur le Préfet de Police, la fermeture dans un des quartiers de la ville. Mais cela ne suffit pas, bien sûr nous devons aller plus loin. Eh bien ! Nous le faisons grâce à cette mutualisation. C'est l'intervention de la Police Municipale dans le cadre d'opérations mixtes, mais également avec les Services de la Santé de Françoise GAUNET, afin d'être plus coercitif.

Tout ceci va se faire et tout ceci se fait déjà, Monsieur le Maire du 1/7. Et cela se fait tellement sur tous les territoires que moi-même je passe mes semaines à aller innover et inaugurer des dispositifs qui sont des dispositifs partenariaux, où chacun se dit que finalement les moyens sont là, mais il suffit avant tout de les rationaliser, de les mutualiser et de les mettre là où l'on en a véritablement besoin.

C'est pour cela que la vidéo surveillance... La vidéo surveillance et la vidéo protection, Mme HUGON, le premier Centre de supervision que j'ai visité, c'était à Lyon. Il me semble que dans l'exécutif de M. COLLOMB, vous êtes largement représentés et que c'est un outil dont le Maire de Lyon se fait un des meilleurs porteparoles. Parce que la vidéo protection à Lyon, et comme nous le faisons nous aussi, comme nous voulons le faire, c'est au cœur de ce travail de partenariat au sein du Contrat Local de Sécurité et au sein des forces de Police.

Monsieur le Maire, et vous le dites beaucoup mieux que moi, bien sûr que si nous pouvons recruter, nous recruterons ! Bien sûr, M. ZAOUI, qu'un Policier Municipal, c'est un agent territorial. Mais ce n'est pas un agent territorial comme les autres qui se recrutent dans le cadre d'une mobilité interne. C'est un profil professionnel qui doit passer un concours, qui doit l'obtenir, qui a une double assermentation. C'est un vrai métier ! Et souvent, vous avez tendance, et vous voyez que je ne vous donne pas le bâton pour me faire battre, à confondre, par exemple, Police Municipale et gardiennage.

Et souvent j'entends des erreurs ! Je crois qu'il est peut-être temps, là, à l'occasion de la fin de ce Conseil Municipal, de rappeler les erreurs qui sont parfois faites et retranscrites dans la presse. La Police Municipale, c'est un budget de 14 millions d'euros. Le gardiennage, c'est 7,5 millions. Et le gardiennage, c'est uniquement sur des interventions qui ne concernent pas les missions de la Police Municipale. Mais nous sommes bien dans un champ obligatoire, notamment dans le cadre de la sécurité incendie ou de la sécurité des immeubles. Donc je crois que nos concitoyens doivent savoir ce qui se passe. Nous n'avons de cesse de le leur expliquer.

Sur le Contrat Local de Sécurité, mes chers collègues, je vous remercie de cette unanimité. Elle n'est pas pour moi, elle est pour nous et pour les Marseillais. Nous pourrons améliorer, continuer à évoluer, rien n'est figé. C'est notre ouverture d'esprit qui nous a amenés à pouvoir élaborer ce document. Allons le voter favorablement dans chacune des assemblées délibérantes! Et rendez-vous certainement à l'occasion du bilan, dans les six mois qui suivront la signature du Contrat Local de Sécurité.

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire.- Je reviendrai sur les remerciements à Mme POZMENTIER. M. MARANDAT, vous avez deux minutes.

<u>Monsieur MARANDAT</u>.- Monsieur le Maire, je dois vous dire que j'ai été un petit peu choqué par cette façon de faire.

Monsieur le Maire.- Ne le soyez pas trop, parce que je pourrais l'être régulièrement, moi aussi !

Monsieur MARANDAT.- Mais si vous me dites et si vous annoncez publiquement que ce que je vais dire, vous le connaissez déjà, vous affichez là un mépris pour ce que je suis et pour ceux que je représente, qui n'est pas acceptable! Et même si cela fait plaisir à votre opposition, sous laquelle vous n'avez quand même pas à vous plier. Je suis désolé! D'autant plus que c'est un sujet sur lequel, je crois, nous sommes en pointe et les mesures que nous demandions et qui commencent à faire l'unanimité maintenant, cela fait des années que nous les préconisons!

C'est un sujet qui est d'une gravité extrême et je crois que c'est le sujet qui préoccupe le plus actuellement nos concitoyens. Et la litanie qu'a donnée M. ZAOUI pourrait être continuée pendant toute la journée, tellement des gens souffrent de ce climat qu'il y a actuellement, dans notre pays en général et dans notre ville en particulier.

Sur ce dossier, nous ne pouvons que nous abstenir, si car bien sûr nous sommes pour toutes les résolutions tendant à améliorer les rapports entre nos concitoyens et à prévenir les débordements et les délits de certains, qui tendent à se généraliser et augmentent, ici comme ailleurs dans tout notre pays, de façon exponentielle, quoi qu'il en soit, on ne peut pas se satisfaire de mesurettes comme ce Contrat Local de Sécurité, qui ne sont que des rustines sur une situation actuelle qui était prévisible et que nous dénonçons depuis des années, et qui ne va faire, mes chers collègues, je vous le dis, que s'accentuer si des mesures en amont ne sont pas prises.

Nous voulons de la prévention et non pas passer son temps à recoller les morceaux cassés. Ce contrat serait cohérent s'il était doublé de mesures montrant une véritable volonté politique dans la maîtrise de l'immigration et des institutions judiciaires qui trop souvent sont trop laxistes pour certains. Ainsi, il faut arrêter d'avoir des sujets tabous et faire semblant de ne pas voir ce que tout le monde voit. Comme en médecine, on n'arrivera pas à traiter une affection en refusant de vouloir savoir à quoi cela est dû et ne dénoncer les auteurs qu'à mots feutrés pour ne pas remettre en cause une politique dont l'échec est flagrant!

Ma chère Caroline, on entend là un catalogue de bonnes intentions qui sont, je m'en excuse, à la limite de la candeur parce que cela s'adresse la plupart du temps à des gens qui n'ont rien à faire de ces valeurs dont vous parliez, qui sont nos valeurs, et qui les "niquent". Il faudrait en prendre conscience et prendre des mesures adaptées à cette situation. Et ce n'est pas la course en avant effrénée de donner toujours plus d'argent et de vouloir toujours plus de Police qui règlera le problème, d'autant quand la chère hiérarchie interdit souvent à ses fonctionnaires d'aller dans certains territoires pour ne pas déclencher de troubles. C'est cela dont il faut prendre conscience. Merci.

Monsieur le Maire.- Ce que je voudrais dire, après ce débat qui s'est bien déroulé, avec quelques petits excès oratoires toujours nécessaires, il est clair que je ne me trompais pas, M. MARANDAT. Je suis pour une politique de générosité, de fraternité, d'ouverture. MARSEILLE a 2 600 ans d'existence. MARSEILLE est un Port. MARSEILLE a toujours été habituée à l'Etranger. Depuis quinze ans que je suis Maire, l'Etranger a été accueilli avec un "E" majuscule! Quand il ne respecte pas les règles et les lois de notre pays, quand il est dans l'illégalité, il doit partir! Mais nous l'avons fait, et ces dernières semaines encore, avec beaucoup de discrétion et beaucoup d'humanité. Par conséquent, de ce côté-là, je n'accepte bien entendu aucune leçon. Et si je suis pour la générosité et la fraternité, bien entendu je suis à l'opposé de l'exclusion et de la différence avec les autres.

Mais revenons à l'essentiel. L'essentiel, c'est que Mme POZMENTIER fait un travail important et en même temps avec le Dr BOURGAT, dans la Commission de la Prévention de la Délinquance.

Si, ici, dans cette ville, nous sommes attentifs qu'avec 860 000 habitants à tout moment il peut se produire un drame, il s'en est produit quelques-uns. L'assassinat du petit Ibrahim ALI, faut-il le rappeler! Ou bien l'assassinat d'une autre manière, par un petit Français mais d'origine immigrée, tuant le fils de notre ami Michel BOURGAT! Ce sont des événements qui ont été très graves, ce sont des événements que nous avons connus dans cette ville et qui auront marqué les quinze années justement depuis que je préside aux destinées de cette ville.

Donc, nous nous efforçons d'agir, à tout moment : Prévention et Conseil de la Délinquance. Nous faisons tous les efforts nécessaires pour faire en sorte que les jeunes ne répondent pas à la violence par la violence. Michel BOURGAT y consacre un temps fou. Vous-même, Mme POZMENTIER, vous le faites en organisant notre Police Municipale.

Je ne peux pas accepter que l'on dise qu'il faudrait que la Police Municipale fasse ceci ou cela ! La Police Municipale ne travaille pas la nuit parce qu'elle n'est pas armée.

#### Monsieur MENNUCCI.- II faut l'armer!

Monsieur le Maire.- Nous verrons s'il faut l'armer! Et je vais vous dire pourquoi je suis très réticent à cela. Et je ne dis pas que je n'évoluerai pas, je ne dis pas que l'on n'augmentera pas les effectifs de la Police Municipale. Mais vous l'avez tous dit, donc soyons bien au moins d'accord de ce côté-là : la sécurité des personnes et des biens appartient d'abord à l'Etat! Et c'est à l'Etat, qu'il ait été de Droite ou de Gauche, à assurer la sécurité des personnes et des biens! Ce n'est pas à la Police Municipale! La Police Municipale est en appoint. Elle remplit un certain nombre de missions, mais n'étant pas armée, elle ne doit pas non plus être super exposée. C'est à la Police Nationale.

Et si je le dis, c'est parce que j'ai bien vu, lorsqu'il y a eu des dérapages, lorsqu'il y a eu des fautes qui ont pu être commises soit par des policiers de la Police Nationale soit, dans telle ou telle ville, par des policiers municipaux, que le traitement qui est fait n'est pas le même. Dans un cas, on prend beaucoup de précautions, si le membre est de la Police Nationale on le met à l'abri de la vindicte populaire s'il y a eu un dérapage. Ensuite, arrivent les Substituts et le Procureur, qui prennent beaucoup de précautions et qui ensuite, évidemment, laissent la Justice exercer son droit. S'il s'agit d'un policier municipal, le traitement est généralement tout autre. D'abord, on le soupçonne d'appartenir, suivant la Municipalité, à un clan politique, quelquefois même à une politique d'extrême politique. On fait en sorte que les précautions ne sont pas les mêmes.

Je l'ai vu ! Je ne l'ai pas vécu mais je l'ai observé à la télévision tant de fois que cela m'a conforté. De plus, on rend bien entendu responsable le Maire, parce que la Police Municipale n'est pas assez formée, parce qu'elle n'est pas de bonne qualité. Et certains iraient jusqu'à dire qu'elle n'aurait été recrutée qu'à des fins de clientélisme ! Ce sont ces raisons qui ont fait que quand je suis arrivé ici, il y avait 95 Policiers Municipaux et qu'il y en a aujourd'hui

# Monsieur MENNUCCI.- Non, 230!

Monsieur le Maire.- Il sait tout mieux que tout le monde! Il s'occupe de tout! Nous avons là la science infuse!

Si l'on peut augmenter les effectifs de la Police Municipale, on le fera ! Pour autant, il faudrait que vous nous aidiez un peu plus lorsque nous recherchons les moyens nécessaires à avoir effectivement plus de possibilités dans ce cas.

Pour l'instant, M. MENNUCCI, ce n'est pas la peine de nous dire qu'il faut aller Quai de Rive Neuve mettre des PV aux voitures qui sont en stationnement illicite, en double ou en triple ; nous le savons, nous le voyons ! Mais la Police Municipale s'arrêtant de travailler à 21 h, elle n'a pas à faire cela ! La Police Municipale assure les missions que nous lui confions et que Mme POZMENTIER regarde avec beaucoup d'attention, comme le Bâtonnier ALLEGRINI le faisait précédemment.

La vidéo surveillance, cela coûte un argent fou ! Et quand nous avons mis cela, vous nous avez accusés à l'époque de vouloir aller regarder et vérifier les gens. Et vous n'aviez pas de propos assez durs pour nous dire que nous voulions justement pénétrer dans la vie personnelle des gens.

#### Monsieur MENNUCCI .- C'est incroyable!

Monsieur le Maire.- Non ! Ce qui est incroyable, c'est la façon dont vous ne voulez pas admettre que c'est nous qui gérons. Nous avons géré sous des gouvernements de Gauche et des gouvernements de Droite. Au passage, d'ailleurs, sous les gouvernements de Gauche, nous avons joué le jeu de l'Etat, notamment, je l'ai toujours un peu en travers, sur les Emplois Jeunes, et vous ne nous avez jamais rien dit de positif à cet effet ! Et si vous aviez vu aussi, samedi après-midi, une retransmission à France 3 sur le feu des Nouvelles Galeries, vous auriez pu commencer en me disant que j'avais rendu hommage au premier des Maires Socialistes de cette Ville, SFIO, vous auriez pu entendre ce que j'ai dit à l'égard de M. TASSO lorsque la vindicte populaire l'aurait brûlé vif ! Alors, faites un peu attention, toujours !

(Réflexion de M. MENNUCCI, inaudible)

Monsieur le Maire.- Non ! Mais faites un peu attention à tout ce que l'on vous dit. Aujourd'hui, nous allons de l'avant, les propositions de Mme POZMENTIER sont des propositions qui peuvent évoluer. Elles peuvent évoluer avec un accord général, si vous le voulez. Et si vous ne le voulez pas, comme nous le faisons depuis quinze ans, à la grande satisfaction des Marseillaises et des Marseillais, c'est nous qui assumerons encore les responsabilités !

(Applaudissements dans les rangs de la majorité)

Monsieur le Maire. - Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport 10/0867/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

\* \* \*

## 298 - 10/0868/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - Prévention de la Délinquance - Approbation de l'avenant n°1 à la convention Cadre de mise à disposition de travailleurs sociaux au sein des services de la Police Nationale.

(10-19959-GDB30502)

Le rapport 10/0868/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

+ + +

#### 299 - 10/0869/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE SURETE PUBLIQUE - Prévention de la Délinquance - Dotation de matériel informatique pour les travailleurs sociaux en commissariats de Police.

(10-19968-GDB30502)

Le rapport 10/0869/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

# 300 - 10/0870/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - Prévention de la délinquance - Dotation de huit ordinateurs portables et trois licences "File Maker Pro" pour les Délégués du Procureur de la République.

(10-19975-GDB30502)

<u>Le rapport 10/0870/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Verts votant contre.</u>

#### 301 - 10/0871/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE • SERVICE DE LA SURETE PUBLIQUE - Prévention de la délinquance - Attributions de subventions dans le cadre de la 4° série d'Actions 2010.

(10-19971-GDB30502)

Le rapport 10/0871/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. REY Maurice

#### 302 - 10/0872/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Exonération des frais d'obsèques de Madame Karima AFASSI et de son fils Amine.

(10-19914-GDB30102)

Le rapport 10/0872/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 303 - 10/0873/SOSP

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Indemnités accordées aux familles dont les ouvrages ont subi des dommages causés par le personnel municipal.

(10-19920-GDB30102)

<u>Le rapport 10/0873/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

304

DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE • SERVICE DES OPERATIONS FUNERAIRES - Création de tarifs pour des concessions trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles, de 2,40 m de longueur sur 1,00 m de largeur.

(10-19921-GDB30102)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. SPERLING Daniel

305

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS SUD - Relocalisation du Bureau Municipal de Proximité Prado - 128, avenue du Prado - 8º arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-20118-GDB50202)

Rapport retiré.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme ZAYAN Eliane

306

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution d'une subvention à l'association Sam'Amuse.

\* \* \*

(10-20123-GDB21502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme ZOUAGHI Séréna

307

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Cité des Associations - Renouvellement de l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations.

(10-20109-GDB21502)

Rapport reporté à la séance du 25 octobre 2010.

CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. MALRAIT André

309 - 10/0875/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS EST - Démolition du squat de la Pauline - Quartier de la Pauline 9<sup>e</sup> arrondissement- Autorisation de signer la demande de permis de démolir - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

(10-20292-GDB50202)

<u>Le rapport 10/0875/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

\* \* \*

310 - 10/0876/CURI

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Démolition d'un bâtiment et création de nouveaux locaux - Locaux associatifs La Boule Vallier, 22 boulevard Françoise Duparc - 4<sup>e</sup> arrondissement - Autorisation de signer la demande de permis de démolir - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-20320-GDB50202)

Le rapport 10/0876/CURI mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR**: Mme CARADEC Laure-Agnès

311 - 10/0877/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN • SERVICE DES ESPACES VERTS, DU LITTORAL ET DE LA MER - Exploitation et animation de la ferme pédagogique du Roy d'Espagne - 9<sup>e</sup> arrondissement - Lancement de la procédure de délégation de service public.

(10-20311-GDB41502)

Le rapport 10/0877/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme SERVANT Danielle

312 - 10/0878/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - DIRECTION DE LA STRATEGIE IMMOBILIERE ET DU PATRIMOINE - Hors MARSEILLE - Lieudits La Colonie et La Plaine - Cession à la Commune de Meyrargues de l'ensemble immobilier dénommé "La Colonie de Meyrargues".

(10-20310-GDB42002)

<u>Le rapport 10/0878/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. BOURGAT Michel

313 - 10/0879/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Partenariat entre le Samu Social de la Ville de MARSEILLE et le Centre Hospitalier Edouard Toulouse dans le cadre du PASS Psychiatrie.

(10-20101-GDB21502)

<u>Le rapport 10/0879/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.</u>

Monsieur le Maire.- M. BOURGAT, pardon d'avoir évoqué des souvenirs qui sont tristes.

314 - 10/0880/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE • SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - 2<sup>e</sup> répartition 2010.

(10-20104-GDB21502)

Le rapport 10/0880/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme CASANOVA Danielle

315 - 10/0881/SOSP

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST - Extension du groupe scolaire Chave, 191-193 boulevard Chave - 5° arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

(10-20318-GDB50202)

<u>Le rapport 10/0881/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est</u> adopté à l'unanimité.

\* \* \*

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme FRUCTUS Arlette

316

DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS DIRECTION DE LA CONSTRUCTION DES REGIES ET DE L'ENTRETIEN • SERVICE TERRITORIAL DES BÂTIMENTS NORD-LITTORAL - DÉLÉGATION GÉNÉRALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'HABITAT - Création de plate-formes pour l'aménagement de terrains familiaux sur le terrain dit "Barnier" 16° arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux.

(10-20293-GDB50202)

Rapport retiré.

\* \* \*

**CULTURE ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL** 

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. HERMANN Daniel** 

317

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE • SERVICE DES MUSEES - Approbation du contrat de coproduction pour l'exposition "Zineb Sedira" présentée au Musée d'Art Contemporain de MARSEILLE.

(10-19958-GDB20502)

Rapport retiré.

\* \* \*

FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. GAUDIN Jean-Claude

318 - 10/0882/FEAM

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES • Attribution de deux subventions.

(10-20219-GDB10702)

Le rapport 10/0882/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

#### 319 - 10/0883/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES • SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Mise en œuvre de la politique municipale - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer des marchés.

(10-20306-GDB63002)

Le rapport 10/0883/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

# DEVELOPPEMENT DURABLE

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR: M. VALLETTE Claude** 

#### 320 - 10/0884/DEVD

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DURABLE ET DE L'URBANISME • SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE - 15e arrondissement - Demande à la Communauté Urbaine MARSEILLE Provence Métropole de prescrire une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de MARSEILLE, en vue de permettre le renouvellement urbain de terrains sis rue de Lyon et chemin de la Commanderie.

(10-20322-GDB42002)

<u>Le rapport 10/0884/DEVD mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à la majorité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen votant contre.</u>

\* \* \*

# SOLIDARITE ET SERVICES A LA POPULATION

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR: Mme REMADNIA-PREZIOSI Nora** 

# 321 - 10/0885/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles et des Droits des Femmes - 2<sup>e</sup> répartition 2010.

(10-20120-GDB21502)

Le rapport 10/0885/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité.

\* \* \*

#### **COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** Mme ZOUAGHI Séréna

#### 322 - 10/0886/SOSP

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des Associations d'Intérêt Social - 2<sup>e</sup> répartition 2010.

(10-20112-GDB21502)

Le rapport 10/0886/SOSP mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, le Groupe Communiste, Républicain et Citoyen s'abstenant, Mme POZMENTIER et M. SPERLING ne participant pas au vote.

# \* \* \* FINANCES, ECONOMIE ET AMENAGEMENT

**COMMISSAIRE RAPPORTEUR:** M. TOURRET Jean-Louis

#### 323 - 10/0887/FEAM

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES • Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A. d'HLM LOGIREM - Opération "Les Corvettes" - 15<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 29 logements PLAI.

(10-20314-GDB62002)

Le rapport 10/0887/FEAM mis aux voix par Monsieur le Maire est adopté à l'unanimité, M. MARANDAT s'abstenant.

Monsieur le Maire.-

Mes chers collègues, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, je vous remercie.

La Séance est levée à 13 h 45

# DEMANDE D'ABONNEMENT AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"

Nom :
Prénom :
Adresse:
Tél :
désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du
Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

# M. le Trésorier Principal de la Ville de MARSEILLE

A adresser à :
La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 MARSEILLE

**REDACTION ABONNEMENTS:** SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

12, RUE DE LA REPUBLIQUE

13001 MARSEILLE

TEL: 04 91 55 15 55 - FAX: 04 91 56 23 61

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** M. LE MAIRE DE MARSEILLE

**REDACTEUR EN CHEF:** M. JEAN-CLAUDE GONDARD, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

**DIRECTEUR GERANT:** Mme Anne-Marie M.COLIN

**IMPRIMERIE:** POLE EDITION